



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Département  
de l'ESSONNE

Arrondissement  
de PALAISEAU

**Nombre de membres**

en exercice : 39

présents : 33

absents excusés représentés : 5

absents : 1

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025**

L'an 2025, **le 3 avril à 20H00**, le Conseil municipal de la Ville de SAVIGNY-SUR-ORGE, légalement convoqué en salle des mariages de la mairie 48, avenue Charles de Gaulle, sous la présidence de monsieur Alexis TEILLET, maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD (arrivée à 20h56), Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Sylvie LAIGNEAU, Marie-Lucie CHOISNARD, Agnès DUPUIS, Claude FERREIRA, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER (arrivé à 20h15), Roxane NÉE, Jacques SENICOURT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Nathalie COËTMEUR, Aude HERNANDEZ, Léocadie PAUL, Henri DELTOUR, Thomas BRONES

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

Joelle EUGÈNE donne pouvoir à Daniel GUETTO, Dominique LABORIALLE donne pouvoir à Isabelle AUFFRET, Stéphane TARAGON donne pouvoir à Sandrine VIEZZI, Angélique DE OLIVEIRA PINTO donne pouvoir à Frédéric DELAMAERE, Patrice KOUAMA donne pouvoir à Jean-Marc DEFRÉMONT

**ABSENT NON EXCUSE NON REPRESENTE :**

Eric HUIBAN

Secrétaire de séance : Georges DURAND

**N° 1/463 à 22/484**

Le maire atteste que la liste des délibérations examinées lors de la séance a été affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune conformément à l'article L 2121-25 du Code général des collectivités territoriales

## Ordre du jour

### RESSOURCES HUMAINES

- 1 – Rapport annuel et plan pluriannuel d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes
- 2 – Mise à jour du tableau des emplois permanents

### AFFAIRES JURIDIQUES

- 3 – Groupement de commande de la ville de Savigny-sur-Orge et du CCAS avec l'EPT pour des prestations de nettoyage des vitres
- 4 – Modification du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public

### POINT D'INFORMATION

Etat annuel récapitulatif des indemnités versées aux élus – 2024

### FINANCES

- 5 – Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 du budget principal de la ville de Savigny-sur-Orge
- 6 – Fiscalité année 2025 : taux des taxes communales
- 7 – AP/CP de l'Espace culturel : création de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiements
- 8 – Budget Primitif 2025 – Budget principal de la ville
- 9 – Budget Primitif 2025 – Régie municipale de transport
- 10 – Subventions aux associations pour l'année 2025
- 11 – Garantie d'emprunt à RLF Résidences le Logement des Fonctionnaires RLF 6-10 rue des Poiriers
- 12 – Garantie d'emprunt à RLF Résidences le Logement des Fonctionnaires 33-37 av des Ecoles

### TRAVAUX

- 13 – Concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la construction d'une crèche de 60 berceaux dans le quartier de Grand-Vaux
- 14 – Convention(s) de droit de tour d'échelle dans le cadre des démolitions préalables aux travaux de construction de l'Espace culturel

### URBANISME

- 15 - Avenant n° 2 à la convention d'intervention foncière entre la commune de Savigny-sur-Orge, l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'établissement public foncier d'Ile-de-France
- 16 - Déclassement d'une partie de la rue Charles Mossler - Mise en enquête publique
- 17 - Autorisation de transfert de propriété du collège Paul Bert au Département de l'Essonne
- 18 - Cession de l'ancienne maternelle Paul Bert au Département de l'Essonne

### AFFAIRES SOCIALES

- 19 - Convention cadre triennale de partenariat entre le Département de l'Essonne et la ville relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficulté d'insertion

## **ENFANCE - VIE SCOLAIRE**

20 - Évolution de la tarification des mini-séjours, veillées et nuitées pour les accueils collectifs de mineurs

21 - Convention pour la prise en charge par la ville de Savigny-sur-Orge des dépenses de fonctionnement des enfants saviniens scolarisés à l'école du Sacré-cœur - Exercice 2025

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

22 - Reprise en régie de la gestion des centres sociaux de Grand-Vaux, des Prés-Saint-Martin et de la maison de quartier Éole

## **MOTION**

23 - Motion proposée par le groupe « Rassemblons Savigny ! » : Appel d'Epinay-sous-Sénart relatif à la politique de la ville

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU JEUDI 3 AVRIL 2025

(Article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales)

Le maire ouvre la séance.

Le maire propose de désigner Georges Durand comme secrétaire de séance.

Le maire fait procéder à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025.

### Interventions :

#### M. Vagneux :

« Je me permettrais, si vous le voulez bien, chers collègues, mesdames et messieurs du public, de vous proposer, sous votre direction, de rendre hommage à monsieur Augusto Clara Silverio qui était conseiller municipal de 2008 à 2014 et qui accessoirement était un de vos soutiens. Je suis étonné que vous n'ayez pas proposé une minute de silence en février. Je vous propose, si vous le voulez bien, que nous le fassions maintenant sous votre direction. Merci. »

#### M. le maire :

« Eh bien pour une fois que vous dites quelque chose d'intelligent, je vous propose effectivement que nous fassions une minute de silence en hommage à Augusto Clara Silverio qui a été conseiller municipal et adjoint au maire de cette commune. »

Minute de silence

#### M. le maire :

« Je vous remercie. Nous revenons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025. Y a-t-il des observations ? Sachant que ce sont des corrections de fond. »

#### M. Vagneux :

« Alors, alors est-ce que viviséquer plutôt que vivisecter »

#### M. le maire :

« Allez. Monsieur Vagneux votre micro. »

#### M. Vagneux :

« Essonne en minuscule, Palaiseau en minuscule, absent au singulier, délibéra... »

#### M. le maire :

« Bon on est reparti. Comme j'avais dit à chaque fois, c'est le même cinéma. Y a-t-il des modifications à faire sur ce procès-verbal ? Je n'en vois pas. On peut passer au vote. Ah vous avez d'autres modifications. Allez-y monsieur Senicourt. »

#### M. Senicourt :

« Chers collègues bonsoir. Monsieur le Maire. Alors page 42, il faudrait écrire « des propriétaires qui se chauffent déjà à l'électricité cela ne change rien par rapport aux gaz à effet de serre ». Peut-être que je suis allé trop vite. C'est peut-être moi qui aie fait l'erreur. En tout cas je voudrais en profiter pour remercier les personnes qui font ces comptes rendus parce que, à les relire, je me dis que les établir ça doit être une tâche colossale et fastidieuse. Je les remercie. Page 52, ça c'est moi qui avait fait l'erreur mais c'est pour le futur lecteur, c'est bien 80 000 euros les colonies. Il faudrait mettre plutôt 80 000 euros. Toujours est-il, après c'est pas la taxe d'apprentissage mais c'est la taxe d'habitation. Toujours dans cette page 52, c'est relisent au lieu de reliant. Toujours page 52. Et page 52 encore, c'est 1 % et pas 20 %. Et enfin page 57 on retrouve les 800 et 80 000. Voilà. Merci »

#### M. le maire :

« Tout le monde a bien noté. »

#### M. Vagneux :

« Je ne vais pas continuer la litanie des différentes modifications mais serait-il quand même possible que vous élaboriez une sorte de charte et que vous harmonisiez les différentes, comment on va appeler ça, les différents gabarits et donc notamment que soit tous les noms qui sont mentionnés soient en majuscule soit

qu'ils ne le soient pas. Et pareil, quand vous citez des chiffres, soit vous mettez un point à chaque fois qu'il y a, à chaque fois qu'on passe trois unités, soit sinon vous n'en mettez pas. Mais enfin on voit qu'il y a plusieurs personnes qui travaillent dessus donc le fait est que ce n'est pas, enfin c'est pas conforme, c'est pas uniforme plutôt, selon les pages. Donc si on pouvait régler ça, ça n'en serait que mieux. Je vous remercie. »

Le procès-verbal de la séance du 13 février 2025 est approuvé.  
Monsieur Vagneux ne prend pas part au vote

Le maire rend compte de la liste des décisions et demande si cette dernière fait l'objet d'observations

Interventions :

Mme Camelot Gardella :

« Merci. La numéro 1351, le contrat avec la société TRAMES pour la programmation d'un salon du livre. Quel était ce contrat en fait ? »

Mme Plaza :

« Merci monsieur le maire. Madame Camelot Gardella, on a fait appel à la société TRAMES pour organiser le salon du livre. C'est une société qui organise, qui démarche des auteurs et qui nous aide dans l'organisation du salon du livre. »

Mme Camelot Gardella :

« Alors du coup j'ai fait le total, le coût de ce salon et j'arrive à 22 908 euros. C'est beaucoup. »

M. le maire :

« C'est beaucoup et ça ne prend pas en compte les subventions. C'est d'ailleurs pour ça, Madame, que nous avons décidé de le faire tous les deux ans et pas tous les ans. Parce que c'est un événement qui est attendu mais qui a quand même son coût. La région Ile-de-France, c'est pas inscrit là, mais a subventionné à hauteur de 8 000 euros je crois, de mémoire. Mais voilà, trouver des auteurs, faire venir des auteurs, les faire intervenir dans les écoles, ça a un coût. »

Mme Camelot Gardella :

« Et vous pouvez nous dire combien il y a eu de visiteurs ? »

Mme Plaza :

« Un peu plus de 600. »

Mme Camelot Gardella :

« D'accord. Merci. »

Mme Plaza :

« Pour une après-midi. »

Mme Camelot Gardella :

« Oui oui je sais. J'étais devant. »

M. le maire :

« Il fallait rentrer. »

Mme Kadri :

« Bonsoir. Ça concerne également le salon du livre donc la 1351, etc. Moi j'ai une question c'est quelles ont été les écoles qui ont profité de cette belle initiative ? »

Mme Plaza :

« Alors on a sélectionné les classes de CM2 cette année. Toutes les écoles ont participé sauf Jules Ferry 2. »

Mme Kadri :

« J'ai pas vu l'école Mermoz moi en fait. »

Mme Plaza :

« Ils ont participé aussi. »

Mme Kadri :

« Alors ça doit être un oubli. »

Mme Plaza :

« Sûrement mais toutes les écoles ont participé sauf JF 2. »

Mme Kadri :

« Ah c'était seulement les CM2 ? »

Mme Plaza :

« Oui CM2. »

Mme Kadri :

« D'accord, d'accord. Ok. Merci »

M. le maire :

« Ceci peut expliquer que Mermoz, qui est une maternelle, n'y soit pas. »

M. Vagneux :

« Alors sur la 1355, est-ce que vous pouvez s'il vous plait nous lister les travaux qui ont été faits pour rendre l'école Aristide Briand plus accessible ? »

M. le maire :

« Ça c'est sous la houlette de Daniel Guetto sur la liste des travaux mais là ça concerne une action en particulier qui est l'installation d'un ascenseur. Je parle sous le contrôle de Daniel. Essentiellement ça, exactement. »

M. Vagneux :

« Sur la numéro 1365, le contrat avec le cabinet Think Doctor. Au dernier conseil municipal, vous nous avez dit qu'il n'y avait pas eu de dépenses ou plutôt qu'elles avaient été seulement partielles. En tout cas, pour ce qui est du directeur général des services, le total a été consommé, contrairement à ce que vous disiez. Effectivement pour votre directrice de cabinet, il y avait aussi, enfin sur 10 000 vous n'avez pas dépensé les 10 000 euros. Mais là aussi pour aller débaucher quelqu'un d'une ville voisine c'est cher payé. Voilà, qu'est-ce qui nous garantit qu'on n'aura pas les mêmes travers ? C'est-à-dire que vous n'allez pas finalement quand même verser quelque chose alors que finalement on pourrait peut-être s'en passer. Moi je suis assez sceptique sur ce genre de décision. Mais enfin quel est votre point de vue ? Pourquoi un recours au cabinet Think Doctor ? Pourquoi n'arrivez-vous pas à recruter autrement ? On en reparlera au moment de la modification du tableau des emplois permanents mais pourquoi ce recours de plus en plus accru aux cabinets de recrutement ? Je vous remercie. »

M. le maire :

« Alors ce recours de plus en plus accru aux cabinets de recrutement, je ne peux pas vous laisser dire ça étant donné que ça fait que deux fois qu'on a recours à ce genre de cabinet. J'ai su, je me suis expliqué au conseil municipal dernier. A un moment donné, ce sont des, ça fait trois ans qu'on cherche ce genre de techniciens. Ce sont des techniciens qu'on ne trouve pas facilement. Il y a des professionnels qui vont démarcher ce genre de professionnels. Voilà pourquoi nous avons recours à ce genre de cabinet. »

M. Vagneux :

« Nous ne devons pas compter pareil puisque je compte 1) le directeur général des services 2) votre directrice de cabinet 3) le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme et donc maintenant 4) le responsable du pôle environnement. Sur la 1366, pouvez-vous nous dire quelle est la compétence qui vous autorise à passer ou à demander l'intégration de la commune, par voie de décision, au programme métropolitain cyber sécurité de la Métropole du Grand Paris alors qu'il me semble que c'est une compétence qui est réservée au Conseil municipal au droit de l'article L. 251-2 du Code de la sécurité intérieure. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Il n'y a pas de dépense réalisée sur cette demande d'intégration de la Commune au programme métropolitain de cyber sécurité puisque c'est quelque chose qui est proposé par la Métropole du Grand Paris pour faire un diagnostic complet de nos installations. Et c'est après, une fois que ce diagnostic gratuit est réalisé, que nous ferons ou pas des investissements. »

M. Vagneux :

« Je n'ai pas tout à fait terminé non plus. Il n'empêche que je vous demande, je vais reformuler ma question, quelle est le quantième de l'article L. 2122-22 qui vous autorise, par lequel nous vous aurions donné délégation pour faire quoi que ce soit. Donc effectivement c'est pas le 4<sup>e</sup>, c'est pas l'indice 4. Mais quel est-il de fait ? Et en fait il n'y en n'a pas donc c'est L. 2121-29 qui s'applique et donc c'est bien au Conseil municipal de décider s'il veut rejoindre ce programme. Enfin s'il veut être intégré à ce programme de la Métropole du Grand Paris. Je vous laisse me répondre s'il vous plait ? »

M. le maire :

« Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur Vagneux, vous poursuivez votre liste de questions ? »

M. Vagneux :

« Alors de manière générale et sur les décisions mais plutôt celles de la fin qui concernent le salon du livre d'histoire, du salon du livre pardon, je ne comprends pas pourquoi beaucoup, enfin plusieurs, une dizaine, ont été passées après l'organisation de ce salon. De fait elles n'étaient pas exécutoires au moment de ce salon. Et donc je suis un petit peu surpris de ce que c'est. Numéro 1367, est-ce que vous pouvez nous préciser à quoi doit servir la subvention, enfin quels sont les événements sportifs et e-sportifs que vous avez en tête et pour lesquels vous avez demandé la subvention auprès de la région Ile-de-France ? Numéro 1367. »

M. le maire :

« C'est dans le cadre de l'Estival des sports. C'était la semaine, enfin l'Estival des sports qui a eu lieu, la première édition, l'année dernière et c'est la deuxième édition et on demande des subventions. C'est comme le Port-Salut c'est marqué dessus. »

M. Vagneux :

« Décision numéro 1396, la formation intitulée « Inventer le service public de demain ». Pouvez-vous rappeler, donc ça figure dans la décision qui est disponible sur le site internet de la Ville, quel est l'agent, en tout cas quel est le poste de l'agent qui a suivi ce séminaire, cette formation ? Et pourquoi avoir choisi un agent de ce service ? Je suis un petit peu surpris par le choix qui a été fait. Si vous voulez bien préciser. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Sur la 1396 c'est ça ? C'est l'ensemble des cadres de la collectivité. 41 cadres du coup. »

M. Vagneux :

« Alors sauf erreur de ma part, il y en a 54. Alors justement ça va être intéressant, on va y revenir quand on parlera du rapport sur le »

M. le maire :

« Alors il y a 41 cadres qui vont participer à la formation mais »

M. Vagneux :

« Oui sauf que le rapport »

M. le maire :

« Ce ne sont pas tous les cadres qui y sont allés ou qui vont aller. »

M. Vagneux :

« D'accord voilà. Parce que dans le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, vous nous indiquez plus de 41 cadres à Savigny. »

M. le maire :

« Oui. Je vous rassure, monsieur, aucun cadre n'a été exclu de cette formation. »

M. Vagneux :

« J'en suis tout à fait rassuré. La décision numéro 1404. Pourquoi avoir fait le choix de recourir à un accord-cadre alors que le Code de la commande publique vous offre différentes autres possibilités pour pouvoir faire ça ? »

M. le maire :

« Je crois qu'on vous a largement expliqué donc je ne vais pas revenir là-dessus. Vous irez regarder les procès-verbaux des Conseils municipaux précédents. Et il me semble que le tribunal administratif nous a

donné raison une nouvelle fois. Et je tiens à, monsieur Guillaumot n'est plus là, mais c'est un marché qui était réservé à des entreprises d'insertion. C'était cher à... »

M. Vagneux :

« Alors sur la 1427, c'est la même question mais j'aimerais que vous appliquiez votre définition donnée au conseil municipal à l'espèce et donc en l'occurrence pourquoi avoir passé, être passé par l'accord-cadre pour l'acquisition de vêtements de travail pour la police municipale ? Est-ce qu'il n'y avait pas d'autres moyens de faire pour obtenir le même résultat ? »

M. le maire :

« Et bien même question, même réponse. »

M. Senicourt :

« Sur la 1356. Il y a une représentation. Je souhaiterais savoir pour quel public vu les horaires. »

M. le maire :

« A priori c'est les scolaires. C'est les scolaires. »

M. Senicourt :

« C'est les scolaires. »

M. le maire :

« Deux séances pour les scolaires. Oui pardon. »

M. Senicourt :

« C'est pour les scolaires. Très bien merci. La 1364. De quel banquet s'agit-il ? Pour qui ? Et qui est invité ? »

M. le maire :

« Le pardon vous m'avez dit ? 1364. Et bien c'est écrit. Ah oui c'est le banquet du 8 mai. Alors à chaque 8 mai, à chaque 11 novembre, il y a le banquet organisé par les anciens combattants et il y a une participation de la Ville. Mais qui est organisé par les associations d'anciens combattants. Chaque année depuis je ne sais pas combien de temps. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Oui alors après c'est sûr que jeudi 8 mai 2025, bon on se doutait mais on va préciser banquet des anciens combattants si vous préférez. »

M. Senicourt :

« Donc on avait la question sur la 1396, on passe. La 1402. Je souhaiterais avoir des précisions sur les modifications générant cette diminution. C'est bien une diminution cette fois-ci. »

M. le maire :

« Yes, je retrouve ça tout de suite. »

M. Senicourt :

« Bien souvent les marchés augmentent. »

M. le maire :

« Oui pour une fois qu'on a des baisses on va pas se plaindre. Alors modification introduite par le présent avenant. Donc il y a modification du modèle de jeu en bois. Moins-value donc suppression du poste 7.7 « fourniture et mise en œuvre d'une structure de jeu en bois Sand Snake » pour un montant du devis de 16 100 euros hors taxes, plus-value « remplacement du jeu Sand Snake » pour un montant du devis de 9 600 euros. Donc tout ça c'est en moins. Complément de plantation de plantes couvre-sol sur deux zones de talus les protégeant du piétinement et de ravinement, plus-value de 1 296 euros hors taxes. Prolongement d'un linéaire de clôture basse sur 7 mètres linéaires entre les deux escaliers extérieurs protégeant le talus planté du piétinement des enfants, pour un montant de 432,60 euros hors taxes. Réalisation d'un revêtement drainant au sol de la cabane construite et installée par la mairie empêchant le creusement de la terre initialement présente par le passage des enfants, plus-value de 432 euros hors taxes. Donc en gros, incidence financière des devis concernés, moins 6 500 euros hors taxes et plus de 1 160,60 euros. Vous arrivez, vous retombez sur la moins-value globale. »

Mme Bernet :

« C'était pour rebondir sur cette décision 1402. Puisque, alors encore une fois, un petit point rédactionnel, désolée, cette moins-value provient de modifications techniques nécessaires au bon déroulement du chantier et non initialement prévues donc on aurait pu imaginer qu'on parlait de plus-value dans la... »

M. le maire :

« Non non il y a bien marqué « sur une moins-value ». »

Mme Bernet :

« Et en fait ce que je comprends dans votre explication c'est qu'il y a eu des plus-values et des moins-values qui ont fait que. Je voulais juste préciser ça. »

M. le maire :

« Des plus-values et des moins-values, oui oui. »

Mme Kadri :

« Alors pour la 1403. En fait j'ai une demande de communication de l'avenant. »

M. le maire :

« 1403, une communication de l'avenant. »

Mme Kadri :

« C'est sur les centres sociaux. »

M. le maire :

« Oui bien sûr on vous le transmettra. Pas de soucis. »

Mme Bernet :

« J'avais une dernière question concernant la décision 1434. Est-ce que vous pourriez nous indiquer qui compose ce comité d'encadrement ? Est-ce que ce sont les mêmes 41 cadres dont on parlait tout à l'heure ou pas ? Et quel est l'objet de ce séminaire à Chamarande puisqu'il n'a pas encore eu lieu ? »

M. le maire :

« Oui c'est le même séminaire sauf que c'est la location du domaine de Chamarande. »

Mme Bernet :

« De la salle. »

M. le maire :

« Voilà exactement. »

M. Vagneux :

« Qu'en est-il de toutes les décisions que vous prenez du fait de la délibération numéro 40/047 du 13 janvier 2022 et dont vous ne nous rendez jamais compte ? »

M. le maire :

« Oui ? »

M. Vagneux :

« Bah vous êtes tenu au droit du L. 2122-... »

M. le maire :

« Mais oui je vous rends compte des décisions dont j'ai à vous rendre compte. »

M. Vagneux :

« Non non non Là vous nous rendez compte que de L. 2122-22-4°. »

M. le maire :

« Très bien sur la liste »

M. Vagneux :

« Non je vous demande quand est-ce que »

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, monsieur Vagneux. Sur cette liste des décisions. »

Propos inaudibles (micro éteint)

M. le maire :

« Très bien. Y a-t-il d'autres interventions sur cette liste ? Monsieur Vagneux, sur la liste hein. Je vous recouperai la parole, je préfère vous prévenir. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Votre micro. »

M. Vagneux :

« ... la délibération numéro 40/047, nous vous avons confié mandat pour arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales. Ça vous l'avez fait. Pour procéder au, pour accorder des permis de démolir. Vous en avez accordé. »

M. le maire :

« C'est bien ce que je dis. Je vous rends compte des décisions dont j'ai à vous rendre compte. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Asseyez-vous monsieur Vagneux, asseyez-vous monsieur Vagneux. »

Prend acte de la liste des décisions.

M. le maire :

« On va passer aux vœux et motions. Alors j'ai reçu une motion d'ordre du groupe Bien vivre à Savigny, écologique et solidaire, sur les points 17 et 18 de l'ordre du jour. Et c'est une demande de report. Vous voulez la présenter monsieur Senicourt ? Puisque c'est une motion d'ordre. »

M. Senicourt :

« Oui merci monsieur le maire. Effectivement c'est une motion d'ordre. Considérant que la division en volume de la parcelle cadastrée AY numéro 430 n'est qu'à l'état de projet, version B, d'autres versions sont possibles, toutes mes excuses il y a un s qui a été oublié, les élus du conseil municipal réunis ce 3 avril décident de reporter à une autre séance les points 20 et 21 de l'ordre du jour de cette séance du 3 avril. Soit le point 20 : autorisation de transfert de propriété du collège Paul Bert au département de l'Essonne et soit le point 21, la cession de l'ancienne école maternelle Paul Bert au département de l'Essonne. En effet, il est illégal qu'une municipalité puisse céder des parcelles foncières qui ne soient pas clairement identifiées au cadastre. De plus, nous savons maintenant qu'il n'y a pas d'urgence à décider de ces cessions car la réhabilitation du collège Paul Bert ne figure pas au budget primitif 2025 du Département. Je vous lis le paragraphe 3-2.2 de la présentation de ce budget primitif départemental : « Bien qu'en diminution par rapport à l'année 2024, 14,7 millions d'euros, le programme de réhabilitation des collèges se poursuit avec un budget de 8 millions (donc une décroissance de 6 millions) pour l'année 2025. Cette enveloppe permettra notamment de financer les opérations détaillées suivantes : collège Robert à Méréville, mise en service prévue en 2026, 5,8 millions en 2025 pour un montant total de 22,2 millions. Collège Flemming à Orsay, mise en service prévue »

M. le maire :

« Oui alors vous sortez un peu de votre motion. Je vais vous répondre. Je vais vous répondre sur le »

M. Senicourt :

« Oui mais je termine. »

M. le maire :

« Oui oui. Je vais vous répondre sur le BP qui sera voté lundi. Qui a été voté pardon en assemblée départementale. »

M. Senicourt :

« Non mais ce qui est important c'est effectivement les montants et les horizons parce que ça permet de comprendre beaucoup de choses. Collège Flemming à Orsay, mise en service prévue en 2024, 1 million au

BP 2025 pour un montant total de 11,8 millions. Collège Moulin à Verrières avec mise en service en 2025 pour un montant de 600 000 euros au BP 2025 pour un coût global de 3,7 millions. Le collège Marie Curie à Etampes avec livraison en 2028, montant 500 000 euros en 2025 et un coût global de 20,7 millions. Et enfin le collège Jean Lurçat à Ris-Orangis avec 200 000 euros en 2025 pour une date de mise en service non définie et un coût global de 32,2 millions. Vu le budget annuel consacré aux réhabilitations des collèges, entre 8 millions minimum en 2025 et 15 millions dans les temps précédents, et vu les programmes engagés et restant à financer pour l'essentiel pour trois collèges, il est quasi certain que la rénovation de Paul Bert ne commencera ni en 2025 ni en 2026. A quel horizon ? Tout dépendra des finances du Département bien évidemment. En conséquence, la Ville peut se donner encore du temps pour mieux négocier avec le Département la cession de notre école maternelle Paul Bert. Il est urgent de ne rien décider ce soir. Merci. »

M. le maire :

« Je ne rentrerai pas dans les détails des négociations avec le Département étant donné que je quitterai la salle aux points 17 et 18, 20 et 21 sur vos tablettes. En revanche, je vais vous répondre à votre motion d'ordre. Alors effectivement, la rénovation elle n'est pas incluse, elle ne figure pas dans le BP 2025 du Département puisque le Département est encore en cours d'études qui seront présentées cette année, entre la rentrée scolaire et la fin d'année 2025 aux parents d'élèves, aux élèves et au personnel éducatif et au personnel du Département. Ensuite vous nous interrogez techniquement sur le fait que la première délibération porte sur la division et le transfert de propriété. Vous le dites très justement, c'est un projet de division qui est annexé. Donc le CM va approuver le principe, ce qui rendra possible le transfert de propriété. Il n'y a pas d'autre solution pour cette division qui correspond à la réalité des volumes occupés par le Département de l'Essonne et la Ville. Il n'y a pas non plus de lien avec le cadastre puisque les deux volumes font partie de la même parcelle cadastrale. Ensuite, donc ça je vous l'ai dit, les différentes études sont encore en cours et il n'est pas question de les retarder encore plus, lorsque l'on voit de quand date, et Jean-Marc Defrémont me le disait lundi soir, de quand date ce sujet et à un moment donné il faut pouvoir réhabiliter et démarrer enfin ces travaux. Pour le reste je vous laisserai en débattre sans ma présence mais je vous proposerai de rejeter cette motion d'ordre et elle ne sera donc pas inscrite à l'ordre du jour. Il n'y a pas lieu de débat. Les débats auront lieu sur les points 17 ou 18, 20 ou 21 sur vos tablettes. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« On inscrit ou pas les motions. On l'a vu, on le voit à chaque conférence des présidents. On l'inscrit ou pas à l'ordre du jour et vous pourrez dire ce que vous avez à dire, ne vous en faites pas, lorsque seront abordées au fond les délibérations. Et c'est une motion d'ordre ici, c'est pas une motion du conseil municipal. C'est une motion d'ordre, je le rappelle. C'est pour l'inscription de ce point. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Pas du tout. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Pas du tout. Pas du tout. Je suis bien d'accord mais on débattre au fond sur les délibérations. Là, la motion d'ordre c'est pour retirer, enfin reporter pas retirer, mais retirer aujourd'hui et les reporter à plus tard. Ce que je refuse de faire. Donc, mais j'en prendrai la responsabilité. Ces points seront inscrits à l'ordre du jour et débattus dans cet ordre du jour. En plus c'est pas une inscription de motion puisque c'est une motion d'ordre. »

Motion d'ordre présentée par le groupe « Bien vivre à Savigny, écologique et solidaire » :

*Considérant que la division en volumes de la parcelle cadastrée AY N°430 n'est qu'à l'état de projet (version B), que d'autres versions sont possibles, les élus du conseil municipal réunis ce 03 avril décident de reporter à une autre séance les points 20 et 21 de l'ordre du jour de cette séance du 3 avril, soit point 20 l'autorisation de transfert de propriété du collège Paul BERT au département de l'Essonne et soit le point 21 la cession de l'ancienne école maternelle Paul Bert au département de l'Essonne.*

*En effet, il est illégal qu'une municipalité puisse céder des parcelles foncières qui ne soient pas clairement identifiées au cadastre.*

**Par 9 voix Pour, 29 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Olivier VAGNEUX**  
**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**La proposition de motion est rejetée**

M. le maire :

« Le groupe « Rassemblons Savigny ! » comme beaucoup de communes, comme le Grand-Orly Seine Bièvre mardi prochain et comme le Département de l'Essonne lundi prochain, oui, souhaite relayer l'appel d'Epinay-sous-Sénart du jeudi 13 mars 2025 concernant la politique de la ville. Je vous propose donc qu'on inscrive cette motion à l'ordre du jour et qu'on en débattenne bien sûr à la fin du conseil. »

Motion déposée par le groupe « Rassemblons Savigny ! » :

*Un an après la signature des premiers nouveaux contrats de ville (CIV) et à l'approche d'un nouveau comité interministériel des villes, les associations du bloc communal (France urbaine, Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Ville & banlieue, Association des petites villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France, Association des maires d'Île-de-France) souhaitent interpeller le gouvernement et renouveler leurs attentes sur la méthode et les contenus des futures politiques de la ville et de cohésion sociale et urbaine.*

*Nous faisons face à une situation budgétaire et financière critique pour nos communes et intercommunalités, et sans perspectives d'amélioration. Nous craignons particulièrement l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers. De même, le budget de la politique de la ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État aux 8 % de la population qui vivent dans nos quartiers ?*

*Nous sommes attachés à montrer les forces de nos quartiers et souhaitons, en cette journée, réaffirmer notre engagement pour que les habitants aient accès aux mêmes droits et services, c'est-à-dire au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national.*

- **Considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade ;**

┆ Nous appelons le gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des quartiers prioritaires de la ville grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants ;

┆ Nous appelons le gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances à l'échelle territoriale ;

┆ Nous appelons le gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des Comités interministériels de la Ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées ;

- **Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie ;**

┆ Nous appelons le gouvernement à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national ;

┆ Nous appelons le gouvernement à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des quartiers prioritaires de la ville dans un but de cohérence de l'action publique ;

┆ Nous appelons le gouvernement à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et assurer l'action en proximité de France Travail ;

┆ Nous appelons le gouvernement à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans nos quartiers.

- **Considérant l'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et la nécessité de permettre à chacun de vivre en bonne santé, en sécurité et dans des conditions décentes ;**

┆ Nous appelons le gouvernement à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale ;

┆ Nous appelons le gouvernement à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics, ce qui contribue au bien-être de tous, qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ou encore des familles ;

┆ Nous appelons le gouvernement à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté qui nécessitent un meilleur accompagnement financier et technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS ne peuvent absorber à eux seuls ce flux ;

┆ Nous appelons le gouvernement à assumer sa mission régaliennne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et l'émergence de nouvelles formes de délinquance ;

- **Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie ;**

┆ Nous appelons le gouvernement à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU. C'est une nécessité pour traiter les politiques publiques dans leur ensemble sur le territoire, selon une approche globale, comportant à la fois une vision humaine et une vision urbaine, intégrant finement les enjeux connexes de voirie, de qualité du cadre de vie, de patrimoine, de développement économique, d'écologie, de sécurité ;

┆ Nous appelons à préserver sa vocation à refaire l'égalité territoriale, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la politique de la ville ;

┆ Nous appelons le gouvernement à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV : il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés ;

┆ Nous appelons le gouvernement à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un programme pluriannuel d'investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

Nous appelons le gouvernement à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et de l'égalité territoriale.

Nous comptons sur la ministre déléguée en charge de la Ville, Juliette Méadel, la ministre en charge du Logement, Valérie Létard, et le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Patrice Vergriete, pour porter ce message auprès du Premier ministre. Nous leur rappelons notre détermination à porter de hautes ambitions pour la politique de la ville.

**Par 37 voix Pour, 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle**

**AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**  
**Abstention : Olivier VAGNEUX**

**La motion est inscrite à l'ordre du jour**

M. le maire :

« Ensuite, nous avons 26, je crois, motions et vœux de monsieur Vagneux. Donc je vous demande si on les inscrit à l'ordre du jour. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Alors levez la main quand on appelle au vote monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Vous n'avez même pas appelé au vote pour la liste des décisions. »

M. le maire :

« C'est un donner acte. Bon c'est très bien. Ben monsieur Vagneux, à rebours, ne donne pas acte de la liste des décisions. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, s'il vous plaît, je ne vous ai pas donné la parole. On se détend, tout va bien se passer. Donc on inscrit ou pas les motions à l'ordre du jour. »

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour changer de référent déontologue qui a menti par deux fois à la commune*

*En décembre 2023, le Conseil municipal décidait de désigner un référent déontologue en la personne de Maître Hugues HOURDIN.*

*Malgré les avertissements dédaignés du conseiller municipal VAGNEUX, la délibération de désignation était adoptée avec deux vices de procédure.*

*Monsieur VAGNEUX déférait alors la délibération.*

*Informé de ce recours, le déontologue commençait par reporter sa réunion de présentation du 11 avril 2024, au motif d'un imprévu.*

*Puis début 2025, le référent, à qui la Commune demandait s'il avait été sollicité, répondait que non.*

*Devant ce dernier mensonge, Monsieur VAGNEUX déposait alors une plainte déontologique contre Maître HOURDIN.*

*Devant le Bâtonnier, Maître HOURDIN devait avouer qu'il avait bien été sollicité par le conseiller municipal VAGNEUX.*

*Davantage, il indiquait qu'il ne ferait rien, tant que le recours était en instance.*

*C'est donc pour cette raison qu'il avait annulé la réunion du 11 avril 2024.*

*Lassé de ces mensonges et pour avoir un déontologue qui agira avant la fin du mandat, le Conseil municipal décide de remplacer M<sup>e</sup> HOURDIN par un autre référent déontologue.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**  
**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour donner un suppléant à la liste Bien Vivre à Savigny en commission d'appel d'offres et en commission de délégation de service public*

*Contrairement aux mensonges proférés par une administration municipale en service commandé pour asseoir les intérêts de la majorité, laquelle refuse de donner ses sources, parce qu'elle n'en a pas ; aucune disposition législative ou réglementaire ne s'oppose à une modification de la commission d'appel d'offres ou de la commission de délégation de service public en cours de mandat (les dispositions de l'article L.1411-4 du code général des collectivités territoriales ne s'appliquant qu'à l'élection constitutive de la commission).*

*Depuis la démission de Bruno GUILLAUMOT, la liste Bien Vivre à Savigny n'est plus représentée que par son titulaire dans ces deux commissions.*

*Pour des raisons tirées de la bonne administration municipale, le Conseil municipal décide donc de l'organisation, en sa prochaine séance, de l'élection d'un suppléant pour Jean-Marc DEFREMONT dans ces deux commissions.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour initier une analyse des besoins sociaux*

*Avec le renouvellement urbain de Grand-Vaux et les constructions qui n'en finissent plus de pousser, la ville de Savigny connaît de profondes mutations de sa population.*

*Une actualisation de l'analyse des besoins sociaux s'impose pour mieux cerner les services à apporter !*

*En commission municipale, la majorité a reconnu l'utilité d'une telle analyse, mais refusé d'y pourvoir.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal s'accorde sur le lancement d'une analyse des besoins sociaux.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak**

**LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour que le maire ne modifie pas, après vote, le texte des conventions que les élus l'autorisent à signer (et en plus, cela fera moins de plaintes pour faux en écriture publique)*

*Lors de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024, les élus du Conseil municipal ont encore rejeté plusieurs amendements de VAGNEUX.*

*Quelle ne fut cependant pas sa surprise de découvrir qu'alors que plusieurs de ses amendements avaient été rejetés à l'unanimité, le maire les a finalement repris.*

*Cet horrible plaideur quérulent procédurier n'a pas manqué de déposer une nouvelle plainte pour faux en écriture publique par personne dépositaire de l'autorité publique à l'encontre du maire.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal demande à son maire de ne pas modifier les textes des conventions qu'il l'autorise à signer, après leur adoption par l'assemblée délibérante, et de respecter les votes des amendements par la Représentation municipale.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le retrait des ralentisseurs sur le passage des lignes de transports en commun*

*Alors que les ralentisseurs sont interdits sur le passage des transports en commun et que le Conseil d'Etat, par un arrêt n°464946 du 24 octobre 2023, a étendu l'application du décret du 27 mai 1994 à l'ensemble de ces obstacles, la Ville de Savigny compte encore de nombreux ralentisseurs sur le passage de ses bus, notamment du 292.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal sollicite le maire et le président de l'EPT pour procéder au retrait de l'ensemble des ralentisseurs présents sur le territoire communal.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour que le maire respecte les compétences des commissions municipales*

*Le droit des collectivités territoriales applique le principe de subsidiarité, c'est-à-dire qu'il confie par principe le traitement des affaires à l'organe le plus compétent pour en connaître.*

*Lorsque les élus font des propositions de commissions municipales, le maire est tenu de les inscrire à l'ordre du jour de la commission compétente, mais celui-ci choisit souvent des commissions qui ne sont pas compétentes ; à tout le moins, qui ne sont pas les plus compétentes.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal demande au maire de respecter le choix de commissions des élus proposant, de respecter les compétences des commissions municipales, de toujours choisir de faire examiner les propositions de délibération par les commissions les plus compétentes, et que lorsqu'un sujet concerne plusieurs commissions, qu'il soit vu par toutes ces commissions.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'expression de tous les élus dans toutes les publications d'informations générales de la commune (Facebook, lettres du maire, magazine interne...)*

*Depuis plusieurs mois, la majorité municipale a considérablement renforcé sa communication. Le maire se met lui-même en scène dans des Reels Facebook !*

*Et pour cause, il faut bien expliquer aux gens ce dont ils ne sont pas capables de se rendre compte par eux-mêmes ; peut-être parce qu'en fait, il ne se passe rien de plus...*

*Cela en devient presque même écoeurant : 40 % des photos du forum des associations 2024 montrent des élus de la majorité sur le terrain. C'est sinon toujours le maire qui est mis en avant sur les photos qui apparaissent en une des posts Facebook...*

*Par ces motifs, et sans attendre les succès des référés de M. VAGNEUX, le Conseil municipal décide que tous les élus pourront désormais intervenir sur le Facebook municipal, dans chacune des lettres du maire et dans le magazine interne de la Commune.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas**

**FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Motion pour l'information des élus du conseil municipal sur les évolutions du projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux voulues par le maire.

Depuis le comité de quartier de Grand-Vaux du 30 mai 2024, les élus découvrent plusieurs modifications substantielles du projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux, que le maire a semblé négocier seul dans son coin.

Ces évolutions ont été confirmées dans le dossier de Citallios qui a présenté son dossier de candidature du plan marchabilité sur la base d'un projet qui n'est plus du tout celui de la convention ANRU du 14 octobre 2022 adoptée par les élus.

Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de bien vouloir l'informer régulièrement des avancées du projet de renouvellement urbain, ainsi que de ses évolutions souhaitées pour le projet.

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

Vœu pour le respect des horaires du couvre-feu de l'aéroport d'Orly et l'élargissement de sa durée en soirée

Par le présent vœu, le Conseil municipal de la commune de Savigny-sur-Orge :

- demande au législateur de légiférer pour transposer dans la loi l'arrêté ministériel du 4 avril 1968 portant réglementation de l'utilisation de nuit de l'aéroport d'Orly ;
- sollicite l'application de sanctions dissuasives contre tous ceux qui ne respectent pas les horaires du couvre-feu ;
- réclame la sanctuarisation de la piste n°2 (02-20) de l'aéroport Paris-Orly, survolant la commune, afin qu'elle demeure durablement une piste d'usage exceptionnel ;
- appelle à une anticipation de la durée du couvre-feu pour le faire commencer avant 23 heures 30.

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas**

**FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**  
**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**  
**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la modification du règlement des temps autour de l'école*

*Alors que le règlement des temps autour de l'école contraint les familles à déclarer le choix d'un régime alimentaire à l'année, et que la Commission nationale informatique et libertés a indiqué dans un avis du 4 août 2022 qu'une telle demande n'était pas réglementaire ; quand bien même elle ne serait effectivement pas appliquée au niveau du Portail familles ;*

*Et que celui-ci prévoit désormais la conservation générale, automatique et définitive de l'ensemble des données personnelles des usagers, alors que la CNIL a rappelé l'illégalité de cette pratique dans une réponse du 22 mars 2024,*

*il est proposé au Conseil municipal de délibérer de nouveau pour modifier en conséquence le règlement intérieur et 1°) rappeler le caractère facultatif de l'information du régime alimentaire comme obligatoire à fournir et 2°) renoncer à l'archivage définitif de certaines données personnelles non pertinentes.*

*Etant précisé que le fait de ne pas appliquer la disposition ne signifie pas que sa présence dans le règlement est illégale.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à proposer de modifier en conséquence le règlement des temps autour de l'école.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Vœu contre les attermolements et la récupération politique des élus locaux sur les conséquences de la mise en service du T12, alors qu'elles sont connues depuis au moins 2011 !*

*Le 9 décembre 2023, le T12 était inauguré en grande pompe par des élus essonniers de tous bords, à l'exception évidente des oppositions municipales que les cabinets des maires avaient parfois malencontreusement oublié d'inscrire (mais peut-être que cela ne serait-il pas arrivé pour Savigny si la directrice était alors un peu plus présente en mairie et un peu moins à l'Assemblée pour exercer son deuxième métier d'alors ?).*

*Ce jour-là, rien ne devait venir « gâcher la fête », et surtout pas la mention des conséquences de la mise en service de ce tram, qu'il s'agisse de la suppression des trains de la boucle Versailles Chantier <> Viroflay Rive Gauche, de la diminution de l'offre des RER à destination de la vallée de l'Orge et de la rupture de charge à Massy, désynchronisée entre le T12 et le RER C.*

Ce n'est donc que quelques jours plus tard que les usagers ont compris leur douleur, pour un supplice qui était connu et annoncé depuis 2011. Ainsi, on peut aisément retrouver sur internet des interventions et des avis défavorables émis en 2013 tant par l'association Elan Savigny environnement que par un certain Olivier VAGNEUX, qui alertaient il y a déjà plus de dix ans, sur la dégradation programmée du service public ferroviaire induite par la réalisation du TTME.

Or, voilà que les rapaces politiques, qui n'ont rien vu venir et qui ont tout laissé faire, se jettent maintenant sur ces proies faciles pour récupérer et capitaliser sur leurs mécontentements. Entre une gauche, qui parce que devenue minoritaire, désavoue son projet, dont l'échec était prévisible, et une droite qui fait semblant de découvrir ce qu'elle dénonçait elle-même lorsqu'elle siégeait dans l'opposition régionale et départementale...

Pire, ils commencent à raconter que tout ira mieux après les Jeux olympiques et paralympiques, alors que l'embauche des chauffeurs reste problématique.

Par ces motifs, le Conseil municipal appelle les élus locaux à arrêter leurs discours larmoyants et à se mettre enfin à gouverner. Car gouverner c'est prévoir ; et que tous ceux qui se sont un tant soit peu réellement intéressés au projet, connaissaient à l'avance ce que nous subissons aujourd'hui.

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COÛTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

**Motion contre l'application sélective et la réinterprétation du règlement intérieur du conseil municipal par le maire**

Dans un courrier du 22 décembre 2023, le maire a indiqué au président de la Commission d'accès aux documents administratifs, ne pas procéder systématiquement aux enregistrements des commissions municipales, ce qui méconnaît les dispositions de l'article 28-4 alinéa 5 du règlement intérieur.

Monsieur le Président,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 23 novembre 2023 par lequel vous sollicitez des observations suite à la saisine de Monsieur Olivier VAGNEUX sur la communication de l'enregistrement audio de la commission municipale de l'urbanisme et du cadre de vie du 20 septembre 2023.

Par un courrier du 27 septembre, Monsieur Olivier Vagneux a demandé la communication de cet enregistrement.

~~Les enregistrements audio des commissions municipales ne sont pas autorisés et ne servent qu'à la rédaction des procès-verbaux et sont détruits dès que ceux-ci perdent leur caractère préparatoire.~~

Ainsi, ce document est inexistant et ne peut pas être communiqué à Monsieur Vagneux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Alexis Teillet*  
Alexis TELLET  
Maire



Après les sujets du format texte des tribunes dans le magazine municipal, de la présentation des vœux et des motions en conseil qui devraient parvenir avant la commission, du droit à copie des documents qui interdirait de disposer d'un deuxième exemplaire du dossier de séance, ou de l'interdiction de copier les documents des contrats de service public, pour ne citer qu'eux, voilà que le maire fait une nouvelle interprétation personnelle, postérieure et parfaitement subjective des dispositions du règlement.

Par la présente motion, le Conseil municipal appelle le maire à respecter l'intégralité des dispositions du règlement intérieur du conseil municipal.

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la reprise de la retransmission des séances du conseil municipal*

*Face au peu de public présent à nos débats, et à la demande d'habitants en comités de quartier, la démocratie gagnerait à ce que le conseil puisse de nouveau être diffusé.*

*Or, la Commune continue de procéder à une captation audiovisuelle des séances du conseil municipal, au service de l'administration,*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande de plus fort au maire de recommencer à transmettre les captations audiovisuelles des séances du conseil municipal.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour enfin obtenir des réponses sincères du maire*

*Non content de ne plus répondre, ni aux questions orales, ni aux questions écrites d'un certain élu, le maire répond de toute façon sinon à peu près à côté sur toutes les autres questions qu'on peut lui poser, quand il ne ment pas franchement pour faire passer ses projets de délibérations en force ou pour se soustraire à l'autorité de la chose jugée.*

*C'est ainsi par exemple que M. VAGNEUX a pu découvrir qu'il n'y avait eu qu'un seul permis de construire annulé en 2022, là où le maire invoquait plusieurs permis annulés pour justifier la forte baisse des produits de la taxe d'aménagement dans le compte administratif ; qu'il n'y avait jamais eu d'autres signalements de termites que dans la rue Boileau, contrairement à ce qui avait été dit aux élus par Olivier CARETTE, responsable de l'urbanisme ; ou encore que des documents administratifs prétendument disparus étaient en fait mystérieusement réapparues, retrouvés par l'avocate sur le serveur de la commune...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de bien vouloir cesser d'utiliser l'esquive et le mensonge pour se soustraire aux questions qui le dérangent, et de répondre de manière générale, le plus honnêtement possible.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'information systématique des élus de l'opposition des événements organisés dans la ville*

*Fête de fin d'année du centre Simone-Dussart, remise des diplômes du PRE, remise des médailles du travail, fêtes des maisons de quartier, fête des agents, fête de l'école municipale des sports, fête de fin d'année du CLAS, cérémonie de ravivage de la flamme sous l'Arc de triomphe, accueil de la délégation des citoyens d'Auerstaedt, lancement des espaces sans tabac, remise des médailles de la Ville, inauguration de la nouvelle entrée du centre social, cérémonie de citoyenneté, fête de fin d'année des écoles, accueil des nouveaux habitants, installation du nouveau CMJ, signature du contrat Terre d'avenirs...*

*On ne compte plus les événements, dont les élus des oppositions découvrent a posteriori, l'organisation, via Facebook, et pendant lesquelles seule la majorité se donne à voir auprès de la population.*

*Etant rappelé que participent également à ces événements des élus sans délégation, voire des conjoints d'élus, qui se sont par exemple accaparés les places limitées pour l'inauguration de la plaque en souvenir du maréchal DAVOUT dans le lycée Corot...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire d'informer systématiquement les 39 élus de chacun des événements organisés sur le territoire de la commune, aux fins de leur permettre éventuellement d'y participer.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le respect de l'intégrité des procès-verbaux du conseil municipal*

*S'il était déjà possible de reprocher aux procès-verbaux des séances du conseil municipal de ne pas être totalement sincères, en ne reprenant pas la présentation mot à mot des projets de délibérations, ou en passant pour inaudibles des propos dérangeants, voilà désormais que l'administration se permet, postérieurement à l'adoption souveraine de ces PV par le conseil municipal, tantôt d'en modifier les propos hors des corrections demandées lors de la séance, tantôt de les commenter !*

*Par la présente motion, le Conseil municipal s'insurge contre la pratique de l'administration qui consiste à commenter les propos des élus, et il réclame de l'administration l'élaboration d'un procès-verbal honnête qui se borne à reprendre le seul prononcé qui fait foi.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la responsabilisation du maire*

*A plusieurs reprises depuis le début du mandat, le maire est revenu sur sa parole donnée, quand il n'a pas carrément modifié des délibérations après vote.*

*Cette situation n'est ni sérieuse ni loyale.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à se préoccuper un peu plus sérieusement de son mandat, sans s'arrêter aux seuls avantages de celui-ci, notamment ses indemnités.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'organisation d'un débat de politique générale*

*Le droit permet l'organisation annuelle d'un débat de politique générale.*

*Ce débat, à 13 mois de la fin du mandat, pourrait être utile pour comprendre comment le maire veut finir son mandat.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal appelle le maire à organiser un débat de politique générale.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le respect de la souveraineté du conseil municipal*

*Depuis son élection, le maire oublie un peu trop souvent que nombre de ses décisions sont soumises à l'approbation préalable de la représentation municipale,*

*et notamment pour les projets de création d'un centre culturel, de développement d'une application numérique, de signature d'une convention de site à Grand-Vaux, d'élaboration du projet éducatif territorial, de déploiement de trottinettes électriques en libre-service, de lancement d'un plan de circulation et de stationnement, de réaménagement du parc des sports, de création de cours oasis, de refonte du site internet, de création d'une annexe d'une école, de transformation profonde du projet de renouvellement urbain de Grand-Vaux...*

*Par la présente motion, le Conseil municipal interpelle le maire pour lui demander de solliciter systématiquement l'avis de l'organe délibérant avant chaque décision engageant la Commune, dont la compétence n'a pas été déléguée à l'édile, sous peine de voir chacun de ces sujets impitoyablement déferés au Tribunal administratif, pour incompétence...*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour une application résolue de la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier*

*Plus les mois passent et plus la charte de la promotion immobilière durable et de lutte contre les nuisances de chantier continue de témoigner de sa criante inutilité.*

*D'une part, et par exemple, les promoteurs continuent de ne pas informer les riverains des projets qu'ils déposent.*

*D'autre part, et pour un autre exemple, les chantiers continuent d'être allumés la nuit.*

*Par ailleurs, force est de constater que les chaussées ne sont toujours pas remises en l'état après ces travaux.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal invite le maire à ne pas trembler pour faire appliquer sa charte.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas**

**FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour le respect, de la compétence du conseil municipal, et du code de l'urbanisme, dans la gestion des appels à candidature préalables à la rétrocession de baux commerciaux préemptés par la commune*

*Au droit de l'article R.214-11 du code de l'urbanisme, seul le conseil municipal est compétent pour fixer le cahier des charges de rétrocession des baux commerciaux préemptés par la commune.*

*Au droit de l'article R.214-14 du même code, seul le conseil municipal est compétent pour choisir le cessionnaire.*

*Alors qu'un premier appel à candidature a été lancé par le Conseil municipal, pour le bail du 9, avenue Charles-de-Gaulle, non sans une énorme coquille dans le code postal de la ville, parce que le maire a refusé de tenir compte d'un amendement pourtant voté par le Conseil municipal,*

*l'édile a encore décidé tout seul d'écarter l'ensemble des candidatures reçues et de procéder à un nouvel appel à candidatures, sur la base d'un nouveau cahier des charges qu'il a écrit tout seul.*

*Par ces motifs, le Conseil municipal demande au maire d'annuler la procédure relancée par lui ; puis tout en respectant les procédures de rétrocession, de solliciter l'assemblée délibérante pour procéder à l'examen des candidatures reçues, et au besoin, au lancement d'un nouvel appel à candidatures.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour la responsabilisation de la commune dans son rôle de personne publique associée aux évolutions des PLU des communes voisines*

*Le droit permet aux communes voisines de celles qui engagent des réformes de leurs documents d'urbanisme, notamment de leur plan local d'urbanisme, de donner leur avis sur les évolutions envisagées, en tant que personnes publiques associées.*

*Depuis le début de son mandat, le maire de Savigny a scrupuleusement bloqué toute intervention sur les PLU des communes voisines, possiblement pour ne pas se fâcher avec des maires de son bord politique.*

*Par exemple, la Commune n'est pas intervenue sur les projets de modification des PLU de Morsang en octobre 2022 et de Morangis en décembre 2022.*

*Par la présente motion, il est proposé au Conseil municipal que la Commune, 4<sup>e</sup> ville de l'Essonne, assume son rôle de personne publique associée aux procédures de réforme des documents d'urbanisme de ses*

voisins, et qu'elle participe systématiquement à celles-ci, y compris pour faire valoir son absence d'observations.

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour une application résolue du règlement local de publicité intercommunal*

*La police de la publicité reste de la compétence des maires.*

*Or, malgré l'approbation du règlement local de publicité intercommunal, des affichages publicitaires illégaux continuent de se multiplier sur les clôtures des particuliers ou sur le mobilier urbain, tandis que certains commerces continuent d'allumer leurs vitrines toute la nuit, par exemple dans la ZAC des Gâtines.*

*Par la présente motion, le Conseil municipal demande au maire de se saisir de tous les dispositifs prévus par le droit pour assurer le respect des dispositions du RLPI et partant, la garantie du cadre de vie des habitants de la Commune.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de motion déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Motion pour l'intégration de la publicité projetée au sol dans le règlement local de publicité intercommunal*

*Depuis plusieurs mois, au moins un commerce se met à faire de la publicité lumineuse projetée au sol.*

*Ce nouveau mode de publicité doit nous interpeller ; pas tant pour ce qu'il est et dont chacun pense ce qu'il veut, que parce qu'il n'est aujourd'hui pas du tout encadré par le règlement local de publicité intercommunal (RLPi), et pourrait ainsi rapidement dériver.*

*Demain, avons-nous envie de voir des logos de marques fleurir dans l'espace public ; sur les sols sur lesquels nous marchons, ou projetés sur les murs ou dans les airs ?*

*Déjà que nous voyons maintenant fleurir un peu partout des drapeaux de chantier et des affiches de cirque...*

*Par ces motifs, le Conseil municipal décide d'engager une réflexion sur la publicité projetée et sollicite la saisine de l'Etablissement public territorial aux fins de régler l'usage de la publicité lumineuse au sol.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de motion n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Vœu de soutien aux Saviniens qui refusent l'installation des compteurs communicants*

*Par le présent vœu,*

*lequel contrairement à ce que le maire affirme, ne peut pas être annulée par le tribunal administratif, en tant qu'il s'agit d'un acte non décisive,*

*édile, qui affirme paradoxalement qu'il n'aurait aucun problème à cadenasser les armoires de fibre optique pour faire comme son collègue de Viry-Châtillon, comme quoi ses indignations sont sélectives,*

*le Conseil municipal,*

*apporte toujours son soutien aux courageux Saviniens qui continuent inlassablement de refuser l'installation forcée des compteurs d'eau, d'électricité et de gaz.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

Proposition de vœu déposée par la liste « Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux » :

*Vœu d'appel à la démission collective de la majorité municipale fraudeuse*

*Par le présent vœu, le Conseil municipal,*

*réaffirmant son attachement aux principes démocratiques de la République,*

*qu'ils soient le respect de la légalité républicaine, l'égalité entre les candidats ou la sincérité du scrutin,*

*dit réprover les fraudes commises par la liste « Rassemblons Savigny ! » pendant la campagne de l'élection municipale partielle des 5 et 12 décembre 2021, notamment celles concernant le financement de sa campagne,*

et appelle à la démission collective des élus de « Rassemblons Savigny ! ».

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, 5 Abstentions**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Patrice KOUAMA, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

**La proposition de vœu n'est pas inscrite à l'ordre du jour.**

M. le maire :

« Ceci étant fait, le spectacle terminé comme à chaque fois, nous pouvons prendre le cours de l'ordre du jour et on commence par le rapport annuel et le plan pluriannuel d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et un bilan d'étape. »

## **RESSOURCES HUMAINES**

- **1/463 – RAPPORT ANNUEL ET PLAN PLURIANNUEL D' ACTIONS EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES**

**Rapporteur : M. Durand**

Préambule :

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes introduit l'obligation pour les communes de plus de 20 000 habitants de constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport annuel appréhende la collectivité comme employeur et, à cet effet, conformément aux articles D2311-16 du code général des collectivités territoriales, comporte un état des lieux, un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et décrit les orientations pluriannuelles en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle).

A l'occasion de l'élaboration du plan pluriannuel d'action pour l'égalité entre les femmes et les hommes résultant des dispositions des articles L132-1 et suivants (par transposition de l'article 6 septies de la loi du 13 juillet 1983) et R132-1 et suivants du code général de la fonction publique (par transposition du décret n°2020-528 du 4 mai 2020), la première partie du document présente un état des lieux statistique, puis, dans sa seconde partie, les actions envisagées en vue de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Le plan pluriannuel des actions en faveur de l'égalité professionnelles entre les femmes et les hommes est composé, dans sa deuxième partie des 4 axes prévus dans le code général de la fonction publique :

1. Evaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes
2. Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique
3. Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale
4. Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes

Chacun de ces axes comprend les actions, déclinées en d'objectifs pour lesquels le niveau de priorité est précisé. Il est à noter que si certaines actions ont un caractère ponctuel, d'autres sont à considérer comme de long terme, c'est-à-dire qu'elles sont conçues comme relevant d'un processus de travail en continu.

Ces propositions résultent de l'activité d'un groupe de travail d'agents de la commune, femmes et hommes, encadrants et non encadrants, qui ont été réunis pendant 3 séances durant le dernier trimestre 2024, réunions auxquelles les représentants du personnel ont pu participer.

Le plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025-2027 a été présenté lors du comité social territorial du 18 mars 2025.

Le plan pluriannuel, joint en annexe, inclut ainsi dans sa première partie le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, point de situation statistique élaboré sur la base du rapport social unique (RSU) 2023 qui a été soumis au comité social territorial du 28 janvier 2025.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte du rapport annuel et d'adopter le plan pluriannuel d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

#### Interventions :

##### M. Durand :

« Merci monsieur le maire. Chers collègues et messieurs et mesdames. Une synthèse du rapport annuel et du plan pluriannuel d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les communes doivent constituer un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans le cadre du vote du budget. L'article D2311-16 du Code général des collectivités territoriales prévoit que ce rapport comporte un état des lieux de la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité (recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, vie professionnelle et vie privée). En outre, les communes de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un plan pluriannuel selon le décret n° 2020-528 du 4 mai 2020. La première partie du document donc présente un état des lieux statistique puis dans sa seconde partie, les actions envisagées en vue de favoriser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Le plan pluriannuel des actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est composé dans sa deuxième partie des 4 axes prévus dans le Code général de la fonction publique. En 1, évaluer et prévenir, et le cas échéant traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. En 2, garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique. En 3, favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale. Et enfin en 4, prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes. Chacun de ces actes comprend les actions déclinées en objectifs pour lesquels le niveau de priorité est précisé. Il est à noter que si certaines actions ont un caractère ponctuel, d'autres sont à considérer comme de long terme. C'est-à-dire qu'elles sont conçues comme relevant d'un processus de travail en continu. Ces propositions résultent de l'activité d'un groupe de travail d'agents de la Commune composé de femmes et d'hommes encadrants et non encadrants qui ont été réunis pendant 3 séances durant le dernier trimestre 2024, réunions auxquelles les représentants du personnel ont pu participer. Le plan pluriannuel d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes 2025 à 2027 a été présenté lors du comité social territorial du 18 mars 2025. Le plan pluriannuel, joint en annexe, inclut ainsi dans sa première partie le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité, point de situation statistique élaboré sur la base du rapport social unique RSU 2023 qui a été soumis au comité social territorial du 28 janvier 2025. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de prendre acte du rapport annuel et d'adopter le plan pluriannuel d'actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Et je tiens personnellement à remercier les membres des groupes de travail et le personnel du service DRH qui ont élaboré ce projet, plan d'actions, sa mise en œuvre et sa mise en forme. »

##### M. le maire :

« Je me joins à vos remerciements monsieur Durand. Alors c'est un rapport obligatoire et annuel et à souligner que certaines actions ont été proposées par ce groupe de travail et seront réalisées évidemment. »

##### M. Vagneux :

« Je vous remercie. Alors un certain nombre d'observations et puis un amendement qui visera à modifier le rapport pour rectifier une erreur de calcul même si j'entends bien que, comme à l'accoutumée, vous devriez me dire qu'on ne peut pas toucher au rapport. Et bien on restera avec des erreurs de calcul. Je remarque en page 4 sur 36 du plan pluriannuel d'actions que la parité ou en tout cas la représentativité par genre n'est pas respectée. Voilà ce qui ne préjuge pas forcément du travail des membres du groupe. Mais qui en tout cas quand même fait sourire quand on lit le reste du rapport. Page 5, je voudrais bien comprendre pourquoi est-ce qu'on est comparé, pourquoi est-ce qu'on compare Savigny à la Petite Couronne alors qu'à ma connaissance Savigny est située en Grande Couronne. Donc est-ce que c'est en lien avec le fait que nous soyons membres du GOSB ? Est-ce que, enfin quelle est la raison ? Quelle est la justification ? Page 7 du

rapport, on nous dit que c'est l'organigramme, alors c'est 7 sur 36 du plan pluriannuel pardon, on nous dit que les données qui figurent dans le tableau sont tirées de l'organigramme fonctionnel. Je ne vois pas en quoi l'organigramme fonctionnel, qui se borne à donner des postes et une organisation, a pu renseigner, mais enfin peut-être que nous ne parlons pas du même organigramme fonctionnel. Il m'intéresserait de l'avoir. Je le dis pour le public, pour les gens qui liront le procès-verbal, pour nos collègues, quand je vois quand même que l'encadrement, dans l'encadrement, on est à 5 niveaux de chefs, directeur-directrice, chef-chef de service, adjoint (donc j'imagine adjoint au chef de service), chef d'équipe et coordinateur. Voilà, je pense qu'on peut peut-être comprendre pourquoi est-ce qu'on a que de plus, enfin tout à l'heure quand nous parlerons du tableau, de la modification du tableau des emplois permanents, nous sommes à plus de 100 créations de postes depuis le début de ce mandat. Alors en page 10 sur 36, moi j'ai une petite difficulté, c'est page 8 pardon sur 36, tous les emplois fonctionnels seraient occupés par des hommes. Je pense qu'il y a une coquille. Je l'avais souligné au moment de la commission. Le tableau n'a pas été touché, mais enfin si j'ai bien compris qu'on ne pouvait pas toucher au tableau et bien on reste avec l'idée que donc 100 % des emplois fonctionnels sont occupés par des hommes, pourquoi pas. Alors page 19 sur 36, nous apprenons que nous avons 1 % d'agents non binaires puisqu'il y a 45 % d'hommes et 54 % de femmes, au sein de la filière technique, très important excusez-moi j'avais oublié. Donc au sein de la filière technique, 1 % d'agents non binaires ou alors vous ne savez pas finir les calculs. Page 25 sur 36, donc déjà je suis heureux d'apprendre qu'il existe un Qui-fait-quoi, qui est un annuaire administratif alors que la commune a plaidé qu'un tel annuaire n'existait pas mais bon c'est sa responsabilité. Au moins nous avons maintenant la preuve qu'il existe. Je serais curieux de savoir quelles sont les fameuses résistances qui sont indiquées dans le rapport par rapport aux embauches alors qu'à ma connaissance ce ne sont pas les chefs de service qui embauchent mais le maire qui a la décision à la fin. Donc si résistance il y a ou si quelqu'un devrait faire quelque chose pour assurer la parité ou une meilleure représentativité, c'est uniquement le maire. Et je ne vois pas en quoi est-ce que les chefs de service seraient responsables des embauches sauf si à Savigny ça dysfonctionne peut-être sévèrement. Page 28 sur 36 mais peut-être que mes collègues en reparleront, alors j'entends parce que vous me l'avez dit dans la réponse à ma demande d'informations, monsieur Darmon me l'a dit, l'a écrit, la fin des nocturnes n'est qu'un projet tout comme le passage du travail sur 4 jours. Voilà moi j'observe simplement que les communes qui y avaient renoncé sont en train d'y revenir. Donc voilà je ne sais pas exactement si, enfin ce que ça en est mais en tout cas puisque ça figure dans le rapport, ça pourrait être bien qu'à un moment donné le Conseil municipal soit consulté. Alors je comprends pas très bien dans le rapport, et peut-être que ça mériterait d'être précisé, au niveau du calendrier, vous avez tec, vous avez un ruban, vous avez deux rubans. Voilà est-ce qu'on pourrait avoir une petite légende à un endroit qui nous dise concrètement ce que ça signifie. En tout cas même si tec, on peut le retrouver sur internet, les deux rubans, qu'est-ce qu'ils sont sensés signifier ? Je laisserai Lydia compléter parce qu'apparemment elle a une intervention là-dessus. Ensuite par rapport aux objectifs, donc j'ai regardé le bilan de l'année dernière, enfin pardon le bilan des trois dernières années qui viennent de s'écouler, je ne comprends pas très bien pourquoi il y a certaines différences, pourquoi certaines choses ne sont pas reprises et inversement, je ne suis pas certain de la pertinence de ce qui est rajouté. Et notamment quelque chose qui me préoccupe un petit peu c'est que finalement on a l'impression qu'on va mieux traiter les agents que la population savinienne ou alors qu'on envisage de créer des choses pour les agents qui ne sont pas du tout envisagées pour la population. Et par exemple sur l'objectif 17, la création d'un point d'accès au droit. Quand on voit ce qu'est devenue la maison de la justice et du droit, en tout cas l'accès et les facilités qu'il y a, je ne comprendrais pas ou je comprendrais mal qu'on fasse quelque chose pour les agents qu'on ne propose pas aussi et autant pour la population. Sur l'objectif, alors page 32, pardon, quelque chose qui était dépassé mais je le retrouve pas donc je passe à la suite. Page 34, l'objectif Vis ma vie. Voilà est-ce que, c'est pour qui ? Est-ce que c'est pour que monsieur Teillet continue de faire des immersions dans les services et de s'en vanter sur Facebook ? Je sais pas en quoi c'est trop productif. Personnellement j'ai pas observé que monsieur Teillet s'était amélioré parce qu'il était allé dans les services ou que les services s'étaient enrichis de la présence de monsieur Teillet. Enfin pour dire que je trouve ça ridicule. Et puis l'objectif numéro 22 qui est « Rétablir la sécurité de certains espaces ». Qu'est-ce que ça vient faire là ? Quel rapport avec les agents ? Voilà je suis très surpris par les nouveaux objectifs que vous avez rajoutés qui, soit n'ont pas de rapport ou soit n'ont rien à faire là, soit sinon eh bien enfin je ne vois pas pourquoi est-ce qu'il y aurait que les agents qui pourraient en profiter et pas les autres. Et j'en arrive à ma dernière remarque qui fait l'objet de mon amendement. C'est la page 4 sur 9 du plan pluriannuel pour l'égalité entre les femmes et les hommes mais c'est celui en 9 pages. Et donc sur la page 4, pour les catégories A vous avez marqué que le pourcentage d'hommes est de 18,23 %. Chez moi, en tout cas sur une base de mathématiques 10, 10 divisé par 52 ça fait 19,23. Et donc je vais vous proposer pour ne pas que vous vous humiliez à corriger cette petite coquille et donc que en page 4 sur 9 du plan pluriannuel, on mette, on remplace 18,23 par 19,23. Ce sera l'objet de mon amendement et je vous remercie de votre attention. »

Mme Bernet :

« Merci monsieur le maire. Oui alors je vais commencer par répondre à monsieur Vagneux. Effectivement page 23 en haut, il y a la légende qui est indiquée pour les petits rubans. Elle figure dans le rapport donc voilà. Oui j'ai cherché moi aussi c'est pour ça que je me permets de répondre. Alors plusieurs remarques un

peu en vrac mais je vais les poser quand même. Pourquoi avez-vous décidé dans ce rapport de partir de 2023 alors qu'il y a également le rapport 2024 qui existe, pour un plan triennal de 25-26-27 ? Là il y a une logique qui m'a un petit peu échappé. Pourquoi on parle de 2023 ? Ça c'est la première question. Ce qu'on constate, effectivement c'est dit en introduction du rapport, c'est un taux de féminisation qui reste toujours très important dans notre mairie. Enfin dans votre mairie. Même si on a une légère régression dans l'encadrement. Deuxième point, l'égalité salariale, c'est un des points très important de l'égalité professionnelle femme/homme. Le salaire brut moyen des femmes est inférieur de 5,54 % à celui des hommes. Certes la différence a diminué, néanmoins on manque de détails et d'explications sur ce sujet-là. Où très précisément on a une moyenne ? Dans quel service, dans quel type d'emploi, etc ? Ce serait bien sur ce point-là qui est quand même le cœur, le nerf de la guerre. On est bien d'accord. Faudrait vraiment regarder dans le détail. Bon ça peut être compliqué parce qu'après on peut savoir qui a tel niveau de rémunération, etc. Mais la RH doit pouvoir faire ce travail. Parce que vous donnez une explication comme quoi les hommes occuperaient majoritairement des postes techniques et pas les femmes. Ça me semble largement insuffisant. Voilà, sujet à creuser selon nous. Le télétravail, 66 agents qui font du télétravail. Là pareil, grosse surprise. Sur 540, je crois, enfin je sais plus parce que 2023-24 »

M. le maire :

« Je peux vous répondre sur le télétravail et le pourcentage faible. Il y a des professions au sein de la collectivité, sur les 500 et quelques contrats, où on ne peut pas faire de télétravail. Quand on est animateur périscolaire, on ne peut pas faire de télétravail. Quand on est ATSEM on ne peut pas faire de télétravail. Quand on est agent d'entretien, on ne peut pas faire de télétravail. Et c'est ça les plus gros pourvoyeurs de contrats de travail. Ce qui explique le peu de télétravail. En fait le pourcentage, la proportion entre le nombre de contrats et le nombre de télétravailleurs possibles. Quand on est agent d'accueil, on ne peut pas faire de télétravail. »

Mme Bernet :

« Certes mais c'est un petit peu contradictoire avec le plan derrière où vous indiquez que vous mettez des actions en place pour favoriser le télétravail. Donc ça veut dire qu'avec 66 agents en télétravail, on n'est pas au maximum possible. Donc ok télétravail. Page 24, prévenir la prise, j'ai été très surprise là, prévenir la prise du temps partiel et du congé parental. Dans l'axe 1 objectif 4. Prévenir les écarts de rémunération. Est-ce qu'il faut comprendre qu'un agent qui serait, qui choisirait un temps partiel ou un congé parental serait sanctionné en terme de rémunération et qu'il faudrait prévenir ce genre de décision que prendraient les agents ? J'ai pas bien compris là, en terme d'action à mener c'est, vraiment là je veux bien une explication parce que pour le coup c'est pas en faveur des agents. »

M. le maire :

« Ce document que vous citez c'est le groupe de travail des agents. »

Mme Bernet :

« Oui oui. Non mais c'est pour ça, il y a peut-être quelque chose que j'ai mal compris c'est possible, ou qui est mal décrit. Mais oui il y a quelque chose qui m'a vraiment interpellée. »

M. le maire :

« On demandera des précisions là-dessus. »

Mme Bernet :

« Après, j'ai relevé deux actions prioritaires. Page 28, page 29. Le télétravail en co-working. J'alerte juste votre attention sur le fait que c'est quelque chose d'excessivement coûteux de louer des espaces de co-working pour que les gens puissent faire du télétravail ailleurs que chez eux. Les entreprises privées autorisent très rarement dans leurs accords de télétravail ce genre de chose parce que ça coûte très cher. Et l'objectif du télétravail aussi, il faut se le dire, c'est les économies pour les entreprises comme pour une municipalité. Donc si les gens ne peuvent pas travailler chez eux, il faut qu'ils viennent à la mairie. Parce qu'après, enfin c'est mon sentiment. Ou alors ça ne permet pas de faire les économies attendues puisque c'est aussi un des objectifs du télétravail. Même si c'est pas le seul évidemment. Et page 29, repérer les situations discriminantes, moi je suis toujours un petit peu embêtée avec ce genre de choses, d'objectif, parce que pour moi il n'y a pas à les repérer. Elles existent ou elles existent pas et dès l'instant où elles existent »

M. le maire :

« Sur les quoi ? Pardon j'ai pas ... »

Mme Bernet :

« Les situations discriminantes. »

M. le maire :

« Ah oui. »

Mme Bernet :

« Donc soit elles existent soit elles existent pas et si elles existent de fait elles sont remontées et elles sont vues et traitées. Donc là bon ok. »

M. le maire :

« Pas toujours. »

Mme Bernet :

« Mais en tout cas ça va dans le bon sens évidemment. Et enfin, alors là c'est pareil j'ai été un petit peu étonnée, 11 actions prioritaires, les fameux rubans de monsieur Vagneux. Donc les actions prioritaires à un seul ruban, il y en a 11 dans la seule thématique de prise de conscience. Et sur la prise de conscience, il y a la sensibilisation des agents sur la thématique de l'égalité des sexes. Et là je me pose la question aussi : est-ce qu'il faut comprendre que dans cette mairie, il y aurait un nombre important de situations discriminantes liées à l'égalité des sexes puisque vous listez 11 actions urgentes entre guillemets ou prioritaires. Donc voilà là je veux bien comprendre le contexte aussi qui a permis de dire sur cette thématique là il faut qu'on mette un focus. Mais tant mieux, s'il y a des choses à traiter, traitons-les, il n'y a pas de soucis. En conclusion, ce rapport a le mérite d'exister aujourd'hui. C'est quelque chose qu'on a appelé de nos vœux depuis plusieurs années donc merci pour ça, puisqu'on a effectivement une série d'actions maintenant qu'on va pouvoir suivre. Que vous allez pouvoir suivre. Maintenant il faut le faire vivre évidemment et puis il faut le rendre efficace. Faut que ces actions à un moment donné elles aient des résultats. Et deuxième chose par rapport à ça, les moyens. Là par contre on les voit pas dans le rapport. Y'a pas de budget déterminé pour mener ces actions, puisqu'on sait que ça coûte de l'argent. Notamment le travail sur l'égalité salariale. Ça veut dire qu'à un moment il y a peut-être des femmes qu'il va falloir augmenter, etc. Là encore les entreprises privées font ça dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, elles débloquent des budgets dédiés à l'égalité salariale femmes/hommes. Et donc ça sur les moyens et puis et bien j'en ai fini. Voilà. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Ce qui coûte effectivement le plus cher, et merci pour cette analyse, ce qui coûte effectivement le plus d'argent à la collectivité c'est la réduction des, enfin tendre vers une homogénéisation des rémunérations. C'est ce qui a été fait et ça on en débattera lors du vote du budget. C'est le fameux chapitre 012. Alors c'est noyé dans tout mais depuis 2022 on s'est attaché à revaloriser tous les bas salaires de la collectivité et des filières en tension et des filières sous-payées à mon goût, et pas qu'au mien d'ailleurs. C'est tout ce qui est ATSEM, agents d'entretien, animateurs, entretien et restauration, les services ERA et certains agents administratifs comme à l'état civil par exemple. Il y a beaucoup de femmes c'est pour ça que je dis ça et si le faible taux, on peut pas se réjouir de 4 ou 5 % d'écart mais on est quand même bien en deçà de la moyenne nationale. Je dis pas que c'est une fierté d'être en deçà de la moyenne nationale, il faut encore agir mais il faut rendre hommage aussi à nos services RH qui, au fur et à mesure et en fonction des capacités de la collectivité, tendent à réduire ces inégalités. Ensuite, sur la prise de temps partiel, je crois que c'est les points où il y avait demande de plus d'information, la prise de temps partiel et du congé parental, ça vise à mieux accompagner, de ce que j'en ai compris, des orientations du groupe de travail encore une fois constitué d'agents de la collectivité, c'est pour mieux accompagner le retour et parce que certaines absences peuvent avoir des impacts ensuite sur la rémunération. Donc le choix du temps partiel ou du congé etc peuvent... Donc c'est juste mieux accompagner les gens qui prennent ce genre de congés et mieux accompagner le retour. Voilà je crois que c'était les gros points. Mais en tout cas merci encore pour cette prise de parole et bien sûr on a 2023, 2024 parce que ce sont des rapports qui sont uniquement l'année N-1 et N-2. Mais un travail avait été fait par vous, et le groupe de travail a repris certaines de vos idées et les ont complétées. C'est bien quand on le dit aussi. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Considérant que 10/52  $\approx$  19,23 et non pas 18,23 comme l'a écrit un rédacteur un peu trop pressé.*

*Il est proposé de corriger en page 4 sur 9 du plan pluriannuel d'actions pour l'égalité entre les femmes et les hommes que le pourcentage des hommes en catégorie A est bien de 19,23 %, et pas de 18,23 %*

**Par 38 voix Pour, 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE**

**OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

**ADOpte l'amendement**

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**  
**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

PREND acte de la présentation du rapport annuel, tel que joint en annexe, portant sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.

DECIDE d'adopter le plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes et ce pour la durée de 3 ans (2025-2027).

– **2/464 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

Il est proposé de présenter au conseil municipal un tableau des emplois permanents mis à jour suite à la modification de l'organigramme et aux mouvements de personnel qui vont intervenir prochainement au sein des services communaux.

Le Comité Social Territorial qui s'est tenu le 18 mars 2025 a rendu un avis favorable sur les propositions suivantes :

1°) Mise à jour de l'organigramme

1-1°) Mise à jour de l'organisation des services et de l'organigramme général

Suite à la création de la Direction Cohésion Sociale et dans la perspective de la reprise des maisons de quartier effective au 1<sup>er</sup> juillet 2025 qui entraîne la création d'un service Maisons de Quartier, il convient de créer les postes suivants en CDI (Contrats à Durée Indéterminée), hors les postes d'animateurs :

Créations de postes au 01/07/2025 :

- 1 poste de Coordinateur(rice) des Maisons de quartier et centres sociaux à temps complet sur le cadre d'emplois des Attachés.
- 1 poste de Directeur(rice) de structure Grand Vaux à temps complet sur le cadre d'emplois des Attachés.
- 1 poste de Directeur(rice) de structure aux Prés Saint Martin à temps complet sur le cadre d'emplois des Attachés.
- 1 poste de Directeur(rice) de structure Eole à temps complet sur le cadre d'emplois des Attachés.
- 1 poste de Médiateur à temps complet sur le cadre d'emplois des Animateurs.
- 2 postes de Référent(e)s famille à temps complet sur le cadre d'emplois des Animateurs, l'un à Grand Vaux, l'autre aux Prés Saint Martin.
- 2 postes de Référent(e) jeunesse à temps complet sur le cadre d'emplois des Animateurs, l'un à Grand Vaux, l'autre aux Prés Saint Martin.
- 1 poste de Référent(e) animation Français Langue Etrangère (FLE) à temps complet sur le cadre d'emplois des Animateurs.
- 1 poste de Coordinateur(rice) Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) à temps complet sur le cadre d'emplois des Animateurs.

- 2 postes d'Assistant(e) administrative à temps complet sur le cadre d'emplois des Adjoints administratifs, l'un à Grand Vaux, l'autre aux Prés Saint Martin.
- 6 postes d'animateur accueil collectif de mineurs et CLAS annualisés à temps non complet sur le cadre d'emplois des adjoints d'animation qui seront répartis entre les trois structures : 2 à Grand Vaux, 2 aux Prés Saint Martin et 2 à Eole.

## 2°) Créations / Suppressions de postes

### 2-1°) Au sein de la Direction générale adjointe des Services Techniques

#### Modifications de postes :

Dans le cadre d'une recherche d'amélioration de l'organisation des Services Techniques, il convient de supprimer un emploi en vue d'en créer un autre sous le format adapté aux besoins du service auquel il est affecté :

- Suppression du poste de Chargé(e) de mission ANRU à temps complet sur les cadres d'emplois des Ingénieurs et Attachés.
- Création du poste de Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme à temps complet, sur les cadres d'emplois des Ingénieurs et Attachés.

#### Ajout d'un cadre d'emplois à des postes existants :

- Le poste de Chef-fe de secteur Logistique ouvert sur le cadre d'emplois des Agents de maîtrise est maintenant ouvert sur les cadres d'emplois des Techniciens.

#### Suppression d'un emploi

- Régisseur surveillant parking à temps complet au sein du service Transport-Garage, sur les cadres d'emplois des agents de maîtrise et adjoints techniques, poste vacant non nécessaire, au vu de l'adaptation de l'organisation du service.

### 2-2°) Au sein de la Direction générale adjointe aux Ressources

#### Ajout d'un cadre d'emplois à des postes existants :

- Le poste d'agent d'état-civil ouvert sur le cadre d'emplois des Adjoints administratifs est maintenant ouvert sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques.
- Le poste de Chef-fe du service Régie ouvert sur le cadre d'emplois des Rédacteurs et Adjoints administratifs est maintenant ouvert sur le cadre d'emplois des Auxiliaires de puériculture.
- Le poste d'assistant administratif du service Régie est ouvert sur le cadre d'emplois des Adjoints administratifs et Auxiliaires de puériculture est maintenant ouvert sur le cadre d'emplois des Adjoints techniques.

### 2-3°) Au sein de la Direction générale adjointe Education – solidarités

#### Suppression d'un emploi

- Cuisinier-e à temps complet au sein du service Entretien restauration ATSEM (anciennement affecté à la cuisine centrale), sur les cadres d'emplois des adjoints techniques.

#### Création d'un emploi

- Coordinateur(rice) des agents d'entretien à temps complet au sein du service Entretien restauration ATSEM, sur les cadres d'emplois des adjoints techniques et des Agents de maîtrise.

### 2-4°) Au sein de la direction de la Communication

#### Suppression d'un emploi

- Agent-e administratif-ve à temps complet, sur les cadres d'emplois des adjoints administratifs, au vu de la réorganisation de la direction.

## 3°) Emploi des contractuels – évolution des types de contrats possibles

Au sein de l'école municipale des Arts plastiques, 1 poste d'enseignant d'arts plastiques à temps non complet de 12h30 hebdomadaires, déjà pourvu, relevant du cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique est ouvert à un contrat à durée indéterminée, compte tenu de l'ancienneté de l'agent sur le poste.

#### Interventions :

M. le maire :

« Cette délibération intervient avant cet été et la reprise en régie des maisons de quartier qui prend la quasi intégralité de la délibération et ensuite ce sont quelques modifications, au regard des dossiers et des projets en cours, notamment sur l'ANRU pour le point n°2 et ensuite des organisations demandées par les services. Vous voulez que je rentre dans le détail ou ça va aller ? »

M. Brones :

« Au chapitre 2-2, au sein de la direction générale adjointe aux ressources, deux des trois postes ouverts sur deux cadres d'emplois et filières différentes s'ouvrent sur des catégories de grades différents. Bon ok. Ne valait-il pas mieux supprimer les postes existants et inscrire au tableau des postes en corrélation avec les personnels à reclasser, quitte à placer les agents même hors effectif du service. Ce dispositif permettrait, peut-être, un meilleur suivi des reclassements des agents concernés, puisque ce sont des agents en reclassement. Enfin, l'ajout d'un cadre d'emploi doit respecter les règles statutaires de la fonction publique territoriale, de fait, les cadres d'emplois ajoutés sont-ils compatibles avec les missions des postes et correspondent-ils aux grades appropriés ? Par exemple, une ASTEM qui est maintenant de catégorie B à une mission sur un poste de catégorie C et inversement un adjoint technique qui est de catégorie C peut faire aussi un boulot d'ATSEM. C'est ça que moi j'ai compris à travers cette, je suis un peu perplexe. »

M. le maire :

« Ce sont les auxiliaires qui sont catégories B et les ASTEM qui sont catégorie C. »

M. Brones :

« Les aux. de puer. Excusez-moi je me suis trompé. Les aux. de puer. sont de catégorie B et elle va remplir, la personne, ou les deux personnes je crois, vont remplir des missions de catégorie C. Et voilà, je ne comprends pas bien pourquoi, est-ce qu'il aurait, pour une meilleure visibilité du tableau des effectifs, est-ce qu'il aurait pas fallu faire, on supprime le poste et on crée un poste, ou on sort la personne du cadre, mais au moins ça permet de suivre véritablement un agent et surtout de pouvoir l'évaluer ensuite sur véritablement sa mission et non pas la mission qui est complètement décorrélée de son grade. Je suis peut être embêtant mais voilà. »

M. le maire :

« Ha non pas du tout mais j'essaie de vous comprendre, ce sont des postes qui sont déjà pourvus, ce n'est pas des reclassements. Il y a eu des changements de fiche de poste, des mobilités, mais ce n'est pas des reclassements. »

M. Brones :

« Ça veut dire qu'une aux de puer elle remplit un poste d'agent administratif ? »

M. le maire :

« Oui, elle peut. »

M. Brones :

« Ah oui elle peut. Je ne sais pas, ce n'est pas prévu dans le statut particulier. »

M. Defrémont :

« Bonsoir à toutes et à tous. Vous l'avez dit en introduction, cette mise à jour concerne essentiellement la création de postes pour assurer en régie les missions confiées jusque-là à Léo Lagrange. En commission nous avons demandé quel était l'impact financier de ces créations, afin de savoir si ce changement de mode de gestion coûte plus cher ou moins cher que le précédent. Votre réponse a été que l'objectif était de travailler à budget constant. On ne peut que le souhaiter, car ces dernières années la tendance a été d'externaliser toujours plus de missions communales tout en augmentant les effectifs d'agents communaux. Il ne faudrait pas que dans le cas inverse, une remunicipalisation, on aboutisse là encore à une augmentation des coûts, d'autant qu'il n'est pas prévu, pour l'instant, aucune modification des missions de nos maisons de quartier. Nous voterons donc cette délibération, tout en restant très attentifs à la maîtrise des coûts de fonctionnement. »

M. le maire :

« On aura l'occasion, merci de cette vigilance, on aura l'occasion d'en reparler lors du vote du budget, notamment le chapitre 012 où effectivement il n'y a pas, on souhaite travailler à budget constant. »

M. Senicourt :

« J'ai pris un petit peu de recul par rapport au tableau des emplois permanents présenté. Au 31 décembre 2021, nous avons 500 postes ouverts pour 478 pourvus. Ce soir nous en avons 565 à périmètre constant, donc hors maison de quartier, et 513 pourvus dont 63 contractuels. Donc une hausse de 65 postes ouverts

et de 35 postes pourvus, soit + 13 % pour les postes ouverts et +7,3 % pour les postes pourvus. Nous pourrions apprécier positivement cette hausse qui devrait permettre une amélioration des services rendus aux Saviniens et aux Saviniennes, et/ou améliorer les conditions de travail de nos agents. Mais nous ne disposons d'aucun indicateur relatif à la quantité et à la qualité des services rendus par la Ville aux habitants, ni même d'indicateur concernant les conditions de travail des agents. De mon point de vue, il faudrait les créer s'ils n'existent pas, j'espère me tromper peut-être existent-ils. En tous cas, cette hausse a aussi pour conséquence celle des dépenses de personnel, une hausse récurrente qui va peser sur le budget de la section de fonctionnement pour les années à 2025 et suivantes. Au passage, fin 2021 il n'y avait que 22 postes non pourvus, alors que nous en avons aujourd'hui 52, et nous avons toujours, non, nous avons de nouveau 3 postes de gardiens de police vacants, donc un nombre de gardiens au niveau de celui du 31 décembre 2021. »

M. le maire :

« C'était un constat sans question. »

M. Vagneux :

« En premier lieu, la cohérence à mon avis voulu qu'on passe tout d'abord le point consacré à la reprise en régie de la gestion des centres sociaux et des maisons de quartier pour pouvoir en fonction de ce que nous allions voter décider de la modification du tableau des emplois permanents. Alors Charles Darmon, je vais avoir besoin que tu me confirmes ce que tu m'as écrit parce que je trouve que cela ne manque pas de sel. Le compte-rendu n'a été transmis ni au président, ni au secrétaire de séance. Je demandais, en l'occurrence, en l'espèce, l'avis du comité social territorial, et donc on me répond, le compte-rendu n'a été transmis ni au président ni au secrétaire de séance. Alors c'est formidable parce qu'en fait, conseil municipal on vote à chaque fois sans jamais savoir ce que le comité social territorial a pu étudier, et on nous dit ce sont des avis à l'unanimité, sauf que si ça ne figurait pas dans l'avis, eh bien nous ne savons pas. Donc est-ce qu'on est bien d'accord que le compte-rendu n'a été transmis ni au président, ni au secrétaire de séance, donc que ce n'est pas le secrétaire de séance qui rédige le compte-rendu, donc que le compte-rendu, en fait, eh bien est rédigé, vraisemblablement par des agents, mais en tout cas n'est pas rédigé, le compte-rendu des CST n'est pas rédigé par la personne qui est secrétaire de séance. Voilà, est-ce qu'on peut. »

M. le maire :

« Je ne savais pas qu'on étudiait la rédaction ou non du PV du CST. »

M. Vagneux :

« Non mais c'est intéressant. »

M. le maire :

« Mais là on est sur la mise à jour du tableau des emplois permanents. »

M. Vagneux :

« Tout à fait. »

M. le maire :

« J'ai cru que je m'étais trompé. Ensuite sur les comptes rendus, on a à chaque conseil municipal on vous réexplique comment sont votés ces comptes rendus. Je vous demanderais juste d'être un peu courtois, je ne suis pas sûr que vous ayez élevé les poules avec monsieur Darmon, que vous partiez en vacances avec lui, et donc je crois que le vouvoiement est d'usage. On s'arrêtera juste là, et je sortais le courrier que monsieur Darmon Charles vous a envoyé. Je ne le trouve pas. Il est là. Non oui si il est là. Où il est bien dit, parce que vous aviez dû poser la question sur le vote que c'était un vote unanime et que le PV vous sera envoyé comme on le fait à chaque fois, une fois qu'il sera bien signé par toutes les personnes, et voté, donc validé, par le CST suivant. »

M. Vagneux :

« Vous ne m'avez jamais... »

M. le maire :

« Sur le tableau »

M. Vagneux :

« C'est lié »

M. le maire :

« Monsieur VAGNEUX sur la mise à jour du tableau des emplois permanents. »

M. Vagneux :

« Non j'ai quinze minutes, ne m'obligez pas à les utiliser. »

M. le maire :

« Moi j'ai la police de l'assemblée, et donc je recentre le débat sur la mise à jour du tableau des emplois permanents, donc si vous avez des questions sur cette mise à jour, posez-les, sinon je vous préviens, par courtoisie, que je couperai la parole et que nous passerons au vote. »

M. Vagneux :

« Vous n'avez pas besoin de ça pour le faire. Et je vous apprends peut-être qu'on n'élève pas des poules, le terme élevage n'est pas adapté. Laissez-moi continuer ma brillante intervention s'il vous plait. Donc sur les avis du CST, le fait est que je ne les ai jamais reçus et que vous avez quand même été condamné par décision du 28 mars à me communiquer ceux pour la période 2022-2023. Maintenant, en commission municipale il m'a été dit, il me semble de mémoire par Pascal Legrand, ou je fais peut-être une confusion, comme quoi le poste de directeur de l'aménagement et de l'urbanisme, n'avait pas fait l'objet d'une procédure de recrutement en ligne, et donc eh bien simplement, je vous invite peut-être les oppositions à faire le même travail que moi, c'est-à-dire que vous prenez votre téléphone, vous écrivez directeur aménagement urbanisme Savigny-sur-Orge, première réponse LinkedIn, offre d'emploi du 27 février 2025, ensuite 2<sup>ème</sup> réponse... »

M. le maire :

« Il s'agit bien d'une modification et pas d'une création, monsieur Vagneux. Sinon d'autres points. »

M. Vagneux :

« Bah non moi c'est pas ce que j'ai »

M. le maire :

« Avant de nous annoncer un futur recours. C'est ça la question. »

M. Vagneux :

« Excusez-moi, ce n'est pas le sujet. »

M. le maire :

« Si c'est tout le sujet de cette délibération, c'est exactement ce que je vous dis. »

M. Vagneux :

« Je ne vous parle pas de recours, je vous dis, comment est-ce qu'un poste que nous en sommes en train de créer en l'état, a pu déjà faire l'objet d'une procédure de publication et de recrutement, comment a pu débiter la procédure de recrutement. C'est très vraisemblablement ce que vous avez fait avec votre directrice générale des services adjointe n°4, enfin la quatrième, pour culture jeunesse et sports, mais ce n'est pas tout à fait comme ça qu'on fait. C'est-à-dire, que pour créer un poste, il faut impérativement que la délibération soit passée. Donc là, nous passons la délibération, mais en attendant, rétroactivement c'est fait des choses qui ne sont pas tout à fait légales et donc je vous interroge dessus. Après sinon j'avais effectivement les mêmes remarques que Jacques Senicourt par rapport, tant au nombre d'agents qui évolue de manière exponentielle sans qu'on y voit, sans que les Saviniens ne ressentent réellement l'amélioration en qualité de service, ou bien sur la police municipale, effectivement vous ne faites pas mieux. Pour les avis du CST, j'insiste quand même, je souhaite que ne serait-ce que savoir ce que le CST, donnez-moi le dossier de séance du CST alors dans ces conditions, s'il vous plait. »

M. le maire :

« Très bien. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**  
**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

DIT que ces emplois sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L332-8 du Code général de la fonction publique dès lors que les procédures de recrutement d'un fonctionnaire se révéleraient infructueuses,

DIT que, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaires, les fonctions pourront être exercées par un contractuel dans les conditions fixées à l'article L332-8 2°, lorsque les besoins du service ou la nature des fonctions le justifient.

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

## **AFFAIRES JURIDIQUES**

### **3/465 – GROUPEMENT DE COMMANDE DE LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE ET DU CCAS AVEC L'EPT POUR DES PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES VITRES**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

Un groupement de commandes consiste en un regroupement volontaire d'acheteurs publics concernés par l'acquisition de prestations de services, de travaux ou de fournitures de même nature.

Les groupements de commandes visent à obtenir de meilleurs tarifs, à favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques et à mutualiser les procédures des marchés.

Tout groupement de commandes doit faire l'objet d'une convention constitutive pour en définir les modalités de fonctionnement. La convention doit notamment désigner un des membres du groupement comme coordonnateur, pour procéder, dans le respect de la réglementation des marchés publics, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des cocontractants.

Selon l'article L2113-6 du Code de la commande publique, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés publics.

Conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique, la convention constitutive du groupement, signée par ses membres, définit les règles de fonctionnement du groupement. Elle peut confier à l'un ou plusieurs de ses membres la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres.

La commune de Savigny-sur-Orge souhaite rejoindre, de nouveau, le groupement de commandes porté par l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB).

Le précédent marché avec la société DERICHEBOURG prendra fin le 31 décembre 2025.

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre propose un marché qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois, pour la même durée, soit pour une durée totale de 4 ans.

L'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) est désigné coordonnateur de commandes, durant toute la procédure de passation du marché. Il est mandaté, dans le respect des règles de la Commande Publique, pour assurer les missions suivantes :

- Organiser toutes les étapes de la procédure de consultation ;
- Désigner le cabinet de conseil (AMO) ;
- Elaborer les documents de la consultation des entreprises (DCE), sur la base des besoins définis par chaque membre du groupement ;
- Rédiger et envoyer l'avis d'appel public à la concurrence (AAPC), sur le profil acheteur du coordonnateur ; répondre aux questions des candidats et publier tout avis rectificatif, le cas échéant ;
- Organiser l'ouverture et l'analyse des candidatures et des offres, en lien avec les membres du groupement ;
- Attribuer le marché par la Commission d'Appel d'Offres (CAO) du coordonnateur ;
- Déclarer la procédure infructueuse, la relancer, le cas échéant ;
- Informer les candidats des résultats de la mise en concurrence ;
- Rédiger le rapport de présentation ;
- Signer et transmettre le marché aux organes de contrôle de l'Etat ;
- Notifier le marché et transmettre les pièces constitutives aux membres ;

- Publier l'avis d'attribution, les données essentielles ;
- Effectuer les modifications (avenants) de marché ;
- Reconduire le marché, sauf avis contraire de l'ensemble des membres ;
- Procéder à la résiliation du marché, le cas échéant ;
- Représenter les membres du groupement en justice pour tout litige relatif à la passation du contrat ;

Les frais de gestion inhérents à la procédure, engagés par le coordonnateur, ne seront pas répercutés sur les autres membres du groupement.

Le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera géré et exécuté par le coordonnateur pour l'ensemble des membres du groupement.

Les modalités de facturation sont les suivantes :

Les frais d'AMO seront partagés entre les membres du groupement, selon une quote-part de la prestation.

La proratisation par entité, en pourcentage, sera calculée en fonction du nombre de sites, pour le nettoyage des locaux et pour le nettoyage des vitres, transmis par les membres du groupement.

L'état en nombre de l'ensemble des sites sera celui arrêté à la date de publication du dossier de consultation des entreprises.

Le montant du contrat d'AMO sera d'un maximum global de 39 900 € HT, pour toute sa durée et pour l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement aura à sa charge un pourcentage de la facturation réelle relative aux prestations du contrat (coût des prestations pour les phases 1, 2 et 3 et les prestations supplémentaires).

Le coordonnateur refacturera chaque membre du groupement en fonction du tableau des quotes-parts, annexé aux facturations.

La ville de Savigny-sur-Orge s'engage à :

- Définir et transmettre l'état des besoins au coordonnateur du groupement ;
- Valider le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- Participer à l'analyse des offres ;
- Procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires ; transmettre les pièces de marché au service comptable ;
- S'assurer de la bonne exécution du marché ; appliquer si nécessaire des pénalités ;
- Rembourser la quote-part de la prestation d'AMO au coordonnateur, selon les termes du contrat d'AMO ;
- Alerter le coordonnateur en cas de mauvaise exécution des prestations.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention de groupement de commandes et d'autoriser le maire à signer la présente convention et les documents afférents.

Interventions :

M. le maire :

« Vaste sujet, c'est une reconduction, visant à limiter les coûts, en tout cas les mutualiser. »

M. Darmon :

« Bonsoir à tous et à toutes. Concernant ce groupement de commande, actuellement et jusqu'au 31 décembre 2025 le marché est octroyé à la société DERICHEBOURG, la mairie souhaite rejoindre, de nouveau, le groupement de commande de l'EPT, pour une durée d'un an reconductible trois fois. Donc l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre est désigné coordonnateur de commande durant toute la procédure de passation du marché, il est mandaté dans le respect des règles de la commande publique pour assurer les missions qui vous ont été énumérées dans la note de synthèse. Vu le nombre je ne vous les rappellerai pas ici, vous pouvez vous y reporter. Donc le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera géré, exécuté par le coordonnateur pour l'ensemble des membres du groupement et les modalités de facturation seront les suivantes : les frais d'AMO seront partagés entre les membres du groupement selon une quote-part de la prestation. La proratisation par entité, en pourcentage, sera calculée en fonction du nombre de sites, pour le nettoyage des locaux et pour le nettoyage des vitres, transmis par les membres du groupement. Le montant du contrat d'AMO sera d'un maximum global de 39 900 € H.T. pour

toute la durée et pour l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur refacturera chaque membre du groupement en fonction du tableau des quotes-parts, annexé aux facturations. Voilà je n'ai fait que vous retranscrire ce qui était dans la note de synthèse. »

M. le maire :

« Je ne sais pas si ça fera de grands débats. »

M. Vagneux :

« Une remarque assez récurrente, mais on passe conseils municipaux après conseils municipaux, de tels groupements de commande. Est-ce qu'il serait réellement possible d'avoir une visibilité sur les économies réelles ou supposées que cela permet à la Ville ? Je pense que, notamment pour les nettoyages des vitres, ce n'est pas quelque chose que nous passons tous les quatre matins, et donc je ne suis pas certain que réellement nous fassions beaucoup d'économies à passer par de tels groupements de commande. J'aimerais avoir un petit peu plus de visibilité. Est-ce que vous pouvez nous faire un retour sur tous les groupements de commande que nous avons mis en place, et est-ce que, réellement, ils nous apportent quelque chose ? A chaque fois vous partez du principe que c'est bien. Sur la théorie c'est bien, mais dans la pratique ça n'a peut-être réellement aucune effectivité. Pouvez-vous nous faire un bilan de tout ce qui s'est fait depuis 3 ans ? »

M. le maire :

« Le bilan il est très facile, et c'est ce qui s'appelle, dans le parcours... »

M. Vagneux :

Propos inaudibles.

M. le maire :

« Monsieur Vagneux, je ne vous coupe pas la parole, pourtant ça démange, mais donc s'il vous plait, ayez la même courtoisie avec moi. Il y a un bilan facile à faire, c'est de prendre le compte administratif N-1, N, N-2 et de comparer les lignes, vous savez très bien le faire. »

M. Vagneux :

« Que ça figure au procès-verbal, votre bilan selon le rapport d'orientation budgétaire 400 000 € d'épargne brute -1,6 million d'euros d'épargne nette en 2025. »

M. le maire :

« Très bien. »

**A l'unanimité par 38 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

APPROUVE le projet de convention de groupement de commandes joint en annexe,

ADHERE au groupement de commandes constitué pour la passation d'un marché de prestations de services pour le nettoyage des locaux et des vitres avec l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre,

AUTORISE le maire à signer la présente convention, sur la base du projet présenté et tout autre document y afférent.

– **4/466 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

Lors du conseil municipal du 13 janvier 2022, le règlement intérieur de la commission d'appels d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public a été approuvé.

Suite à la démission de Monsieur Bruno GUILLAUMOT, suppléant au sein de la CAO et de la CDSP, la municipalité a envisagé de procéder à l'élection d'un nouveau suppléant par le conseil municipal en application de l'article 3.2 du règlement susvisé.

Celui-ci précise que le remplacement d'un membre suppléant définitivement empêché est pourvu par l'élection d'un nouveau membre suppléant par le conseil municipal. Ce dernier prendra place au dernier rang de la liste des membres suppléants.

Toutefois, la lecture combinée des articles L 2121-22 et L 1411-5 du CGCT prévoient que les membres de la CAO doivent être élus à la proportionnelle au plus fort reste, pour permettre l'expression du pluralisme. Or, ce mode de scrutin est incompatible avec des élections complémentaires au sein d'une CAO ou CDSP (TA Versailles 5 février 2019, Préfet Essonne c/ SIAVB).

En effet, un remplacement partiel au sein de la commission n'est pas expressément interdit par les textes, mais il faut le concilier avec le fait que les membres de la CAO doivent être élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour garantir le respect du principe du pluralisme.

Dès lors, il existe deux 2 possibilités :

- soit la Ville décide de maintenir la commission en l'état, puisqu'elle peut siéger car complète à ce jour ;
- soit la Ville procède à une élection intégrale de la CAO afin de prendre en compte l'obligation de faire une élection à la proportionnelle au plus fort reste.

Précisons que le remplacement total de la CAO n'est obligatoire que dans le cas où sa composition ne permet plus de garantir l'expression pluraliste des élus en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du CGCT.

En outre, la Haute Juridiction a apporté les précisions suivantes : « Une commune n'est tenue de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres que dans l'hypothèse où une liste de candidats ayant obtenu des sièges au sein de la commission et devant pourvoir au remplacement d'un membre titulaire définitivement empêché se trouve effectivement, du fait de l'inexistence de membres suppléants, dans l'impossibilité de pourvoir au remplacement d'un membre titulaire ; qu'en revanche, la démission d'un membre suppléant, alors même que la liste sur laquelle il a été élu ne comprendrait plus d'autres membres du conseil municipal suppléants susceptibles de le remplacer, n'entraîne pas de renouvellement intégral de la commission, dès lors que le membre titulaire conserve son siège » ; (CE, 30 mars 2007, commune de Cilaos, n° 298103) .

En l'espèce, le mandat du membre titulaire issu de la liste « Bien Vivre à Savigny » étant toujours en cours et le pluralisme des commissions liées à la commande publique étant toujours respecté, il est proposé aux membres du conseil municipal de maintenir en état la composition de la CAO car complète à ce jour.

Par ailleurs, compte tenu de la rédaction du point 3-2 "Remplacement d'un suppléant" du règlement intérieur, qui prévoit une élection (sans préciser qu'elle sera au plus fort reste), il est proposé de le modifier et de préciser qu'en cas d'empêchement définitif, le remplacement du suppléant, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver la modification du règlement intérieur de la CAO et de la CDSP annexé à la présente.

#### Interventions :

##### M. le maire :

« Alors pour ne pas alourdir les débats, sur le fait de savoir s'il faut modifier ou pas le règlement intérieur, je vous proposerais, puisque nous avons échangé longuement avec la Préfecture et nous avons des réponses à vos questions, monsieur Senicourt, je vous proposerais de répondre par la première partie de votre interrogation par la négative, puisque vous ne citez pas la bonne jurisprudence, mais lorsque vous écrivez que si on devait procéder à cela lors d'un prochain conseil municipal, c'est-à-dire l'élection de tous les membres de la commission d'appel d'offre, nous le ferons. Mais étant donné qu'on a notamment le jury de concours de la crèche à passer, je vous proposerais de garder en l'état cette délibération et donc de la voter. Je rappellerais, lors de la scission du groupe, parce que c'est aussi à cause de ça qu'on en est là, je vous avais proposé des choses et vous m'aviez donné une fin de non-recevoir, voilà. Vous n'en avez pas souvenir, c'est un peu facile. Je vous rappelle qu'en tout début du Conseil municipal vous m'aviez demandé

de retirer le point à l'ordre du jour, ce qu'on avait fait, vous regarderez le PV. En tout cas je vous propose de voter en l'état. Le juridique vous envoie, ou si ce n'est pas déjà fait, l'analyse juridique et les échanges avec la Préfecture et avec une clause de revoyure si besoin. Et c'est dit au micro donc s'est inscrit au PV. »

M. Vagneux :

« C'est très bien de parler de clause de revoyure, sauf qu'avec ce règlement intérieur vous êtes en train de bloquer, justement, toute possibilité. Alors je serais curieux, bah justement d'accéder à ces fameux échanges avec la Préfecture que vous m'aviez déjà refusés au moment du 23 novembre 2023. Là vous les proposez à Jacques Senicourt, je voudrais bien les lire s'il vous plaît maintenant, qu'on puisse en discuter. Voilà parce que justement donc dans la réponse à la demande d'information que j'ai reçue de Charles Darmon, il m'est écrit : toutefois la lecture combinée des articles L.2121-22 et L.1411-5, mais L.2121-22 ne s'applique pas à une élection à la commission d'appel d'offres. Qu'est-ce que vous racontez ? Or ce mode de scrutin est incompréhensible avec des élections complémentaires au sein d'une CAO ou CDSP voire TA Versailles 5 février 2019 Préfet de l'Essonne contre la SIAVB. Est-ce que vous pouvez me donner le jugement ? Est-ce qu'on peut lire ensemble le considérant n°4 s'il vous plaît. »

M. le maire :

« Alors on n'est pas à la Fac ici. Monsieur Defrémont. »

M. Defrémont :

« Moi j'aimerais bien comprendre quelle est votre réponse à la communication que vous a faite monsieur Senicourt à propos de la possibilité de remplacer un membre de la commission d'appel d'offres. Et je rappellerais que tout cela n'a rien à voir avec la scission du groupe puisque, en l'occurrence, nous avons une démission d'un membre de la CAO et que par conséquent il est simplement nécessaire de le remplacer. Il n'y a aucun rapport. »

M. le maire :

« Bah si, parce que le titulaire est d'un groupe et le suppléant est de l'autre. »

M. Defrémont :

« Ça ne change rien. Il faut un remplaçant. »

M. le maire :

« Justement ça ne change rien, la Préfecture nous dit qu'on peut valablement conserver cette CAO en l'état et nous déconseille de revoter à un an des municipales de 2026. Mais si cela devient nécessaire, puisqu'elle qu'elle peut valablement se réunir, si cela devenait nécessaire, nous organiserions une nouvelle élection. Si vous voulez je vous lis la réponse, pour rappel le vœu de, enfin ce n'était pas un vœu, des questions juridiques, propose le remplacement de monsieur Guillaumot par un conseiller de BVSES en application du jugement, dont je vous ai dit que ce n'était pas la bonne jurisprudence, donc le service juridique a échangé oralement à plusieurs reprises avec la Préfecture qui considère que la CAO est complète et le poste de suppléant doit rester vacant en raison des modalités de remplacement prévues dans le règlement intérieur précédent, en tout cas pas celui qu'on vote ce soir, et du caractère pluraliste de la commission. Il faut en fait que chaque sensibilité puisse, en tout cas que l'opposition puisse être représentée proportionnellement. La modification du règlement intérieur permettra le remplacement de tout membre suppléant démissionnaire jusqu'à la fin du mandat mais il ne peut s'appliquer rétroactivement, donc à la démission de monsieur Guillaumot en date du 13 février. Et nous devons noter également, que la scission du groupe BVS complique la situation. La préfecture nous a donc conseillé de laisser vacant le poste de suppléant de monsieur Guillaumot car le pluralisme est toujours respecté, le titulaire de l'opposition étant toujours en poste et de modifier le règlement intérieur conformément à la jurisprudence. Toute élection partielle d'un membre suppléant ne permettrait pas de respecter les modalités d'élection prévues par les textes, la représentation proportionnelle au plus fort reste et fragiliserait grandement les jurys de concours et les attributions d'appel d'offres de la ville. Ça c'est ce que je vous disais. »

M. Vagneux :

« J'invite Jean-Marc Defrémont, puisque c'est sa dernière chance à démissionner tout de suite de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public pour pouvoir permettre ensuite, vous vous arrangez entre vous mais là BVSES je ne comprends pas à quoi vous jouez. Vous aviez la possibilité d'avoir au minimum un suppléant. Vous n'aurez absolument rien. Jean-Marc va rester tout seul, et ça va mal finir. Après je dirais méchamment que de toutes façons ça ne change rien puisque Jean-Marc a voté ou approuvé le projet de centre culturel et ça monsieur Teillet le rappelle assez régulièrement. Par rapport au règlement intérieur, vous voulez, vous tenez en modifiant le règlement intérieur aujourd'hui à bloquer les choses et donc à empêcher que le groupe, enfin la gauche en général puisse avoir un suppléant, voilà. Je ne comprends pas pourquoi est-ce que vous voulez faire ça. Je ne comprends pas ce que ça apporte, qu'est-ce que cette modification apporte, alors que vous, majorité municipale, avec vos 4

suppléants qui sont encore là ne craignez rien, n'êtes pas en danger. Voilà vous avez 8 personnes, la gauche n'en a qu'une. Si jamais Jean-Marc n'est pas là, ça n'est pas possible voilà. Reste sinon une dernière alternative, c'est que postérieurement à l'adoption du règlement intérieur, Jean-Marc démissionne, mais que joue le jeu des autres élus, enfin tous ceux qui figuraient un moment sur la liste Bien Vivre à Savigny de démissionner successivement ou de refuser leur élection. Et pour répondre à votre dernière question, votre dernière opposition qui serait soit disant ce que la Préfecture vous a dit, le fait est que l'élection au plus fort reste elle peut se faire à partir du moment où il n'y a pas d'autres candidatures et auquel cas le gagnant sera forcément quelqu'un de la gauche. Si vous ne voulez pas enfin faire ça, si vous ne voulez pas jouer le jeu. A Morsang-sur-Orge... »

M. le maire :

« Il s'agit bien d'une élection partielle. »

M. Vagneux :

« Non pas forcément. »

M. le maire :

« Ici il s'agit d'une élection partielle monsieur Vagneux, et vous confondez souvent les choses et c'est ce que vous rappelle le tribunal administratif, c'est peut-être pour ça que vous n'arrivez pas à gagner à vos 435 contentieux. »

M. Vagneux :

« Je ne crois pas avoir 435 contentieux, excusez-moi je finis s'il vous plait parce qu'en commission municipale il a quand même été dit que Jean-Marc ne pouvait pas démissionner. Jean-Marc pouvait démissionner, nous avons la preuve avec ce qu'il s'est passé à Morsang... »

M. le maire :

« J'ai fait un petit propos introductif... »

M. Vagneux :

« Et à Morsang, la droite UDI, s'il vous plait, a accepté de démissionner pour que la gauche puisse retrouver un suppléant. Vous ne voulez pas faire ça, vous êtes moins digne que la droite UDI de Morsang. »

M. le maire :

« J'ai fait un petit propos introductif pour ne pas alourdir les débats, je vois que finalement ils sont alourdis quoi qu'il arrive. »

M. Defrémont :

« Oui merci, je veux juste apporter quelques éléments complémentaires. Tout d'abord, il ne s'agit pas de l'affaire du siècle. Il s'agit d'un mandat sur lequel il reste une année, et il faut effectivement me remplacer au cas où je serais indisponible pour quelque raison que ce soit. Donc c'est important d'effectivement avoir une CAO qui soit complète, y compris les suppléants, ça me paraît indispensable. Manifestement il est difficile de trouver un consensus pour y parvenir. Moi j'ai proposé à plusieurs reprises de démissionner de façon à ce qu'on puisse faire une élection générale avant cette délibération que vous voulez passer. Je ne comprends toujours pas pourquoi vous voulez la passer et pour ma part je n'y prendrai pas part à ce vote. Je ne vois pas l'intérêt que ça peut avoir. Cela dit moi je vous le dis, je ne comprends toujours pas non plus, pourquoi on ne peut pas prendre l'orientation qui a été proposée par monsieur Senicourt de procéder à ce vote, et de les soumettre à l'approbation... »

M. le maire :

« Suivante, c'est bien ce que j'ai dit, avec de la revoyure. »

M. Defrémont :

« Non, non de soumettre ce soir à l'approbation de la juridiction compétente qui est citée dans son document. Je ne comprends pas quel est votre argument. »

M. le maire :

« Mais je viens de vous le dire, qu'on votait pour ne pas, j'aurais dû mieux parler en propos introductif, j'ai dit qu'on votait en l'état ce soir, avec une revoyure et c'était un oui et un non aux deux questions de monsieur Senicourt. »

M. Senicourt :

« Rapidement, mais effectivement je n'ai pas souvenir que la question se soit posée au moment de la scission, parce qu'au moment de la scission, on avait un suppléant. »

M. le maire :

« Mais si, ici même vous m'avez fait retirer le point à l'ordre du jour. »

M. Senicourt :

« Dans notre démarche de scission, par consentement mutuel si on veut, on avait un accord pour maintenir les choses en l'état, on n'avait pas l'intention ni les uns et les autres de bouleverser ce qui avait été décidé. Au niveau du CCAS il y avait Patrice d'un côté, Lydia de l'autre, voilà. Et au niveau des autres commissions il y avait un équilibre entre les deux nouveaux groupes. Pour nous il n'y avait pas de problème fondamental derrière ça. Il se trouve qu'effectivement monsieur Guillaumot en ayant démissionné on a plus de suppléant, moi il me semble que l'argumentation du cabinet Richet et la jurisprudence tient la route, donc je pense que vous pourriez adopter cette solution-là, et de toute façon si vous l'adoptez pas, il n'y a pas urgence à voter quelque chose ce soir. »

M. le maire :

« Si, il y a un jury de concours qu'on vote après. »

M. Senicourt :

« Comme vous le dites, la commission peut fonctionner même s'il n'y a pas de vote ce soir. »

M. le maire :

« Oui. »

M. Vagneux :

« Je vais demander une suspension de séance pour rédiger un amendement qui inscrive dans le marbre la clause de revoyure, dont vous parlez, et notamment je propose que le règlement intérieur ne soit exécutoire qu'à l'issue de la prochaine séance du Conseil municipal, comme ça si les oppositions de gauche finissent par se mettre d'accord entre elles eh bien ce sera applicable. »

M. le maire :

« Oui, très bien 5 minutes de suspension de séance. »

SUSPENSION DE SEANCE 21h30

REPRISE DE LA SEANCE 21h38

M. le maire :

« Alors nous n'allons pas intégrer cette clause de revoyure dans le règlement intérieur mais j'en ai parlé, elle sera inscrite dans le procès-verbal. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Il est ajouté dans le projet de délibération :*

*DIT que le règlement intérieur de la CAO et de la CDSP modifié ne sera applicable qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025 de manière à permettre au maire d'exercer sa clause de revoyure évoquée en séance du 3 avril 2025*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 2**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL,**

**Abstentions : Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI**

**REJETTE l'amendement**

**A la majorité par 29 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joelle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**  
**Contre : Jacques SENICOURT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal

APPROUVE le règlement intérieur de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public ci-annexé.

### POINT D'INFORMATION

Etat annuel récapitulatif des indemnités versées aux élus – 2024

### FINANCES

- **5/467 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Conformément à l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les résultats peuvent être estimés avant même l'adoption du compte administratif et du compte de gestion. Ainsi, le Conseil municipal peut, au titre de l'**exercice clos de 2024** et avant même l'adoption de son **compte administratif 2024**, procéder à la reprise anticipée des résultats de cet exercice.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement repris par anticipation s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement 2024.
- le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Tableau récapitulatif du calcul du résultat prévisionnel de reprise

	Investissement	Fonctionnement
Résultat de clôture	- 582 493,19 €	12 421 839,88 €
Restes à réaliser	- 2 183 167,22 €	0,00 €
Résultat NET	- 2 765 660,41 €	12 421 839,88 €

Résultat reporté

Investissement	582 493,19 €		Compte 001 dépense
	2 765 660,41 €		Compte 1068 recette
Fonctionnement		9 656 179,47 €	Compte 002 recette

Il est proposé d'inscrire 582 493,19 € en dépenses d'investissement, 2 765 660,41 € en recettes d'investissement et 9 656 179,47 € en recettes de fonctionnement.

La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, de même que le tableau exhaustif des restes à réaliser au 31 décembre 2024.

C'est sur la base de ces documents que la reprise du résultat est réalisée pour le budget principal de la commune de Savigny-sur-Orge dès le budget primitif 2025.

## Interventions :

### M. Darmon :

« Donc concernant la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024, donc conformément à l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales, les résultats sont affectés lors du vote du compte administratif. Toutefois, le Conseil municipal peut procéder à la reprise anticipée des résultats de l'exercice clos 2024. Donc il est proposé d'inscrire 9 660 000 € en recettes de fonctionnement, 2 770 000 € en recettes d'investissement, 600 000 € en dépenses d'investissement. La reprise anticipée est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établit par l'ordonnateur et attestée par le comptable. La reprise de résultat serait, suite au vote du conseil municipal, réalisée pour le budget principal de la Commune dès le budget primitif de 2025. »

### M. Defrémont :

« Au cours de ce mandat, nous avons à maintes reprises, demandé à ce que l'année N-1 soit reprise au moment du BP afin de ne pas avoir à voter un budget faussé, avec entre autres un montant d'emprunts qui ne seraient pas réalisés. Vous l'avez constamment refusé en prétextant que c'était impossible. Aussi, nous sommes surpris que soudain cette reprise anticipée devienne possible. L'explication en est simple, et nous allons le voir à l'examen du budget, sans cette reprise providentielle, l'emprunt au budget 2025 aurait atteint un montant alarmant, alors même que les réalisations d'équipements patinent. La perspective budgétaire de la ville se dégrade il faut racler les fonds de tiroirs pour bâtir un budget présentable. Nous voterons cependant cette délibération qui entérine ce que nous proposons de longue date. »

### M. le maire :

« Et que vous n'aviez pas fait. »

### M. Vagneux :

« Dans le même sens ou plutôt dans la lignée de ce que disait Jean-Marc, est-ce que à tout hasard vous ne prévoiriez pas de voter le budget 2026 avant la fin de l'année 2025 ? »

### M. Senicourt :

« Sur le calendrier, donc en commission nous avons posé la question de savoir pourquoi cette année vous intégrez le résultat de l'année précédente au budget primitif, et nous n'avons pas obtenu de réponse au-delà d'une pirouette humoristique. Les années passées vous avez justifié que la reprise du résultat N-1 dans un budget supplémentaire en septembre permettait d'avoir une meilleure visibilité sur les dépenses réalisées entre fin mars et fin août. Et en conséquence de mieux ajuster le niveau de l'emprunt pour financer le dernier trimestre. Pourquoi vous abandonnez cet objectif ? Pourquoi cette année vous changez de méthode ? Allez-vous renouveler ce choix pour le budget 2026 ? Alors sur le fond, que constate-t-on comme résultat 2024, par rapport aux années précédentes ? Au niveau du résultat de la section de fonctionnement, hors résultat reporté, nous avons en 2021, 5,4 millions, en 2022, 5,6 millions, 2023, 4,6 millions, 2024, 4,9 millions. La dégradation de 1 million constatée pour le résultat 2023 est atténuée de 300 000 € en 2024. Toutefois, le niveau de résultat des années 2023 et 2024 sont sensiblement inférieurs à ceux des années 2021 et 2022, du fait, toutes mes excuses, de l'effet de ciseaux entre les évolutions des recettes et des dépenses, ces dernières augmentant plus rapidement que les recettes. Or, le résultat de fonctionnement est stratégique. C'est une grande partie de l'autofinancement, et donc moins il est important plus il faut s'endetter pour financer les investissements ou investir moins. Nous reviendrons sur cet enjeu de l'autofinancement lors du débat sur le projet de budget 2025. Constatons toutefois, que pour la section de fonctionnement, le résultat net 2024, qui intègre au résultat de l'exercice le résultat reporté de l'année précédente, donc ici celui de 2023, atteint 12,4 millions soit un niveau équivalent aux trois années précédentes. Nous constatons une stabilité pour cet agrégat. Alors sur la base de ce chiffre pouvons-nous féliciter la majorité pour sa bonne gestion ? Eh bien non, car ces résultats traduisent en fait la faiblesse des investissements en 2023 et 2024. Les dépenses nettes d'investissement étaient à hauteur de plus de 12 millions en 2021 et 2022 pour seulement quelques 9 millions en 2023-2024 avec un solde des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'accroît régulièrement depuis 2022 pour atteindre plus de 2 millions en 2024. Donc je le répète, je l'ai déjà dit, la Ville patine, les projets sont peu nombreux et sont longs à se concrétiser. A ce jour, la liste de vos principaux investissements est assez courte, la fin du financement de la maison des associations, la finalisation de l'acquisition du cinéma l'Excelsior et des études pour le futur centre culturel, l'aménagement de deux parkings, les caméras pour la sécurité, une cour oasis, ha j'oubliais les coûteux vestiaires pour le rugby. Conclusion, à fin 2024, d'une part, la Ville a des marges de manœuvres en fonctionnement qui auraient pu être utilisés pour améliorer les services publics auprès des Saviniennes et des Saviniens, et d'autre part, la Ville aurait pu investir plus et mieux. Nous approuvons le fait d'inclure le

résultat passé au budget primitif, mais nous contestons les choix de gestion et d'investissement qui engendrent ce résultat, nous allons donc nous abstenir. »

M. le maire :

« Bien, on reviendra beaucoup plus en détail sur les investissements et les choix qui ont été opérés sur les points suivants. »

**A la majorité par 32 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal

CONSTATE un excédent provisoire de clôture de 12 421 839,88 € en section de fonctionnement et un déficit provisoire de clôture de 582 493,19 € en section d'investissement sur l'exercice 2024.

CONSTATE un reste à réaliser de dépenses de 4 416 957,98 € et un reste à réaliser de recettes de 2 233 790,76 € soit un solde de reste à réaliser de – 2 183 167,22 € en section d'investissement.

CONSTATE un besoin de financement de 2 765 660,41 € pour couvrir les déficits de clôture et de reste à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2024.

CONSTATE un disponible provisoire de 9 656 179,47 € pour la reprise anticipée du résultat de fonctionnement reporté après couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

DECIDE de reprendre par anticipation dès le budget primitif les résultats prévisionnels arrêtés au 31 décembre 2024 conformément au tableau ci-annexé.

AFFECTE ainsi le résultat provisoire 2024 au budget primitif 2025 :

- un report de 582 493,19 € en dépense d'investissement à la nature 001
- une inscription de 2 765 660,41 € en recette d'investissement à la nature 1068
- un report de 9 656 179,47 € en recette de fonctionnement à la nature 002

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

– **6/468 – FISCALITE ANNEE 2025 : TAUX DES TAXES COMMUNALES**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale, le Conseil municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

Depuis le 1er janvier 2023, la taxe d'habitation sur la résidence principale est supprimée pour tous les contribuables.

La taxe d'habitation demeure cependant applicable pour les résidences secondaires et les locaux vacants. Si le taux de taxe d'habitation est dorénavant figé au taux voté en 2019, le taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale doit être voté annuellement depuis 2023.

Pour ce qui relève des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et les propriétés non bâties, il est proposé de reconduire les taux votés en 2024, soit :

- 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

Pour ce qui relève du taux de taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour l'année 2025, il est proposé de conserver le taux voté au titre de l'année 2019, soit : 27,73 %.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir voter le maintien des taux des taxes municipales comme suit :

- pour la taxe sur le foncier bâti : 39,92 %,
- pour la taxe sur le foncier non bâti : 52,43 %
- pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 27,73 %.

#### Interventions :

##### M. le maire :

« Les taux des taxes communales qui restent inchangés. »

##### M. Darmon :

« Oui bah du coup je pense que vous avez tout dit, alors je peux les rappeler très brièvement, 39,92 % pour le foncier bâti, 52,43 % pour le foncier non bâti et 27,73 % pour la taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. »

##### M. Defrémont :

« Nous avons les mêmes échanges depuis 2021 sur ce sujet. Les taux demeurent stables, ce qui ne veut pas dire les impôts n'augmentent pas. Sur la période de 2021 à 2025, le compte 1631 qui regroupe les recettes de fiscalité locale, est passé de 30,43 millions à 37,89 millions, soit 20 % d'augmentation. La pression fiscale par habitant est passée de 822 € à 1 024 €. Le fait que la revalorisation des bases a été le fait du gouvernement ne change rien au fait que les Saviniens paient toujours davantage au moment où de nombreux foyers se précarisent. Il y a de la démagogie à prétendre qu'on n'augmente pas les impôts, comme vous l'avez fait encore à la dernière cérémonie des vœux de la Ville, quand dans la réalité les impôts augmentent. Nous ne voterons pas contre cette délibération, dans l'état actuel du budget communal mais la majorité municipale serait avisée d'être plus transparente sur ce sujet. »

##### M. le maire :

« Et elle l'est, j'ai bien parlé de taux communaux et je ne sais pas de quel côté est la démagogie. »

##### M. Senicourt :

« Nous sommes d'accord pour le maintien du taux de taxe foncière, mais cela n'empêche pas la poursuite de la hausse de cet impôt pour les propriétaires du fait de la poursuite de la hausse avec cette année 1,7 pour les hausses de la base, la valeur locative. Si on prend base 100 en 2021, je vous passe l'évolution durant quatre années mais on arrive au bout de quatre ans à une hausse de 16,9 % de la base. Pour les propriétaires aux faibles revenus, et il y en a beaucoup, cette croissance ininterrompue réduit fortement leur reste à vivre et comme nous le disons chaque année, une action d'aide spécifique du CCAS en direction de ces ménages devrait être engagée. Par ailleurs, compte tenu des difficultés budgétaires à venir, il faut, de notre point de vue, que la Ville trouve d'autres recettes, même si elles sont par définition limitées du fait de l'étatisation de la fiscalité des collectivités locales, de leur perte d'autonomie. Ces autres recettes pourraient être recherchées via le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires, la taxe sur les logements vacants, celles sur les locations saisonnières, etc. La politique fiscale de la Ville doit être d'une part, plus ambitieuse, et d'autre part, accompagnée d'un volet social. En conséquence, nous nous abstiendrons bien qu'étant d'accord sur le maintien du taux. »

##### M. Vagneux :

« Alors je ne vais pas être très original, comme les autres années, c'est-à-dire que je vais également vous proposer, comme je l'avais déjà fait en 2022, 2023, 2024, 2025, eh bien de diminuer le taux de taxe sur le foncier bâti de 1 point, de manière à le passer de 39,92 à 38,92. Cela représenterait un manque à gagner pour la Ville de -500, alors je vais pas faire ce que je reproche à Charles Darmon, un manque à gagner de 571 142 €. Et voilà, je pense que ça se justifie par le fait que les bases continuent d'augmenter, d'être revalorisées année après année, et que les taux, certes restent de même, mais que les Saviniens paient de plus en plus d'impôts. J'aurais pensé que Jacques Senicourt aurait peut-être fait le travail de reprendre le compte administratif 2021 et notamment page 2 qui nous indique quel est le revenu fiscal moyen par

habitant, et de vous dire que félicitation vous venez de passer le seuil des 100 € de plus depuis votre élection. Et donc aujourd'hui un Savinien paie 100 € de plus en moyenne par an que ce qu'il payait avant votre élection. »

M. le maire :

« Quand je parlais du camp de la démagie, on sait d'où ça vient. »

M. Vagneux :

« C'est factuel, c'est des chiffres, c'est dans le compte administratif. »

M. le maire :

« Bien sûr. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Il est substitué :*

« 38,92 % pour la taxe sur le foncier bâti »

A

« 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti »

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES**

**REJETTE l'amendement**

**A la majorité par 32 voix Pour et 1 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal

VOTE les taux d'imposition des deux taxes directes locales sur le foncier bâti et non bâti pour l'exercice 2025 comme suit :

- 39,92 % pour la taxe sur le foncier bâti

- 52,43 % pour la taxe sur le foncier non bâti

VOTE le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale pour 2025 à 27,73 %,

PRECISE que ces produits sont inscrits en recette à l'article 73111 du budget de l'exercice en cours.

– **7/469 – AP/CP DE L'ESPACE CULTUREL : CREATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENTS**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense prévue puis reporter le solde si nécessaire d'une année sur l'autre.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiements (AP/CP), pour les crédits de la section d'investissement, est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire. Le principe est décrit dans le règlement budgétaire et financiers approuvé par la délibération 5/272 du 28 septembre 2023 et notamment son chapitre III.

La situation des autorisations de programme ainsi que des crédits de paiement y afférents donne lieu à un état joint aux documents budgétaires.

### **Présentation du programme**

- AP/CP relative à la création de l'espace culturel

Explication du programme

La commune projette de construire un espace culturel dédié à l'éducation à l'image et au numérique sur le site de l'ancien cinéma l'Excelsior, acheté par la commune en 2022, et qui avait fermé ses portes depuis 2008.

Le futur espace culturel abritera :

- Un hall d'entrée ouvert et lumineux plongeant le public dès son arrivée dans l'univers du cinéma et de la culture : lieu d'information sur les projections, les expositions et les évènements à venir, sas d'interactivité où le spectateur devient acteur de sa propre expérience culturelle ;
- Trois salles de cinéma respectivement de 200, 120 et 80 places, pouvant ainsi accueillir jusqu'à 400 spectateurs au total, et proposant une programmation variée de films pour tous les publics (des classiques du cinéma aux œuvres contemporaines), avec un classement « art et essai » et « jeune public », et en partenariat avec le Ministère de l'éducation nationale dans le cadre du dispositif « école et cinéma » ;
- Une micro-folie, musée numérique accessible à tous et espace de médiation culturelle multifonctionnel, accueillant les publics scolaires en journée et tous publics les soirs et weekends, favorisant ainsi l'inclusion des publics éloignés des pratiques culturelles et réduisant la fracture numérique ;
- Des ateliers destinés à accueillir des activités d'éducation aux images et de pratique artistique dans le cadre scolaire et parascolaire ;
- Un espace de restauration avec terrasse, zone de détente favorisant la convivialité, et permettant des rencontres informelles entre artistes, cinéphiles et usagers ;
- Les bureaux de la Direction de la culture et de la vie locale de la commune ;
- Un espace vert extérieur, permettant de proposer des séances de cinéma de plein air, des concerts à la bougie, ou des activités « art de rue ».

Les prochaines étapes du projet sont les suivantes :

- Démolition du bâtiment existant ;
- Etudes de projet et dépôt du permis de construire ;
- Publication de l'appel d'offres travaux ;
  
- Démarrage des travaux pour une durée de 18 mois ;

Il est proposé de constituer et de fixer l'enveloppe globale de cette Autorisation de Programme (AP) de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps (Crédits de Paiement CP) de la manière suivante.

<b>EXERCICES</b>	2025	2026	2027	<b>TOTAL</b>
<b>Montant des Crédits de Paiement</b>	2 381 000 €	7 500 000 €	3 619 000 €	13 500 000 €
chapitre 20	491 000 €	524 000 €	396 000 €	1 411 000 €
chapitre 21	- €	- €	280 000 €	280 000 €
chapitre 23	1 890 000 €	6 976 000 €	2 943 000 €	11 809 000 €

Il est demandé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la création de cette autorisation de programme.

Interventions :

M. Darmon :

« Concernant les autorisations de programme et crédits de paiement, globalement le tableau qui vous a été fourni dans la note de synthèse résume assez bien ces AP/CP, pour un total de 13 500 000 €, 2 381 000 € en 2025, 7 500 000 € en 2026 et 3 619 000 € en 2027. Les prochaines étapes du projet concernent la démolition du bâtiment, les études de projet et dépôt de permis de construire, la publication de l'appel d'offre concernant les travaux. Le démarrage des travaux pour une durée de 18 mois a été annoncé. »

M. Vagneux :

« Excusez-moi, la dernière intervention de monsieur Darmon, l'ordre de démarrage des travaux a été, est passé, est signé ? L'OS non ? J'avais cru comprendre. Alors j'aurais une intervention en deux parties, la première ce serait d'abord de comprendre en décembre 2024, vous nous avez proposé une telle délibération mais les montants étaient légèrement différents. C'est-à-dire que pour le chapitre 20 nous étions à 1 452 000, pour le chapitre 21 nous étions à 264 000 et pour le chapitre 23 nous étions à 10 884 000. Est-ce que vous pouvez m'expliquer, me justifier ce qui a valu en 4 mois de telles évolutions ? Première partie de l'intervention s'il vous plaît. »

M. le maire :

« Poursuivez monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Alors, sur la deuxième partie, tout d'abord mes félicitations républicaines pour l'accord, l'autorisation de la commission nationale d'aménagement cinématographique. Voilà je pense que vous avez eu la bonne nouvelle. Je n'ai pas encore la motivation donc je ne sais pas pourquoi ils ont autorisé le projet. Mais enfin très bien, félicitations. Nous irons peut-être devant la cour administrative d'appel. A voir en fonction de la manière dont est motivée leur décision. Voilà, maintenant moi je continue de penser que déjà, passer une AP/CP à moins d'un an des prochaines élections municipales, c'est, et ça avait beaucoup amusé monsieur Darmon en commission, ce qu'on appelle en terme financier du window dressing, c'est-à-dire que c'est de l'affichage, c'est de la com, tout en sachant que donc sur cette année il n'y aura pas grand-chose mais que ce sera à la majorité suivante, ou à ceux qui viendront après, ce qui est la même chose, de prendre le relais, de financer, alors peut être que ce sera vous, donc auquel cas très bien, félicitations. On verra ce qu'il en sera à ce moment-là. Mais si ce n'est pas vous c'est pas très sympa pour les copains qui suivront. Là-dessus, 13,5 millions, alors d'ailleurs au niveau des chiffres, un coup on est à 13,5 un coup on est à 13,9 un coup on est en hors taxe, un coup on est en TTC. Je ne sais pas si un jour vous arriverez à être un petit peu plus précis dans vos chiffres, moi ça m'intéresserait en tout cas. De la même manière que vous vous félicitez de, en décembre, pardon, le 1<sup>er</sup> février 2024 vous vous félicitez d'un super projet avec deux salles et 500 places et puis là aujourd'hui vous vous félicitez d'un super projet avec trois salles et 399 places. Ça n'est plus du tout la même chose mais vous vous félicitez quand même. Donc moi je pense que ce centre culturel sera un échec. Ça aurait été bien qu'on puisse avoir réellement le débat par rapport à ce qui est le projet. Finalement projet que, alors, on a posé des questions en commission à Julie Plaza. Julie Plaza nous a répondu c'est monsieur le maire, fallait demander à monsieur le maire. Visiblement c'est comme Grand-Vaux il n'y a que monsieur le maire qui est au courant. Les oppositions pour une fois étaient un petit peu plus en avance puisqu'en ayant lu l'étude économique d'Exacom que je leur ai transférée, il y avait un certain nombre de réponses aux questions qui étaient posées et que l'adjointe à la culture n'a malheureusement pas su nous donner. Je pense que c'est quand même questionnant. On parlait tout à l'heure, madame Plaza nous disait, 600 et quelques personnes au salon du livre. Je vous félicite, mais quand malheureusement on fait quelque chose à Savigny, on organise un gros événement culturel, eh bah on a 2 % de la population qui se déplace. Et donc, vous me direz le cinéma ce n'est pas tout à fait la même chose, même si sur trois salles on a une salle qui va faire de l'art et essaie la moitié du temps. Je ne suis pas certain que les Saviniens,

réellement, se déplaceront. Monsieur Brones nous disait, nous donnait un chiffre qui était assez pertinent, on est à 40 000 euros T.T.C. le siège qu'on va créer, 33 750 si on prend le chiffre hors taxes, est-ce que réellement ça vaut le coup d'investir là-dedans ? Est-ce qu'on n'a pas plus urgent, notamment avec les écoles ? Bon, c'est un choix, moi personnellement je ne me lancerais pas ici, maintenant, sur le choix d'un centre culturel avec le risque que ce soit un bide comme beaucoup d'autres choses qui ont pu être faites par le passé. Surtout qu'il est probable que nous ne restions pas à 13 500 000 mais que très rapidement nous augmentions. Alors peut-être pas autant que ce que ça avait pu augmenter pour Ferdinand Buisson, mais en tout cas on risque effectivement de connaître des plus-values, pour reprendre l'expression qui a été évoquée au moment de l'approbation de la liste des décisions. Donc, eh bien je continue de penser que le projet, dont on ne connaît toujours pas les tenants et les aboutissants au niveau du stationnement, c'est-à-dire que, est-ce qu'actuellement pour l'instant, non mais est-ce qu'on vient se garer ici, mais ici est-ce que ça reste en zone bleue, parce qu'un film qui dure moins de 1h30 personnellement je ne connais pas, je ne sais pas si vous. »

M. le maire :

« Il n'est pas en zone bleue. »

M. Vagneux :

« Il n'est pas en zone bleue ? »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Alors j'étais resté à ce qu'il était en zone bleue. Je n'ai pas vu passer, c'est-à-dire que si monsieur le maire nous présentait dans sa liste des décisions les arrêtés qui concernaient ça. »

M. le maire :

« Qui avait demandé la parole aussi, je vais vous demander de conclure. »

M. Vagneux :

« Ce n'est pas tout à fait conclure mais enfin c'est dire, redire, que je pense que ce projet, en l'état, malheureusement ne trouvera pas son public, parce que de toute façon il sera, les places seront en moyenne 1 € plus cher que ce qu'il se fait dans les communes voisines, enfin donc après il faut reprendre l'étude économique, mais quand on prend aussi bien Chilly-Mazarin que Viry-Châtillon, bon ce n'est pas très réjouissant. Quand on regarde aussi l'actualité, le Parisien, vous avez quand même un cinéma à Arpajon qui a fermé il y a trois semaines. Vous aviez le cinéma de Sainte-Geneviève qui a fermé il y a un an maintenant. Finalement les cinémas ne tiennent que parce qu'ils sont financés, que parce qu'ils sont tenus ou lorsqu'ils sont tenus par les collectivités ou sinon ce sont les grands complexes comme Pathé, Gaumont et compagnie, l'UGC. Voilà, en fait on s'oriente sur quelque chose qui va, on part d'après l'étude économique, sur 60 000 € de déficit annuel au minimum. Je pense que ce sera plus. Quand on regarde l'étude économique, et Exacom avait dit que le cinéma d'Arpajon il aurait 110 000 personnes, 110 000 entrées par an, ils se sont trompés de moitié, puisqu'il n'y en a eu que 65 000. Je ne suis pas certain que depuis le COVID les pratiques cinématographiques n'aient pas évoluées, donc je ne suis pas certain que les Saviniens se déplaceront, surtout pour ce prix, pour aller au cinéma. Donc je pense que vous nous envoyez dans le mur et moi je ne veux pas être dans la voiture qui se précipite dans le mur, donc je voterai contre cet AP/CP, je voterai contre tout ce qui concerne, tout ce qui touche à ce centre culturel. Et je vous invite à ne pas aller trop vite, ou ne pas aller trop loin, de manière à permettre à l'équipe qui vous remplacera en mars 2026, de sauver ce qui peut l'être et d'arrêter, parce que peut-être que Savigny n'a pas nécessairement besoin d'un centre culturel, ou en tout cas d'un centre culturel tel que vous l'entendez. Peut-être que si l'on veut faire un cinéma, on peut le faire autrement, et donc je conclurais en vous disant méfiance et vigilance parce que je pense que ce projet nous conduit dans le mur. »

M. le maire :

« Très bien. »

Mme Kadri :

« Tout d'abord cette délibération est l'occasion enfin de découvrir quelques bribes du contenu de votre projet, annoncé depuis votre arrivée soit près de 4 ans. 4 ans donc pour jeter des bases d'un projet qui avait été initié avant vous, avec l'accord d'achat du cinéma l'Excelsior au cours de l'année 2021. 4 ans à ne rien répondre aux questions bien légitimes du conseil municipal, qui n'a jamais eu l'occasion de débattre du contenu de ce projet. 4 ans au cours duquel vous avez piétiné sans avancer, dépensé sans construire, et nous découvrons aujourd'hui à la fin de votre mandat que vous voulez imputer l'essentiel du budget d'investissement sur l'exercice suivant, puisque l'effort le plus important est, dans votre tableau, porté par les exercices 2026, 2027. C'est alors que vous avez trouvé en arrivant aux affaires une capacité

d'investissement qui est divisée par deux à l'issue de votre mandat. Nous avons dit à plusieurs reprises que ce projet que nous avons prévu à hauteur de 6 millions et que vous avez porté à 15 millions n'était pas supportable par la Ville en raison des autres investissements indispensables à réaliser. Nous y sommes, et nous avons raison. Votre seule réponse est après moi le déluge, les suivants se débrouilleront. Nous ne pouvons pas approuver un AP/CP qui dépouille la Ville de ses capacités d'investissement au moment où elle en a le plus besoin. Nous vous invitons à revoir en urgence votre PPI afin de préserver les capacités de la Ville à répondre à l'ensemble de ses besoins d'équipements et en particulier sur l'adaptation de sa capacité d'accueil scolaire. Nous avons besoin d'un cinéma rénové et plus polyvalent. Vous en avez multiplié le coût sans en diversifier l'usage. Nous refusons la gabegie qui s'est substituée à notre projet initial. »

M. le maire :

« Ça promet pour le vote du budget. Je reparlerai des investissements et notamment sur le milieu scolaire et la petite enfance. »

M. Senicourt :

« Oui le retour d'un cinéma est souhaité par beaucoup de Saviniens et ça a toujours été notre vœu de retrouver du cinéma à Savigny, proche des lieux d'habitation. Mais le nouveau bâtiment que vous prévoyez a un coût trop élevé au regard de nos moyens financiers. Et si la Ville arrive à le financer cela sera au prix de renoncement à d'autres investissements tout aussi nécessaires : centre municipal de santé, école, gymnase, réflexion de la voirie, il y a le choix. Le plus gros défaut de votre projet, au vu du prix, est de ne pas faire de place au spectacle vivant avec une salle polyvalente. Les coûts en fonctionnement seront bien supérieurs à ceux envisagés du fait d'un niveau de fréquentation surestimé. Enfin, la Ville met en place tout un système de recueil d'idées et de vote pour le budget participatif chaque année pour un montant de 150 000 €, mais pour un investissement cent fois plus élevé aucune concertation, aucun débat sur la base de plusieurs projets avec la population, et aucun débat sérieux sur des projets alternatifs au sein de notre Conseil municipal. Une décision technocratique jusqu'au choix du nom. Nous vous avons maintes fois appelé à la raison sans être ni écoutés ni entendus. Nous souhaitons vivement l'arrêt et la révision de ce projet et en conséquence, compte tenu des difficultés budgétaires probables ces prochaines années, nous voterons contre cette délibération, en espérant cette fois obtenir sa révision. »

M. le maire :

« Et il est à noter que cet AP/CP est présenté sans toutes les subventions, comme tous les projets d'investissement. Mais je sais qu'on en débattrà beaucoup plus précisément lors du vote du budget. »

M. Vagneux :

« Une question à la majorité municipale, à chacun d'entre vous, est-ce que vous vous engagez, pour respecter l'équilibre économique du projet tel qu'il figure dans l'étude économique, à aller chacun deux fois par an au cinéma, au futur cinéma, au futur 78 Espace Culturel ? »

M. le maire :

« Chacun répondra ce qu'il veut bien répondre. »

**A la majorité par 29 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Jacques SENICOURT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal

AUTORISE l'ouverture de l'autorisation de programme (AP) nommée « Espace culturel » relative à la création de l'Espace culturel ainsi que la répartition pluriannuelle des crédits de paiements (CP) afférent, comme indiqué ci-après, soit de créer cette autorisation de programme pour un montant total de 13 500 000 € et répartis annuellement :

<b>EXERCICES</b>	2025	2026	2027	<b>TOTAL</b>
<b>Montant des Crédits de Paiement</b>	2 381 000 €	7 500 000 €	3 619 000 €	13 500 000 €
chapitre 20	491 000 €	524 000 €	396 000 €	1 411 000 €
chapitre 21	- €	- €	280 000 €	280 000 €
chapitre 23	1 890 000 €	6 976 000 €	2 943 000 €	11 809 000 €

PRECISE que cette AP/CP sera annexée au budget primitif 2025 du budget principal de la commune,

– **8/470 – BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

Le budget primitif autorise la commune à effectuer les dépenses et les recettes inscrites dans ce document. Il doit être approuvé dix semaines au maximum après la définition des orientations budgétaires.

L'élaboration du budget 2025 s'inscrit dans la trajectoire présentée lors du Rapport d'Orientations Budgétaires et tient compte du contexte décrit lors du débat d'orientations budgétaires du 13 février dernier.

La résilience et l'adaptation aux divers besoins de la ville sont au cœur de la stratégie municipale. Le budget met l'accent sur la gestion efficace des dépenses tout en permettant des investissements ambitieux et nécessaires.

Ce budget a comme ambition :

- La maîtrise des dépenses pour permettre des investissements nécessaires.
- L'adaptation de la ville aux changements climatiques et environnementaux pour assurer un développement durable.
- De répondre aux nécessités urbaines et d'aménagement pour une meilleure qualité de vie.
- D'accompagner les transitions urbaines en modernisant et en innovant.
- De renforcer la sécurité pour garantir la tranquillité des habitants.

En somme, il s'agit d'une vision d'une ville qui s'adapte et évolue tout en restant ouverte, protectrice et dynamique. C'est une démarche qui inspire confiance pour l'avenir de Savigny-sur-Orge.

Ce budget traduit les priorités de l'action municipale pour 2025 :

**L'EQUILIBRE GENERAL**

Tableau de la répartition du budget principal

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	22 058 548,83	24 824 209,24
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	4 416 957,98	2 233 790,76
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 582 493,19	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		27 058 000,00	27 058 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	69 531 000,00	59 874 820,53
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 9 656 179,47
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		69 531 000,00	69 531 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		96 589 000,00	96 589 000,00

(Voir II.A de maquette budgétaire)

## I. Les grands équilibres du budget

Le budget primitif 2025 de la Commune de Savigny-sur-Orge s'établit à 96 589 000,00 € répartis comme suit :

- Section de fonctionnement : 69 531 000,00 €
- Section d'investissement : 27 058 000,00 €

Cet équilibre tient compte de la reprise anticipée du résultat de 2024.

## II. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses sont constituées des éléments suivants : la rémunération du personnel municipal, l'entretien et les fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, le Fonds de compensation des charges territoriales versé au GOSB, le versement du FNGIR (fonds national de garantie individuelle des ressources) et les intérêts des emprunts à payer.

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement : au produit des taxes locales, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration, accueils de loisirs...).

La section de fonctionnement du budget primitif 2025 de la commune de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 69 531 000,00 €. Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section de fonctionnement affiche des dépenses exactement égales aux recettes.

Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère sur la base des informations connues au moment de l'élaboration de ce budget.

### Recettes de fonctionnement

Au titre des recettes de fonctionnement, le budget 2025 est construit en fonction des critères suivants :

- Le maintien des taux d'imposition de taxes locales. La hausse de la prévision du produit de fiscalité directe entre le BP 2024 et le BP 2025, s'explique par l'évolution forfaitaire des bases prévue à ce stade à 1,68 % par rapport aux bases notifiées en 2024.
- Le maintien de l'AC de la Métropole du Grand Paris (Attribution de Compensation).

Le détail par chapitre des recettes de fonctionnement du budget primitif 2025 de la Commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
013	Atténuations de charges	20 000,00 €
70	Produit services, domaine et ventes diverses	4 530 000,00 €
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 512 000,00 €
731	Fiscalité locale	37 893 000,00 €
74	Dotations et participations	9 547 820,53 €
75	Autres produits de gestion courante	170 000,00 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	2 000,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	200 000,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé	9 656 179,47 €

L'ensemble des recettes enregistrées au titre du pilotage de la collectivité se répartit de la façon suivante :

013	Atténuations de charges	20 000,00 €
-----	-------------------------	-------------

Ce chapitre regroupe les remboursements d'indemnités journalières, les pensions d'invalidité. L'inscription 2025 correspond à une recette connue et un fonds récurrent.

70	Produit services, domaine et ventes diverses	4 530 000,00 €
----	--	----------------

Il s'agit des recettes des différents services et prestations de la ville vis-à-vis des administrés. Une augmentation de la redevance d'occupation du domaine et de la réalité de refacturation entre services permet d'envisager une hausse des recettes de 3,28 % par rapport au budget de l'exercice précédent.

#### **Recettes issues des services à la population**

L'ensemble des recettes de fonctionnement inscrites au BP 2025 issues des services à la population sont stables par rapport au BP 2024.

73	Impôts et taxes (hors 731)	7 512 000,00 €
----	----------------------------	----------------

La fiscalité reversée par la Métropole à la Ville, composée de l'attribution de compensation demeure identique depuis plusieurs années sans revalorisation.

Le reversement provenant du Fonds de Solidarité des Communes de la région Ile de France (FSRIF) est estimé à 1 218 000 €.

731	Fiscalité locale	37 893 000,00 €
-----	------------------	-----------------

#### **Fiscalité directe :**

Représentant plus de 60,85 % des recettes réelles de fonctionnement sur 59 674 820,53 €, le produit de la fiscalité directe locale pour le BP 2025 est estimé à 36 310 000 €. Cette évaluation s'appuie sur une évolution forfaitaire des bases estimée de 1,68 %.

#### **Fiscalité indirecte :**

Les recettes de fiscalité indirecte (1 583 000 €) représentent 4,18 % des recettes de la fiscalité locale estimée à 37 893 000 €.

Les droits de mutation sont estimés de façon prudente par rapport au BP 2024 soit 900 000 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité, à 575 000 € est à nouveau inscrite au budget 2025 car perçue directement par la commune.

Les recettes regroupées au sein du rayonnement économique comprennent les droits de place sur les marchés et la taxe locale sur la publicité extérieure (83 000 €).

74	Dotations et participations	9 547 820,53 €
----	-----------------------------	----------------

Dans l'attente des notifications sur le montant des dotations de l'état, les inscriptions 2025 ont été figées aux dotations perçues en 2024 sur les mêmes estimations mentionnées dans le Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) 2025.

Elles sont complétées par des subventions versées par la Caisse d'Allocations Familiales pour les crèches (1 204 000 €), et pour les accueils de loisirs (551 000 €).

Des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales et des participations versées par certains partenaires sont également inscrites pour financer les dispositifs et équipements sociaux gérés par la Ville, notamment 193 000 € pour les activités organisées dans les maisons de quartier.

Au niveau des dotations pour les actes d'Etat Civil et le recensement et « Comedec », des prévisions cumulées à hauteur de 71 000 € sont également inscrites pour 2025.

75	Autres produits de gestion courante	170 000,00 €
----	-------------------------------------	--------------

Il s'agit essentiellement des recettes prévues au titre de la gestion du patrimoine bâti constituées du produit des locations (loyers) du patrimoine privé de la Ville et des locations de salle.

S'y ajoute le produit de la participation départementale (44 300 €) versée à la Ville en contrepartie de l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les collégiens saviniens.

72	Reprise des provisions	2 000,00 €
----	------------------------	------------

Ajustement d'une provision déjà faite sur un contentieux Marché Public.

042	Opérations ordre transfert entre sections	200 000,00 €
-----	---	--------------

Il s'agit d'inscription d'ordre purement comptable, exactement identique en dépenses de la section d'investissement (au chapitre 040). Cela correspond aux amortissements des recettes de la commune et à la contrepartie de la valorisation des travaux en régie pour 2025.

002	Résultat reporté	9 656 179,47 €
-----	------------------	----------------

Il s'agit du résultat de fonctionnement 2024 repris par anticipation au BP 2025.

### Dépenses de fonctionnement

Le détail par chapitre des dépenses de fonctionnement du budget primitif 2025 de la Commune de Savigny-sur-Orge est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
011	Charges à caractère général	12 364 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	27 850 000,00 €
014	Atténuation de produits	4 120 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	12 663 000,00 €
66	Charges financières	585 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	140 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	109 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	9 500 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00 €

### La répartition des dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles proposé au BP 2025 (57 831 000 €) est en hausse de 1,31 % par rapport au montant des dépenses budgétées au budget 2024.

011	Charges à caractère général	12 364 000,00 €
-----	-----------------------------	-----------------

Ce chapitre regroupe à la fois les achats de matières premières, les prestations de services et de maintenance, les fluides et les fournitures courantes.

D'un montant de 12 364 000 €, ce chapitre représente 21,38 % des dépenses réelles de fonctionnement. La diminution constatée résulte principalement du réajustement du budget dédié aux fluides et énergies.

Ce budget tient compte également de l'impact de l'inflation sur divers secteurs. (Assurances, prestations de services, formation). Néanmoins, il est constaté des efforts de rationalisation des dépenses pour compenser ces hausses.

La reprise en régie des Maisons de quartiers sur les 6 derniers mois de l'année allège ce chapitre d'environ 330 000 €.

012	Charges de personnel, frais assimilés	27 850 000,00 €
-----	---------------------------------------	-----------------

Ce chapitre connaît une augmentation de 5,69% et représente 48,16% du budget réel de fonctionnement. Cette augmentation s'explique par plusieurs facteurs :

- Revalorisation du SMIC au 1er novembre 2024, calculée sur une année pleine
- Revalorisation de l'ISFE de la Police Municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Augmentation du taux de cotisation de l'URSSAF et du CIG
- Prise en compte de l'augmentation de cotisation de la CNRACL
- Intégration de 19 agents permanents pour l'animation des maisons de quartier à compter du 1er juillet 2025
- Refacturation directe des frais de personnel du CSU de l'EPT GOSB. (convention de mutualisation)

014	Atténuation de produits	4 120 000,00 €
-----	-------------------------	----------------

Ce chapitre correspond au prélèvement FNGIR et FPIC ainsi que les prélèvements SRU.

La diminution de l'inscription pour le prélèvement SRU de 2025 fait suite à :

- Baisse par rapport au Budget 2024 car aucun remboursement de déduction de surcharge foncière n'est nécessaire suite à des permis annulés.
- Baisse suite à la déduction de la surcharge foncière versée en 2023 pour 90.000€.

65	Autres charges de gestion courante	12 663 000,00 €
----	------------------------------------	-----------------

Ce chapitre comprend les dépenses de transfert de compétences vers le GOSB pour 8 200 000 €, les subventions au CCAS, à Régie de transports et diverses associations, ainsi que les inscriptions pour surcharges foncières.

Il comprend également le droit d'utilisation des logiciels en « cloud » ainsi que les frais d'indemnités des élus, et diverses cotisations et formations.

La baisse de ce chapitre est essentiellement due aux baisses des inscriptions du FCCT, de la subvention à verser au CCAS et des crédits pour surcharge foncière

66	Charges financières	585 000,00 €
----	---------------------	--------------

Il s'agit des intérêts de la dette qui évoluent fonction de la conjoncture des taux d'intérêt liés aux emprunts à taux variable. Néanmoins, cette inscription est en baisse par rapport à 2024 malgré un nouvel emprunt contracté fin 2024.

67	Charges exceptionnelles	140 000,00 €
----	-------------------------	--------------

Comptablement cette année, les crédits sont inscrits afin de pouvoir rembourser au Conseil Régional l'avance de subvention versée suite aux émeutes. Il est à noter qu'une inscription en recette est prévue après la fin des travaux.

68	Dotations provisions semi-budgétaires	109 000,00 €
----	---------------------------------------	--------------

Ce chapitre regroupe les provisions pour créances douteuses et celles pour contentieux. La répartition de ces crédits est détaillée dans l'annexe IV B3.1 de la maquette du BP 2025.

023	Virement à la section d'investissement	9 500 000,00 €
-----	--	----------------

Cette inscription est exactement identique en recette d'investissement au chapitre 021.

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 200 000,00 €
-----	--	----------------

Il s'agit d'inscription d'ordre purement comptable, exactement identique en recettes de la section d'investissement (au chapitre 040). Cela correspond aux amortissements des dépenses de la commune pour 2025.

### III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2025 de la Commune de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 27 058 000,00 €, avec les restes à réaliser.

#### Recettes d'investissement

Le détail par chapitre des recettes d'investissement du budget principal 2025 de la commune de Savigny-sur-Orge, hors restes à réaliser, est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
13	Subventions d'investissement	599 209,24 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	160 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 199 339,59 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	2 765 660,41 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	10 000,00 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 124 000,00 €
45412	Total des opérations pour compte de tiers	650 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	9 500 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	2 200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 616 000,00 €

Le montant de l'emprunt prévisionnel du BP 2025 est inscrit à hauteur de 3 000 000 € par prudence budgétaire sans fléchage. Celui-ci pourra être ajusté lors d'une décision modificative courant de l'année.

La recette inscrite au titre des opérations pour compte de tiers correspond au remboursement par le propriétaire de travaux d'office faits par la ville en son nom. Cette inscription (exactement identique à l'inscription en dépenses pour 650 000 €) n'a aucune incidence sur l'équilibre du budget.

La vente de plusieurs biens ou terrains inoccupés permet d'envisager une recette de cession (terrain César Franck, immeuble 10 rue de Morsang, droit au bail 9 av C de Gaulle), ainsi que la cession de véhicules pour répondre aux objectifs de rationalisation des moyens de la collectivité.

#### Dépenses d'investissement

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement du budget principal 2025 de la commune de Savigny-sur-Orge, hors restes à réaliser est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montants
20	Immobilisations incorporelles	1 791 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	1 120 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	9 012 548,83 €
23	Immobilisations en cours	2 153 000,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	50 000,00 €
13	Subventions d'investissement	10 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	3 454 000,00 €
27	Autres Immobilisations financières	2 000,00 €
45411	Total des opérations pour compte de tiers	650 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales	3 616 000,00 €
001	Résultat reporté	582 493,19 €

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le maire, par délégation du Conseil municipal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

### Projets d'investissements 2025

Dans la continuité des investissements présentés lors du Rapport d'Orientations Budgétaires 2025, la décomposition des projets d'investissement montre les différents secteurs impactés hors reste à réaliser.

Liste des principaux projets par secteur

<b>Administration</b>	Montant
MATERIEL ET MOBILIER DES SERVICES	25 k€
TRAVAUX BATIMENTS	211 k€
OPERATIONS FINANCIERES	131 k€
LOGICIEL ET MATERIEL INFORMATIQUE	381 k€
RESTAURATION NUMERISATION ARCHIVES	5 k€
<b>Total</b>	<b>753 k€</b>

<b>Cadre de vie</b>	Montant
ACQUISITION VEHICULES	490 k€
BUDGET PARTICIPATIF	100 k€
MOBILIER PARCS	20 k€
POTEAUX INCENDIES	50 k€
TRAVAUX VOIRIE	120 k€
CIMETIERE CHAMPAGNE	248 k€
EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES	189 k€
RELEVES TOPOGRAPHIQUES	10 k€
REAMENAGEMENT PARC DES GATINES	200 k€
MATERIEL ET OUTILLAGE ESPACES VERTS	70 k€
MATERIEL ET OUTILLAGE PROPLETE	9 k€
<b>Total</b>	<b>1 506 k€</b>

<b>Culture</b>	Montant
ESPACE CULTUREL	2 978 k€
MATERIEL EMAP	3 k€
MATERIEL ET MOBILIER DES SERVICES	13 k€
LOGICIEL ET MATERIEL INFORMATIQUE	10 k€
MATERIEL SALLE DE SPECTACLE	5 k€
<b>Total</b>	<b>3 008 k€</b>

<b>Patrimoine bâti</b>	Montant
ADAP BATIMENTS COMMUNAUX	281 k€
AVANCES FORFAITAIRES PROJETS	200 k€
CONFORMITE PATRIMOINE	37 k€
EXTINCTEURS / PPMS	6 k€
MATERIEL ET OUTILLAGE MAGASIN	59 k€
PERFORMANCE ENERGETIQUE	42 k€
TRAVAUX LOGEMENTS	17 k€
TRAVAUX PARKING DAVOUT	15 k€
SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER ET ENERGETIQUE	150 k€
PREVENTION INONDATIONS	171 k€

Total | **978 k€**

<b>Urbanisme</b>	Montant
TERRAIN PJJ	340 k€
LOGICIEL ET MATERIEL INFORMATIQUE	15 k€
ACQUISITIONS DIVERSES	32 k€
Total	<b>387 k€</b>

<b>Petite enfance</b>	Montant
MATERIEL ET MOBILIER DES SERVICES	6 k€
TRAVAUX BATIMENTS	11 k€
LOGICIEL ET MATERIEL INFORMATIQUE	8 k€
CRECHE CHATEAUBRIAND	263 k€
CRECHE LES DAUPHINS COUR / PARKING	220 k€
CRECHE LES LUTINS COUR	18 k€
Total	<b>526 k€</b>

<b>Education</b>	Montant
COURS OASIS FERRY 1 ET 2	1 180 k€
GROUPE SCOLAIRE CHAMPAGNE	115 k€
MATERIEL ET MOBILIER DES SERVICES	174 k€
MATERIEL POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE	10 k€
TRAVAUX BATIMENTS SCOLAIRE - PERISCOLAIRE	232 k€
LOGICIEL ET MATERIEL INFORMATIQUE	179 k€
COUR OASIS BRIAND	110 k€
Total	<b>2 000 k€</b>

<b>Sécurité</b>	Montant
TRAVAUX BATIMENTS	6 k€
VIDEO URBAINE	1 100 k€
INVESTISSEMENT SPECIFIQUE PM	18 k€
Total	<b>1 125 k€</b>

<b>Sports</b>	Montant
MATERIEL ET MOBILIER DES SERVICES	1 k€
TRAVAUX BATIMENTS	10 k€
TRAVAUX BATIMENTS SPORTIFS	94 k€
MATERIEL ET EQUIPEMENT SPORTIF	59 k€
Total	<b>164 k€</b>

<b>NPNRU</b>	Montant
CRECHE GRAND VAUX	90 k€
ELEM ST EXUPERY	135 k€
Total	<b>225 k€</b>

Interventions :

M. Darmon :

« Tout d'abord ce budget est, et je tiens à le souligner ici, est en ligne avec la présentation qui a été faite lors du rapport d'orientations budgétaires en février dernier. Nous montrerons ici comment les investissements

ambitieux pour la quatrième ville de l'Essonne, sont possibles grâce à des dépenses contenues et un résultat 2024 conséquent. Qualité de vie, modernisation, accompagnement des transitions urbaines et renforcement de la sécurité sont au cœur des préoccupations de notre équipe, mobilisée et engagée. Concernant l'équilibre général du budget. La section de fonctionnement s'équilibre à 69 500 000 €. La section d'investissement s'équilibre à 27 100 000 €. Il en résulte un budget global à 96 600 000 €. Concernant la section de fonctionnement, les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 69 531 000 €, y compris les résultats reportés de 9 656 000 €. Les recettes de fonctionnement, concernant les recettes de fonctionnement les principaux postes qui seront évoqués ici sont, la fiscalité globale à 37 893 000 €, les dotations et participations à 9 548 000 €, les impôts et taxes 7 512 000 €, les produits de services, domaine et ventes diverses à 4 530 000 €. Ces quatre postes représentent 99,3 % des recettes de fonctionnement, hors résultat reporté. Concernant donc le premier point la fiscalité locale, il s'agit donc de 37 900 000 € à comparer à 37 500 000 € en 2024. Le poste augmente en conséquence de 1,1 % environ, ce qui représente une hausse prudente. Deux effets sont notables. Le premier c'est la hausse des impôts directs locaux, 36 300 000 € à 1,2 %, la baisse de la taxe sur les droits de mutation à 900 000 €, c'est-à-dire -40 %. En nota, la fiscalité locale, comme déjà évoqué à maintes reprises, représente la principale ressource de la commune, soit environ 63 % des ressources, hors résultat reporté. Concernant le deuxième point, les dotations et participations, elles, s'élèvent à 9 600 000 € à comparer à 9 400 000 en 2024. Le poste augmente également de 1,1 % environ, sous l'effet de plusieurs variations. Tout d'abord, la forte baisse du FCTVA d'environ 100 000 €, la baisse de 130 000 € des fonds de péréquation de la taxe professionnelle, selon la loi de financement, la hausse de 160 000 € des autres dotations et participations. Je fais référence ici au compte 747888. Troisième poste important après la fiscalité locale, les dotations et participations, ce troisième poste concerne les impôts et taxes, chapitre 73, le montant de ce chapitre c'est 7 510 000 € à comparer à 7 480 000 € en 2024. On notera une légère hausse du fonds de solidarité des communes d'Ile-de-France pour 30 000 €, expliquant la variation du poste pour sa totalité. Concernant le dernier point relatif à la section de fonctionnement et en particulier des recettes de fonctionnement, les produits de services, domaines et ventes diverses pour 4 530 000 € à comparer aux 4 390 000 € de l'année dernière. La légère hausse est essentiellement portée par le compte 70321 concernant le stationnement et la location de la voie publique pour environ 100 000 € et une refacturation du personnel de l'EPT. Au total le budget primitif en recettes de fonctionnement et hors résultat reporté augmente de +1,1 % ce qui est prudent. Il s'établit donc à 59 875 000 € comme déjà énoncé. Après les recettes de fonctionnement nous allons envisager ici les dépenses de fonctionnement. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 57 831 000 € à comparer aux 57 086 000 € de 2024. Deux remarques à ce propos. La première, concernant les dépenses réelles hors transferts et dépenses d'ordres, elles sont donc bien inférieures aux recettes réelles hors report de résultat anticipé. Ces dépenses, elles, sont en hausse modérée de 1,3 %. Je vous rappelle, nous tablions tout à l'heure sur des recettes de +1,1. Là on est à des dépenses à +1,3. Nous verrons tout à l'heure. Montrant ainsi donc la volonté affichée de contenir les hausses budgétaires, en termes de dépenses. Nous étudierons dans ce qui suit les évolutions des postes suivants, chapitre 011, 12 400 000 € à comparer à 12 500 000 € l'année dernière, chapitre 012, 27 900 000 € à comparer à 26 400 000 € l'année dernière, chapitre 65, 12 700 000 € à comparer à 13 200 000 l'année dernière et chapitre 014, 4 100 000 € à comparer aux 4 300 000 € de l'année dernière. L'ensemble de ces quatre chapitres représente 98,6 % de la charge. Concernant le chapitre 011, il s'agit je vous le rappelle des charges à caractère général, les dépenses liées à ce chapitre affichent une légère baisse de -0,9 % par rapport au budget de l'année dernière. Quand je dis budget de l'année dernière, je ne l'ai pas mentionné ici mais je fais bien référence au budget primitif et au budget supplémentaire. Concernant les fluides, nos estimations tiennent évidemment compte du réalisé. On notera en particulier une baisse de l'électricité d'environ 100 000 €, une baisse de l'eau de 50 000 €, une baisse du combustible de 20 000 €. On remarquera en revanche des hausses significatives. Celles des honoraires et conseils pour 180 000 €, il s'agit des honoraires pour jury, y compris, pour les projets non retenus et qui concernent la crèche de Grand-Vaux, l'école Saint-Exupéry et le groupe scolaire Champagne. Au total on est à 257 000 € pour ce poste, en hausse de 180 000 € je le rappelle. Concernant les achats de prestations de service, on observe une hausse de 46 000 €. Concernant l'entretien et la réparation des bâtiments, une hausse de +230 000 € par rapport au budget de l'an dernier. Concernant les assurances, on observe une hausse de ce poste de 130 000 € par rapport au budget de l'an dernier. Enfin, en nota, je mets l'accent dessus, les frais de contentieux s'établissent à 210 000 € pour le budget de l'année 2025, ce qui représente une stabilité par rapport à l'année dernière. Concernant les autres variations remarquables, on notera en particulier la reprise en régie des maisons de quartier, qui allège le chapitre 011 de 330 000 € environ sur les six derniers mois de l'année. Concernant après le chapitre 011, vient bien évidemment vous en avez l'habitude maintenant, le chapitre 012, charges de personnel et frais assimilés. Donc le poste augmente de 1 500 000 € et cette variation s'explique par plusieurs hausses. La première de 450 000 € sur la hausse de la rémunération principale des titulaires, on y retrouve l'intégration des 19 agents des maisons de quartier. Une hausse de 400 000 € sur les autres rémunérations, de 500 000 € sur les caisses de retraites dont font parties les hausses, déjà évoquées lors du ROB, de la CNRACL. Et enfin une hausse de 110 000 € sur la nouvelle bonification indiciaire, la fameuse NBI. Au total le 012 s'élève à 27 850 000 € en hausse de +5,7 %. De façon qualitative, les causes vous ont été mentionnées dans la note de synthèse, à savoir, la revalorisation du SMIC, la revalorisation de l'ISFE, l'indemnité spéciale de fonction et

d'engagement, l'augmentation du taux de cotisation URSSAF, l'augmentation de la cotisation de la CNRACL, l'intégration des agents de maisons de quartier et la refacturation des frais de personnel du centre de surveillance urbaine de l'EPT. Concernant le troisième poste important des dépenses en termes de fonctionnement, le chapitre 65 autres charges de gestion courante. Ce poste est en baisse de 500 000 € par rapport au budget primitif et budget supplémentaire de l'année 2024. Il s'agit essentiellement d'une baisse du FCCT de 200 000 €, d'une baisse de la surcharge foncière de 100 000 € et logée dans le compte 65748 pour les puristes, de la baisse de la subvention au CCAS de 100 000 € et de la baisse des droits d'utilisation informatique pour 60 000 €. L'ensemble de ces variations ont été signalées dans la note de synthèse de façon qualitative sans les montants, dorénavant vous les avez. Chapitre 014, atténuation de produit, ce chapitre s'élève à 4 120 000 €, il est en baisse d'environ 200 000 € par rapport au budget primitif et budget supplémentaire de l'année dernière. Ces 200 000 € se décomposent à peu près en baisse de 150 000 € au titre de prélèvement de la loi SRU, suite à des permis annulés et une déduction de la surcharge foncière versée en 2023 pour 90 000 €. Et une baisse du FPIC fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pour 40 000 €. Ces éléments ont également été mentionnés dans la note de synthèse qui vous a été communiquée. J'en ai terminé avec la section de fonctionnement, je vous propose maintenant d'envisager la section d'investissement. Les éléments étudiés ci-après ne concernent pas les opérations d'ordres, qui concernent essentiellement des virements entre sections ou des opérations patrimoniales, qu'on retrouve à la fois en dépenses et en recettes pour les mêmes montants exactement, donc les commenter ici, quand on fait du poche droite, poche gauche, ça n'apporte pas grand-chose. Quoi qu'il en soit, la section d'investissement s'équilibre à 27 058 000 € y compris les restes à réaliser. En section d'investissement, tout d'abord je vous propose de parler un petit peu des recettes. Seront commentés ici, les emprunts et dettes assimilés pour 3 000 000 € par rapport aux 4 000 000 € de l'année dernière au budget primitif et budget supplémentaire, les subventions d'investissement 599 000 € à comparer aux 541 000 € de 2024. Cela concerne les amendes de police pour 99 000 €, ce qui est à peu près le même montant que ce qu'on avait l'an dernier au budget, et les contrats terre d'avenir pour 500 000 €. Concernant les subventions d'équipement versées, on compare 160 000 € aux 101 000 € de 2024. Il s'agit essentiellement de la TVA sur les caméras. Et concernant enfin le dernier poste, dotations fonds divers et créances, il s'agit de 1 199 000 €, globalement ce chapitre augmente de plus de 100 000 € par rapport à l'an dernier sous deux effets conjoints, premièrement la baisse du FCTVA de 180 000 €, cela s'explique par une baisse du taux au moment où le budget primitif a été réalisé. Le budget primitif est prudent, on prendra donc les bonnes nouvelles le moment venu, en attendant, on vous signale le pourquoi de cette baisse puisque les taux n'étaient pas à jour au moment de la rédaction de ce budget primitif. Quand je dis à jour, c'est que l'information n'était pas disponible. La taxe d'aménagement s'élève à 600 000 € et elle augmente de 300 000 €. On s'est basé sur l'observé de 2024 pour réaliser l'estimation et on a intégré cette très forte hausse de +50 %. Concernant les produits de cession d'immobilisation pour 1 124 000 € comparés aux 1 114 000 de 2024, cela concerne César Franck pour 627 000 €, le 10 rue de Morsang pour 480 000 €, les cessions de bail du 9 avenue Charles de Gaulle pour 15 000 € et la cession d'un véhicule pour 2 000 €. L'ensemble de ces cessions d'immobilisation vous ont été présentées lors de la commission finances et affaires générales. J'en ai terminé avec les recettes d'investissement, une dernière attention et je vous vois souffler même si je ne lève pas les yeux, concernant les dépenses d'investissement. Les projets d'investissement sont regroupés dans les chapitres 20 immobilisations incorporelles, 21 immobilisations corporelles et 23 immobilisations en cours, pour un total de 1 791 000, 1 013 000 et 2 153 000 € respectivement par rapport à l'énoncé que je viens de vous faire. En dehors de ces chapitres, les emprunts et dettes assimilées représentent 3 454 000 €. Il s'agit du remboursement de la dette, au BP et BS de l'an dernier on était à 3 423 000 €, ce qui est sensiblement la même chose d'année en année. En termes de subventions et d'équipements versés 1 120 000 €, il s'agit des 1 100 000 € de financement des caméras et de 20 000 € d'investissement du Prox e-Bus. Pour mémoire l'an dernier au BP plus BS on était à 700 000 €. En termes de caméras je crois qu'on était à 13 caméras pour 2025 et 12 caméras pour 2024. 13 et 13 pardon. Mille excuses, il m'en manquait une quelque part. Donc 13 et 13. Concernant les projets, la liste par secteurs a été fournie dans la note de synthèse. Ces dépenses d'investissement intègrent les AP/PC afférents à l'exercice 2025. Je crois que j'en ai terminé, je n'ai pas mentionné mais vous les avez dûment répertoriés l'ensemble des projets qui vous ont été donnés par thématique. J'en ai fini pour cette grande énumération. »

#### M. le maire :

« Merci Charles pour cette présentation, avant de donner la parole, j'aimerais dire deux trois mots, et c'est les traditionnels remerciements parce que dessiner des budgets est devenu de plus en plus difficile, alors mes remerciements bien sûr ils vont au service finances, mais ils vont aussi à l'intégralité de la direction générale et à l'ensemble des agents qui ont suivi assidument les conférences budgétaires et qui ont et qui font preuve de jour en jour d'une grande compétence pour rationaliser, aller chercher une baisse des dépenses en faisant toujours mieux quoi qu'en disent certains dans l'opposition. Et il est de plus en plus difficile de dessiner un budget étant donné qu'on a un contexte international et national qui est, comment dire, plutôt instable, mais il faut apprécier, je laisserai bien sûr la parole, il faut apprécier, ça répondra peut-être à des questions, il faut apprécier plusieurs choses. C'est l'engagement des agents, je le disais, dans la

maîtrise des dépenses et notamment de fonctionnement, je tiens à saluer par exemple, le groupe de travail sur les fluides, qui malgré toutes les hausses des fluides, ont réussi à stabiliser voire diminuer ces fluides. Il est à saluer aussi, attention tenez-vous bien, le Grand-Orly Seine Bièvre, et notamment son Président et sa Vice-président aux finances, puisque nous discutons depuis maintenant quelques, et Jean-Marc Defrémont est avec moi dans le groupe de travail, sur un pacte ou une charte, on ne sait pas comment on va l'appeler, sans doute pas pacte mais charte, qui sera voté courant avant l'été, qui si, le Grand-Orly Seine Bièvre suit, et on sera vigilant là-dessus, suit ses engagements, on a demandé qu'il s'engage par écrit pour remporter le vote de Savigny, qui pourront emporter plus de souplesses financières en fonctionnement. Parce qu'il faut savoir que la Ville finance le Grand-Orly Seine Bièvre via le FCCT le fonds de compensation des charges transférées et c'est bien le fonctionnement qui pose problème dans le dessin et l'effet ciseaux, cher à Jacques Senicourt, dans le dessin de nos budgets. Quand je parle de souplesses financières grâce à ce pacte fiscal et financier, c'est notamment sur les gros, gros, dossiers d'aménagement du territoire et d'aménagement urbain, notamment la hausse du droit de tirage pour faire beaucoup plus de rues et on sait quel est l'état des rues et des trottoirs et des réseaux à Savigny-sur-Orge mais c'est aussi le financement des ZAC. On a deux ZAC à Savigny, la ZAC Cœur de Ville Gare en création, et la ZAC de Grand-Vaux et c'est le financement par l'intégralité, par solidarité, et je ne peux que regretter que certaines communes du Nord du Grand-Orly Seine Bièvre, qui sont pourtant d'une sensibilité de gauche, que le terme de solidarité fasse tousser. Puisque l'idée de ce pacte c'est qu'il y ait plus de solidarité entre les 24 communes qui composent le Grand-Orly Seine Bièvre et notamment sur les sujets de renouvellement urbain et on sait quel est le reste à charge du bloc local et du Grand-Orly Seine Bièvre et de la Ville dans ces sujets. Voilà, et si j'ai encore une chose à relever et à saluer ici, c'est la recherche constante de financements, tant en fonctionnement qu'en investissement dont font preuve, une agent, mais tous les agents pour aller chercher des subventionnements dans tous nos projets, je sais monsieur Senicourt, ça sera sans doute une de vos questions, ou un de vos constats, que nous n'affichons pas suffisamment ces subventions. Mais nous avons fait le choix et nous faisons le choix, assumé, de ne les afficher qu'une seule fois que nous les avons. Parce que si on les affiche soit on fait un budget insincère, on n'a pas le droit mais on peut, on peut prévoir c'est-à-dire qu'on affiche un tiers de la subvention, soit nous faisons un budget insincère, soit vous nous reprocherez, parce que vous nous reprochez beaucoup de choses dans le banc de l'opposition, et je suis sûr que nous allons avoir beaucoup de propositions de votre côté, mais voilà, nous avons fait le choix de ne pas afficher ces subventions parce que si jamais nous les affichons et nous ne les obtenons pas nous serons des nuls, qui n'avons pas réussi à négocier la subvention. Voilà pour ces propos, merci encore Charles, merci encore aux agents. »

M. Vagneux :

« Bon c'est vous qui l'avez dit que vous êtes des nuls. Je vous félicite pour cet exercice d'auto félicitations. Moi je ne suis pas certain que les Saviniens qui n'auront pas pu assister à ce brillant exercice, parce que les séances ne sont plus retransmises, verront la même chose. Et honnêtement, quand je me déplace dans Savigny, ce n'est pas tout à fait ce que j'entends, enfin en tous cas la bonne gestion ne saute pas aux yeux malgré tous vos efforts de communication dans le bulletin municipal. Alors tout d'abord, je redirais quelque chose que c'est d'habitude Jacques Senicourt qui se charge de rappeler, mais le rapport d'orientations budgétaires n'est pas publié à la page du site consacré au rapport d'orientations budgétaires. Désolé Jacques je t'ai devancé. Je trouve ça toujours dommage et problématique et en plus si jamais nos Conseils pouvaient être retransmis, bon certes les gens vous verraient déchirer votre petite fiche qui reprend ce que vous nous avez lu, mais ils verraient surtout bah malheureusement l'état réel dans lequel se situe la Ville, et c'est peut-être ça que vous ne voulez pas montrer. »

Propos inaudible

M. Vagneux :

« Très bien. Mais c'est à la caméra qu'il aurait fallu montrer ça. Voilà, mais enfin celle-là le voit très bien. Je n'ai pas vu tellement de lien avec le rapport d'orientations budgétaires que nous avons approuvé le 13 février, mais la difficulté c'est justement que vous avez fait le choix, et ça je crois que toutes les oppositions sont d'accord pour le dire que c'est un bon choix, c'est de réaffecter les résultats de l'exercice précédent, dès maintenant. Et donc finalement peut être que vous auriez pu suivre la recommandation de Jacques Senicourt qui était d'attendre et en fait de ne pas nous présenter, nous proposer un rapport d'orientations budgétaires sur des données à jour au 2 décembre 2024 quand finalement aujourd'hui nous votons, nous allons voter un budget sur des données qui sont très largement dépassées. Ne serait-ce parce qu'il n'y plus le même premier ministre et plus les mêmes plans d'économies. Alors tout à l'heure ma collègue, Nathalie Coëtmeur voulait évoquer l'état des indemnités. Je pense que c'est effectivement quelque chose qu'on peut évoquer, mais qui, il n'y a pas grand-chose dans ce budget, il n'y a pas de grands mouvements, d'habitude on observe des petites pépites, des petites choses un petit peu croustillantes, c'est-à-dire qu'on voit que tout à coup une année préélectorale les frais de communication vont monter, ou on voit que les frais de bouche vont aussi augmenter, et là bah on arrive pas à le voir, alors c'est en partie... »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Oui parce que la M57 ne le permet pas tout à fait, on regarde, si monsieur Durand, quand même s'il vous plait. Mais au niveau des états annuels des indemnités des élus locaux, ce que je regrette c'est que vous ne fassiez plus figurer vos notes de frais de représentation, en tout cas le montant. Ce qui est intéressant lorsqu'on prend le grand livre budgétaire, c'est d'une part que par exemple on observe que quand vous vous rendez à la fête des voisins et que vous apportez une bouteille, eh bien c'est payé par la mairie. Ça je trouve ça croustillant. Et puis la deuxième chose quand on a le grand livre budgétaire c'est qu'on se rend en fait tout ça c'est bidon, tout c'est pipeau, parce que vous fonctionnez quasiment qu'avec des autorisations spéciales, c'est-à-dire qu'à partir du moment où nous votons un budget par chapitre, eh bien vous pouvez déplacer toutes les sommes que vous nous avez énumérées à l'intérieur du chapitre comme bon vous semble, et donc eh bien que finalement là de nous dire que cette année il y aura, je sais pas moi, 210 000 € pour les frais de contentieux, vous en avez parlé, bah en fait peut-être qu'il y en aura beaucoup plus, peut-être qu'il y en aura beaucoup moins. »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Oui mais enfin non parce qu'il y a 5 principes, dont le principe de sincérité budgétaire, dont le principe d'annualité, voilà j'en ai donné 2. Le fait est que là vous ne les respectez pas tellement parce que finalement on s'aperçoit que de sincérité il n'y en a pas beaucoup parce que finalement bah le enfin pas le chapitrage parce que le chapitrage est respecté mais en tout cas l'articulation budgétaire n'est pas là, n'est pas au rendez-vous. Donc je trouve ça personnellement un petit peu problématique. Alors je n'ai pas très bien compris parce que vous m'avez écrit, dans votre courrier en réponse à ma demande d'information, que l'amende SRU s'élevait à 186 054 €. Est-ce que vous êtes bien d'accord de m'avoir écrit ça ? Sauf que lorsque je prends la balance règlementaire du compte de gestion, Monsieur le comptable public a arrêté l'amende SRU pour l'année 2024 à 234 307,08 €. Donc finalement est-ce qu'il serait possible d'avoir, là aussi, un tout petit peu de sincérité entre les données que vous donnez et entre ce qui figure dans le compte administratif, en tout cas même s'il n'est pas encore approuvé, mais dans le projet de compte administratif, en tout cas ce qui est aujourd'hui le nouveau compte de gestion, le terme m'échappe avec la M57. Le fait est que vous donnez des chiffres absolument différents et que vous n'en avez absolument rien à faire. Alors dans le budget, toujours, mais ça je le dis assez régulièrement, on voit une délégation de service public avec les Petits Chaperons Rouges, que vous ne nous faites jamais examiner au moment de la commission de contrôle financier ou au moment de la commission de contrôle de service public, et là je parle au président des deux commissions. Voilà il serait peut-être bien de le faire. En tout cas vous n'avez jamais aucune justification pour ne pas le faire. Et en admettant que ce ne soit pas des DSP formalisées tel que le conçoit le Code de la commande publique, le fait est qu'à partir du moment où il y a plus de 75 000 € qui sont investis, vous devez nous les présenter. Donc ça c'est un manque, je vous le dis d'année en année. Sur la question de la sincérité, et au niveau des provisions semi-budgétaires, il y a un contentieux de 70 000 € que je ne m'explique pas parce qu'il a été introduit depuis 2022 et là tout d'un coup il apparaît, on ne sait pas, pourquoi, qu'est-ce qu'il vient faire là. Comment tout à coup vous êtes-vous rendu compte qu'il allait falloir provisionner 70 000 € ? Ensuite vous avez un deuxième contentieux de 2 000 €. Et alors lui aussi il m'étonne, c'est une question de ressources humaines. C'est très intéressant parce que c'est déjà venu dans nos débats du Conseil municipal, c'est une agente qui depuis 2014 était embauchée sous le régime, pour la traversée des écoles, agent qui fait traverser devant les écoles, et donc eh bien ça fait 10 ans qu'elle était engagée sous le régime du CDD pour un accroissement temporaire, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, parce qu'à Savigny on fonctionnait comme ça. Et puis elle vous dit bah Monsieur le Maire j'aimerais bien passer en CDI. Et cette agente eh ben, alors qu'elle est en arrêt maladie mais c'est un accident autre, alors qu'elle a 17 jours pour trouver un autre poste si elle veut être embauchée dans une autre ville, admettons parce qu'elle voudrait partir de Savigny, eh bien vous lui faites un courrier en lui disant, Madame, la Ville ne renouvellera pas votre contrat. Et donc tribunal administratif et donc détournement de pouvoir. Par contre ce que je ne comprends pas c'est comment vous pouvez provisionner ça à hauteur de 2 000 €, que ce contentieux je connais un petit peu bien parce que tous les agents me détestent sauf les agents qui passent par moi pour porter leur contentieux pour les appuyer, pour les aider... »

M. le Maire :

« Pas du tout de conflit d'intérêt là-dedans. »

M. Vagneux :

« Bah non. Expliquez-moi. Expliquez-moi s'il vous plait. »

M. le maire :

« C'est bête parce que je pensais, je pensais qu'on allait être un peu constructif, si on peut parler du budget. »

M. Vagneux :

« J'aurai un amendement pour vous proposer quelques mouvements, mais de toute façon comme j'imagine qu'il est déjà imprimé, malheureusement ça va difficilement être, on va difficilement pouvoir le prendre en compte. Et donc pour vous dire que vos provisions semi-budgétaires sont comme les autres années, toujours parfaitement insincères et qu'hier encore la commission d'accès aux documents administratifs vous a dit, attention si vous détruisez les enregistrements du Conseil municipal vous commettez une faute et vous vous exposez à engager votre responsabilité ? J'ai engagé votre responsabilité à plusieurs recours par rapport aux destructions des documents du Conseil municipal. Vous continuez puisqu'on en est à 17 demandes, 17 Conseils que vous refusez de publier alors que c'est un droit. Voilà, maintenant pour le reste, et là je vais surtout réagir par rapport à des choses que j'ai entendues, peut-être que le groupe BVSES réagira quand même. On a au niveau de l'investissement, sur la thématique environnement, 5 600 €. Je vous félicite, c'est beaucoup, 5 600 € pour la ville de Savigny sur un budget de 96,5 millions. César Franck, vous nous parlez de 627 000 €. Est-ce qu'on pourrait savoir un petit peu où est-ce qu'on en est ? J'avais déjà essayé de soulever le sujet en commission. En 2023, nous avons voté une cession, alors certes elle n'était pas définitive, certes elle était sous condition, ça donne droit à des échanges assez fleuris au niveau du tribunal administratif. Mais voilà, comment est-ce que vous pouvez, aujourd'hui, annoncer qu'il va y avoir 627 000 € de cession alors que très probablement la délibération qui autorisait la cession va être annulée ou sera annulée, je ne sais pas où en est le recours de mes collègues de l'ancien groupe Bien Vivre à Savigny fusionné. Voilà, ça aussi ça ne me paraît pas tout à fait sincère. Puis vous vous vantez de la baisse des fluides, bah oui mais enfin non seulement les fluides ils ont baissé, le prix des fluides a baissé, mais en plus par exemple aujourd'hui qu'on se balade dans Savigny, on y voit quand même beaucoup moins bien la nuit parce que les nouveaux systèmes de lampadaires à LED qui ont été installés, et c'est un problème récurrent que j'entends de plus en plus dont les habitants me font part. »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Et les fluides c'est aussi le Grand-Orly Seine Bièvre qui les prend en totalité ? »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Bah non parce que vous avez des renvois au niveau du FCCT mais bon. Alors ensuite, sur le pacte financier et fiscal, moi j'ai cru entendre dire que la droite n'allait pas le voter, donc je suis très heureux que vous disiez, que vous annonciez, qu'il va se faire, parce qu'à ma connaissance il ne va pas se faire et justement vous attendez la fin du mandat, enfin votre groupe attend la fin du mandat pour le saboter. Donc bah j'en ai terminé avec mes petites observations, mais parce qu'en fait il n'y a pas grand-chose à dire de ce budget, qui globalement, tourne quand même beaucoup autour du centre culturel. Je vais vous apporter deux amendements, un premier amendement pour vous proposer que cette année nous votions le budget par article, comme ça, ça vous forcera un petit peu à être sincère et à respecter un petit peu les différents chiffres que vous venez de nous donner, et puis il sera toujours temps de faire un budget supplémentaire ou une décision modificative pour pouvoir modifier un petit peu ça. Mais en attendant ça évitera que vous puissiez vous engager, ou engager des dépenses sans que le conseil municipal, sans que les oppositions puissent exercer aucun contrôle. Et puis un deuxième amendement, un peu technique, alors là vous allez avoir des propositions, alors propositions qui, certes reprennent l'amendement que vous avez rejeté par rapport à la diminution d'impôts mais autre amendement, enfin amendement lié, qui propose une augmentation des subventions aux associations, mais ça je pense qu'on en reparlera tout à l'heure, que c'est intéressant. Et donc bon je vous le lis pour le principe. En section de fonctionnement je vous propose de diminuer le chapitre 73111 de 571 142 € pour le passer à 22 228 858 €. Par suite le chapitre 731 sera réduit de 37 893 000 € à 37 321 858 €. Je vous propose d'abonder le chapitre 65748 de 97 350 €. Par suite le chapitre 65 sera augmenté à 12 760 350 € et le chapitre 023 sera alors diminué à 9 026 208 €. Et en section d'investissement je vous propose de diminuer le chapitre 021 de 473 792 € qui passerait donc à 9 026 208 € et d'abonder le chapitre 16 à 3 473 792 €. Vous constaterez qu'il y a un équilibre budgétaire, donc il n'y a pas moins de recettes de pour la Ville, et vous voyez que les oppositions sont capables de faire des propositions puisque je vous en fais. Mais j'imagine que de toute façon et quelle que soit la proposition qui aurait pu vous être faite, elle sera rejetée. Donc je vous apporte mes deux amendements, et puis vraiment insincérité, insincérité sur ce budget, reprenez-vous parce que, enfin heureusement que les Saviniens ne voient pas ça. »

M. Defrémont :

« Je vais essayer de faire une intervention courte sans trop entrer dans le détail des chiffres compte tenu du peu d'attention, en général, que la majorité porte à nos avis. Une fois n'est pas coutume, commençons par l'évolution de nos dépenses d'investissement, 17,41 millions d'euros au budget supplémentaire 2021. 9,51 millions au BP 2025. Nous avons donc perdu, progressivement, durant votre mandat presque la moitié de nos dépenses d'investissement, alors que nous restons notoirement sous dotés en matière d'équipements publics et que rien de notable n'a évolué en 4 ans. Rappelons qu'en Ile-de-France les dépenses d'équipements se situent à 1 157 € par habitant, quand nous affichons seulement 485 € par habitant en page 4 de votre document budgétaire. Comment en sommes-nous arrivés là ? Les recettes de fonctionnement restent stables, l'augmentation des recettes fiscales, et les recettes liées aux services, donc les recettes payées par les habitants demeurent les seules à bénéficier d'une dynamique mesurée. On aura l'occasion d'en reparler prochainement. En revanche sur la période 2022-2025 nos dépenses de fonctionnement ont lentement dérapé. En première ligne le chapitre 12 regroupant les dépenses de personnel qui a augmenté chaque année et qui est passé de 25 millions, au budget 2023 à 27,85 millions dans votre budget primitif 2025. Le niveau des services aux habitants n'a malheureusement pas évolué en proportion, pas même en matière de sécurité. Dès lors, le solde disponible pour les investissements diminue d'année en année. Les autres postes principaux, comptes 11 et 65, évoluent peu sur la période dans leur globalité même si dans le détail on peut constater des diminutions des budgets consacrés aux services, et/ou à l'entretien qui viennent compenser le coût toujours plus élevé des externalisations. Il n'y a, par exemple, pas d'impact à l'arrêt du marché de gestion des maisons de quartier, vous avez cité le chiffre tout à l'heure, malheureusement le compte 11 n'a pas évolué en conséquence, alors que le chapitre 12 intègre bel et bien les postes créés. Notons au passage, la diminution du budget du CCAS, en contradiction flagrante avec les constats du vœu dit appel d'Epinay, que vous nous proposez d'adopter ce soir, et d'ailleurs que nous voterons. Je cite, nous appelons le gouvernement à agir contre la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté. Voyez que le CCAS aurait pu rester au moins stable. Nous voici-ici donc arrivés à un point où vous avez été contraint d'intégrer le résultat 2024 par anticipation, afin de ne pas afficher un endettement trop important et un résultat prévisionnel alarmant. Le virement à la section d'investissement couvre à peine les 9,51 millions que vous prévoyez dans les dépenses d'investissement. Nous n'avons donc plus de marges de manœuvres financières alors que l'essentiel des investissements que vous imposez à la Ville se portera sur les exercices suivants. Il est donc inutile d'entrer davantage dans le détail pour comprendre que les perspectives budgétaires qui étaient correctes à votre arrivée, son maintenant très dégradées. Nous voterons bien entendu contre ce budget, qui plombe les perspectives de la Ville. »

M. Senicourt :

« Merci aux services effectivement, un budget c'est toujours un gros travail, merci à Monsieur l'adjoint de sa présentation. Alors, deux points en préambule, vous avez beau écrire et répéter que le budget correspond aux orientations budgétaires, mais il n'en n'est rien du tout. Ce sont les écrits qui comptent et si on compare votre budget au ROB, on se rappelle que dans le ROB pour le chapitre 11, le chapitre 65, le chapitre 12, nous n'avons aucune orientation pour 2025, on nous expliquait que pour 2026 et 2027 c'était 1 % de plus, mais on n'avait pas 2025. Le chapitre 12 en particulier est très éclairant. Donc effectivement, il n'y a pas de correspondance sur bien des points entre les deux. Et ça a été dit, effectivement, j'ai constaté que sur le site internet, pour la troisième année consécutive le rapport d'orientation n'est pas publié, comme la loi le demande dans les 15 jours, donc vous êtes, une fois de plus, dans l'illégalité et comme on vous l'a dit très fortement l'année dernière, manifestement comme vous ne publiez toujours pas le ROB dans les temps légaux, j'en conclus que vous avez une volonté de ne pas être transparent par rapport aux Saviniennes et aux Saviniens en matière financière, sauf sur les chiffres qui vous intéressent mais pas sur le reste. Voilà pour le préambule, alors nos autres remarques. En section de fonctionnement, pour le total des recettes et des dépenses, alors on a assez peu de variation par rapport à 2024. Toutefois le total des recettes et des dépenses est en hausse de 4,1 % soit 2,7 %. Alors en fait cette hausse, elle est essentiellement due au résultat reporté en 2024 par rapport au résultat précédent de 2023 qui est supérieur de 2,1 millions. Donc la hausse est essentiellement due au résultat reporté. Pour les recettes de fonctionnement, les recettes d'impôts et taxes, d'une part les contributions directes sont prévues en croissance de seulement 1,17 % soit moins que la croissance des bases sur lesquelles est calculé l'impôt foncier qui est de 1,7. D'autre part, le total des impôts et taxes n'augmenterait, dans vos prévisions, que de 0,96 % à cause de la baisse des droits de mutation. Nous verrons au compte administratif futur ce qu'il en est. Pour les différentes dotations et participations de l'Etat, en réponse à nos questions en commission nous avons compris qu'elles n'avaient pas été encore toutes notifiées du fait du retard du vote du budget de l'Etat. Et qu'en conséquence les recettes ont été établies sur la base de 2024, elles sont donc susceptibles d'évoluer et plutôt à la baisse. Peut-être que ce soir vous pourrez nous en dire plus ? Si entre temps l'Etat a bien voulu vous notifier les chiffres. Au final, pour les recettes, aucune dynamique de croissance, en dehors de celles de la reprise du résultat N-1 et encore beaucoup d'incertitudes à propos des dotations de l'Etat. Je l'ai dit tout à l'heure à propos du résultat, il aurait fallu mettre à l'étude la recherche d'autres recettes pour les années 2026-2028 mais sur ce sujet vous ne m'avez encore répondu, j'espère que vous le ferez. Sur les dépenses de

fonctionnement, pour le chapitre 11, qui regroupe les charges à caractère général, à périmètre constant, monsieur Darmon, et donc en retraitant les 330 000 € consacrés aux maisons de quartier c'est une hausse que l'on a de 1,7 % et non pas une baisse de 0,9. Donc, d'un côté vous affirmez une volonté d'économie mais il y a bien une hausse des charges à caractère général qui est prévue dans votre budget. Dans le chapitre 11, je ne peux pas, on ne peut pas passer dans ce chapitre sur le coût prévisionnel de la guérilla juridique menée par monsieur Vagneux. Le total des honoraires et frais d'actes et de contentieux atteindrait 469 000 €. Rappelons en comparaison que le réalisé 2021 ne s'élevait qu'à 70 000 €. Le chapitre 12 est en hausse de budget primitif à budget primitif de 4,4 % soit 1 171 000 € à périmètre constant pour tenir compte du passage en régie des maisons de quartier. Pour ce chapitre, la hausse est continue et par rapport à l'effectif au 31/12/2021 elle est de 19,2 %. Cette forte évolution a de multiples causes, on en a parlé tout à l'heure, avec la hausse de 16,3 % des postes pourvus. Nous avons régulièrement alerté sur le sujet à chaque délibération concernant l'évolution des emplois permanents. Autre remarque, si la crèche Chateaubriand, Les Aventuriers, ouvre en septembre, pourquoi les frais de personnels lié à ces futurs emplois ne sont pas prévus au budget ? Enfin, et c'est le plus remarquable, le virement à la section d'investissement atteint un record de 9,5 millions, constituant ainsi un autofinancement élevé. Toutefois, ce montant ne correspond qu'à celui du résultat anticipé 2024 affecté en recettes à la section de fonctionnement. A ce stade le budget primitif ne prévoit pas de dégager un autofinancement généré par l'exercice 2025. En conclusion, ce budget primitif 2025 pour la section de fonctionnement, profite des économies accumulées ces dernières années, économies accumulées du fait du fléchissement du niveau d'investissement constaté en 2023-2024. Il ne prépare pas les difficiles années 2026-2028 et là, la question est vraiment importante, quel est le résultat auquel vous vous engagez à sortir en 2025 et par rapport à ce chiffre comment vous l'obtiendrez pour financer les 7,5 millions de la tranche des autorisations de paiement et crédits de paiements dudit centre culturel etc. ? Ça c'est une question clé. Vous avez fait un effort de transparence, en intégrant, enfin bon vous y étiez bien obligé pour limiter l'endettement au budget primitif, vous avez fait un effort de transparence en intégrant le résultat mais maintenant on aimerait que vous soyez sérieux par rapport aux Saviniens et nous expliquer quel résultat vous allez sortir en 2025 pour financer votre centre culturel en 2026 et 2027. C'est la question clé et c'est la seule vraie question de ce budget. Pour le total des recettes et des dépenses de la section d'investissement, le total de la section d'investissement atteint un pic à 27 millions si l'on tient compte des restes à réaliser, la couverture et le besoin de financement via le compte 10638 excédent de fonctionnement capitalisé. Toutefois, si on fait le total des projets d'investissement détaillé par secteur, nous aurions une prévision de seulement 10,7 millions d'euros d'investissements nouveaux, donc contradiction entre les deux chiffres. Les recettes d'investissement, la recette principale est l'autofinancement comme on l'a vu de 9,5 millions via le virement de la section de fonctionnement. Est inscrit un emprunt de 3 millions pour équilibrer les dépenses. Pour le reste on n'y retrouve pas la subvention du département pour le futur centre culturel, d'où cette question, à quel budget sera-t-elle inscrite, ou doutez-vous de la fiabilité du conseil du Département pour ne pas l'inscrire. On notera que le total des subventions attendues à ce stade ne serait que de 600 000 €, vous avez évoqué votre prudence, soit. On notera aussi que le FCTVA diminue, compensé largement par la hausse du montant de la taxe d'aménagement. Les cessions d'immobilisation se chiffrent à 1 124 000 €, dont 627 000 € pour la cession des terrains César Franck. Nous rappelons ce soir que nous sommes contre cette cession, nous plaidons pour la création d'un îlot de fraîcheur, c'est-à-dire un parc public très ombragé avec des jeux pour les enfants, des équipements de loisirs pour nos jeunes adolescents. La Ville doit anticiper la hausse des températures. De plus le prix de cession est très inférieur au prix du marché et une fois encore la Ville brade son patrimoine. Nous sommes, pour des motifs maintes fois évoqués, contre la cession à l'euro symbolique au Département de la maternelle Paul Bert, on y reviendra. Les dépenses d'investissement, nous avons vraiment un problème de compréhension, car le total de la liste des principaux projets par secteur est de 10 672 000 € dans la note de synthèse, alors que celui des dépenses d'équipements dans la M57 est de 14 millions, hors reste à réaliser, soit un écart de 3,4 millions. Notons un remboursement d'emprunt de 3,4 millions à comparer au nouvel emprunt de 3 millions. En conséquence en 2025 l'endettement de la Ville serait en petite diminution, et probablement plus parce que vous n'aurez peut-être pas besoin d'emprunter. Quelques remarques et questions au sujet des principaux investissements. Nous n'avons que trois investissements importants, de plus d'1 million d'euros. Le début du financement du centre culturel, les caméras et la cour oasis Ferry 1 et 2 qui émergent d'une liste, je dirais à la Prévert mais pas que ce soit injurieux, d'une liste d'investissement nécessaires mais pas significatifs. L'investissement dans un schéma directeur immobilier énergétique pour 150 000 €, je suppose une étude, est une excellente nouvelle pour l'environnement car de cette étude va découler un plan d'isolation de nos bâtiments publics. Mais en retrouvant la liste des investissements au budget primitif 2024, je me suis aperçu que cette étude y figurait déjà. Donc elle n'a pas été faite. Nouvelle illustration que les conséquences du dérèglement climatique est le dernier cadet des soucis de votre majorité. Le groupe scolaire Champagne est abondé en 2025 de 115 000 € et l'on souhaiterait être un peu plus informé sur ce projet, plus globalement sur le besoin ou pas de locaux scolaires à l'horizon de 5 ans mais on a posé une question orale sur le sujet. A propos de la crèche Chateaubriand dénommée Les Aventuriers, au budget primitif 2024 elle figurait dans la liste des investissements pour un montant de 1 358 000 € et cette année alors que les travaux commencent seulement, son chiffrage n'est que de 263 000 €. C'est-à-dire qu'on ne sait plus tellement où on en est, on

aurait besoin d'informations. Quelle a été la date d'acquisition, le prix d'acquisition et le coût des aménagements ? On ne s'y retrouve pas trop dans l'information au sujet de cette crèche. Enfin, nous ne retrouvons pas le financement d'autres projets comme la rénovation du parc des Sports que vous avez engagée, vous avez au moins engagé une concertation, une discussion. Elle disparaît des listes. Et les conséquences financières du projet de circulation et de stationnement ne figurent pas non plus dans vos présentations. En conclusion sur la section investissement, si notre patrimoine communal n'était pas bradé nous pourrions investir par exemple dans un centre municipal de santé. En conclusion générale, ce budget 2025 nous inquiète, car nous ne décelons pas la préparation des difficiles années 2026 et suivantes pour lesquelles il faudra financer, ce que vous appelez un centre culturel à 15,4 millions au minimum, des équipements pour la rénovation de Grand-Vaux, la construction de la nouvelle école Champagne et tout cela dans un contexte budgétaire national qui risque fort d'être compliqué du fait des nécessaires réductions du déficit budgétaire de l'Etat et donc des dépenses des collectivités territoriales. »

M. le maire :

« Je vous remercie tous pour vos interventions et comme je le disais en propos conclusif des propos de Charles Darmon, je pensais qu'on aurait des propos constructifs mais force est de constater que non, le vote du budget... »

M. Senicourt :

« Je ne peux pas vous laisser dire ça, Monsieur le Maire. »

M. le maire :

« Le vote du budget ce n'est pas prendre des leçons de l'opposition, vous nous avez dit qu'on était malhonnêtes, vous nous avez dit qu'on n'est pas sérieux, à un moment donné vous êtes dans une position qui est simple, l'opposition. C'est à dire que c'est critiquer, outrager et il n'y a pas les personnes honnêtes d'un côté, malhonnêtes de l'autre. Il n'y a pas les gens sérieux d'un côté et pas sérieux de l'autre. Il n'y a pas les gentils et les méchants. A un moment donné moi je sais où et dans quel camp est la démagie, ça ne va pas aller en s'arrangeant d'ici un an. Ensuite, pour répondre au fond, sur l'espace culturel, effectivement nous n'affichons pas les subventions. L'objectif affiché c'est un minimum de 40 % de subventionnement, c'est un objectif. Le Département de l'Essonne, la Région, le CNC, la Métropole du Grand Paris, c'est un minimum de 40 %. Si on peut le faire subventionner plus, on le fera subventionner plus. Pour l'instant on doit être à 44 % de subventions. Je peux entendre que l'espace culturel, je ne sais pas pourquoi vous êtes focalisés sur les trois cinémas, mais c'est un espace culturel, il y a de la micro folie, il y a une offre culturelle à destination des scolaires. Je ne peux pas entendre dire madame Kadri, tout à l'heure, qui disait qu'elle découvrirait le projet, à chaque fois qu'on aborde cet espace culturel, à chaque fois je rappelle ce qui va se passer dedans. Après je vais prendre les sujets les uns après les autres. Le centre de santé, effectivement il n'y a pas d'investissement pour un centre de santé, parce qu'on ne sera jamais d'accord, vous et nous, sur le financement de ce genre d'équipement. Ça ne veut pas dire... »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Monsieur Senicourt, je ne vous ai pas interrompu, vous ne m'interrompez pas. On ne sera jamais d'accord sur le financement de ces équipements. En revanche, là où on sera tout à fait d'accord c'est sur la nécessité d'avoir cet équipement. Vous étiez, lors de la concertation, parce que vous dites qu'on fait des choses non transparentes, qu'on garde les informations pour nous mais on n'a jamais autant communiqué et on a jamais autant concerté les habitants. Vous étiez et vous faites partie, je dois saluer ça, à chaque fois vous êtes là, à chaque fois, et nous avons annoncé lors de la concertation sur la ZAC l'achat, et on en parlera lors de la délibération sur l'avenant n°2 avec l'EPFIF, le rachat de l'usine Kickers. L'usine Kickers, l'idée c'est pas de la faire tomber, c'est de la réhabiliter et pourquoi vous ne voyez pas d'investissement parce que c'est porté par l'EPFIF et ensuite c'est porté par deux porteurs privés. Il y aura un centre de santé, avec une pharmacie en rez-de-chaussée, la pharmacie de la rue des Rossays qui tendra à déménager au rez-de-chaussée de ce centre de santé, et l'usine Kickers qui sera complètement réhabilitée pour y faire des locaux d'activité à disposition des associations et potentiellement d'artisans sur le même modèle que la piscine de Sainte-Geneviève, l'ancienne piscine de Sainte-Geneviève-des-Bois que je vous invite à aller visiter. Je ne vais pas vous faire l'injure, il n'y a pas d'investissement sur le plan de circulation et la réforme du stationnement, mais pourquoi monsieur Senicourt, excusez-moi, vous avez été adjoint aux finances, j'ai peur au bout de 3 ans de mandat, je répète bien monsieur Defrémont et madame Kadri, 3 ans et pas 4, que vous ne sachiez pas que c'est financé dans le droit de tirage du Grand-Orly Seine Bièvre. J'espère que vous le savez. Et c'est bien pour ça qu'il n'y a pas d'investissement dans le budget primitif de la ville de Savigny-sur-Orge. Et c'est aussi pour ça qu'en propos introductif j'ai dit, et il n'est pas question de bloquer ou quoi que ce soit, puisque ce pacte doit être voté au deux tiers du conseil territorial. En l'état moi je ne peux pas le voter. Si on obtient les réalisations et si on obtient les financements de ce qui a été travaillé en groupe de travail, évidemment que je le voterai et dès demain parce que une augmentation de 1 100 000 € de droit de tirage c'est pas anodin et

une solidarité complète dès 24 villes sur les 11 dossiers NPRNU. Les 3,8 millions dont vous parlez, c'est la crèche qui est largement financée. On sait très bien que sur les autres financements de l'ANRU ô combien la solidarité est importante, notamment que les communes riches, ou en tout cas à fortes recettes, puissent participer à des projets à rayonnement intercommunal comme ceux-ci. Vous dites que l'écologie, la main sur le cœur, en fait, il faudrait avoir sa carte chez Europe Ecologie Les Verts pour développer la nature en ville. Alors effectivement nous n'avons pas de budget vert encore, mais nous travaillons à la place de la nature en ville, nous travaillons à réhabiliter nos bâtiments municipaux. Vous nous dites oui l'étude était prévue l'année dernière. Mais ça revient à ce dont on parlait dans les décisions, moi je veux bien déclencher toutes les études possibles. Pourquoi on ne l'a pas déclenché l'année dernière ? Mais parce qu'on n'a pas d'agent derrière pour suivre, on n'a pas d'agent pour piloter. Donc moins, c'est quoi, on mandate un bureau d'étude, et personne ne pilote ? Donc en fait on dépense de l'argent pour que personne ne suive, voilà. D'où l'urgence de recruter cet agent notamment et c'est pas au directeur général des services techniques que je vais apprendre ça notamment une personne qui puisse suivre les travaux. On leur en demande beaucoup. Traditionnellement sur un mandat de 6 ans, on a mandat de 4 ans et demi et ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, sur un mandat de 6 ans il y a un gros projet. Aujourd'hui, au bout de 3 ans, alors oui au bout de 3 ans, on n'a pas investi dès décembre 2021, on s'en excuse. Mais à un moment donné, entre le temps administratif, le temps juridique et vous parliez des contentieux juridiques et quand ce temps juridique et en plus ralenti par le fait d'un seul individu. Vous parlez de 410 000 € mais vous savez que ça peut être beaucoup plus cher, si le service juridique ne prenait pas 80 % à sa charge des contentieux de monsieur Vagneux. Ne lui en déplaise parce qu'il perd contre le service juridique qui soit disant, selon ses dires, est nul à chier. Ça fait d'autant plus plaisir quand ce même service juridique nul à chier arrive à gagner 100 % des contentieux, alors pas 100 % parce qu'il y a les demandes CADA, mais ça même mon filleul de 3 ans arriverait à les gagner. J'ai répondu sur les trois et quatre ans de monsieur Defrémont et madame Kadri. Sur la volonté de ne pas être transparent je vous ai répondu aussi. Sur les maisons de quartier pardon, après sur le technique et je sais qu'entre vous et Charles Darmon il n'y a que vous qui puissiez aller voir les centimes sur chaque chapitre sur chaque ligne, sur chaque truc. Vous nous avez parlé du fait que nous ayons annoncé que la reprise en régie des maisons de quartier c'était pour faire des économies. Mais à quel moment vous avez entendu ça ? C'est ce que vous avez dit, je l'ai noté. Nous n'avons pas parlé d'économie, mais d'efficience du service public, c'est tout je voulais mettre ça sur la table, nous parlons bien d'efficience du service public et pas de recherche d'économie. Bien sûr que nous aussi nous voterons l'appel d'Epinay-sous-Sénart et ce n'est pas nous qui allons faire des économies sur cette population. Vous parlez, monsieur Defrémont, de la baisse de la subvention au CCAS. Mais la baisse de subvention au CCAS, il faut bien et je remercie les services du CCAS d'être allé chercher des économies c'est-à-dire de dépenser au plus juste de ce qui était dépensé en N-1 et en N-2. L'année dernière et ce n'est pas les membres du conseil d'administration que je prends à témoin, ont été revus des critères d'attribution d'aides qui ne nous permettaient pas, à quelques centimes près ou quelques euros près, qui nous permet pas de soutenir le plus largement possible les Saviniens en difficulté. Nous l'avons fait la modification des critères, nous l'avons fait. Il y a eu une petite hausse de l'enveloppe mais l'enveloppe totale n'est pas consommée. Fort heureusement d'ailleurs. Et si ça venait à manquer, on fera en sorte de compléter dans un autre Conseil municipal le budget du CCAS. Voilà ce que je voulais vous dire avant de laisser la place à Charles pour les réponses. Mais encore une fois, il n'y a pas les bons et les mauvais. Il n'y a pas les gentils et les méchants. S'il vous plaît essayons de ne pas tomber dans la démagogie. »

M. Darmon :

« Je voudrais revenir peut-être sur deux ou trois points. Déjà monsieur Defrémont, juste un montant, en section d'investissement c'est marqué dans la note de synthèse, on est à 27 millions d'euros. La section d'investissement s'équilibre à 27 millions d'euros donc après il faut tout regarder dans les mêmes proportions. Enfin je veux dire regardez en 2021 aussi les progressions. Donc enfin là-dessus c'est pas, enfin bon bref. Sur les montants dont vous parliez monsieur Senicourt, effectivement il y a un retraitement des maisons de quartier. Donc ces maisons de quartier passent, les montants passent du 011 au 012 donc c'est pour ça que moi ce que j'ai dit c'est, j'ai parlé du global des dépenses et des recettes en fonctionnement. Les recettes de fonctionnement augmentent de + 1,1. Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 1,3 au global. Donc effectivement les dépenses augmentent un petit peu plus vite que les recettes mais voilà, on n'est pas. Ensuite sur un autre point. Quand, alors bon ça me fait un peu mal de parler de ça parce que comme disait monsieur le maire à l'instant sur les dépenses de contentieux, je ne veux largement pas les sous-estimer, bien au contraire, en revanche, il y a 257 000 euros sur les honoraires et conseils, c'est pas des contentieux. C'est pas des contentieux. C'est les, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, c'est les honoraires pour jury, y compris les projets qui ne sont pas retenus, pour la crèche de Grand-Vaux, pour l'école Saint-Exupéry, pour le groupe scolaire Champagne. Ça fait 257 000 euros. Et le reste en revanche, les 210 000 euros, là c'est du contentieux. Et on a reproduit, oui, mais on a reproduit, c'est pas une faille, et j'appuie ce que disait tout à l'heure monsieur le maire. Si on prenait à notre charge l'ensemble de la dépense, c'était 600 000 euros. Je trouve ça aberrant mais bon, bref. Et enfin dernier point sur le résultat. Alors sur le résultat, je suis un peu étonné de votre question puisque vous l'avez également posée en commission, enfin le résultat, le budget primitif de la commune, il est présenté à l'équilibre. Ça fait

zéro. Le résultat c'est donc zéro. Voilà. Vous pouvez y aller, ma réponse ça restera ça. Le résultat sera à zéro. Après on peut faire une comptabilité privée. J'ai pas de problème là-dessus mais ça sera pas ça. »

M. Senicourt :

« Non mais effectivement en comptabilité publique, le budget est équilibré. Mais tout le monde sait qu'effectivement ces budgets sont établis avec prudence et on fait pareil, là-dessus il n'y a pas photo. Sur les subventions, prudence des subventions, je suis pas trop critique. On va passer d'un extrême à l'autre mais enfin bon c'est pas ça l'essentiel. On sait bien qu'un budget est à l'équilibre mais c'est là où effectivement, dans les collectivités publiques, on n'est pas transparent par rapport à la population. Parce que tout le monde sait, non mais tout le monde sait, mais c'est toutes les collectivités publiques, tout le monde sait qu'un budget en équilibre, tout le monde sait, et heureusement, que la direction financière de la majorité pilote ce budget pour sortir un résultat d'autofinancement qui permet effectivement d'alimenter l'année suivante. Parce que si vous dépensez tout, comment vous allez financer votre centre culturel ? Donc soyez, sortez effectivement de cette vision juridique et si vous voulez vraiment être fiable par rapport à la population et par rapport à votre projet de centre culturel, il faut nous dire combien vous allez sortir du résultat en 2025. L'année dernière c'était 4 900 000. Quel est votre objectif de résultat pour financer la suite ? Si vous ne dites pas ça et bien on ne vous croira pas sur le financement du centre culturel. Et si vous voulez sortir un objectif de 5 ou 6 millions pour le financer, ce qui serait logique, comment vous l'obtenez et quelles dépenses vous réduisez ? Ça serait ça la démocratie. Quelles dépenses vous allez réduire par rapport à ce budget en équilibre pour financer, pour obtenir un résultat et financer l'avenir ? On devrait en être là dans les collectivités si on voulait des débats démocratiques. Alors les entreprises privées elles n'ont pas ce même problème. Le PDG est rémunéré sur effectivement le profit pour les actionnaires. Donc lui il affiche un résultat. Bon nous malheureusement nous avons une fiction juridique et si vous la dépassez pas et bien... »

M. Darmon :

« Oui alors pour répondre en partie à votre question, je vous renvoie à ce qui a été dit lors du ROB. Et lors du ROB, on a un fonds de roulement qui est à peu près à 3,5 millions si ça peut vous aider. »

M. le maire :

« On ne va pas relancer les débats s'il vous plaît. »

M. Darmon :

« Non non non mais juste et du coup juste un point parce que je parle du ROB. Si, si, normalement avec ça vous avez une partie de la réponse. Une bonne partie de la réponse. Juste un point là-dessus c'est que le ROB est sur le site, est publié. »

M. le maire :

« Oui on le sait. »

M. Darmon :

« Donc ça me permet de répondre en même temps à cette question. »

M. Vagneux :

« Le ROB est publié sur la page du Conseil municipal du 13 février et si vous ne savez pas que le ROB a été adopté le 13 février, même la barre de recherche ne fonctionne pas. Voilà je l'ai testée encore hier soir, pour vous dire. Et en plus hier soir le site plantait mais je l'ai testée à un moment où le site fonctionnait. Je vous remercie pour vos leçons de démagogie venant du démagogue du GOSB qui trouvera toujours une excuse, un bon prétexte pour ne pas voter le fameux pacte fiscal et financier. On a bien compris que vous aurez de toute façon toujours une excuse. Donc en fait finalement vous nous reprochez de faire de ce vous nous faites. Mais je crois que la démagogie c'est d'abord les documents de campagne de la liste Rassemblons Savigny ! qui, en novembre 2021, présentaient la Ville comme au bord de la faillite à cause des Saviniens le couteau entre les dents qui avaient en 15 mois de Covid, plongé Savigny dans la catastrophe la pire qui soit. Et puis je crois que la démagogie c'est aussi et bien, en 2025, de ne pas dépenser ou de dépenser très faiblement, puisqu'en fait on va avoir le même problème que les autres années. C'est-à-dire qu'à la fin on va avoir un taux de réalisation qui ne sera même pas de 43 % comme cette année, comme l'exercice précédent, mais qui devrait peut-être même être autour de 30 %. C'est conserver une faible dette pour ensuite pouvoir se pavaner devant les électeurs et leur dire « Regardez, nous avons, j'ai ramené la dette à 20 millions. Elle était à 26 millions avec les gauchos »

M. le maire :

« Pardon je vous coupe mais ce n'est pas ce qu'on dit. On n'est pas là pour remettre des pièces dans la machine. »

M. Vagneux :

« Si si. Je termine. J'ai encore deux points. »

M. le maire :

« C'est pas ce que je dis et je vous le dis ici, une ville endettée c'est pas mauvais signe. Il y a un seuil quand même d'endettement. »

M. Vagneux :

« Justement. »

M. le maire :

« Mais une ville endettée, c'est pas mauvais signe. »

M. Vagneux :

« Eh ben justement. »

M. le maire :

« Mais encore une fois, quand on monte un projet, ça prend du temps avant d'investir. Voilà. Il faut avoir ça aussi en tête. Et donc on va pas endetter la Ville avant d'investir. Ça c'est logique. »

M. Vagneux :

« Donc vous vivez sur l'épargne et ce que les Saviniens ne voient pas, effectivement. Enfin nous on le voit dans le rapport d'orientations budgétaires, notamment au travers du rapport d'orientations budgétaires puisque qu'effectivement l'épargne ça ne dit rien à personne. Epargne brute, épargne nette, est-ce que vous-même êtes en mesure de le définir, je ne suis pas certain. Toujours est-il que l'épargne se réduit et que tout est prévu pour que justement ce soit en 2026 et 2027 qu'il y ait toutes les dépenses à faire mais que vous arriviez devant les électeurs avec d'une part, tous les projets annoncés, tous les projets en disant qu'ils sont prêts et avec un budget qui, parce que les sommes n'auront pas encore été dépensées, et que vous pourrez présenter, tourner dans un angle favorable. Voilà dernière petite chose, puisque vous nous parlez de votre filleul de trois ans, si lundi matin il est disponible, le rapporteur public a conclu à l'annulation partielle du règlement intérieur du Conseil municipal. Donc peut-être envoyez-le, il fera mieux que Seban. Je vous remercie. »

M. Defrémont :

« Ça aurait été dommage de ne pas intervenir dans un débat d'une telle teneur et d'une telle tenue. Je voulais vous rappeler qu'il n'y a aucun manichéisme dans nos propos. Nous nous contentons de reprendre les chiffres que vous nous communiquez dans le document budgétaire tout simplement ? L'augmentation des dépenses de fonctionnement, que ce soit le compte 65, le 11 ou le 12, c'est une réalité. Vous l'avez sous les yeux. C'est vous qui avez élaboré ce budget. Il n'y a pas de démagogie là-dedans et il y a encore moins de manichéisme. Il n'y a pas de bons et de méchants en effet, il y a des réalités qui se traduisent dans des chiffres. Et c'est de ça qu'on a parlé ce soir, pas des mises en causes des uns ou des autres. Vous avez indiqué que vous revendiquiez le fait qu'il n'y ait pas de budget écologie. Eh ben ça tombe bien parce qu'effectivement ce n'est ni nécessaire ni même souhaitable. L'écologie c'est un sujet transversal qui doit être pris en compte dans toutes les activités de la commune de façon à atténuer les effets du changement climatique. »

M. le maire :

« C'est ce que j'ai toujours dit. »

M. Defrémont :

« Donc c'est parfaitement normal par contre dans la mise en œuvre de toutes les actions municipales, là l'écologie doit être présente. Pas sous forme d'un budget séparé, gadget. Non. C'est un sujet global. »

M. le maire :

« Mais je suis bien d'accord et c'est exactement ce que j'ai dit. »

M. Defrémont :

« La baisse du CCAS, vous avez indiqué que vous l'avez baissé parce qu'il y avait moins de besoins. Oui mais vous indiquez par ailleurs, dans ce document que vous voulez voter, que nous voterons, qu'effectivement la population se précarise de plus en plus. Et donc la question qui se posait c'est pas d'adapter le budget à la baisse s'il n'y a pas de consommation mais de savoir pourquoi il n'y a pas de consommation. Pourquoi est-ce qu'on n'arrive pas à aider davantage les gens qui en ont besoin ? Et le taux de réalisation des aides est un sujet préoccupant. Il l'était déjà en 2021 quand on est parti, je pense que ça a encore empiré depuis. Donc il faut se poser cette question. Et au lieu de baisser le budget, peut-être réduire

un petit peu la croissance des coûts de fonctionnement, il faut se demander pourquoi on ne consomme pas. Parce qu'on a besoin de consommer ce budget. Je m'arrêterai là. »

M. le maire :

« Je crois que vous n'avez soit pas écouté ce que je disais, c'est votre droit, mais je n'ai pas dit qu'il y avait une baisse de la précarité ou des besoins. Bien au contraire, j'ai dit qu'on a baissé cette enveloppe pour être au plus réel de ce qui est dépensé l'année N-1. Et je vous ai dit que bien sûr que nous prenons en compte la hausse des besoins puisque nous avons revu, et j'ai pris à témoins les membres du conseil d'administration du CCAS, les critères qui permettent d'attribuer les subventions pour toucher un plus grand nombre puisque les critères étaient trop réducteurs. Voilà vous vouliez des faits, ça c'est des faits. »

M. Defrémont :

« Il est important qu'il y ait le GOSB que vous avez évoqué. Effectivement on s'est croisé à plusieurs reprises dans l'élaboration, les réunions d'élaboration du pacte. Le premier but de ce pacte c'était d'établir un peu de transparence dans la complexité, et c'est un mot bien faible, des circuits qui lient les communes, la Métropole du Grand Paris et l'intercommunalité, l'EPT. C'était son premier objectif. L'objectif est atteint. Le deuxième objectif c'était d'assurer une gestion plus transparente, bloc par bloc, du fonctionnement du GOSB. Le troisième c'était de tenir compte du fait que toutes les compétences ne sont pas transférées et qu'il est donc extrêmement complexe d'y voir clair. Et il y avait beaucoup de polémiques, dans le passé, sur ces sujets-là. Le quatrième c'est celui de la solidarité. Vous avez indiqué que les communes du nord n'étaient pas trop portées sur la solidarité si je vous ai bien suivi. Je ne partage pas du tout ce point de vue. En revanche, c'est pas l'orientation politique des communes du nord qui fait qu'il y aurait une difficulté, c'est plutôt l'incompréhension je crois du moins, du fait qu'il est nécessaire de rééquilibrer le taux d'équipement et le taux d'entretien évidemment des réseaux viaires entre le nord et le sud. Parce que le nord est beaucoup plus urbanisé que, historiquement il a eu davantage de moyens que peut-être nos communes méridionales. Voilà mais il ne s'agit pas d'une réticence des communes du nord. Je ne peux pas vous laisser dire ça. Ça ne me paraît pas correspondre à la réalité. Il s'agit plutôt d'une compréhension de ce qui se fait sur le territoire. Et c'est souvent là-dessus qu'on s'oppose entre la droite et la gauche. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny, autrement avec Olivier Vagneux :

*Il est proposé au Conseil municipal de voter le budget par article, pour permettre une meilleure sincérité financière*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES**

**REJETTE l'amendement**

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Pour permettre d'intégrer une diminution d'impôts et une augmentation des subventions aux associations, il est proposé au Conseil municipal :*

En section de fonctionnement :

- De diminuer le chapitre 73111 de 571 142 euros pour le passer à 22 228 858 euros ;

Par suite, le chapitre 731 est réduit de 37 893 000 à 37 321 858 euros ;

- D'abonder le chapitre 65748 de 97 350 euros ;

Par suite, le chapitre 65 est augmenté à 12 760 350 euros ;

Le chapitre 023 est alors diminué à 9 026 208 euros.

En section d'investissement :

- De diminuer le chapitre 021 de 473 792 euros pour le passer à 9 026 208 euros ;
- D'abonder le chapitre 16 à 3 473 792 euros.

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES**

**REJETTE l'amendement**

**A la majorité par 29 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Jacques SENICOURT, Jean-Marc DEFREMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal,

AUTORISE le maire, par délégation du Conseil municipal, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel,

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la Commune pour le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

Chapitre 013	Atténuations de charges	20 000,00 €
Chapitre 70	Produit services, domaine et ventes diverses	4 530 000,00 €
Chapitre 73	Impôts et taxes (sauf le 731)	7 512 000,00 €
Chapitre 731	Fiscalité locale	37 893 000,00 €
Chapitre 74	Dotations et participations	9 547 820,53 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	170 000,00 €
Chapitre 78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	2 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	200 000,00 €
Chapitre 002	Résultat reporté	9 656 179,47 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	12 364 000,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	27 850 000,00 €
Chapitre 014	Atténuation de produits	4 120 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	12 663 000,00 €
Chapitre 66	Charges financières	585 000,00 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	140 000,00 €

Chapitre 68	Dotations provisions semi-budgétaires	109 000,00 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	9 500 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	2 200 000,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

Chapitre 13	Subventions d'investissement	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	599 209,24 € 2 190 533,79 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	dont crédits nouveaux	3 000 000,00 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	160 000,00 € 43 256,97 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	dont crédits nouveaux	1 199 339,59 €
Chapitre 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	dont crédits nouveaux	2 765 660,41 €
Chapitre 165	Emprunts et dettes assimilées	dont crédits nouveaux	10 000,00 €
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	dont crédits nouveaux	1 124 000,00 €
Chapitre 454120000	Total des opérations pour compte de tiers	dont crédits nouveaux	200 000,00 €
Chapitre 454122201	Total des opérations pour compte de tiers- 9 rue Aquette	dont crédits nouveaux	450 000,00 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	dont crédits nouveaux	9 500 000,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	dont crédits nouveaux	2 200 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	dont crédits nouveaux	3 616 000,00 €

### SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	1 791 000,00 € 1 179 698,09 €
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	1 120 000,00 € 410 833,27 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	9 012 548,83 € 1 447 577,45 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	2 153 000,00 € 1 310 749,17 €
Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	50 000,00 € 62 000,00 €
Chapitre 13	Subventions d'investissement	dont crédits nouveaux dont restes à réaliser	10 000,00 € 6 100,00 €
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	dont crédits nouveaux	3 454 000,00 €
Chapitre 27	Autres immobilisations financières	dont crédits nouveaux	2 000,00 €
Chapitre 454110000	Total des opérations pour compte de tiers	dont crédits nouveaux	200 000,00 €
Chapitre 454112201	Total des opérations pour compte de tiers- 9 rue Aquette	dont crédits nouveaux	450 000,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transf. entre sections	dont crédits nouveaux	200 000,00 €
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	dont crédits nouveaux	3 616 000,00 €

Chapitre 001	Solde d'exécution négatif reporté	dont crédits nouveaux	582 493,19 €
--------------	-----------------------------------	-----------------------	--------------

ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2025 de la ville de Savigny-sur-Orge, par chapitre et présenté par nature, en section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibre comme suite :

Section de fonctionnement	69 531 000,00 €
Section d'investissement	27 058 000,00 €
Total	96 589 000,00 €

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

– **9/471 – BUDGET PRIMITIF 2025 – REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT**

Rapporteur : M. Darmon

Préambule :

**I. Les grands équilibres du budget**

Le budget primitif 2025 de la Régie de transport s'élève à 743 000,00 € répartis comme suit :

- Section d'Exploitation : 661 000,00 €
- Section d'Investissement : 82 000,00 €

Ce budget reprend les orientations budgétaires débattues lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires le 13 février 2025.

**II. Section d'exploitation**

La section d'exploitation du budget primitif 2025 de la Régie municipale de transport de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 661 000,00 €.

Pour suivre les principes fondamentaux de préparation budgétaire et notamment le principe d'équilibre budgétaire, la section d'exploitation affiche des dépenses égales aux recettes.

Les dépenses et les recettes sont évaluées de manière sincère sur la base des informations connues au moment de l'élaboration de ce budget.

**Recettes d'exploitation**

Le détail par chapitre des recettes d'exploitation du budget primitif 2025 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montants
74	Subventions d'exploitation	605 000,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	56 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION</b>		<b>661 000,00 €</b>

Les recettes d'exploitation 2025 de la régie de transport ont deux composantes :

- Les amortissements au chapitre 042
- Les subventions d'exploitation au chapitre 74 :
  - Participation d'Île-de-France mobilité, conformément à la convention 2022-2026, ajustée en fonction du réalisé 2024
  - Subvention d'équilibre, versée par le budget principal de la Commune en fin d'exercice, minorée de la reprise du résultat 2024 lors du Budget Supplémentaire 2025

**Dépenses d'exploitation**

Le détail par chapitre des dépenses d'exploitation budget primitif 2025 de la Régie de transport est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

Chapitre	Intitulé	Montant
----------	----------	---------

011	Charges à caractère général	145 590,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	430 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	3 410,00 €
042	Opérations ordre transfert entre sections	82 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION</b>		<b>661 000,00 €</b>

Les charges à caractère général de la régie de transport sont stables au regard de la non reprise du résultat et par rapport au budget 2024.

Les inscriptions sont ajustées par nature en fonction du réalisé 2024 et des évolutions de tarifs de certaines prestations de service (maintenance des cars).

Le remboursement des frais de personnel et des charges assimilées est calibré pour couvrir l'ensemble de l'activité de la régie en incluant les revalorisations légales du point.

### III. Section d'investissement

La section d'investissement du budget primitif 2025 de la Régie de transport de la ville de Savigny-sur-Orge s'équilibre à hauteur de 82 000,00 €.

#### Recettes d'investissement

Le détail par chapitre des recettes d'investissement du budget primitif 2025 de la Régie municipale de transport est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montant
040	Opérations ordre transfert entre sections	82 000,00 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>82 000,00 €</b>

Les recettes d'investissement 2025 de la régie de transport sont composées uniquement des amortissements.

#### Dépenses d'investissement

Le détail par chapitre des dépenses d'investissement du budget primitif 2025 de la Régie municipale de transport est récapitulé dans le tableau ci-après :

Chapitre	Intitulé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	19 000,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	56 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>82 000,00 €</b>

Comme annoncé dans le rapport d'orientation budgétaire 2025, il n'est prévu aucune dépense spécifique en investissement en dehors de l'entretien du parc des cars existants. L'achat d'un logiciel des gestions des plannings chauffeurs est un investissement prévu sur chapitre 20.

L'inscription permet de répondre au principe d'équilibre budgétaire.

#### Interventions :

##### M. Darmon :

« Donc je serai très bref puisque sur le budget primitif 2025 de la régie municipale des transports, il n'y a rien de particulier à signaler. Le budget de la régie s'élève à 743 000 euros qui se décomposent comme suit : 661 000 euros en section d'exploitation et 82 000 en section d'investissement. Comme il avait été indiqué lors du ROB, il n'y a pas d'investissement particulier prévu dans ce budget. Je vous remercie. »

##### M. Vagneux :

« Merci monsieur Darmon, vous m'avez répondu dans la réponse à ma demande d'informations que l'audit de la gestion des services de transport était pris sur le chapitre 011 et la nature 617. Sauf que lorsque je vais voir la nature 011, pardon le chapitre 011 et la nature 617 je lis, pour l'année dernière 7 100 euros, je lis pour cette année 9 150 euros et il n'y a pas que ça. Sauf que la décision que vous avez prise elle est de 19 425 euros. Donc c'est-à-dire que même en additionnant 2024 et 2025, même en considérant que tous les frais d'étude et de recherche soient consacrés à cet audit, vous n'aviez pas les fonds et vous n'avez pas les

fonds. Alors vous les avez peut-être si après vous manœuvrez entre les différents articles mais le fait est que votre budget est clairement insincère à partir du moment où vous me dites On va dépenser 19 425 euros sur le chapitre 011 et la nature 617 alors que vous ne les avez pas inscrits au budget. Je vous remercie. »

**A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

VOTE globalement, suite à la présentation par chapitre, les deux sections du budget de la régie municipale de transport pour le budget primitif de l'exercice 2025 comme suit :

**SECTION D'EXPLOITATION - RECETTES**

Chapitre 74	Subventions d'exploitation	605 000,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	56 000,00 €

**SECTION D'EXPLOITATION - DEPENSES**

Chapitre 011	Charges à caractère général	145 590,00 €
Chapitre 012	Charges de personnel, frais assimilés	430 000,00 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 410,00 €
Chapitre 042	Opérations ordre transfert entre sections	82 000,00 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	82 000,00 €
--------------	---	-------------

**SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	7 000,00 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	19 000,00 €
Chapitre 040	Opérations ordre transfert entre sections	56 000,00 €

ADOPTE le budget primitif 2025 de la régie municipale de transport de la Ville de Savigny-sur-Orge, par chapitre et présenté par nature, en sections d'exploitation et d'investissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation	661 000,00 €
Section d'investissement	82 000,00 €
Total	743 000,00 €

AUTORISE le maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

– **10/472 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

Le tissu associatif savinien est riche et dense, et se caractérise par une activité très soutenue au quotidien dans différents domaines.

Présents aussi bien auprès des plus jeunes que de nos aînés, les associations et leurs bénévoles font vivre la Ville et animent le quotidien des Saviniens.

La ville de Savigny-sur-Orge souhaite donc poursuivre son engagement auprès du monde associatif, notamment par le biais des subventions versées annuellement.

Il est proposé le versement de subventions au bénéfice de 57 associations pour un montant total de 486 750 euros avec une répartition par secteur comme suit :

SECTEUR	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT 2024	MONTANT 2025
Commerce	Dynamic Savigny	3 000,00 €	3 000,00 €
Culture et vie locale	A l'Atelier des Arts	250,00 €	
Culture et vie locale	AELOE91	1 600,00 €	1 600,00 €
Culture et vie locale	Arts et Loisirs à Savigny-sur-Orge	1 000,00 €	1 000,00 €
Culture et vie locale	Association Musicale de Savigny	3 500,00 €	3 500,00 €
Culture et vie locale	Compagnie Théâtrale Les Trois Clous	1 100,00 €	1 100,00 €
Culture et vie locale	Evolusciances	1 500,00 €	1 500,00 €
Culture et vie locale	FRANCO TAMOUL		250,00 €
Culture et vie locale	Harmonie municipale de Savigny-sur-Orge	9 500,00 €	9 500,00 €
Culture et vie locale	Lou Pilou	2 000,00 €	2 500,00 €
Culture et vie locale	MJC François Rabelais	98 350,00 €	168 350,00 €
Culture et vie locale	Plume en Scène	500,00 €	500,00 €
Culture et vie locale	Rêve Danses	1 600,00 €	1 400,00 €
Culture et vie locale	Scouts et Guides de France Savigny-sur-Orge	4 000,00 €	4 000,00 €
Culture et vie locale	Stellae Voce	250,00 €	
Devoir de Mémoire	Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris	250,00 €	250,00 €
Devoir de Mémoire	Amicale des marins et marins anciens combattants	200,00 €	200,00 €
Devoir de Mémoire	Association des jeunes Sapeurs-pompiers de Savigny/Morangis	1 000,00 €	1 000,00 €
Devoir de Mémoire	Comité du Souvenir du Général de Gaulle de l'Essonne	250,00 €	250,00 €
Devoir de Mémoire	Rhin et Danube	250,00 €	250,00 €
Devoir de Mémoire	Société des membres de la Légion d'Honneur-Comité de l'Hurepoix	250,00 €	250,00 €
Devoir de Mémoire	Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (S.N.E.M.N.)	100,00 €	100,00 €
Devoir de Mémoire	UFAC SAVIGNY SUR ORGE FNACA	3 500,00 €	3 500,00 €
Devoir de Mémoire	Union nationale des Combattants	2 900,00 €	900,00 €
Devoir de Mémoire	Association de commission devoir de mémoire	400,00 €	400,00 €
Enfance	Crèche les P'tits Sucres d'Orge	35 000,00 €	40 000,00 €
Jeunesse	ATOUT CŒUR		250,00 €
Périscolaire	UDAF de l'Essonne	600,00 €	600,00 €
Scolaire	Association OOCE 91 maternelle F. Buisson	7 000,00 €	
Scolaire	FCPE 91 Section locale Collège les Gâtines	1 200,00 €	1 200,00 €
Sports	Aéromodélisme et modélisme naval	300,00 €	250,00 €
Sports	Aéronautique club les Pélicans		400,00 €
Sports	Aïkido Club Savigny		250,00 €
Sports	Amicale Cyclo Savigny-sur-Orge	400,00 €	400,00 €
Sports	Art du Déplacement Académie Savigny	900,00 €	
Sports	ASPH PERSAUDARAN		750,00 €
Sports	Budo Club Olympique Savigny	5 000,00 €	6 000,00 €
Sports	CLUB CLAIR VILLAGE		300,00 €
Sports	Club de baseball/softball Les Lions	16 500,00 €	16 500,00 €
Sports	Club Olympique Savigny	16 000,00 €	16 000,00 €
Sports	Club Olympique Savigny Boxe Anglaise	2 200,00 €	
Sports	Club Olympique Savigny Foot	42 000,00 €	42 000,00 €
Sports	Club Olympique Savigny Tennis	18 000,00 €	18 000,00 €
Sports	Club VTT de l'Yvette	1 000,00 €	1 000,00 €
Sports	DOKWAN SAVIGNY TAEKWONDO		3 000,00 €
Sports	Evi'Danse 91	3 000,00 €	2 000,00 €
Sports	FITNESS4FUN		1 000,00 €

Sports	Judo Club Olympique Savigny	18 000,00 €	18 000,00 €
Sports	Les Portes de l'Essonne VOLLEY BALL	14 000,00 €	14 000,00 €
Sports	Lions Savigny Cheerleading	500,00 €	500,00 €
Sports	Move&Go	400,00 €	500,00 €
Sports	Rugby club Savigny	11 100,00 €	11 100,00 €
Sports	Savigny Athlétisme 91	16 900,00 €	16 900,00 €
Sports	Savigny Fitness Danse	8 000,00 €	9 200,00 €
Sports	Savigny Handball 91	50 000,00 €	50 000,00 €
Sports	Savigny Roller Soccer Club 91	400,00 €	500,00 €
Sports	Savigny So Ping	2 200,00 €	2 200,00 €
Sports	SEONMUNDO DOKWAN SAVIGNY		250,00 €
Sports	UNSS Gâtines	900,00 €	900,00 €
Sports	UNSS Mermoz	460,00 €	500,00 €
Sports	Val d'Orge Escrime	5 000,00 €	5 000,00 €
Sports	Vélo club Savigny-sur-Orge	3 000,00 €	2 000,00 €

#### Interventions :

##### M. le maire :

« Sachant que ne peuvent pas prendre part au vote parce qu'ils sont membres d'un bureau ou leur conjoint membre d'un bureau, monsieur Daniel Guetto, Jean-Charles Henry, Claude Ferreira, Anne-Marie Gérard, Aude Hernandez. Y a-t-il d'autres membres du conseil municipal ? »

Propos inaudibles

##### M. le maire :

« Oui oui. Joëlle peut voter et Pascal Legrand. Y a-t-il d'autres élus qui sont dans un bureau d'une association, qui sont subventionnées bien sûr ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il faut faire une présentation du tableau complet de la distribution des subventions ? Si ça peut répondre à une des questions, on ne s'est pas levé un matin en disant qu'on allait doubler voire tripler la subvention de la MJC, il s'agit juste d'une liquidation de la fédération française des MJC et la partie qui était prise sur un autre chapitre par le FONJEP est intégré dans le tableau de subventions. Voilà. A l'euro près moins les 48 euros de frais de dossier du FONJEP, si vous voulez tout savoir. Monsieur Darmon si vous voulez compléter ? »

##### M. Darmon :

« Oui juste parce que c'est un point qui avait été évoqué en commission et donc je le confirme. Lorsqu'il n'y a pas de montant pour la colonne 2025, c'est que le service n'a pas reçu de réponse malgré les relances qui ont été effectuées. Donc je tenais juste à confirmer ce point. »

##### M. Vagneux :

« Mes observations et puis j'aurai deux amendements. Tout d'abord, je regrette, mais c'est assez coutumier de votre administration, que parce que, alors je vais parler pour les associations qui conventionnent parce qu'elles dépassent le seuil fixé par décret de 23 000 euros et donc eh bien les articles 4 et 5 des conventions établies jusque-là prévoyaient que les associations devaient fournir à la commune un certain nombre de documents. Et comme vous n'arriviez vraisemblablement pas à les obtenir, eh bien vous avez préféré réduire ce nombre de documents qui étaient demandés et donc réduire la transparence financière et je pense que c'est dommage pour tout le monde. Voilà donc maintenant je voudrais me faire confirmer un propos qui m'a été, ou même deux propos qui m'ont été dit en commission. A savoir donc est-ce qu'il y a eu des relances des associations qui n'avaient pas »

Propos inaudibles

##### M. le maire :

« Laissez-le s'il vous plait, laissez-le terminer. »

##### M. Vagneux :

« Donc la Ville est bien allée chercher des gens qui n'avaient pas demandé de subvention. »

##### M. le maire :

« C'est l'intégralité des associations qui sont relancées. Il n'y a pas une association qui a été relancée plus qu'une autre. »

M. Vagneux :

« Alors pourquoi toutes les associations saviniennes, les 500 et quelques, aidez-moi les autres opposants, qui sont en tout cas sur le gralon.net et qui sont éligibles sur le principe à des subventions, ne sont-elles pas dans ce tableau ? Ou alors plus finement, je vais dire pourquoi est-ce que des associations qui ont pu percevoir des subventions en 2022 ou 2023 ne sont-elles pas dans le tableau ? Pourquoi finalement n'êtes-vous en fait allé relancer que les associations de l'année dernière ? Et c'est finalement pas ça le plus grave. Est-ce que vous m'avez bien dit monsieur Legrand, en commission municipale, que les associations qui n'avaient pas déposé de dossier »

M. le maire :

« On n'est pas là pour refaire la commission monsieur Vagneux. Si vous avez »

M. Vagneux :

« Si si si. »

M. le maire :

« Non non non. »

M. Vagneux :

« Et en plus on n'a même pas les procès-verbaux, monsieur. C'est fâcheux. Je pense que ni le président ni le secrétaire ne doit les avoir. Là-dessus c'est vraiment une question de légalité interne. C'est-à-dire que notamment pour les associations qui conventionnent nous ne pouvons donner des subventions, nous ne pouvons accorder des subventions que si elles ont produit les différents documents qui leur étaient demandés dans la convention. En l'occurrence, il n'y a pas ces documents pour les trois associations qui, enfin avec lesquelles on va conventionner. J'exclus la crèche des Petits sucres d'orge qui elle a fourni les documents qui fallait. Mais que ce soit pour la MJC, que ce soit pour le hand ou que ce soit pour, aidez-moi, ça doit être le foot, ils n'ont pas fourni l'ensemble des documents qui étaient demandés. Et dans ces conditions, nous ne pouvons pas procéder, nous ne pouvons pas leur accorder de subvention par rapport à l'engagement qui a été passé avec la Ville. Ensuite donc si vous pouvez s'il vous plait me confirmer, est-ce que les associations qui ont déposé leur dossier hors délai sont éligibles à avoir, à toucher quelque chose, à percevoir quelque chose ? Nous avons eu le débat parce que justement je vous demandais ce qu'il en était des associations qui étaient relancées et qui ne pouvaient pas et dont on découvrirait a posteriori qu'elles n'avaient effectivement pas déposé de dossier. Et vous m'avez dit celles-là si elles n'avaient pas déposé de dossier dans les délais, c'est-à-dire avant le 18 octobre, elles ne sont pas éligibles à avoir de subvention. Alors changez de version mais dites-nous maintenant ce que c'est. C'est ça de ne pas enregistrer les commissions, c'est-à-dire que vous pouvez aujourd'hui nous raconter absolument l'inverse. »

M. le maire :

« Vous interprétez comme d'habitude les propos des gens. »

M. Vagneux :

« Bah dites-moi. S'ils étaient enregistrés »

M. le maire :

« Effectivement, effectivement il y a eu trois dossiers tardifs mais les trois associations avaient prévenu. Si on peut revenir sur le fond du sujet. »

M. Vagneux :

« Non non. »

M. le maire :

« Mais si. »

M. Vagneux :

« C'est le fond du sujet monsieur. »

M. le maire :

« On va passer vos amendements. Vos amendements s'il vous plait. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Moi je peux aussi procéder au vote. Apportez-moi vos amendements. Allez-y présentez rapidement vos amendements. Vous faites juste perdre comme à chaque fois du temps à tout le monde. »

M. Vagneux :

« Premier amendement, abonder. Oui c'est très bien et après nous ne faisons jamais de proposition sauf que toutes les propositions que nous faisons sont systématiquement rejetées à l'exception de mon premier amendement. »

M. le maire :

« Non mais là parce que vous allez faire des amendements pour soutenir le monde associatif et vous faites un contentieux à chaque délibération concernant le monde associatif. Donc c'est le monde à l'envers si je puis me permettre. »

M. Vagneux :

« Très bien. »

M. le maire :

« C'est pour ça que ça me fait doucement rigoler. Et vous êtes ici le seul à intervenir au soutien, ou contre le soutien du monde associatif. Allez-y. »

M. Vagneux :

« Alors premier amendement, je vous propose que pour justement soutenir la vie associative, chaque subvention aux associations soit augmentée de 20 % et pour ce faire d'augmenter, de passer l'enveloppe globale de 486 750 euros à 584 100 euros. »

M. le maire :

« Et là si on n'est pas dans la démagie. »

M. Vagneux :

« Maintenant, deuxième projet d'amendement qui est un amendement davantage de justice. Vous m'interrompez là pour le coup. Oui voilà donc vous avez, la règle était que les associations devaient avoir déposé leur dossier de subvention au plus tard le 18 octobre. Alors vous me parlez de trois associations, manque de chance moi j'en ai plus. Savigny athlétisme 91, Amicale des anciens sapeurs-pompiers, Club de baseball-softball les Lions, Fitness for fun, Savigny Handball et les Jeunes sapeurs-pompiers de Savigny-Morangis n'ont pas déposé leur demande de subvention dans le délai imparti aux associations. Or l'égalité républicaine ne tolère pas ce genre de passe-droit et donc je vous propose, ne serait-ce que pour les motiver à remplir les dossiers dans les délais et à faire le travail que les autres associations ont été capables de faire, de ne rien donner à ces six associations, pour la justice et de répartir évidemment l'argent qui aurait dû être donné à ces associations au prorata de, ou en proportion, de ce que les autres ont perçu pour respecter les équilibres. Etant rappelé que de toute façon je n'ai pas les critères, je n'ai pas la pondération, j'ai pas beaucoup de choses. Voilà mais redire, enfin non, les associations qui ont déposé hors délai, soit il y a une égalité républicaine, on respecte la règle, c'est 18 avril soit on le fait pas. »

M. le maire :

« Oui apportez-moi vos amendements s'il vous plaît. Vous irez annoncer aux associations leur non subvention cette année. Je suis sûr qu'elles seront enchantées. »

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

*Pour soutenir la vie associative, chaque subvention aux associations est augmentée de 20 %.*

*L'enveloppe globale est portée de 486 750 euros à 584 100 euros.*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES**

## **REJETTE l'amendement**

Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :

Considérant que les associations Savigny Athlétisme 91, Amicale des anciens sapeurs-pompiers, club de baseball/softball Les Lions, Fitness4fun, Savigny Handball et Jeunes sapeurs-pompiers de Savigny-Morangis n'ont pas déposé leur demande de subvention dans le délai imparti aux associations, et que l'égalité républicaine ne tolère pas de passe-droits, il est proposé de ne rien donner à ces associations cette années.

Leurs subventions sont réparties en proportion pour les autres associations qui ont déposé dans le délai.

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES**

## **REJETTE l'amendement**

**A l'unanimité par 30 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Catherine CHEVALIER, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Marie-Lucie CHOISNARD, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Henri DELTOUR**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

**N'ont pas pris part au vote : Pascal LEGRAND, Daniel GUETTO, Jean-Charles HENRI, Anne-Marie GERARD, Joëlle EUGENE, Claude FERREIRA, Aude HERNANDEZ**

Le Conseil municipal

DECIDE l'octroi de subventions à 57 associations tel que détaillé ci-dessous :

SECTEUR	NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT
Commerce	Dynamic Savigny	3 000,00 €
Culture et vie locale	AELOE91	1 600,00 €
Culture et vie locale	Arts et Loisirs à Savigny-sur-Orge	1 000,00 €
Culture et vie locale	Association Musicale de Savigny	3 500,00 €
Culture et vie locale	Compagnie Théâtrale Les Trois Clous	1 100,00 €
Culture et vie locale	Evoluscience	1 500,00 €
Culture et vie locale	FRANCO TAMOUL	250,00 €
Culture et vie locale	Harmonie municipale de Savigny-sur-Orge	9 500,00 €
Culture et vie locale	Lou Pilou	2 500,00 €
Culture et vie locale	MJC François Rabelais	168 350,00 €
Culture et vie locale	Plume en Scène	500,00 €
Culture et vie locale	Rêve Danses	1 400,00 €
Culture et vie locale	Scouts et Guides de France Savigny-sur-Orge	4 000,00 €
Devoir de Mémoire	Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris	250,00 €
Devoir de Mémoire	Amicale des marins et marins anciens combattants	200,00 €
Devoir de Mémoire	Association des jeunes Sapeurs-pompiers de	1 000,00 €

	Savigny/Morangis	
Devoir de Mémoire	Comité du Souvenir du Général de Gaulle de l'Essonne	250,00 €
Devoir de Mémoire	Rhin et Danube	250,00 €
Devoir de Mémoire	Société des membres de la Légion d'Honneur-Comité de l'Hurepoix	250,00 €
Devoir de Mémoire	Société Nationale d'Entraide de la Médaille Militaire (S.N.E.M.N.)	100,00 €
Devoir de Mémoire	UFAC SAVIGNY SUR ORGE FNACA	3 500,00 €
Devoir de Mémoire	Union nationale des Combattants	900,00 €
Devoir de Mémoire	Association de commission devoir de mémoire	400,00 €
Enfance	Crèche les P'tits Sucres d'Orge	40 000,00 €
Jeunesse	ATOUT CŒUR	250,00 €
Périscolaire	UDAF de l'Essonne	600,00 €
Scolaire	FCPE 91 Section locale Collège les Gâtines	1 200,00 €
Sports	Aéromodélisme et modélisme naval	250,00 €
Sports	Aéronautique club les Pélicans	400,00 €
Sports	Aïkido Club Savigny	250,00 €
Sports	Amicale Cyclo Savigny-sur-Orge	400,00 €
Sports	ASPH PERSAUDARAN	750,00 €
Sports	Budo Club Olympique Savigny	6 000,00 €
Sports	CLUB CLAIR VILLAGE	300,00 €
Sports	Club de baseball/softball Les Lions	16 500,00 €
Sports	Club Olympique Savigny	16 000,00 €
Sports	Club Olympique Savigny Foot	42 000,00 €
Sports	Club Olympique Savigny Tennis	18 000,00 €
Sports	Club VTT de l'Yvette	1 000,00 €
Sports	DOKWAN SAVIGNY TAEKWONDO	3 000,00 €
Sports	Evi'Danse 91	2 000,00 €
Sports	FITNESS4FUN	1 000,00 €
Sports	Judo Club Olympique Savigny	18 000,00 €
Sports	Les Portes de l'Essonne VOLLEY BALL	14 000,00 €
Sports	Lions Savigny Cheeleading	500,00 €
Sports	Move&Go	500,00 €
Sports	Rugby club Savigny	11 100,00 €
Sports	Savigny Athlétisme 91	16 900,00 €
Sports	Savigny Fitness Danse	9 200,00 €
Sports	Savigny Handball 91	50 000,00 €
Sports	Savigny Roller Soccer Club 91	500,00 €
Sports	Savigny So Ping	2 200,00 €
Sports	SEONMUNDO DOKWAN SAVIGNY	250,00 €
Sports	UNSS Gâtines	900,00 €
Sports	UNSS Mermoz	500,00 €
Sports	Val d'Orge Escrime	5 000,00 €
Sports	Vélo club Savigny-sur-Orge	2 000,00 €

APPROUVE les conventions d'objectifs 2025 et autorise le maire à signer lesdites conventions avec les associations suivantes :

- Club Olympique Savigny Foot
- Crèche les P'tits sucres d'Orge
- MJC François Rabelais
- Savigny Handball 91

INDIQUE que la dépense en résultant, d'un montant total de 486 750 €, au titre de l'exercice 2025, sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante),

PRECISE que ces associations peuvent être soumises au contrôle de la collectivité et qu'elles sont tenues de fournir une copie certifiée de leur budget et leurs comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de leur activité.

M. le maire :

« Oui mais on vient de voter. Vas-y, mais on vient de voter. »

Mme Bernet :

« Je voulais juste dire au regard du nombre de noms que vous avez cités, de gens qui ne peuvent pas participer à la délibération, j'ai appris, il n'y a pas très longtemps, qu'une commune voisine de la nôtre, le maire exigeait de ses élus de ne pas être, de ne pas participer à un bureau d'une association qui était subventionnée par la mairie. Alors je sais bien, je ne parle pas là de légalité ni de quoi que ce soit, je parle juste d'éthique et d'évitement du conflit d'intérêt et j'ai trouvé que c'était une idée dont on pourrait s'inspirer. »

M. le maire :

« Donc en fait à partir du moment où on est élu il ne faudrait plus s'engager dans des associations ou arrêter son engagement depuis 20 ans dans des associations. »

Mme Bernet :

« Non non. »

M. le maire :

« Mais si c'est ça le truc. »

Mme Bernet :

« Je parle de bureau, je parle de bureau. On peut participer à une association sans être au bureau. »

M. le maire :

« Nous avons fait le choix de ne pas faire prendre part au vote à ceux qui ont leur conjoint également dans les bureaux et c'est la grande majeure partie des personnes qui ne prennent pas part au vote ici. »

Mme Bernet :

« Moi je parle des gens élus. »

M. le maire :

« Alors moi je ne serais pas là et vous ne me trouverez pas pour dire aux membres du conseil municipal de ne pas prendre part à la vie associative. »

Mme Bernet :

« C'est pas ce que j'ai dit. »

M. le maire :

« C'est comme ça qu'on l'a tous pris. C'est pas grave on a voté de toute façon. On va passer »

Mme Bernet :

« Bien sûr et j'ai voté pour, mais je dis juste que certains maires ont cette démarche. Voilà. »

M. le maire :

« Oui mais pas chez moi. Voilà. Pas moi en tout cas. Je me garde bien de juger sur les engagements privés et ensuite le vote, eh bien on ne prend pas part au vote. On va passer aux garanties d'emprunt. Je vous propose une présentation commune. C'est le même bailleur mais sur deux programmes différents et ce n'est pas encore une gestion en flux puisqu'il n'y a pas de convention de gestion qui a été signée avec ce bailleur. Monsieur Darmon vous avez la parole et ensuite on fera bien sûr un vote distinct. »

– **11/473 – GARANTIE D'EMPRUNT A RLF RESIDENCES LE LOGEMENTS DES FONCTIONNAIRES RLF 6-1 RUE DES POIRIERS**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

La société anonyme d'HLM RLF - RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES sollicite la caution de la Ville sur un projet d'acquisition en VEFA de 49 logements sociaux sis au 6-10 rue des Poiriers à Savigny-sur-Orge (91600).

Cette caution concerne un emprunt de 7 736 987 € constitué de 8 lignes de prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations nécessaire pour le financement de l'acquisition de ces logements et détaillé ci-dessous :

Contrat de prêt n°162118 d'un montant de 7 736 987 € :

- Prêt PLAI : 962 103 €
- Prêt PLAI foncier : 1 052 017 €
- Prêt PLUS : 1 132 704 €
- Prêt PLUS foncier : 1 567 539 €
- Prêt PLS : 400 024 €
- Prêt PLS foncier : 1 028 338 €
- Prêt CPLS : 859 262 €
- Prêt booster : 735 000 €

#### Interventions :

##### M. Darmon :

« Merci monsieur le maire. Donc la note de synthèse est, je pense, assez claire sur les présentations. Donc concernant le point, concernant la garantie d'emprunt à RLF résidences le logement des fonctionnaires RLF 6-10 rue des Poiriers, la société anonyme d'HLM RLF résidences le logement des fonctionnaires sollicite la caution de la Ville sur un projet d'acquisition en VEFA de 49 logements sociaux sis au 6-10 rue des Poiriers à Savigny-sur-Orge. Le contrat de prêt n° 162118 est d'un montant de 7 736 987 euros très précisément avec un prêt PLAI, un prêt PLAI foncier, un prêt PLUS, PLUS foncier, un prêt PLS, PLS foncier, un prêt CPLS et un prêt Booster. Les montants figurent dûment dans la note de synthèse. Sur la deuxième, il s'agit d'une garantie d'emprunt à RLF résidences le logement des fonctionnaires 33-37 avenue des Ecoles. La société anonyme d'HLM RLF résidences le logement des fonctionnaires sollicite la caution de la Ville sur un projet d'acquisition en VEFA de 48 logements sociaux cette fois-ci, sis au 33-37 avenue des Ecoles à Savigny-sur-Orge. Le contrat de prêt n° 158190 d'un montant de 7 722 676 euros concerne un prêt PLAI, un PLAI foncier, un PLUS, PLUS foncier, PLS, PLS foncier, CPLS et prêt Booster avec la répartition des 7 722 676 euros très précisément comme figure dans la note de synthèse ad hoc. Je vous remercie. »

##### M. Vagneux :

« Bien ça manque de PLAI comme assez régulièrement. C'est-à-dire qu'on finance, alors je connais pas, puisque là du coup c'est pour les fonctionnaires. Je ne sais pas si réellement au niveau des fonctionnaires de Savigny, notamment je pense que c'est surtout principalement destiné pour eux, il y a plus de besoins, il y a plus de précarité »

##### M. le maire :

« On parle bien du contingent municipal donc ce sont des dossiers de droit commun municipaux. »

##### M. Vagneux :

« Très bien. Voilà. Je voudrais vous rappeler que nous sommes, donc raison de plus justement pour qu'il y ait plus de PLAI et un petit peu moins de tous les autres, je voudrais vous rappeler que nous venons de voter qu'aujourd'hui, la commune de Savigny-sur-Orge garantit 179 574 158,19 euros, que personnellement je trouve cette somme exorbitante et notamment donc que si ça tourne mal, nous devons pour cette année 2025, 4 759 800,12 euros. Et je continue de vous alerter, Cassandre, inutile Cassandre, mais quant au fait que c'est peut-être pas forcément très sérieux et très raisonnable de continuer de garantir autant d'emprunts par rapport aux conséquences qui un jour pourraient exploser au visage. Notamment lorsque l'Etat décidera, pourrait décider de changer ce mode de financement. Voilà. »

##### M. Darmon :

« Juste pour mémoire, en 50 ans, ces cautions nous ont coûté zéro. Voilà c'est tout ce que je voulais apporter au débat s'il y a. »

##### M. Senicourt :

« Merci monsieur le maire. Donc sur les 49 logements sociaux des 6-10 rue des Poiriers, sur les 9 droits de réservation, nous notons avec joie que 6 sont en PLAI mais regrettons que seulement 2 sont des T3 alors que les demandeurs de logements sociaux sont pour beaucoup des familles. Par ailleurs, contrairement à ce qui a été dit en commission, le bâtiment comprend 75 logements dont 26 en accession à la propriété soit 65 % de logements sociaux. En conséquence, le rattrapage de logements sociaux de ce programme n'est donc à peine plus de 30. Explications : 49 logements locatifs sociaux effectivement construits mais augmentation du total du nombre de logements de 75 soit un besoin... »

M. le maire :

« Non mais enfin pardon, on est là pour parler, non mais monsieur Senicourt, on va orienter les débats, on est là pour parler des... »

M. Senicourt :

« Oui oui non mais monsieur le maire... »

M. le maire :

« Oui oui j'ai vu votre document où monsieur Guillaumot en démissionnant nous a dit qu'il fallait être un peu honnête et votre document et votre publication Facebook qui dit que j'ai autorisé 3000 logements. Voilà je sais pas qui est honnête. Sur la délibération monsieur. »

M. Senicourt :

« Je vous explique le mécanisme. »

M. le maire :

« Oui je le connais très bien le mécanisme mais bon les calculs d'apothicaire à un moment donné ça va bien. Mais si vous voulez je vous annonce une bonne nouvelle puisqu'on le sait que depuis deux jours, cette année, avec le travail qu'on a fait, le contrat de mixité sociale, nous serons exonérés d'amende SRU. »

M. Senicourt :

« Bien. Oui bon. Donc je continue l'explication qui mène effectivement à ce chiffre que vous évoquez. 49 logements sociaux effectivement construits mais l'augmentation du total du nombre de logements de 75 soit un besoin de 25 % soit environ 19 qui viennent en déduction des 49, donc vous ne faites qu'un rattrapage de 30 logements. Du fait de l'application de votre critère de mixité sociale à chaque immeuble au lieu de l'appliquer à un quartier. En outre, nous attirons l'attention du conseil sur les craintes que nous avons d'un fort dérapage des chiffres communiqués dans le contrat de mixité sociale qui prévoit à terme, à l'horizon de 2031, c'est la page 14 du contrat de mixité sociale, l'édification de seulement 2 800 logements au total dont 1 880 logements locatifs sociaux soit 920 logements en accession dont 700 prévus sur le site de Grand-Vaux. Au vu des différents programmes déjà passés en Conseil municipal, ce maximum de 220 logements en accession nous semble déjà bien entamé alors que nous n'avons pas encore terminé la première des trois périodes triennales du contrat de mixité sociale. Dans votre dernière tribune, vous considérez que les immeubles... »

M. le maire :

« Non on n'est pas là, pardon, non excusez-moi, je vais faire jouer, non mais monsieur. »

M. Senicourt :

« Ah vous ne voulez pas entendre la vérité. Vous considérez que les immeubles 100 % sociaux constituent des ghettos. »

M. le maire :

« C'est pas le lieu du débat en fait. Mais vous non plus vous ne voulez pas entendre la vérité. »

M. Senicourt :

« Vous avez écrit que les logements 100 % sociaux étaient des ghettos. Ce terme est lourd de sens. Ainsi vous participez à la stigmatisation de nos compatriotes et c'est inacceptable. »

M. le maire :

« Mais bien sûr, allez. C'est vos propos monsieur Senicourt qui sont inacceptables. »

M. Senicourt :

« Sachez que 70 % des habitants de notre pays... » *propos inaudibles*

M. le maire :

« Voilà. Merci. On va pouvoir passer au vote. Oui et 76 % des habitants de la France sont éligibles à un logement social. On va passer au vote. »

**A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane**

**TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**  
**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 736 987,00 euros souscrit par l'emprunteur la Société Anonyme RLF auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 162118 constitué de 8 Lignes de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 :

Le Conseil autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Article 5 :

Le maire s'engage à informer, sans délai, la Caisse des dépôts et consignations de tout projet de réforme de la présente décision portée à l'ordre du jour du conseil municipal.

**- 12/474 - GARANTIE D'EMPRUNT A RLF RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES 33-37 AV DES ECOLES**

**Rapporteur : M. Darmon**

Préambule :

La société anonyme d'HLM RLF - RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES sollicite la caution de la Ville sur un projet d'acquisition en VEFA de 48 logements sociaux sis au 33-37 avenue des Ecoles à Savigny-sur-Orge (91600).

Cette caution concerne un emprunt de 7 722 676 € constitué de 8 lignes de prêt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations nécessaire pour le financement de l'acquisition de ces logements et détaillé ci-dessous :

Contrat de prêt n°158190 d'un montant de 7 722 676 € :

- Prêt PLAI :	945 758 €
- Prêt PLAI foncier :	873 367 €
- Prêt PLUS :	1 731 450 €
- Prêt PLUS foncier :	1 348 926 €
- Prêt PLS :	674 388 €
- Prêt PLS foncier :	937 366 €
- Prêt CPLS :	521 421 €
- Prêt booster :	690 000 €

Offre CDC				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	CPLS	PLAI	PLAI foncier	PLS
<b>Enveloppe</b>	Complémentaire au PLS 2023	-	-	PLSDD 2023
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5591276	5591274	5591273	5591269
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	521 421 €	945 758 €	873 367 €	674 388 €
<b>Commission d'instruction</b>	310 €	0 €	0 €	400 €
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	4,11 %	2,6 %	3,47 %	4,11 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	4,11 %	2,6 %	3,47 %	4,11 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	40 ans	40 ans	60 ans	40 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Livret A
<b>Marge fixe sur index</b>	1,11 %	- 0,4 %	0,47 %	1,11 %
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	4,11 %	2,6 %	3,47 %	4,11 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	DR
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0,5 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'Index de la Ligne du Prêt.

Offre CDC				
<b>Caractéristiques de la Ligne du Prêt</b>	PLS foncier	PLUS	PLUS foncier	Prêt Booster
<b>Enveloppe</b>	PLSDD 2023	-	-	BEI Taux fixe - Soutien à la production
<b>Identifiant de la Ligne du Prêt</b>	5591270	5591272	5591271	5591275
<b>Montant de la Ligne du Prêt</b>	937 366 €	1 731 450 €	1 348 926 €	690 000 €
<b>Commission d'instruction</b>	560 €	0 €	0 €	0 €
<b>Pénalité de dédit</b>	-	-	-	Indemnité de rupture taux fixe
<b>Durée de la période</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Taux de période</b>	3,47 %	3,6 %	3,47 %	3,63 %
<b>TEG de la Ligne du Prêt</b>	3,47 %	3,6 %	3,47 %	3,63 %
<b>Phase d'amortissement</b>				
<b>Durée</b>	60 ans	40 ans	60 ans	40 ans
<b>Index<sup>1</sup></b>	Livret A	Livret A	Livret A	Taux fixe
<b>Marge fixe sur index</b>	0,47 %	0,6 %	0,47 %	-
<b>Taux d'intérêt<sup>2</sup></b>	3,47 %	3,6 %	3,47 %	3,63 %
<b>Périodicité</b>	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Annuelle
<b>Profil d'amortissement</b>	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
<b>Condition de remboursement anticipé volontaire</b>	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité de rupture taux fixe
<b>Modalité de révision</b>	DR	DR	DR	Sans objet
<b>Taux de progressivité de l'échéance</b>	0,5 %	0,5 %	0,5 %	0 %
<b>Mode de calcul des intérêts</b>	Equivalent	Equivalent	Equivalent	Equivalent
<b>Base de calcul des intérêts</b>	30 / 360	30 / 360	30 / 360	30 / 360

<sup>1</sup> A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent Contrat est de 3 % (Livret A).

<sup>2</sup> Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

En contrepartie de la garantie apportée par la commune de Savigny-Sur-Orge, la société s'engage à réserver à celle-ci des droits de réservation 9 logements, comme suit :

Appartement N°	Financement	Type	Surface habitable en m <sup>2</sup>	Loyer mensuel hors charges en €
A15	PLS	T3	63.66	737.95 €
A26	PLAI	T5	103.1	662.80 €
A27	PLUS	T2	51.37	366.46 €
B05	PLAI	T4	77.21	515.55 €
B07	PLAI	T2	49.74	330.27 €
B15	PLAI	T3	67.08	435.22 €
B16	PLUS	T4	77.21	558.14 €
B17	PLS	T2	47.81	526.39 €
B31	PLS	T2	45.45	521.60 €

Il est demandé au Conseil municipal d'accorder sa garantie d'emprunt à la Société Anonyme d'HLM RLF - RESIDENCES LE LOGEMENT DES FONCTIONNAIRES pour le financement principal de quarante-huit (48) logements sis au 33-37 avenue des Ecoles à Savigny-sur-Orge.

**A la majorité par 37 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**  
**Contre : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal

Article 1 :

L'assemblée délibérante de COMMUNE DE SAVIGNY SUR ORGE accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 7 722 676,00 euros souscrit par l'emprunteur la Société Anonyme RLF auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 158190 constitué de 8 Lignes de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 :

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 :

Le Conseil autorise le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Article 5 :

Le maire s'engage à informer, sans délai, la Caisse des dépôts et consignations de tout projet de réforme de la présente décision portée à l'ordre du jour du conseil municipal.

## **TRAVAUX**

- **13/475 – CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE SUR ESQUISSE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CRECHE DE 60 BERCEAUX DANS LE QUARTIER GRAND-VAUX**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain du quartier de Grand-Vaux, il est prévu la démolition de la crèche Les Moussaillons ouverte en 1993 et d'une capacité de 40 berceaux. Des études de faisabilité et de programmation ont été réalisées pour la construction d'une nouvelle crèche d'une capacité de 60 berceaux au cœur du quartier de Grand-Vaux, au niveau du parc donnant sur l'avenue Henri Ouzilleau.

Ce futur établissement comprendra notamment des espaces permettant d'accueillir le public, ainsi que des locaux annexes destinés au personnel, des locaux techniques, des locaux administratifs et un espace extérieur pour les enfants.

L'objectif prioritaire est de réaliser un équipement fonctionnel qui sera parfaitement adapté à son usage. Sa conception permettra une maîtrise des coûts d'entretien et de fonctionnement. Une attention particulière sera

apportée sur sa bonne intégration urbaine et paysagère. L'aménagement des espaces extérieurs assurera le lien entre l'architecture du bâtiment et les abords du site (parc arboré). La conservation des arbres existants sur la parcelle devra être privilégiée autant que possible.

Le projet représente 880,71 m<sup>2</sup> de surface dans œuvre (SDO) sur un site de 1951 m<sup>2</sup> au sol.

Pour réaliser cette opération, la Ville qui s'est fait accompagner par un assistant à la maîtrise d'ouvrage AMOME Conseils, a établi un programme et estimé le montant des travaux.

Le coût prévisionnel de l'opération est fixé à 2 980 000 € HT, soit 3 576 000 € TTC. Ce coût intègre le montant prévisionnel des travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre (hors indemnités du concours) ainsi que la mission Ordonnancement Pilotage et Coordination (OPC).

Le calendrier prévisionnel de l'opération prévoit une notification en janvier 2026, la réalisation des études de conception de février à septembre 2026 et une réception des travaux en mai 2028 (le calendrier détaillé est joint en annexe du programme).

Cette opération sera financée sur fonds propres de la commune mais également sur des fonds provenant de diverses subventions sollicitées auprès de l'ANRU, du Conseil Régional et de la CAF.

En application de l'article L.2421-2 du Code de la commande publique, le programme ci-annexé comporte les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre et les besoins que l'opération doit satisfaire. Les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement sont également précisées dans ledit document.

En application de l'article R.2172-2 du Code de la commande publique, les marchés de maîtrise d'œuvre qui répondent à un besoin dont le montant est égal ou supérieur aux seuils de procédure formalisée sont négociés en application de l'article R. 2122-6, avec le ou les lauréats d'un concours restreint organisé dans les conditions des articles R. 2162-15 à R. 2162-21.

Le présent concours restreint sur Esquisses est soumis aux dispositions des articles L.2125-1,2° et R.2122-6, R.2172-1 à R.2172-6 et R.2162-15 à R.2162-21 du Code de la Commande Publique.

Il convient donc de lancer un concours de maîtrise d'œuvre pour pouvoir engager les études architecturales relatives à ce projet et désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre.

### **Lancement du concours restreint de maîtrise d'œuvre**

Technique d'achat prévue à l'article L.2125-1 du Code de la commande publique (CCP), le concours permet à un acheteur de choisir, après mise en concurrence et avis d'un jury, un plan ou un projet, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire et de l'architecture. Le concours peut être ouvert ou restreint, auquel cas l'acheteur établit des critères de sélection des participants au concours et fixe, au vu de l'avis du jury, une liste de candidats admis à concourir. Le jury procède, après leur examen sous couvert d'anonymat, à un classement des projets et l'acheteur choisit, sur la base de l'avis motivé du jury et des critères d'évaluation des projets, le ou les lauréats du concours.

Il sera alors conclu un marché public de maîtrise d'œuvre, négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat du concours. La rémunération du lauréat, dans le cadre de ce marché, tiendra compte de la prime qu'il aura reçue pour sa participation au concours.

### **Composition du jury de concours**

Le jury de concours sera composé, des personnes suivantes :

- Au titre de la maîtrise d'ouvrage, avec voix délibérative :
  - Monsieur le Maire, Alexis TEILLET, Président du Jury,
  - Les membres élus de la Commission d'appel d'offres, à savoir :
  -

#### **Membres titulaires :**

1. Jean-Charles HENRY
2. Catherine CHEVALIER
3. Charles DARMON
4. Isabelle AUFFRET
5. Jean-Marc DEFREMONT

#### Membres suppléants :

1. Anne-Marie GERARD
2. Joëlle EUGENE
3. Daniel GUETTO
4. Marie-Lucie CHOISNARD

- Au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée, avec voix délibérative, il est prévu de désigner trois architectes.
- Les membres avec voix délibérative au titre des personnalités indépendantes dont une qualification particulière est exigée seront indemnisés à hauteur de 500 € TTC par présence effective à chaque réunion du jury.
- Ces trois membres seront désignés nominativement par le Président du jury par arrêté ultérieur après la publication de l'avis d'appel à concurrence.
- Le président pourra inviter à participer aux réunions du Jury des membres à voix consultative et notamment :  
Les techniciens et personnels administratifs compétents en la matière (issus des services de la ville)  
Sans préjudice de leur indépendance avec les participants au concours, le Président pourra inviter à participer aux séances du Jury et avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministère chargé de la concurrence.

#### **Fixation de la prime aux candidats admis à concourir**

En application des dispositions de l'article R.2162-20 du Code de la commande publique, une prime est allouée aux participants qui ont remis des prestations conformes au règlement du concours. Sous réserve des dispositions des articles R. 2172-4 à R. 2172-6, le montant de la prime est librement défini par l'acheteur et est indiqué dans les documents de la consultation.

Les candidats admis à concourir et ayant remis des prestations conformes au règlement de concours pour la phase offres bénéficieront chacun d'une prime de 15.600 € TTC. Il est précisé qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement du concours. Enfin, la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime versée au candidat retenu.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver :

- Le programme de l'opération de construction d'une crèche de 60 berceaux au cœur du quartier de Grand-Vaux
- L'enveloppe prévisionnelle de l'opération telle que précisée ci-dessus
- Le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et autoriser le maire à réaliser et signer tout acte relatif à l'organisation et au déroulement du concours.

#### Interventions :

##### M. le maire :

« C'est le premier équipement qui doit être construit. Nous prévoyons la composition du jury et l'ouverture du jury, la création du jury. »

##### M. Brones :

« Merci. Pourquoi démolir un édifice existant plutôt que de l'agrandir ? Ce matin les directives gouvernementales nous disent qu'il vaut mieux restaurer, préserver l'existant plutôt que de démolir et de reconstruire. Ça vient de tomber encore ce matin. S'il s'agissait simplement d'un manque de place sur le terrain actuel, il aurait été peut-être plus judicieux de déplacer le tracé de l'avenue Ouzilleau et en profiter pour modifier le plan de circulation. Bien entendu, en y associant les personnels concernés, les riverains, les habitants du quartier et les usagers qui empruntent ce tracé pour entrer ou sortir de Savigny comme vous savez très bien le faire. D'autre part, donc ça c'est pourquoi démolir et non pas construire à côté ou agrandir. Et enfin, quels sont les critères de choix des membres de la commission et qui sont-ils ? »

##### M. le maire :

« C'est comme le Port-Salut, c'est marqué dessus, ce sont les membres de la CAO. »

##### M. Brones :

« D'accord. »

M. le maire :

« Et concernant la démolition de l'existant, je rappelle que ça a été un choix qui a été fait par les différentes équipes municipales. Plan guide 2016, plan guide 2018, plan guide 2021, plan guide 2024. Le choix a été fait de démolir l'existant. Je rappelle le plan guide 2021 c'est le vôtre. Le bâtiment, il n'est pas adapté. L'idée c'est qu'étant donné qu'on densifie le quartier, on construit plus de logements que l'existant, il nous faut ajouter 20 berceaux au sein de cette crèche. Et le site n'est pas adapté et ça n'a rien à voir avec les mobilités ou la volonté de faire passer des nouveaux axes dessus puisque vous avez sans doute vu, entre le plan guide de 2016 et le plan guide de 2024, il n'y a plus la fameuse passerelle routière mais des passerelles piétonnes et mobilité active. En revanche, la démolition de la crèche nous permet d'obtenir des espaces verts supplémentaires et notamment avec la restructuration des berges de l'Yvette faite par le syndicat ad hoc. Voilà. »

M. Vagneux :

« Je ne sais pas si certains parmi vous ont eu la curiosité d'aller participer à l'enquête pour, enfin la concertation préalable pour affiner justement les fameuses propositions relatives à Grand-Vaux. Le fait est que le plan guide, et notamment sur la crèche, a encore été modifié au mois de mars 2025 sans que les élus du conseil municipal n'y soient plus associés alors qu'il avait déjà évolué en janvier 2025, selon certains documents que j'ai pu obtenir, qu'il avait déjà évolué en octobre 2024, ça c'était celui qui nous avait été présenté à la réunion publique du 10 ou qu'il avait encore évolué »

M. le maire :

« Et sinon sur la crèche, monsieur Vagneux, parce que vous avez eu vos réponses sur le plan guide. »

M. Vagneux :

« Alors oui mais enfin pas tout à fait. »

M. le maire :

« Je ne dis pas que la réponse vous convient. Je dis juste que vous l'avez eue. »

M. Vagneux :

« C'est-à-dire qu'effectivement je ne comprends pas comment le plan guide peut présenter un bâtiment en U et comment l'esquisse, en tout cas ce que nous proposons, ressemblerait à un bâtiment en L. Je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'en fait simplement dans le document que nous, les documents du concours, nous ne mettons pas directement un bâtiment en U pour respecter, pour qu'il y ait une certaine cohérence entre ce qui est dans le plan guide et ce qui est ailleurs. Et c'est d'ailleurs un petit peu la réaction qu'il y avait, les échos qu'il y avait à l'atelier d'hier soir auquel vous avez participé partiellement et ce que certains habitants disaient, en tout cas à ma table, et le fait que malheureusement ils n'ont pas, ou ils ont des craintes que tout ne se fasse pas tel que, enfin tout soit effacé au fur et à mesure des concertations »

M. le maire :

« Encore une fois vous avez eu les réponses dans le courrier de monsieur Darmon. »

M. Vagneux :

« Alors j'ai pas eu les »

M. le maire :

« Sur le jury de concours. »

M. Vagneux :

« C'était pas réellement la question que j'avais posée. Vous avez répondu effectivement mais vous n'avez pas répondu à la question. Voilà il n'empêche que là-dessus, je vais proposer un amendement, je vais déposer un amendement, parce que comme pour tous les concours de maîtrise d'œuvre, et depuis 2022 pour ce qui concerne la chambre régionale territoriale des comptes et depuis 2023 pour ce qui concerne la mission interministérielle de construction, eh bien le conseil municipal est nécessairement compétent pour tout ce qui concerne la programmation et la maîtrise du financement d'un concours de maîtrise d'œuvre et donc que vous ne pouvez pas, au terme de cette délibération, décider tout seul de ce qui va être fait et notamment décider du financement. Et c'est pour ça que mon amendement va simplement vous proposer de supprimer les deux paragraphes suivants : « Autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre en résultant » et « Autorise le maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général », parce que, contrairement à ce que vous essayez de faire croire, c'est une compétence du seul conseil municipal qui ne peut pas être déléguée au maire, au seul maire, que si nous faisons ça nous entachons notre délibération d'incompétence, négative ou positive ? Il est trop tard pour que je, enfin voilà bon d'incompétence, on va dire ça comme ça. Et puis je redis que la crèche telle qu'elle est, enfin ça aurait été bien que le conseil municipal soit associé davantage sur tout ce qui est projet de renouvellement urbain

de Grand-Vaux parce qu'en fait 60 berceaux, nous ne savons pas du tout à quoi ça va correspondre, enfin est-ce que ça va réellement correspondre aux besoins des habitants dans la mesure où nous n'avons aujourd'hui pas de visibilité sur les 350 logements supplémentaires qui doivent se faire dans le quartier. Et dont nous ne savons pas si ce seront des familles, nous ne savons pas si ce seront des personnes célibataires et de fait en fait nous ne savons pas si nous avons ou si nous aurons réellement besoin de plus de crèche ou est-ce que les 20 places de crèche vont suffire. Est-ce que finalement elles seront de trop ? Est-ce qu'il en faudrait plus ? C'est toujours un petit peu dommageable que nous avançons en fait un peu au compte-goutte. Voilà je vous apporte l'amendement. »

M. le maire :

« Au doigt mouillé, je crois que c'était plutôt l'expression. Ou à l'aveuglette. Parce qu'au compte-goutte. »

*Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :*

*Considérant que le Conseil municipal ne peut pas déléguer ses compétences en matière de programmation et de maîtrise du financement d'un concours de maîtrise d'œuvre, il est supprimé :*

« *AUTORISE le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre en résultant. »*

« *AUTORISE le maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général ».*

**Par 1 voix Pour, 27 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**

**Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES**

**REJETTE l'amendement**

M. Defrémont :

« Avant de faire mon intervention, je voudrais souligner le désarroi dans lequel on peut se trouver devant le spectacle de ce Conseil municipal. Les gens ne s'écoutent pas. Vous n'écoutez pas vos oppositions qui parfois sont peut-être excessives mais il faut comprendre qu'elles n'ont pas le même degré d'information que vous, étant en responsabilité. Et donc vous avez le devoir d'écouter davantage et d'être un peu plus ouvert d'esprit. On ne peut progresser dans la vie que lorsqu'on confronte les idées différentes. Si vous ne pouvez pas confronter vos idées avec celles de vos oppositions, vous ne progresserez pas. Vraiment j'insiste, il faut être un peu plus bienveillant. Parce que là le climat devient franchement pénible et intolérable. Maintenant je viens à mon intervention. L'intervention de monsieur Thomas Brones était intéressante puisqu'effectivement elle donne une illustration de ce qu'on se disait tout à l'heure sur le sujet de l'écologie. En effet pourquoi détruire et reconstruire ? C'est pas le fait de la ville. C'est un ensemble de choses. Nous quand on est arrivés aux responsabilités, on avait déjà un plan guide qui existait. On avait un certain nombre de modifications qu'on a pu faire passer. On a choisi celles que l'on voulait faire passer en priorité. On n'a pas touché à la crèche parce qu'on ne pouvait pas tout faire passer tout simplement. Mais on n'était pas trop favorables à cette démolition. Alors je vois que les documents du Conseil corrigent les erreurs dans les documents présentés en commission et pour une fois on peut dire que la commission a servi à quelque chose. C'est pas si souvent donc là je le relève. Le projet aboutit à une augmentation nette de 20 berceaux par rapport à la crèche existante, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. On peut cependant s'interroger sur l'opportunité de démolir une crèche construite, donc je reviens sur le sujet, il y a seulement 27 ans pour en reconstruire une autre à proximité pour 2,98 millions d'euros. Ce qui représente tout de même 149 000 euros par berceau créé. A supposer que le budget ne soit pas dépassé. Même si l'investissement est particulièrement bien assuré par les multiples partenaires, il s'agit tout de même d'argent public. Il aurait été sage que l'ANRU, la commune et ses partenaires financiers infléchissent le projet vers un agrandissement plutôt qu'une démolition/reconstruction. L'aspect financier n'est pas seul en cause. Il suffit de se promener dans ce même quartier pour voir l'énorme tas de gravats des deux immeubles déjà démolis qui avaient, eux non plus, pas été conçus pour une durée de vie aussi courte. C'est autant de matières premières, en particulier le sable et le fer, qui sont gâchés par une démolition prématurée alors que les réserves naturelles diminuent dangereusement. Il est trop tard désormais pour remettre en cause la démolition de la crèche

actuelle, que nous allons approuver, mais là comme ailleurs, il faudra, à l'avenir, privilégier davantage les solutions les moins consommatrices en budget et en ressources naturelles pour faire évoluer notre patrimoine bâti. »

**A la majorité par 32 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 5**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal

APPROUVE le programme de l'opération de construction d'une crèche de 60 berceaux dans le quartier de Grand-Vaux ainsi que l'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération d'un montant de 2 980 000 € HT, soit 3 576 000 € TTC,

AUTORISE le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre restreint d'un niveau esquisse dite « plus » (ESQ+),

AUTORISE le maire à réaliser et signer tout acte relatif au déroulement et à l'organisation du concours de maîtrise d'œuvre,

PRECISE que le maire sera compétent tout au long de la procédure de concours et notamment pour :

- désigner les membres du jury de concours,
- fixer le nombre de candidats admis à poursuivre la phase d'offres,
- organiser l'éventuel dialogue entre le jury et les candidats,
- désigner le lauréat du concours, négocier, attribuer et signer le marché de maîtrise d'œuvre....

APPROUVE la composition du Jury qui est constitué par la Commission d'appel d'Offres appelée à siéger en Jury et 3 architectes au titre des personnalités indépendantes dont une qualification professionnelle particulière est exigée,

PRECISE que le président du Jury pourra inviter à participer aux séances du Jury et avec voix consultative, le comptable de la collectivité, un représentant du ministère chargé de la concurrence et des agents des services municipaux,

PRECISE que le maire est président de droit du Jury,

AUTORISE le maire à désigner par arrêté les personnalités indépendantes dont une qualification particulière est exigée et à les indemniser à hauteur de 500 € TTC par réunion du Jury,

APPROUVE le montant de la prime versée aux candidats admis à concourir pour la phase offres à hauteur de 15 600 € T.T.C. La rémunération du marché de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue pour sa participation au concours pour le candidat attributaire,

PRECISE qu'une réduction totale ou partielle du montant de la prime est susceptible d'être appliquée, sur proposition du jury, aux candidats dont l'offre serait incomplète ou non conforme au règlement du concours,

AUTORISE le maire à négocier le marché de maîtrise d'œuvre sans publicité ni mise en concurrence, après le choix d'un ou plusieurs lauréat(s) à l'issue du concours,

AUTORISE le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre en résultant,

AUTORISE le maire à pouvoir déclarer sans suite la procédure pour tout motif d'intérêt général,

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget des exercices concernés.

- **14/476 – CONVENTION(S) DE DROIT DE TOUR D'ECHELLE DANS LE CADRE DES DEMILITIONS PREALABLES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE L'ESPACE CULTUREL**

**Rapporteur : M. Guetto**

Préambule :

La ville de Savigny-sur-Orge est propriétaire des bâtiments de l'ancien cinéma Excelsior et des boxes sis au 78, avenue Charles de Gaulle, ainsi que d'un pavillon sis au 69 rue de la Liberté à Savigny-sur-Orge (91600) qui vont faire l'objet de travaux de désamiantage, déconstruction et démolition afin de permettre la réalisation du futur Espace Culturel.

En qualité de maître d'ouvrage, la commune de Savigny-Sur-Orge doit réaliser le désamiantage, la déconstruction et la démolition de bâtiments situés au 78 avenue Charles de Gaulle ainsi qu'aux 69 et 71, rue de la Liberté sur les parcelles cadastrées section AB et numérotées 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 16.

A cette fin, la demande de permis de démolir a été déposée le 15 mars 2024 à la commune de Savigny-Sur-Orge et a été accordée le 29 mars 2024.

Le projet comprend la démolition de bâtiments sur les parcelles situées au 78 avenue Charles de gaulle, 69 et 71 rue de la Liberté à Savigny-sur-Orge.

A terme, la réalisation d'un nouvel Espace culturel viendra s'implanter sur ces parcelles.

Les travaux s'effectueront en plusieurs phases :

- Phase 1 : Installation de la base de vie, et curage des bâtiments
- Phase 2 : désamiantage des bâtiments existants
- Phase 3 : déconstruction-démolition des bâtiments existants
- Phase 4 : remise en état du terrain et protection du site

Les travaux ont été confiés à la société Melchiorre.

Un référé préventif a été initié par la Ville et permettra la désignation d'un expert aux fins de constater l'état des immeubles avoisinants du chantier, en ce compris l'ensemble de ses aménagements (végétaux, abris de jardin etc.), ainsi que les façades et toitures de la propriété.

Dans le cadre de ces travaux de désamiantage, déconstruction et démolition, la société Melchiorre et la ville vont devoir accéder à certaines propriétés afin de pouvoir installer les protections d'usage et procéder aux éventuels travaux de remise en état et de nettoyage.

Les propriétaires concernés sont :

- M. TIPEREZ Gerald – 76 avenue Charles De Gaulle – Parcelle AB n°17
- SCI PAJE SAVIGNY – 80 avenue Charles De Gaulle – Parcelle AB n°8
- Indivision BEGUIN – 67 rue de la Liberté – Parcelle AB n°18

C'est dans ce contexte que la Ville et les riverains susvisés, dans le cadre de leurs relations de voisinage, se sont rapprochés pour instituer temporairement un droit de tour d'échelle au profit de la Ville et en encadrer les modalités d'exercice afin de préserver leurs propriétés.

Précisons d'emblée que ces conventions sont conclues à titre gratuit pour la Ville.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver et d'autoriser le maire à signer les conventions précitées.

Interventions :

M. Guetto :

« Merci monsieur le maire. Mes chers collègues, je peux pratiquement vous dire bonjour. La ville de Savigny-sur-Orge est propriétaire des bâtiments de l'ancien cinéma Excelsior et des boxes 78 avenue Charles de Gaulle ainsi que d'un pavillon au 69 rue de la Liberté. En qualité de maître d'ouvrage, la commune de Savigny-sur-Orge doit réaliser le désamiantage, la déconstruction et la démolition des bâtiments situés au 78 avenue Charles de Gaulle ainsi qu'aux 69 et 71 rue de la Liberté sur les parcelles cadastrées AB et numérotées 9, 10, 11, 12, 13 et 16. A cette fin, la demande de permis de construire a été déposée le 15 mars 2024. Au terme de la réalisation, un nouvel espace viendra s'implanter sur ces

parcelles. Les travaux s'effectueront en plusieurs phases. Phase 1, installation de la base de vie et curage des bâtiments. Phase 2, désamiantage des bâtiments existants. Phase 3, déconstruction/démolition des bâtiments existants et phase 4, remise en état du terrain et protection du site. Les travaux ont été confiés à la société Melchiorre. Dans le cadre de ces travaux de désamiantage, déconstruction et démolition, la société Melchiorre et la ville de Savigny vont devoir accéder à certaines propriétés afin de pouvoir installer les protections d'usage et procéder aux éventuels travaux de remise en état et de nettoyage. Les propriétaires concernés sont monsieur TIPEREZ Gérald, la SCI PAJE SAVIGNY et l'indivision BEGUIN. C'est dans ce contexte que la Ville et les riverains susvisés, dans le cadre de leur relation de voisinage, se sont rapprochés pour instituer temporairement un droit de tour d'échelle au profit de la Ville et en encadrer les modalités d'exercice afin de préserver leur propriété. Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver et d'autoriser le maire à signer les conventions précitées. »

M. le maire :

« Sachant que ce sont des conventions générales et si jamais il venait à y avoir des négociations tarifées elles feraient l'objet ou elles feront l'objet d'un vote en Conseil municipal. »

M. Vagneux :

« Pour rappeler que la délibération n° 40/047 aux termes de laquelle nous vous avons délégué certaines compétences du Conseil municipal et notamment celle de déposer des permis de démolir, impose, selon une jurisprudence du Conseil d'Etat de 2000, que nous précisions, que nous aurions précisé les conditions dans lesquelles vous étiez habilité à déposer des permis de démolir. Ce qui n'a pas été le cas. Et de fait, en fait vous n'êtes pas habilité à, vous n'étiez pas habilité à déposer le permis de démolir du cinéma. Et bon ben ça fait l'objet d'un contentieux. Mais enfin moi je vous invite à régulariser rapidement cette problématique par une simple délibération qui permettra une régularisation rétroactive. Je vous remercie. »

M. Brones :

« Monsieur le maire, excusez-moi, je vais peut-être être un peu polémique mais il y a des choses quand même que je ne peux pas, enfin qu'il faut peut-être dire. Cette délibération nous est proposée effectivement dans le cadre d'un projet de construction de l'Espace culturel. L'Espace culturel, mais de quoi parle-t-on ? Les espaces culturels occupent une place centrale dans notre société. Ce sont des lieux de rencontre où les cultures se croisent et s'enrichissent. Ils proposent une diversité d'activités qui vont du cinéma, des expositions aux concerts, en passant par des ateliers, des conférences, des arts du spectacle vivant. Ces lieux stimulent la curiosité et encouragent les échanges interculturels et sont ouverts à tous sans exception, qu'ils soient résidents, locaux ou non. La mission des centres culturels est d'encourager le dialogue interculturel et intergénérationnel, de rassembler des hommes et des femmes de tous horizons. Ils se doivent d'offrir une variété d'activités culturelles. Ils encouragent aussi les échanges artistiques locaux et internationaux, partagent la création intellectuelle et diffusent le patrimoine cinématographique et audiovisuel. Ils visent aussi à rendre la culture accessible à tous proposant souvent des activités gratuites ou à prix réduit. L'accueil d'artistes en résidence valorise le patrimoine local et stimule la créativité. Le centre culturel est un pilier fondamental dans la vie locale. Il favorise la cohésion sociale et le développement culturel. Il a un impact palpable à travers des initiatives variées qui enrichissent la vie communautaire. Les festivals et fêtes locales orchestrées par un véritable centre culturel injectent une nouvelle dynamique dans le territoire. Les actions culturelles, surtout celles pour les enfants, favorisent les liens intergénérationnels et renforcent le tissu social. Et Savigny dans tout ça. 400 places de cinéma réparties sur 3 salles. Quid du reste énoncé plus haut ? Tout ça n'a-t-il pas sa place à Savigny ? Certes ce qui est proposé à ce jour ne constitue, ne concerne pardon, que la partie construction du cinéma. Mais dès lors que votre projet, très largement sous dimensionné pour un centre culturel quant aux besoins de la population, nous ne pouvons le cautionner. Oui la Ville a un besoin criant d'un véritable centre culturel et de services publics. Le projet pharaonique du cinéma qui se chiffre quand même à 40 000 euros le fauteuil ne répondra pas pleinement aux attentes. De fait, nous voterons contre. »

M. le maire :

« Alors vos propos ne sont pas polémiques puisque vous nous avez rejoint qu'au dernier Conseil municipal. Donc je vais refaire mes interventions sur cet espace culturel qui est bien parce qu'on se focalise à chaque budget sur l'offre cinématographique que comprendra cet espace culturel. Dans cet espace culturel sont prévus de la micro folie, tout un travail sur la médiation scolaire, les classes au cinéma qui sont subventionnées puisqu'on parle de sous monsieur Senicourt, et bien sur la cohésion sociale, l'action envers les enfants. Ça en fait partie. Il y a un espace de convivialité, un espace mémoriel, 900 m<sup>2</sup> d'espaces verts où vous pouvez faire du théâtre de plein air, du spectacle vivant dans cet espace jardin d'agrément. Bon tout ça je le répète, je le répèterai, ce ne sont pas que trois salles de cinéma que nous ouvrons. Sinon effectivement j'aurais été de votre côté en disant que c'était un peu excessif même largement excessif. Et donc il y aura bien une variété d'actions culturelles et bien évidemment, et je vais recentrer le débat là-dessus, cette délibération c'est pour la convention de droit d'échelle dans le cadre des démolitions du cinéma parce que ça s'appelle cinéma. »

M. Vagneux :

« Polémique quand même. Je trouve très savoureux de vous entendre dire ça alors que le cinéma, lorsqu'on reprend vos propos autant de 2022 que ceux qui figurent dans les différents rapports de présentation du projet de centre culturel, espace culturel, le cinéma il est là pour apporter une viabilité économique à l'ensemble et pour justifier en fait la conception du projet de 13,9 millions. »

M. le maire :

« Parce que quand on parle de cohésion sociale, quand on parle de politique tarifaire, on parle souvent de culture pas chère, pas chère pour l'usager, plutôt chère pour la collectivité. Mais ça encore une fois monsieur Vagneux, c'est un autre sujet. Je vais vous proposer que nous passions au vote. »

M. Vagneux :

« Combien aurait coûté un centre culturel sans les salles de cinéma ? Je vous remercie. »

**A la majorité par 32 voix Pour et 5 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONTE, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COÛTMEUR, Thomas BRONES**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

APPROUVE les dispositions des conventions de droit de tour d'échelle avec monsieur TIPEREZ Gerald, la SCI PAJE SAVIGNY et l'Indivision BEGUIN.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

## **URBANISME**

- **15/477 – AVENANT N°2 A LA CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE ENTRE LA COMMUNE DE SAVIGNY-SUR-ORGE, L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND-ORLY SEINE BIEVRE ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE**

**Rapporteur : M. le maire**

Préambule :

Par convention signée en date du 26 mars 2019, modifiée par avenant le 7 janvier 2021, la commune de Savigny-sur-Orge, l'Etablissement Public territorial Grand-Orly Seine Bièvre et l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France ont convenu de s'associer afin de conduire une politique foncière sur le moyen terme dans le cadre de ses obligations de répondre aux objectifs en matière de production de logements sociaux.

Ainsi, l'EPFIF a déjà procédé à 10 acquisitions (dont 1 par voie de préemption) permettant la réalisation de programmes de logements définis, et notamment dans les périmètres d'OAP délimités au PLU. Trois biens ont été rétrocédés à un opérateur dans le cadre d'un projet de logements.

<b>Adresse</b>	<b>Prix en €</b>	<b>Date acte ou état</b>
3-5 av. Charles de Gaulle	1 030 000	Rétrocédé à NEXITY en 2024
6 rue CHAMBERLIN	450 000	Rétrocédé à NEXITY en 2024
10ter rue CHAMBERLIN	635 000	Rétrocédé à NEXITY en 2024
1 rue Eugène BOUDIN	376 000	19/09/2024

9 rue Charles ROSSIGNOL	1 070 000	07/11/2024
4 rue CHAMBERLIN	310 000	13/09/2023
1-5 rue Toulouse LAUTREC	390 000	En cours de cession à ATLAND
9 rue Toulouse LAUTREC	400 000	En cours de cession à ATLAND
1 rue CHATEAUBRIAND	600 000	Acte en attente de signature
3-5 rue du MAIL	700 000	Acte en attente de signature
<b>TOTAL STOCK</b>	<b>3 846 000</b>	

Afin de permettre la continuité d'intervention de l'EPFIF, la convention arrivant à échéance le 30 juin 2025, il est proposé de signer un avenant n°2 à celle-ci, prolongeant l'échéance au 31 décembre 2026.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention ainsi que tous documents afférents à cette affaire.

Interventions :

M. le maire :

« Est-ce qu'il faut que je rentre dans les détails ? C'est un avenant de calendrier. On prolonge la convention sans en changer le montant de l'enveloppe pour l'instant. »

M. Vagneux :

« Rapidement pour dire que si l'EPFIF peut faire du bon travail parce qu'ils ont des moyens pour le faire, la difficulté est que la Commune, finalement peut-être le maire personnellement, mais la Commune enfin le conseil municipal et encore moins les oppositions, sont associés à ce qu'ils font. Et donc malheureusement il y a peu de transparence, il y a peu de visibilité. Jean-Marc rappelait que quand il était maire, il faisait des petites présentations pour dire un petit peu ce que l'EPFIF avait fait. C'est vrai que ça pourrait être pas mal que ce soit fait et qu'on n'ait pas besoin d'avoir ce type de délibération d'avenant pour pouvoir avoir les informations que nous avons pu avoir en commission, et au demeurant assez intéressantes pour savoir où est-ce que la Ville avance. Et donc je vous félicite, vous avez bien bétonné et cette année vous n'aurez pas d'amende SRU. Et bien continuons le bétonnage, on paiera autrement et plus tard. »

M. Defrémont :

« Alors l'EPFIF est un outil indispensable pour assurer le portage foncier des opérations d'envergure que les communes ne pourraient pas assurer financièrement toutes seules. Nous allons donc approuver l'avenant que vous nous proposez. Cela étant, les interventions de l'EPFIF, ça vient d'être rappelé, sont pilotées directement par les maires en exercice et dans le cas présent sans grande transparence. Durant le précédent mandat, j'avais informé le Conseil des projets en cours sous la forme d'interventions liminaires permettant justement la transparence de l'information. Vous n'avez malheureusement pas poursuivi cette pratique et »

M. le maire :

« On n'avait pas le droit de réponse quand même. »

M. Defrémont :

« Ah non ? »

M. le maire :

« Bah non. »

M. Defrémont :

« Non c'était de l'information que je donnais. »

M. le maire :

« Bah oui. »

M. Defrémont :

« Bah oui. Je vous invite à avoir la même habileté et nous informer au fur et à mesure des projets qui sont en cours. Tout simplement. Vous n'avez donc malheureusement pas suivi cette pratique et nous ne découvrons qu'aujourd'hui l'usage qui a été fait de la ligne d'acquisition prévue au contrat et de la destination des biens acquis. Ainsi nous découvrons que les deux maisons de la rue Toulouse Lautrec que nous avons sauvées in extremis de la destruction grâce au concours de l'EPFIF vont être tout de même détruites et pour bâtir une nouvelle résidence mobilités alors que nous peinons à remplir les trois établissements existant à Savigny-sur-Orge. Quant au bien situé rue du Mail, vous semblez le destiner à un groupe de santé lequel pourra à son gré changer sa destination et même le revendre comme ce fut le cas de la maternité d'Athis Mons il y a quelques années. Si le partenariat avec l'EPFIF est incontestablement une bonne chose, il est bien navrant de constater l'usage que vous en faites sans vous préoccuper, ni de la conservation du patrimoine de la commune, ni de la pérennité des équipements au service des habitants. »

M. le maire :

« Alors je tombe de ma chaise que vous tombiez de la vôtre en apprenant le projet dans les maisons Toulouse Lautrec puisque nous l'avons annoncé dès le tout début 2022 et ça n'a jamais été un secret. Je reviendrai pas sur le coût de vos projets et sur le coût de réhabilitation que nous coûterait, parce que sinon je relancerais le débat sur les finances, la réhabilitation des maisons à Toulouse Lautrec. Ça n'est pas une résidence autonomie que nous construisons, c'est une résidence intergénérationnelle gérée. Pas par la Ville. »

M. Brones :

« Nous sommes dubitatifs quant à deux de ces réalisations. La construction d'une résidence intergénérationnelle rue Toulouse Lautrec, qui je le rappelle est située aux pieds de l'autoroute, lieu réputé pour son côté écologique bien sûr, contribuant à la biodiversité et au bien-être de ses habitants pour son air sain et vivifiant surtout pour nos personnes âgées. Par ailleurs, dois-je rappeler que de nombreux appartements de la résidence Jean Morigny restent vides et qu'une solution n'est toujours pas trouvée quant à son taux d'occupation. Qu'un bon nombre d'appartements de la résidence Lucien Midol sont inoccupés car non remis à neuf ou même repeints. Et on vient d'apprendre aussi que les activités en direction des personnes âgées ont été réduites à peau de chagrin. Nous vous proposons donc d'autres solutions. Celle d'encourager les personnes âgées à rester chez elles. Et là, intervention éventuellement du CCAS pour éviter les baisses de dotation. Cette solution présente plusieurs avantages qui peuvent grandement contribuer à leur bien-être, leur confort et à la vie publique de la Ville comme par exemple de conserver leur environnement familial et donc de rester dans un cadre qu'elles connaissent, entourées de leurs souvenirs et repères. De garder un contrôle total sur leur quotidien, horaires et habitudes, mais de bénéficier de soutiens flexibles et de choisir des services adaptés comme l'aide à domicile pour les courses, le ménage ou les soins. De réaliser des économies potentielles selon les besoins. Cela peut être moins coûteux qu'une résidence tout en réalisant des ajustements simples qui suffisent à sécuriser leur environnement. Enfin elles conservent leur relation de voisinage et les services locaux lorsqu'il y en a. Cette question relève aussi de l'activité et du rayonnement du CCAS et de ses équipes, de ses moyens et enfin d'une volonté municipale de développement du service public, option qui est totalement absente semble-t-il de vos ambitions pour l'avenir. Ça c'était pour la résidence Toulouse Lautrec. Enfin vous prévoyez au 3-5 rue du Mail, la construction d'un centre de santé, encore du privé, toujours du privé. C'est bien 3-5 rue du Mail ? Où en étais-je ? Non les Saviniens exigent une politique volontariste de santé accessible à tous sans reste à charge pour le patient. C'est une santé publique accessible qui ne fasse pas de distinguo entre ceux qui ont les moyens et ceux qui n'en ont pas. Se faire soigner dignement et correctement c'est ce que nous demandons tous. Preuve en est le comité de défense de l'hôpital public Nord-Essonne qui a recueilli plus de 70 000 signatures pour le maintien de l'hôpital de proximité et la défense de la santé publique. Fidèle à votre logique du tiroir-caisse plutôt qu'au bien-être de l'humain, vous faites des choix qui vont à l'encontre »

M. le maire :

« Pardon je vous arrête parce que là on est sur. Non mais monsieur Brones. »

M. Brones :

« Non mais attendez, je finis. »

M. le maire :

« Non mais centre de santé. »

M. Brones :

« Un centre de santé pour moi c'est quelque chose de privé avec des médecins libéraux qui font ce qu'ils veulent. »

M. le maire :

« Oui mais pour vous. Mais privé avec des médecins libéraux qui ne sont pas forcément secteur 1 et qui prennent. Mais allez voir comment fonctionnent les centres de santé par exemple à Viry Chatillon. »

M. Brones :

« Eh mais vous inquiétez pas je les connais. Les CMS, ne vous inquiétez pas je sais comment. Fidèle à votre logique du tiroir-caisse plutôt qu'au bien-être de l'humain vous faites des choix qui vont à l'encontre du collectif. Egalité, solidarité, vivre ensemble, collectif, partage sont des valeurs qui ne semblent pas avoir beaucoup de sens pour vous. »

M. le maire :

« Voilà ce que je disais sur la démagie, sur les leçons qui sont toujours du même camp. Nous on est les méchants. On est les méchants. »

M. Brones :

« Par contre je vous propose plutôt que de succomber à la tentation de recommencer les mêmes erreurs que vos amis de Juvisy, c'est une consultation au cours de laquelle je vous exposerai, exemples à l'appui et preuves à l'appui, tous les bienfaits d'un service public de santé de qualité de proximité qui s'appelle un centre municipal de santé. »

M. le maire :

« Très bien. »

M. Defrémont :

« Evidemment s'agissant de cette convention, le sujet que vient d'évoquer mon collègue est important et votre réaction, on ne peut pas la laisser passer telle quelle. Il n'y a pas une histoire de bons et de méchants, c'est pas ça le problème. »

M. le maire :

« C'est des grands donneurs de leçons, c'est vraiment »

M. Defrémont :

« Le problème c'est effectivement la question de la pérennité. Les investissements qui seront faits par un organisme privé lui appartiendront. S'il décide demain de changer la destination de ce bien, la Ville n'y pourra rien. Et donc les efforts qui auront été faits pour préserver ce site du 3-5 rue du Mail auront été vains. Voilà c'est ça le sujet. Et puis le deuxième sujet c'est la conservation du patrimoine de la Ville. Une fois qu'on aura démolit ces maisons du 18<sup>e</sup>, qui étaient, je l'ai rappelé en commission, qui étaient en fait, qui sont les derniers vestiges du potager du domaine Vigier. Voilà c'est ce qui en reste. Voilà. C'était au bout de la rue Aquette et quand vous êtes arrivé en fonction, vous avez dû voir derrière votre bureau un petit dessin ancien qui était justement ce potager du domaine. Voilà cette préservation du patrimoine c'est aussi, ou ça devrait être la mission que nous confions à l'EPFIF. Si on n'en prend pas soin, une fois que ça a disparu, ça a disparu. Voilà. On n'aurait plus la mémoire de la commune. Réfléchissez. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

APPROUVE l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière, prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, ci-annexée

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 à la convention d'intervention foncière, ainsi que tous les documents, plans ou actes inhérents à ce dossier,

DIT que la présente délibération sera dressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Président de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France,
- Monsieur le Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre,

– **16/478 – DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE LA RUE CHARLES MOSSLER – MISE EN ENQUETE PUBLIQUE**

Rapporteur : M. le maire

Préambule :

La commune de Savigny-sur-orge souhaite réaliser une nouvelle école sur le site de l'ancienne école Champagne, actuellement à usage d'annexe de l'école Aimée Leclerc.

Dans le cadre de cette étude, il est nécessaire d'augmenter l'assiette foncière de la future opération en y intégrant une partie de la voie Charles Mossler, notamment afin de sécuriser les accès et d'y implanter si besoin de nouveaux équipements.

La présente délibération a pour objet d'effectuer le déclassement d'une partie de cette voie communale afin de la classer dans le domaine public cadastré de la Commune.

Considérant que ce déclassement a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie, et ne peut être prononcé par le Conseil municipal sans enquête publique préalable.

L'enquête publique sera organisée, conformément à l'article L.141-3 et selon les modalités des articles R141-4 à R141-10 du Code de la voirie routière.

Interventions :

M. le maire :

« Déclassement d'une partie de la rue Charles Mossler, mise en enquête publique, dans le cadre de la construction d'un futur groupe scolaire. Pour gagner en parcelle, il vous est proposé de déclasser l'avenue Charles Mossler et donc de mettre en enquête publique ce déclassement. »

M. Vagneux :

« Nous apprenons, nous découvrons enfin pour la première fois par cette délibération que vous avez, vous lâchez le mot, le souhait de réaliser une nouvelle école sur le site de l'ancienne école Champagne. Et jusque-là nous n'avions pas beaucoup de visibilité entre cette histoire d'école actuelle, cette histoire d'annexe et puis de toute façon vous écartez systématiquement les oppositions municipales. Et donc est-ce qu'il serait possible, au travers de cette première étape finalement, puisque ce n'est rien d'autre qu'un saucissonnage organisé, mais pouvez-vous nous dire quelle sera cette nouvelle école que vous voulez faire ? Combien de classes ? Pour quels niveaux ? Et de regretter, ou de déplorer que nous prenions le point le plus au nord-est de notre commune pour faire une école alors que ce n'est pas le secteur qui se bétonne le plus et que eh bien nous allons simplement déplacer la carte scolaire mais du coup en aggravant le manque de mixité sociale qui peut déjà exister et en fait, voilà vous continuez de repousser les problèmes et tôt ou tard, que ce soit ceux qui vous succéderont en 2026 ou vous-même par la force des choses, serez de toute façon contraint tôt ou tard de faire d'autres écoles, au moins une autre école ailleurs dans Savigny. Et c'est dommage que tout ça ne soit pas davantage pensé. Nous avons maintenant un PEDT. Nous avons maintenant un plan mercredi, alors bon c'est encore autre chose. Mais enfin ne serait-ce qu'au niveau du PEDT, peut-être qu'on pourrait quand même commencer à envisager et à associer le conseil municipal sur, concrètement, quelle est votre politique urbanistique scolaire pour les 5, 10 ou 20 ans à venir, soyons fous. Je vous remercie. »

Mme Kadri :

« A ce jour nous n'avons eu aucune information claire sur l'usage que vous souhaitez faire de cette rue, ni de la cuisine centrale, si ce n'est qu'un vague projet de groupe scolaire aux limites de la ville et loin des zones de besoin en accueil scolaire. Pendant ce temps, la Ville n'est toujours pas propriétaire de la parcelle où est construite l'école Aimée Leclerc et que l'Etat proposait pourtant de céder à la Ville en 2021 avant votre arrivée. Bref vous nous demandez de valider un déclassement sans en préciser l'usage en négligeant des dossiers bien plus urgents et je ne vois pas comment nous pourrions nous prononcer sur ce sujet. Nous ne prendrons donc pas part au vote. »

Mme Coëtmeur :

« Donc je rajouterai juste comme ça, ça ira plus vite : quel planning aussi ? Le planning dans le temps. Et puis est-ce que vous avez pensé au stationnement compliqué pour les enfants, pour les déposer devant l'école, par rapport au plan. Enfin j'ai pas tout compris en tous les cas. Et voilà pour la même raison, nous n'avons pas assez d'éléments pour voter, nous ne prendrons pas part au vote. »

M. le maire :

« Très bien, puisque vous ne prenez pas part au vote, je ne vais pas prendre part aux explications. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« C'est habituel vous avez dit ? »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Ah oui donc pardon. Non l'idée c'est, on en a déjà débattu, madame Kadri, je ne sais pas si vous savez écouter ou en tout cas assimiler l'information qu'on vous donne, mais »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Vous me posez la question à chaque fois du devenir de la cuisine centrale et à chaque fois je vous réponds. C'est tout, c'est pas être insultant. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Très bien, ben écoutez, à chaque fois vous nous donnez des grandes leçons, enfin ça va quoi. Il faut savoir aussi accepter la critique. On en prend plein la gueule de ce côté de la table et quand on répond... c'est bon. »

Mme Kadri :

« Vous vous souvenez de quel comportement vous aviez dans l'opposition ? »

M. le maire :

« Oui je demandais des choses madame Kadri. Je demandais des choses. Et vous faites la même chose que quand vous étiez dans la majorité et voire pire. Parce qu'aujourd'hui vous réclamez plus. Bon bref. Cuisine centrale, début du mandat, nous avons pris contact avec la mairie de Juvisy, de Morsang-sur-Orge et d'Athis-Mons pour créer une cuisine centrale. Athis-Mons, enfin Morsang n'ayant pas besoin, et Sainte-Geneviève-des-Bois pardon j'ai oublié Sainte-Gen, Sainte-Gen ayant sa propre usine, a absorbé Athis-Mons et donc nous nous sommes retrouvés tous seuls puisque Juvisy n'avait besoin que pour une école ou deux, enfin pas assez de repas pour être viable. Morsang-sur-Orge n'était pas encore assez abouti sur son projet et donc du coup ça allait entraîner un coût de revient du repas beaucoup trop cher. Donc nous avons cette parcelle de l'ancienne école Champagne et de la cuisine centrale et nous proposons ce soir, c'est bien le sujet de ce soir, d'y intégrer la rue Charles Mossler pour avoir une grande parcelle pour pouvoir faire un groupe scolaire, et maternel et élémentaire. Je n'ai plus selon les études et les besoins, mais ça c'est une réponse à madame Coëtmeur un peu plus tard, j'ai plus le nombre de classes de chaque niveau mais je crois que c'est 11 et 6 ou 11 et 7, dans cet ordre-là. Avec des espaces qui sont dédiés au périscolaire, des espaces aussi à la motricité et aux activités extra scolaires. Et l'usage de la rue Charles Mossler, effectivement on a posé la même question que vous à la maîtrise d'œuvre, c'est la circulation, la dépose des enfants le matin et on va, et les offices aussi au cimetière qui peuvent ramener beaucoup de monde. Et l'idée c'est de faire un parking, bien sûr désimperméabilisé, on ne va pas bétonner l'espace vert, mais d'avoir toute la placette qui est revue et le sens de pose et de récupération des enfants en toute sécurité. »

M. Defrémont :

« Oui j'ai plusieurs chose à vous dire. D'abord vous parlez des problèmes de dépose et donc il s'agit de dépose en voiture, voire de dépose en transport en commun. Il y avait une solution pour éviter tout ça. C'était de construire une école là où il y a des enfants. De manière à ce qu'ils puissent y aller à pieds. Ça, ça aurait été une solution écologique. On en parle encore vous voyez. Ça fait partie des choses qui auraient pu être faites. Vous choisissez de construire quelque chose tout à fait à l'extérieur de la ville, tout à fait à la frontière, coincé entre le cimetière et »

M. le maire :

« Pardon vous vouliez racheter la parcelle du ministère de la Justice qui est à peu près à 500 mètres. »

M. Defrémont :

« Bah 500 mètres ça compte. Ça compte dans la décision d'aller à pieds ou bien d'aller en voiture. Je vous assure que ça compte. Et si vous n'en avez pas conscience c'est pas grave. »

M. le maire :

« Monsieur... »

M. Defrémont :

« On a le droit quand même d'exprimer ces opinions. »

M. le maire :

« Ah pardon je pensais que vous aviez fini. »

M. Defrémont :

« Non j'ai pas terminé. Je voulais vous parler également de la cantine. Enfin la cuisine centrale pardon. Lorsque vous êtes arrivés en fonction, il y avait dans les cartons un dossier sur l'avenir de la cuisine centrale qui comprenait plusieurs scénarios. Parmi ces scénarios il y avait le projet qu'on privilégiait à l'époque qui était une coopération avec la ville d'Athis-Mons, je crois que vous ne vous êtes pas trop dépêché de pousser ce... »

M. le maire :

« Trois réunions avec Jean-Jacques. Trois réunions. »

M. Defrémont :

« Oui je voulais... »

M. le maire :

« Oui au final on va se dire les choses, on va se dire les choses. Trois réunions avec Jean-Jacques. »

M. Defrémont :

« Oui »

M. le maire :

« Trois réunions. Ils nous ont plantés. La dernière réunion, on avait autour de nous toute l'administration d'Athis-Mons, toute l'administration de Savigny-sur-Orge. On a bien compris, parce que je sais à peu près comment fonctionne Jean-Jacques Grousseau, on a bien compris qu'ils nous diraient non. On aurait préféré qu'ils ne nous réunissent pas tous pour rien. Trois fois. »

M. Defrémont :

« Si je peux terminer mon intervention. »

M. le maire :

« Le non ne vient pas de nous. »

M. Defrémont :

« Il y avait une deuxième solution qui était de transformer le bâtiment de la cuisine centrale de manière à faire une vraie cuisine de préparation et non pas une cuisine de boîtes de conserves. »

M. le maire :

« Oui et c'est ce que j'ai dit. Le problème de ce projet-là, c'est que le coût de construction et donc du coût de fabrication de repas était beaucoup trop élevé et ensuite c'est la facture, c'est la facture du Savinien. »

M. Defrémont :

« Et pourtant dans le dossier qu'on vous a laissé... »

M. le maire :

« Alors pardon, je vais revenir, les placards étaient vides. »

M. Defrémont :

« Ah non arrêtez. Vous n'allez pas me raconter ça. Nous aussi on a été... »

M. le maire :

« Mais c'est le jeu. C'est pas un reproche que je fais, c'est comme ça à chaque renouvellement. »

M. Defrémont :

« Si vous cessiez de m'interrompre et me laissez terminer ce que j'ai à dire. Ça n'existe pas ça. Quand vous quittez un poste effectivement vous emportez vos dossiers personnels mais les services ont tous les éléments, tous les éléments vous étaient disponibles quand vous êtes arrivés. Arrêtez de raconter que les placards étaient vides. Ça c'est de la plaisanterie. On n'est pas là pour se raconter des histoires franchement. »

M. le maire :

« Très bien. Mais oui. Bah justement. Monsieur Senicourt. »

M. Defrémont :

« J'ai toujours pas terminé. Je suis désolé mais »

M. le maire :

« Ah pardon. »

M. Defrémont :

« Il y avait un second projet qui était de faire une cuisine de transformation seulement pour l'usage de la Ville. Ça vous l'avez apparemment écarté et c'est grand dommage. Parce que ça aurait permis de faire une cuisine de bien plus grande qualité. »

M. le maire :

« Je viens de vous répondre. Je viens de vous répondre. Madame Coëtmeur, je ne vous ai pas répondu sur le calendrier du projet. L'idée c'est de lancer le jury de concours je ne sais plus quand...au conseil de juin et vous aurez un calendrier beaucoup plus précis à ce moment-là. »

M. Senicourt :

« Alors sur la cuisine centrale, moi je dis que quand on veut on peut. Tout à fait. Mais bien sûr. S'il y a une volonté politique on dépasse. Qu'il y ait des obstacles, que ce soit difficile je conçois bien. Qu'Athis-Mons veuille pas travailler avec Savigny, peut-être. Non mais je conçois que ce soit difficile mais Sodexo arrivait à le rentabiliser alors je ne vois pas pourquoi une ville n'y arriverait pas. Mais c'est une parenthèse. C'est fini. Moi la question quand même qui m'intéresse ce soir c'est quand même que vous nous répondiez à cette question, est-ce que ce bâtiment sera sauvegardé dans le cadre de votre futur groupe scolaire ainsi que le Mille club ou est-ce que vous les démolissez ? Est-ce que vous démolissez ces deux bâtiments ? »

M. le maire :

« On démolit et on fait une opération tiroir. C'est ça le... Mais ça a été annoncé en comité de quartier. Il y a des parents d'élèves de Jules Ferry, je crois que c'est monsieur Guillaumot qui était là. Vous y étiez aussi, non vous vous distribuiez vos tracts à l'entrée. »

M. Senicourt :

« Donc vous démolissez et la cuisine centrale et le Mille club. »

M. le maire :

« Exactement. »

M. Senicourt :

« Vous avez fait la liste de tout ce que vous avez démolit ? »

M. le maire :

« Oui oui oui. Et il a beaucoup de choses, monsieur Senicourt, on parlait de rentabilisation et de baisse des frais, il y a beaucoup de choses qui ont été récupérées dans la cuisine centrale. La cuisine centrale, on l'a pas laissée juste comme ça en disant on ferme. Beaucoup de choses ont été récupérées à l'intérieur. Enfin voilà. Je vous propose monsieur Senicourt qu'on passe au vote du déclassement d'une partie de la rue Charles Mossier, mise en enquête publique. Sachant que c'est le déclassement de la rue là dont on parle. On aura des débats beaucoup plus appuyés lors du conseil de juin j'en suis sûr. »

**A la majorité par 29 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique**

**LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**N'ont pas pris part au vote : Jacques SENICOURT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Patrice KOUAMA, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal,

AUTORISE le maire à soumettre à enquête publique préalable selon les modalités des articles R141-4 à R141-10 du Code de la voirie routière, le déclassement et le classement dans le domaine public cadastré communal, d'une partie de la rue Charles Mossler, telle que présenté au plan ci-annexé.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette procédure.

M. le maire :

« Je vais laisser la présidence à monsieur Legrand sur les deux suivantes, autorisation de transfert de propriété du collège Paul Bert et cession de l'ancienne maternelle Paul Bert au département de l'Essonne. »

M. Legrand :

« Merci monsieur le maire. Donc il s'agit de deux délibérations. On en a déjà parlé en début de séance. Donc sur l'autorisation de transfert et de cession de l'école Paul Bert. Il y aura deux délibérations. C'est Daniel Guetto qui va présenter ces délibérations. Je te suggère, enfin comme tu veux, présenter les deux et on votera l'une après l'autre. »

- **17/479 – AUTORISATION DE TRANSFERT DE PROPRIETE DU COLLEGE PAUL BERT AU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**Rapporteur : M. Guetto**

Préambule :

La Ville de Savigny-sur Orge est propriétaire de la parcelle cadastrée section AY n°430 (5 894 m<sup>2</sup>), sise 2 rue de la Liberté, sur laquelle est édifié le collège Paul Bert dont l'affectation et la compétence relèvent du Département de l'Essonne, ainsi que l'ancienne école maternelle Paul Bert.

Conformément à l'article L 213-3 du Code de l'éducation issu de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, le Département de l'Essonne a sollicité, par courrier du 15 novembre 2024, le transfert de propriété à titre gratuit du volume affecté au collège. En effet, en application de l'article susvisé, les biens immobiliers des collèges appartenant à une commune peuvent être transférés en pleine propriété au Département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties. Lorsque le Département effectue sur ces biens des travaux de construction, de reconstruction ou d'extension, ce transfert est de droit, à sa demande, et ne donne lieu au versement d'aucun droit, taxe, contribution prévue à l'article 879 du Code général des impôts, ou honoraires.

Pour permettre de signer l'acte de transfert du collège, le Département de l'Essonne a fait procéder à la division de la propriété en deux volumes située sur la parcelle précitée, l'un correspondant au collège et l'autre à l'ancienne école maternelle.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.

Interventions :

M. Guetto :

« Merci monsieur le président de séance. Effectivement j'allais vous proposer de présenter les deux délibérations en même temps vu qu'elles sont très solidaires l'une de l'autre et indissociables. Pour la première délibération, la ville de Savigny-sur-Orge est propriétaire de la parcelle cadastrée section AY 430 qui fait 5 894 m<sup>2</sup> et qui est sise 2 rue de la Liberté sur laquelle est édifié le collège Paul Bert dont l'affectation et la compétence relèvent du département de l'Essonne, ainsi que l'ancienne école maternelle Paul Bert. Le département de l'Essonne a sollicité par courrier le transfert de propriété à titre gratuit du volume affecté au collège. Pour permettre de signer l'acte de transfert au collège, il est procédé à la division de la propriété en deux volumes situés sur la parcelle précitée. L'un correspondant au collège et l'autre à l'ancienne école maternelle. La deuxième délibération, le conseil départemental de l'Essonne a donc sollicité l'acquisition du

volume de l'ancienne maternelle Paul Bert, cette école n'étant plus affectée à l'enseignement scolaire puisque l'enseignement des classes ont été transférées dans le nouveau groupe scolaire Ferdinand Buisson. Cette acquisition entre dans le cadre du projet de rénovation/extension du collège par le Département impliquant des travaux lourds et onéreux afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants. L'état actuel du bâtiment a montré la présence d'amiante, d'obsolescence thermique et de vétusté due à son inoccupation prolongée. Au regard des investissements importants nécessaires à la réhabilitation, le département de l'Essonne et la commune de Savigny-sur-Orge ont acté le principe d'une acquisition à l'euro symbolique, la commune pouvant céder cette propriété à un prix inférieur à la valeur de l'avis des Domaines puisque cette opération poursuit un motif d'intérêt général caractérisé par l'agrandissement du collège dans le cadre de l'assurance du service d'éducation. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire. »

M. Defrémont :

« Tout d'abord moi je souhaite faire une intervention séparée pour chacune de ces délibérations parce qu'elles n'ont rien à voir l'une avec l'autre. Donc je commence par la première. La Ville dispose de trois collèges et Paul Bert était le dernier à n'avoir pas été transféré au Département qui en a l'usage depuis de très nombreuses années. Cette anomalie était sans doute due au fait que le collège et l'école maternelle Paul Bert sont situés sur une seule et même parcelle foncière qui n'a jamais été fractionnée. Le Département ayant pris en charge la division de propriété, il n'y a plus de raison de différer cette cession que nous allons voter. ».

M. Vagneux :

« Donc sur la première délibération. Moi je vous ai posé une question, enfin j'ai posé au maire une question mais j'ai eu une réponse qui est parfaitement hors sujet également sur la deuxième délibération. Est-ce que vous êtes capable de me dire aujourd'hui quelle est la nécessité impérieuse de procéder à cette cession ? Simplement. »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Non alors le transfert de propriété du collège Paul Bert au Département. »

M. Guetto :

« Alors il y avait nécessité pour transférer l'ensemble de diviser les deux lots puisqu'aujourd'hui c'est deux opérations différentes. Il y a d'une part la partie afférente au collège et d'autre part la partie afférente à l'école maternelle. Donc pour une vente globale il y a lieu de créer une seule parcelle pour pouvoir construire enfin agrandir l'établissement. »

M. Vagneux :

« Oui de ce que vous me dites parce qu'en fait donc ce serait une vente globale. Donc en fait il faudrait inclure le prix, ou la valeur en tout cas du collège, dans la cession à laquelle on va procéder. »

M. Guetto :

« Aujourd'hui il y a deux établissements effectivement »

M. Vagneux :

« C'est pas ce qu'il y a marqué dans la délibération mais enfin d'accord, oui allez-y. »

M. Guetto :

« Il y a deux établissements qui sont sur une même parcelle. Effectivement, certainement qu'il aurait fallu céder la parcelle en même temps que le collège. Donc ça n'a pas été fait, aujourd'hui il faut régulariser. »

M. Vagneux :

« C'est pas possible dans la mesure où la parcelle il faut d'abord la scinder en deux pour pouvoir la céder. On ne peut pas céder qu'une moitié de parcelle. »

M. Guetto :

« C'est ça. »

M. Vagneux :

« Oui mais enfin vous ne répondez quand même pas à ma question. Je m'arrête là pour la première délibération et puis je reprendrai la parole quand vous me la donnerez sur la deuxième. »

M. Legrand :

« Juste une remarque par rapport aux non prises enfin ne prend pas part au vote, monsieur Taragon que représente madame Viezzi ne prend pas part au vote. »

**A la majorité par 34 voix Pour et 1 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Olivier VAGNEUX**

**N'ont pas pris part au vote : Alexis TEILLET, Julie PLAZA, Stéphane TARAGON**

Le Conseil municipal,

APPROUVE le principe d'une division volumétrique de l'immeuble Paul Bert, conformément aux plans établis par le cabinet Géométric.

AUTORISE le transfert de propriété, à titre gratuit, au bénéfice du Département de l'Essonne, du volume n° 2 (2.1-2.2-2.3-2.4-2.5), situé sur la parcelle cadastrée section AY n°430, sise 2 rue de la Liberté, correspondant aux locaux et espaces extérieurs du collège Paul Bert, en application de l'article L 213-3 du code de l'éducation.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents, plans et actes nécessaires à la division en volumes ainsi que l'acte de transfert de propriété du volume du collège Paul Bert.

PRECISE que l'ensemble des frais de division et d'actes est pris en charge par le Département de l'Essonne.

– **18/480 – CESSION DE L'ANCIENNE MATERNELLE PAUL BERT AU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE**

**Rapporteur : M. Guetto**

Préambule :

La Ville de Savigny-sur-Orge est propriétaire de la parcelle cadastrée section AY n°430 (5 894 m<sup>2</sup>), sise 2 rue de la Liberté, sur laquelle est édifié le collège Paul Bert dont l'affectation et la compétence relèvent du Département de l'Essonne, ainsi que l'ancienne école maternelle Paul Bert.

Par courrier reçu en date du 15 novembre 2024, le Conseil départemental de l'Essonne a sollicité l'acquisition du volume de l'ancienne maternelle Paul Bert, cette école n'étant plus affectée à l'enseignement scolaire puisque l'ensemble des classes ont été transférées dans le nouveau groupe scolaire Ferdinand Buisson.

Cette acquisition entre dans le cadre d'un projet de rénovation/extension du collège par le Département, impliquant des travaux lourds et onéreux afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et des enseignants. L'état actuel du bâtiment a montré la présence d'amiante, d'obsolescence thermique et de vétusté dû à son inoccupation prolongée.

Au regard des investissements importants nécessaires à sa réhabilitation, le département de l'Essonne et la commune de Savigny-sur-Orge ont acté le principe d'une acquisition à l'euro symbolique, la Commune pouvant céder cette propriété à un prix inférieur à la valeur de l'avis des Domaines puisque cette opération poursuit un motif d'intérêt général caractérisée par l'agrandissement du collège dans le cadre de l'assurance du service public d'éducation. Par ailleurs, cette opération présente des contreparties suffisantes en favorisant l'attractivité du territoire communal et en répondant plus significativement aux besoins des administrés.

Il est précisé que, conformément à l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, les biens des personnes publiques, qui relèvent de leur domaine public, peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public.

Pour permettre de signer l'acte de transfert de l'ancienne école, le Département de l'Essonne a fait procéder à la division de la propriété en deux volumes situés sur la parcelle précitée, l'un correspondant au collège et l'autre à l'ancienne école maternelle.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes et documents afférents à cette affaire.

#### Interventions :

##### M. Vagneux :

« Voilà donc là aussi incompréhension manifeste puisque je vous demande, je demandais, dans ma demande d'informations, au droit de la jurisprudence commune de Fougerolles de 1997 du Conseil d'Etat, il faut deux conditions pour pouvoir procéder, comme vous nous le proposez, à une cession à vil prix. Il faut un intérêt général mais ça absolument personne ne nie qu'il y a un intérêt général. Je crois qu'on est ici tous d'accord qu'effectivement le collège, enfin l'école plutôt ensuite rénovée par le Département, servira à agrandir le collège et que c'est bien. Ça on est tous d'accord. Ce qui nous manque c'est les contreparties suffisantes. Quelles sont pour la Commune les contreparties suffisantes ? Et quand on voit l'état des finances de la Commune, quand on voit l'état des finances du Département, quand on écoute ce que nous rappelaient tout à l'heure mes collègues des oppositions sur le plan pluriannuel d'investissement départemental, qui nous dit qu'il ne fera rien pour Savigny, et en tout cas dans les prochaines années et que sinon de toute façon sa priorité c'est le futur collège, futur nouveau collège à l'embranchement Savigny/Juvisy/Viry. Donc quel est l'intérêt, la question a déjà été posée tout à l'heure, de procéder à cette cession, c'était la motion de mes collègues, de procéder à cette cession de manière précipitée alors qu'il n'y a pas à ce jour, en tout cas vous n'êtes pas capable de me démontrer quelles sont ou quelles seraient les contreparties suffisantes. Donc je vous repose la question, monsieur Guetto, là maintenant : quelles sont les contreparties pour la Commune de céder ce collège ? Cette école maternelle pardon. Que l'école maternelle soit réhabilitée et que le collège ils en fassent absolument ce qu'ils veulent, en quoi ça arrange la Ville ? Qu'est-ce que ça sert de la Ville ? J'entends que la Ville ne peut rien en faire par rapport à ce que vous indiquiez sur l'amiante et sur d'autres choses. Mais enfin le Département ne nous rend pas nécessairement forcément service en la prenant alors que, bon oui c'est pour faire quelque chose mais nous pourrions aussi profiter de ce foncier pour faire autre chose. Donc là-dessus, je vous demande réellement quelles sont les contreparties suffisantes pour la Commune sachant que n'est pas ou ne peut pas être considéré comme contrepartie suffisante le seul fait de nous dire ben c'est parce que le Département va en faire quelque chose de mieux. Ça n'est pas entendable, ça n'est pas justifiable. Une dernière remarque qui est, je vous laisserai répondre monsieur Guetto, qui est que moi je déplore cet agrandissement qu'on veut faire de Paul Bert non pas parce que ça permettrait à plus de collégiens d'y être et en considération de l'augmentation de la population programmée à Savigny. Mais parce que du fait de la carte scolaire, nous allons en fait faire qu'aujourd'hui les jeunes de Chateaubriand et des Prés-Saint-Martin eh bien vont se retrouver à termes au collège qui est de l'autre côté de l'Orge, donc on les envoie, allez, de l'autre côté de l'Orge. Et puis ben qui c'est qui va aller au collège Paul Bert ? Ce sera toujours plus d'habitants des pavillons et là aussi au niveau mixité sociale on est en train encore de casser, de réduire, d'aggraver en tout cas une situation qui était déjà tendue. Enfin bon je comprends pas, enfin si je vois très bien où est-ce que vous voulez en venir politiquement mais je trouve ça, enfin surtout en plus pour reprendre votre tribune municipale, Daniel Guetto, mais bon c'est dommage et ça ne sert surtout pas les intérêts de la Ville, c'est plutôt ça qui est dommage au-delà de nos divergences politiques Je vous remercie. Et monsieur Guetto si vous pouvez m'expliquer les contreparties suffisantes s'il vous plaît. »

##### M. Defrémont :

« Alors cette seconde délibération n'a rien à voir avec la précédente. La maternelle Paul Bert est un équipement municipal payé et entretenu par la Ville bien que la nouvelle majorité l'ait laissée à l'abandon depuis près de trois ans. La disponibilité de l'école maternelle Paul Bert n'a été possible que par l'extension de l'école Ferdinand Buisson au prix d'un investissement considérable qui n'a été supporté que par les finances communales. Comprendons-nous bien, ce n'est pas le principe de l'agrandissement de Paul Bert qui est en cause, ce projet était déjà défendu par les associations de parents d'élèves du collège dans les années 2000. C'est le montage financier ou plutôt son absence qui est inacceptable. Deux ans en arrière vous nous aviez présenté un budget où était incluse la cession de cette école maternelle pour 450 000 euros. Ce qui était déjà très inférieur, de moitié environ, à sa valeur réelle. Vous nous proposez désormais de la céder pour un euro en nous précisant que l'estimation des Domaines est de 750 000 euros. L'argument de l'intérêt des jeunes saviniens qui vont bénéficier d'un collège rénové est sans valeur. Le Département et la Commune ont des budgets séparés et des missions distinctes et chacun paie pour les missions qui lui incombent. On ne prend pas dans la poche de la Ville pour boucler le budget du Département. C'est d'autant plus inacceptable au regard de la situation budgétaire dégradée de la Ville dont nous avons parlé tout à l'heure et de ses besoins criants en équipements publics. Comment allons-nous restaurer la capacité

d'accueil des associations dont la moitié des salles communales a disparu si nous abandonnons notre patrimoine sans compensation ? Comment allons-nous racheter enfin le terrain où est construite l'école Aimée Leclerc qui appartient à l'Etat et que l'Etat, lui, n'entend pas nous céder gratuitement ? Dans une situation inconfortable où le maire de Savigny siège également dans la majorité au Conseil départemental, ce projet de délibération est particulièrement mal venu voire condamnable. Nous voterons donc contre et nous réservons la possibilité de participer à toute initiative visant à en annuler les effets. »

M. Brones :

« Le projet de cession de l'école maternelle Paul Bert est un véritable scandale. Scandale économique en effet au moment où la municipalité cherche par tous les moyens à retarder les investissements dans les infrastructures publiques afin d'afficher des comptes et bilans comptables positifs, elle donne, pardon elle donne pas, elle vend pour un euro un bien municipal de 5 894 m<sup>2</sup> estimé par les Domaines à 750 000 euros, comme monsieur Defrémont l'a rappelé, avec une marge de 10 %. Alors que depuis la fin de la seconde guerre mondiale nous n'avons jamais enregistré un tel recul économique, que le gouvernement Bayrou, que vous appuyez, serre la vis financière des collectivités et que les collectivités locales sont exsangues du fait de la baisse de leurs dotations, vous, vous donnez. Vous donnez 750 000 balles, comme ça, gratuit, cadeau et sans assurance. Vous avez une idée de la mise en œuvre du projet de construction/reconstruction d'un éventuel collège ? Existe-t-il ? Vous n'êtes peut-être pas informés qu'un projet d'école primaire à Athis-Mons est bloqué par le Département faute de budget. Bah oui. Et pour quelle raison en serait-il autrement pour Savigny ? Dans la même veine, nous voyons bien le Conseil départemental se lancer dans un tel projet alors qu'il fait l'aumône auprès des collectivités locales pour l'aider à financer les pompiers du Département. A croire que ce serait à vos amis que vous renvoyez l'ascenseur pour service rendu en matière de pub et de communication. Ça c'est mon propos qui m'appartient. Oui oui. Vous et votre municipalité n'avez cesse de vendre. Vendre les bijoux de famille rue César Franck, école Paul Bert, le Mille club, etc. De fait, nous nous opposons à cette délibération et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour la bloquer par tous les moyens mis à notre disposition. Par contre, par contre, nous vous demandons de présenter au Conseil municipal, on espère que ça viendra un jour, à mon avis on n'est pas sûr, les bilans des biens et acquis de la Ville ainsi que des cessions sur la période de 5 ans voire 6 années afin que nous puissions avoir une vue global de notre richesse patrimoniale. Mais ça je crois qu'on vous l'a demandé plusieurs fois et que jamais ça n'a été, vous n'avez jamais répondu en fait. Voilà. »

M. Vagneux :

« J'ai un amendement aussi. Sur les bilans de cession, pour dire à Thomas, c'est dans le code général des collectivités territoriales que le maire, annuellement, doit nous présenter, doit nous présenter le bilan des acquisitions et des cessions et qu'il ne le fait pas évidemment. Et donc j'ai un voire deux contentieux à ce sujet au tribunal parmi les 495 qui étaient évoqués par monsieur le maire. Mon amendement il porte sur le fait que, parce que vous n'avez pas été en mesure, monsieur Guetto ne m'a pas répondu en l'occurrence sur les contreparties suffisantes au sens de la jurisprudence commune de Fougerolles de 1997 qui pourraient justifier la cession pour un euro symbolique de quelque chose qui coûte 750 000 euros, je vais vous proposer de retirer la délibération et voilà je vous apporte l'amendement. Et de redire sinon que peut-être que si monsieur le maire n'était pas dans la majorité départementale et que la majorité départementale n'avait pas cette couleur politique, monsieur Teillet ne se précipiterait pas pour procéder à cette cession qui pourrait attendre encore un petit peu pour être fait. »

M. Legrand :

« J'attends la rédaction de monsieur Vagneux. »

Propos inaudibles

M. Legrand :

« Ben il vient de le lire, il vient de le présenter. Il vient juste de le lire. »

Propos inaudibles

M. Legrand :

« Voilà le retrait de la délib. »

*Amendement présenté par la liste Vivons Savigny autrement, avec Olivier Vagneux :*

*Considérant qu'il n'existe aucune contrepartie suffisante justifiant la cession à vil prix de la maternelle, il est demandé le retrait de la délibération.*

**Par 1 voix Pour, 24 voix Contre, Abstentions 5**  
**Pour : Olivier VAGNEUX**

**Contre : Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL**  
**Abstentions : Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**N'ont pas pris part au vote : Alexis TEILLET, Stéphane TARAGON, Sandrine VIEZZI, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES**

### **REJETTE l'amendement**

M. Guetto :

« Je vais donner quand même quelques réponses. »

M. Legrand :

« Alors monsieur Guetto va apporter quelques réponses. »

M. Guetto :

« La contrepartie c'est pas une contrepartie financière l'intérêt pour la vente, c'est l'intérêt général en fait. C'est de conserver aujourd'hui un collège en centre-ville qui va être amélioré du point de vue thermique, du point de vue énergétique, l'agrandissement de la zone de restauration. C'est ça en fait les contreparties. C'est pas uniquement de la monnaie sonnante et trébuchante, monsieur Vagneux. Quant aux autres interventions, je suis un peu surpris que vous vous insurgiez contre cette cession à l'euro symbolique sachant que cette cession est, enfin ça marche dans les deux sens. Il y a des acquisitions venant des communes vers le Conseil départemental mais il y a également des cessions du Conseil départemental vers les communes. Et cet euro symbolique c'est pas d'aujourd'hui que ça date. Je vais revenir un petit peu sur ce que j'avais dit en commission où je vous avais dit qu'effectivement ça datait de monsieur Guedj, je vais apporter une petite correction, ça date de monsieur Berson. Monsieur Berson, c'était le mandat, il a été président du Conseil général à l'époque de 1998 à 2011. Depuis monsieur Guedj a continué, la majorité actuelle a continué et personne n'y trouve à redire. Quelques exemples. Quelques exemples au niveau des acquisitions. En 2023, la ville d'Épinay-sous-Sénart a acquis un terrain, certes de 31 m<sup>2</sup> qui n'était pas de la taille du nôtre, pour un euro symbolique. Le 25 juin, acquisition par Essonne Habitat d'un terrain d'à peu près les mêmes dimensions. En mai 2022, cession à Vigneux d'un terrain de 526 m<sup>2</sup> également. Acquisition de Grigny d'un terrain de 285 m<sup>2</sup>. Vente par le Département de la commune d'Ollainville d'un gymnase sur un terrain d'assiette de 2 434 m<sup>2</sup>. Donc ça marche dans les deux sens. Acquisition de la commune d'Etampes d'un terrain de 361 m<sup>2</sup> et surtout d'un terrain de 20 000 m<sup>2</sup> qui appartenait au Département. Donc en fait ça marche dans tous les sens. Ça c'est quelques exemples. Il y en a forcément d'autres. Donc c'est surprenant, c'est surprenant que vous vous insurgiez, que vous employiez des termes limites insultants. C'est une pratique qui est courante et ça se pratique dans d'autres départements également. »

M. Senicourt :

« J'entends bien l'argumentation de monsieur Guetto, bon elle peut se comprendre mais là on est dans un cas complètement différent. D'abord le Département ne nous donne pas de terrain par ailleurs. Nous on n'a pas de compensation. Vous savez très bien qu'en fait le débat n'est pas celui-là avec le Département. On a déjà payé pour cette école. Monsieur Mehlhorn a accepté, alors qu'il était aussi conseiller général à l'époque, a accepté la demande du Département de revoir son projet initial et de transférer les classes à Paul Bert, ce qui a fortement renchéri le coût du projet, sans subventions supplémentaires. On est passé de 4 millions à 12 millions entre autres à cause de ça. Et à cause de ça, dans l'intérêt du Département ce transfert, on a perdu toutes les subventions des différents plans du Conseil départemental. Parce qu'on ne peut pas demander de subvention tant que la subvention votée n'a pas été dépensée. Depuis les 4 millions de monsieur Guedj qui subventionnaient le premier projet de Ferdinand Buisson, on n'a rien touché de significatif du Département jusqu'à la subvention de 2 100 000 pour le futur dit centre culturel. C'est ça la négociation avec le Département. C'est que on l'a déjà payée notre école Paul Bert. On l'a cédée. On l'a vidée pour plaire au Département sans subvention supplémentaire à l'école. Donc c'est ça qu'il faut expliquer au Département. Votre boulot d'élu c'est de dire au Département combien vous avez subventionné entre Guedj et maintenant, les villes de 30 000 habitants et combien la ville de Savigny a eu. Nous on a eu pinuts. Les autres villes elles ont eu de 3 à 6 millions. Donc la négociation avec le Département elle porte là-dessus. Vous ne faites pas votre boulot d'élu. Vous ne portez pas la Ville. »

Propos inaudibles

M. Defrémont :

« On va peut-être revenir un peu au calme. »

Propos inaudibles

M. Legrand :

« S'il vous plait, monsieur Defrémont a demandé une dernière fois la parole et après on vote. »

M. Defrémont :

« Effectivement moi je fais écho aux arguments que vient d'avancer monsieur Senicourt. La situation n'a rien à voir entre la cession d'un terrain de 200 m<sup>2</sup> et ce qui s'est passé à Savigny. Ce qui s'est passé à Savigny c'est qu'on a un budget initial de rénovation de Buisson qui était de 4,5 millions et qui est passé à 11 millions. La différence c'est la Ville qui l'a payée. Et maintenant on lui demande en plus de donner gratuitement l'école qui a été le fait générateur de cette dépense de 7 millions. Vous imaginez qu'on peut accepter une situation pareille ? C'est impossible. C'est impossible. Et puis je vous le redis, l'Etat ne suit pas non plus le même exemple. On a une grosse difficulté avec un bail emphytéotique qui arrive bientôt à expiration et avec une construction que la Ville a assurée sur un terrain dont l'assiette appartient à l'Etat et l'Etat ne va pas lui nous donner ça gratuitement. Alors c'est toujours la Ville qui paye c'est ça ? Vous pensez qu'on peut y arriver comme ça dans la situation budgétaire qu'on a ? Nous on ne le pense pas. Donc on est résolument contre. »

M. Legrand :

« Merci monsieur Defrémont pour votre intervention. On va arrêter le débat et on passer au vote. »

Propos inaudibles

M. Legrand :

« Non mais on a déjà fait le tour. Alors je vous laisse deux secondes madame Bernet. »

Mme Bernet :

« Merci. C'était juste pour ajouter à ce qui vient d'être dit que si tout ça était expliqué aux Saviniens, je doute franchement que vous ayez une majorité de la population qui valide ce genre d'aller/retour entre le Département et la Ville, vraiment. Mais effectivement c'est pas connu. »

**A la majorité par 27 voix Pour et 9 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Jacques SENICOURT, Jean-Marc DEFRÉMONT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Fatima KADRI, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Patrice KOUAMA, Nathalie COÛTMEUR, Thomas BRONES**

**N'ont pas pris part au vote : Alexis TEILLET, Sandrine VIEZZI, Stéphane TARAGON**

Le Conseil municipal,

AUTORISE le transfert de propriété, à l'euro symbolique, au bénéfice du Département de l'Essonne, du volume n° 1 (1.1-1.2-1.3-1.4-1.5-1.6), situé sur la parcelle cadastrée section AY n°430, sise 2 rue de la Liberté, correspondant aux locaux et espaces extérieurs de l'école maternelle attenante au collège Paul Bert.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous les documents, plans ainsi que les actes inhérents au transfert de propriété,

PRECISE que l'ensemble des frais est pris en charge par le Département de l'Essonne.

M. Legrand :

« Nous allons faire entrer monsieur le maire qui va reprendre la présidence. Je vous redonne la présidence, monsieur le maire. »

## **AFFAIRES SOCIALES**

- **19/481 – CONVENTION CADRE TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE ET LA VILLE RELATIVE AUX DISPOSITIFS D'AIDES EN DIRECTION DES JEUNES EN DIFFICULTE D'INSERTION**

**Rapporteur : Mme Gueguen**

Préambule :

L'article 51 de la loi de décentralisation du 13 août 2004 donne pleine compétence aux Départements pour « *attribuer aux jeunes en difficulté, âgés de 18 à 25 ans, des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents* ».

En 2005, le Département de l'Essonne a créé un Fonds départemental d'aide aux jeunes de 18 à 25 ans. Ce dispositif placé sous l'autorité du président du Conseil départemental, a pour vocation d'aider financièrement les jeunes en difficultés. Ces aides sont avant tout au service d'un projet de formation ou d'accès à l'emploi.

En décembre 2022, l'Assemblée départementale a approuvé les modifications du Règlement Intérieur Départemental du FDAJ rendues nécessaires au regard des besoins des jeunes, dont l'élargissement du public aux 16-17 ans.

Les missions locales ont un rôle majeur dans l'activation de ce dispositif et, compte tenu de leur grande proximité avec le public, les communes et les Centres communaux d'action sociale y ont une place privilégiée.

**Les dispositions principales de cette convention sont les suivantes :**

- participation de la commune aux instances de décision : un représentant de la commune peut participer aux instances de décision du FDAJ avec un rôle consultatif,
- bilan départemental annuel sur le fonctionnement du FDAJ auquel sont conviées toutes les communes (ou intercommunalités).

**Le montant de la participation annuelle communale :** cette participation est de 0,50 € par jeune de 16 à 25 ans. La commune comptant 4668 jeunes dans cette tranche d'âge, sa contribution annuelle s'élève à 2 334,00 €.

**La durée de la convention :** 3 ans couvrant la période 2025-2027.

Afin de permettre aux jeunes de Savigny-sur-Orge de bénéficier de ce dispositif, il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet de convention cadre triennale définissant les modalités du partenariat entre le Département de l'Essonne et la ville de Savigny-sur-Orge s'agissant des aides financières accordées aux jeunes, et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Interventions :

Mme Guéguen :

« Bonjour à tous. Donc nous passons, enfin nous essayons de passer le renouvellement de la convention cadre triennale de partenariat entre le Département de l'Essonne et la Ville donc relative au dispositif d'aide en direction des jeunes en difficulté d'insertion. En décembre 2022, l'assemblée départementale a approuvé les modifications du règlement intérieur départemental du FDAJ dont l'élargissement du public aux 16-17 ans. Les missions locales ont un rôle majeur dans l'activation de ces dispositifs et compte tenu de leur grande proximité avec le public, les communes et les centres communaux d'action sociale y ont une place privilégiée. Le montant de la participation annuelle communale est de 50 centimes par jeune de 16 à 25 ans. La Commune comptant 4 668 jeunes dans cette tranche d'âge, sa contribution annuelle s'élève à 2 334 euros. La durée de la convention est bien sûr de trois ans couvrant la période de 2025 à 2027. »

M. Vagneux :

« En commission, et je n'étais pas tout seul, nous vous avons demandé un bilan, il me semble, je me tourne vers monsieur Deltour, je me tourne vers un certain nombre de mes collègues des oppositions. Vous m'indiquez dans un courrier, et vous ne m'avez pas joint le document ni d'ailleurs le plan guide tout à l'heure, « vous trouverez ci-joint le seul document en possession de la Ville, les statistiques relatives à la convention 2022 à 2024 ». Voilà apparemment Pascal Legrand était à la fameuse réunion de retour de mai 2024. Est-ce qu'il serait possible d'avoir quelques informations ? Et puis sinon, je veux bien donc les deux documents qui m'ont été promis mais qui n'étaient pas joints à l'enveloppe affranchie le 31 mars avec la réponse à ma

demande d'informations. Donc s'il était possible d'avoir et les statistiques et puis le plan guide qui n'avait pas été mis dedans. Je vous remercie. »

Mme Bernet :

« Alors je vais me contenter aussi ici de retranscrire une partie des échanges qui se sont tenus au moment de la commission santé de mardi dernier, le 25 mars. J'ai pu y faire une demande de bilan effectivement de la précédente période avec notamment le nombre d'interventions d'aide à l'endroit de jeunes saviniens. Chose effectivement qu'on avait indiqué que ça devait être transmis au moment du Conseil municipal. C'est d'autant plus important d'avoir un œil vigilant que ce fonds est sous l'autorité du Département, à nouveau, or ce type d'actions visant un public jeune et en difficulté, nécessite une gestion locale, je dirais en dentelle plutôt qu'en nombre et donc une proximité. Sur la convention en elle-même, deux remarques. Elle prévoit une clause de résiliation unilatérale par le Département, qui peut intervenir à tout moment par le Département, malgré une participation faible à ce fonds. Ça a été rappelé par madame Guéguen. 2 334 euros. Un euro reste néanmoins un euro, surtout dans la situation actuelle. Comment la Ville pourra-t-elle alors récupérer au minimum au prorata temporis un éventuel paiement annuel qui aurait été fait et après, deux mois après une résiliation de cette convention ? Bon il n'y pas eu de réponse. Et enfin, la deuxième remarque sur la convention, l'article 2.3 de la convention intitulée « Communication partagée en direction des jeunes bénéficiaires du FDAJ » est un vrai cas d'école. On nous parle, on nous indique que toute information envoyée par la Commune devra mentionner le partage financier du Département. Autre point, la Commune devra faire figurer le logo type du Département avec la mention « Avec concours financier du Département de l'Essonne ». Et enfin pour tous les événements publics autour du FDAJ, la Commune devra s'assurer de la présence du président du Département et le mentionner sur d'éventuels cartons d'invitation. Alors on va jusque-là quand même. »

M. le maire :

« Oui c'est ce qu'on voit dans toute convention de subventionnement. La Région c'est pareil. C'est d'ailleurs pour ça que nous avons en entrée de ville « Votre ville est soutenue par la Région Ile-de-France ». »

Mme Bernet :

« Les cartons d'invitation, je suis pas sûre que ça aille jusque-là. »

M. le maire :

« Toujours, toujours. Quand vous avez une inauguration, vous mettez les financeurs sur le carton d'invitation. Parfois c'est prévu dans les conventions, parfois pas. Et quand nous, inversement, quand on subventionne, alors c'est pas mis dans nos conventions de subventions, mais on pourrait très bien le mettre. Quand on subventionne un événement, on impose que le logo de la Ville soit présent. Bon que mon nom soit mis ça je m'en fiche mais voilà. »

Mme Bernet :

« Excusez-moi de m'offusquer, de constater que notre commune se transforme en agent publicitaire du Département. Voilà alors qu'en plus nous payons quand même. C'est pas le Département là qui nous fait une faveur en nous payant quelque chose. Encore une fois je l'ai dit dans mon intervention, on parle de 2 660 euros. On est bien d'accord. »

M. le maire :

« Pour la partie ville. Sur le bilan, ça répondra peut-être à votre intervention. »

Mme Bernet :

« Ah ben oui mais on n'a pas les informations donc... »

M. le maire :

« Mme Gueguen va vous... »

Mme Bernet :

« Enfin je laisse chacun et chacune juge. Merci. »

Mme Guéguen :

« Donc sur la partie bilan. Je suis désolée que les chiffres que je vous avais promis ne soient pas arrivés. Donc il y a eu un total de demandes pour 2024. Vous voulez toutes les années ? Non ? Vous voulez juste 2024 ou vous voulez les trois années ? Ok donc en 2022, 52 demandes, 50 jeunes aidés. En 2023, 59 demandes, 57 jeunes aidés. Alors sur les 50 jeunes aidés le total d'aides a été de 11 029 euros pour 2022. Pour 2023, le total d'aides était de 26 918,87 euros. Et finalement en 2024, 73 demandeurs, 68 jeunes aidés pour un montant de 21 140 euros. »

Propos inaudibles

Mme Guéguen :

« Ils arriveront, ils seront joints en fait avec le compte-rendu de convention. Pardon de commission. »

M. le maire :

« Ils sont dans le compte-rendu qui a été signé hier ou aujourd'hui. »

Propos inaudibles

Mme Guéguen :

« Oui vous l'aurez dans le compte-rendu de commission. »

Propos inaudibles

Mme Guéguen :

« Vous allez recevoir par mail le compte-rendu. »

M. le maire :

« Non pas par mail monsieur Vagneux, c'est par la Poste. »

Mme Guéguen :

« Ah oui pardon par la Poste. »

M. le maire :

« Et vous aurez le tableau avec les objectifs, la formation, l'hébergement, les transports et les tickets service. L'intégralité des aides du Département. »

**A la majorité par 32 voix Pour et 6 voix Contre, Abstention 0**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFRÉMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Contre : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal,

APPROUVE le projet de convention cadre triennale 2025-2027 entre la commune de Savigny-sur-Orge et le Département de l'Essonne et relatif aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficultés d'insertion et définissant les modalités du partenariat mis en place à cet effet.

INDIQUE que la participation financière de la commune s'élève à 2 334,00 € par an.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

DIT que la dépense en résultant est inscrite à l'exercice budgétaire en cours.

### **ENFANCE – VIE SCOLAIRE**

- **20/482 – EVOLUTION DE LA TARIFICATION DES MINI-SEJOURS, VEILLEES ET NUTEES POUR LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS**

**Rapporteur : Mme Viezzi**

Préambule :

La commune de Savigny-sur-Orge organise des mini-séjours, des veillées et des nuitées pour les enfants fréquentant les accueils collectifs de mineurs les mercredis et lors des vacances scolaires.

En 2023, la délibération 14/248 du Conseil municipal du 11 mai 2023 a été votée concernant la mise en place d'une tarification pour ces activités.

En 2025, les grilles tarifaires doivent évoluer en tenant compte de l'évolution du nombre de jours et de nuits qui peuvent être proposés lors des mini-séjours.

<b>Quotient Familial</b>	<i>Mini-séjour 3 jours/2 nuits en camping (enfant d'âge élémentaire)</i>	<i>Mini-séjour 4 jours/3 nuits en camping (enfant d'âge élémentaire)</i>	<i>Repas du soir et nuitée sur un accueil (enfant d'âge élémentaire )</i>	<i>Repas du soir et nuitée sur un accueil (enfant d'âge maternel)</i>	<i>Repas du soir et veillée sur un accueil (enfant d'âge élémentaire )</i>	<i>Repas du soir et veillée sur un accueil (enfant d'âge maternel)</i>
<b>Tranche 1</b>	16€18	21€57	2€26	2€05	1€36	1€15
<b>Tranche 2</b>	23€25	31€00	3€23	3€00	2€19	1€96
<b>Tranche 3</b>	29€08	38€77	4€04	3€69	2€89	2€54
<b>Tranche 4</b>	34€96	46€61	4€73	4€49	3€48	3€24
<b>Tranche 5</b>	40€44	53€92	5€46	5€18	4€11	3€83
<b>Tranche 6</b>	44€76	59€68	6€16	5€84	4€68	4€36
<b>Hors commune</b>	53€60	71€47	7€06	7€06	5€46	5€46

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette grille de tarifs applicables aux familles de Savigny-sur-Orge, en fonction de leur quotient familial.

Interventions :

Mme Viezzi :

« Merci monsieur le maire. En fait dans le terme évolution en fait, la tarification par rapport à 2023 où on vous avait fait cette proposition de vote de tarification pour les mini-séjours, on reprend exactement la même tarification sauf qu'on vous propose d'ajouter une nuitée sur des mini-séjours. On a des mini-séjours avec trois jours et deux nuitées et là on passerait aussi avec des mini-séjours à quatre jours et trois nuitées. Donc on rajoute juste une nuitée par tranche, que ce soit pour les tranches 1 à 6 et les hors commune. »

M. Vagneux :

« Je vous remercie. Alors c'est la troisième fois qu'on vote une délibération de ce type. C'est-à-dire qui essaye de rattraper un petit peu les manques d'autres délibérations. Est-ce qu'on ne pourrait pas plus simplement et pour gagner du temps, plutôt que par exemple typiquement la prochaine fois qu'il y aura un mini-séjour cinq jours quatre nuits, bah se sera plus tout à fait les mêmes tarifs donc il faudra repasser la délibération. Est-ce qu'on ne peut pas faire un tarif unique qui prenne en compte le jour, la nuit, le repas du soir, la nuitée et puis comme ça on additionne le tout et on arrive à se retrouver dans les chiffres sans avoir besoin à chaque fois qu'on change une variable de la demande, de tout recalculer à chaque fois. Et de devoir repasser une délibération. Est-ce que ça ne serait pas plus simple qu'on fonctionne comme ça. C'est-à-dire que vous disiez qu'un jour c'est tant, une nuit c'est tant, une nuit en camping c'est tant, un repas du soir c'est tant, une nuitée sur un accueil c'est tant. Voilà est-ce qu'on ne pourrait pas faire ça pour les autres fois plutôt qu'à chaque fois de repasser parce qu'une fois on a oublié de compter les jours fériés, une fois on a oublié les semaines de quatre jours, une fois on a oublié qu'il y avait tant de jours et tant de nuits. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Je crois que vous confondez un peu les choses. C'est des dispositifs qui sont améliorés, complétés. Donc on adapte les tarifs. »

Mme Coëtmeur :

« C'est toujours la même question. Pourquoi ne pas mettre en place le taux d'effort ? »

M. le maire :

« Et toujours la même réponse. C'est que nous n'avons pas réussi à tomber encore sur un dispositif. Ça vous fait rire monsieur Senicourt mais oui. Mais il n'y a pas que le taux d'effort, monsieur Brones. C'est la tarification complète qu'il faut revoir, de tous les services municipaux et bien intégrer le taux d'effort. Mais c'est pas, le dire c'est simple, le mettre en place ça a beaucoup d'impact sur beaucoup de portefeuilles saviniens et nous avons fait le choix de ne pas toucher aux tarifs. Voilà. »

M. Senicourt :

« Encore une fois, le fait de ne pas toucher aux tarifs avec l'inflation, les plus bas revenus paient de plus en plus cher et les plus hauts revenus paient toujours le même prix. Donc c'est encore une mesure discriminatoire par rapport aux personnes les plus modestes. »

**A l'unanimité par 33 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions 5**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR, Olivier VAGNEUX**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal,

DECIDE l'application des prix des activités périscolaires de mini-séjours, veillées et nuitées conformément au tableau suivant :

<b>Quotient Familial</b>	<i>Mini-séjour 3 jours/2 nuits en camping (enfant d'âge élémentaire )</i>	<i>Mini-séjour 4 jours/3 nuits en camping (enfant d'âge élémentaire )</i>	<i>Repas du soir et nuitée sur un accueil (enfant d'âge élémentaire )</i>	<i>Repas du soir et nuitée sur un accueil (enfant d'âge maternel)</i>	<i>Repas du soir et veillée sur un accueil (enfant d'âge élémentaire )</i>	<i>Repas du soir et veillée sur un accueil (enfant d'âge maternel)</i>
<b>Tranche 1</b>	16€18	21€57	2€26	2€05	1€36	1€15
<b>Tranche 2</b>	23€25	31€00	3€23	3€00	2€19	1€96
<b>Tranche 3</b>	29€08	38€77	4€04	3€69	2€89	2€54
<b>Tranche 4</b>	34€96	46€61	4€73	4€49	3€48	3€24
<b>Tranche 5</b>	40€44	53€92	5€46	5€18	4€11	3€83
<b>Tranche 6</b>	44€76	59€68	6€16	5€84	4€68	4€36
<b>Hors commune</b>	53€60	71€47	7€06	7€06	5€46	5€46

PRECISE que ces tarifs seront applicables dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

INDIQUE que les recettes seront inscrites à l'exercice budgétaire correspondant.

- **21/483 – CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE PAR LA VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ENFANTS SAVINIENS SCOLARISES A L'ECOLE DU SACRE-CŒUR – EXERCICE 2025**

**Rapporteur : Mme Viezzi**

Préambule :

Par délibération n°12/797 du 26 mai 2005, la commune et l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholique (OGEC) ont conclu une convention pour la prise en charge des dépenses de fonctionnement des élèves saviniens scolarisés en classe élémentaire à l'école du Sacré-Cœur.

Aussi depuis 2005, une subvention leur est donc versée chaque année, selon le coût moyen d'un élève scolarisé en élémentaire pour l'année N-2 et l'effectif de l'année N des élèves saviniens scolarisés en élémentaire au Sacré-Cœur.

Depuis la rentrée de septembre 2019, la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance a modifié le premier alinéa de l'article L.131-1 du Code de l'éducation en rendant l'instruction obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans.

Par délibération n°12/797 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019, la Ville a pris l'engagement de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école du Sacré-Cœur des enfants scolarisés en classe de maternelle.

- **Détermination de la participation pour les élèves scolarisés en élémentaire au titre de l'exercice 2025 :**

- Dépenses constatées au compte administratif 2023 des écoles élémentaires : **1 729 085,37 €**
- Nombre d'élèves scolarisés en école élémentaire à la rentrée 2023/2024 : **2 520 élèves**
- Coût par élève : **686,14 €**
- Nombre d'élèves résidant à Savigny-sur-Orge, scolarisés en élémentaire à l'école du Sacré-Cœur durant l'année scolaire 2024/2025 : **74 élèves**

A partir de ces éléments, le montant de l'aide financière octroyée par la commune à l'école du Sacré-Cœur est fixé à **50 774,36 € au titre de l'exercice 2025** pour les élèves scolarisés en élémentaire.

- **Détermination de la participation pour les élèves scolarisés en maternelle au titre de l'exercice 2025 :**

- Dépenses constatées au compte administratif 2023 des écoles maternelles : **2 441 655,50 €**
- Nombre d'élèves scolarisés en école maternelle à la rentrée 2023/2024 : **1 538 élèves**
- Coût par élève : **1 587,55 €**
- Nombre d'élèves résidant à Savigny-sur-Orge, scolarisés en maternelle à l'école du Sacré-Cœur durant l'année scolaire 2024/2025 : **39 élèves**

A partir de ces éléments, le montant de l'aide financière octroyée par la commune à l'école du Sacré-Cœur est fixé à **61 914,45 € au titre de l'exercice 2025** pour les élèves scolarisés en maternelle.

Afin de fixer les conditions et modalités de versement des subventions, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la prise en charge des dépenses de fonctionnement des enfants saviniens scolarisés à l'école du Sacré-Cœur à conclure entre la commune et l'OGEC, et d'autoriser le maire à la signer.

Interventions :

Mme Viezzi :

« Merci monsieur le maire. Donc c'est un renouvellement de convention à l'identique de ce qui vous est proposé les années précédentes. Et donc ici nous partons sur, en élémentaire 74 élèves avec donc une participation de la Ville pour l'école du Sacré-Cœur en élémentaire, d'un montant de 50 774,36 euros pour l'exercice 2025 et en maternelle à l'école du Sacré-Cœur, 39 élèves pour un montant total de 61 914,45 euros. »

M. Vagneux :

« Oui en demande d'information j'avais sollicité les documents prévus à l'article 3 de la convention, c'est-à-dire le compte de fonctionnement, le bilan de l'OGEC pour l'année scolaire écoulée, le budget prévisionnel pour l'année suivante. Avez-vous ces documents s'il vous plaît ? Ils ne sont pas, enfin vous n'avez même pas répondu, monsieur Darmon n'a même pas répondu à ce sujet dans le courrier. Je vous remercie. »

Mme Camelot-Gardella :

« Moi juste à titre d'information, est-ce que le maire, auprès de ces écoles privées, est-ce que vous avez une responsabilité de contrôle de ce type d'établissement ? »

M. le maire :

« Comment ça ? »

Mme Camelot-Gardella :

« Ben par rapport à l'actualité, voilà. »

M. le maire :

« Ah oui là-dessus. »

Mme Camelot-Gardella :

« Voilà. Dans ces écoles privées est-ce que vous avez quand même un œil »

M. le maire :

« Mais comme dans tout établissement, on peut contrôler, faire des articles 40, etc. Je sais pas quelle est votre volonté de polémiquer là-dessus. »

Mme Camelot-Gardella :

« Non du tout c'était pour info. »

M. le maire :

« Non mais tout se passe bien. S'il y a un article 40 à faire, je le ferai sans sourciller. Et monsieur Vagneux, on me dit que les informations sont dans votre boîte. »

Propos inaudibles

M. le maire :

« Votre boîte aux lettres. »

M. Vagneux :

« Le droit d'information il peut être exercé y compris en séance donc d'une part, ils sont peut-être dans ma boîte aux lettres mais je ne vais pas rentrer chez pour les trouver. Le courrier »

Propos inaudibles

M. Vagneux :

« Bah monsieur le maire m'a fait deux courriers pour me dire qu'il ne m'envoyait, qu'il ne communiquait avec moi que par voie postale. Comment c'est possible ? »

M. le maire :

« Vous avez une boîte aux lettres ici. »

M. Vagneux :

« Bah je ne savais pas. »

M. le maire :

« Bon c'est bon. »

M. Vagneux :

« Non mais je les veux maintenant. Non s'il vous plait. Le droit d'information c'est y compris en séance. »

M. le maire :

« Vous n'avez pas à me parler comme ça. On peut aussi faire preuve de courtoisie, monsieur Vagneux. »

M. Vagneux :

« Oui. Voilà. Je sollicite de pouvoir consulter ces documents maintenant en séance s'il vous plait. »

M. le maire :

« Et moi je vais procéder au vote. »

**A l'unanimité par 32 voix Pour et 0 voix Contre, Abstentions 6**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Abstentions : Jacques SENICOURT, Corinne CAMELOT GARDELLA, Lydia BERNET, Olivier VAGNEUX, Nathalie COËTMEUR, Thomas BRONES**

Le Conseil municipal,

APPROUVE les termes de la convention pour la prise en charge par la commune de Savigny-sur-Orge des dépenses de fonctionnement des enfants saviniens scolarisés à l'école du Sacré-Cœur.

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer ladite convention avec l'Organisme de Gestion des Etablissements Catholiques (OGEC), représenté par son président en exercice, sis 1 rue Margot à Viry-Châtillon (91170).

INDIQUE que le montant de la subvention allouée à cet établissement s'élève à 50 774,36 € pour les élèves en élémentaire et à 61 914,45 € pour les élèves en maternelle au titre de l'exercice 2025.

PRECISE que les crédits sont prévus à la nature 6574 – fonction 020 du budget de l'exercice concerné.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

- **22/484 – REPRISE EN REGIE DE LA GESTION DES CENTRES SOCIAUX DE GRAND-VAUX, DES PRES-SAINT-MARTIN ET DE LA MAISON DE QUARTIER EOLE**

**Rapporteur : M. Flower**

Préambule :

Savigny-sur-Orge compte 3 maisons de quartiers dont 2 centres sociaux (Grand-Vaux et les Prés-Saint-Martin).

La Ville a conclu, en juillet 2021, un marché de service avec Léo Lagrange qui prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

La commune a décidé de reprendre en régie la gestion des centres sociaux et de la maison de quartier à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

L'assemblée délibérante doit approuver les modalités organisationnelles de cette régie :

- **Règles fondamentales de son organisation :**

La gestion des maisons de quartiers se fera en service public administratif administré en régie simple et sera intégré dans l'organigramme de la Mairie.

- **Un service des maisons de quartier rattaché à la direction de la Cohésion sociale**

Dans un souci organisationnel et la recherche d'efficacité administrative et de cohérence éducative, un service des maisons de quartier sera créé à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025 et rattaché à la direction de la Cohésion sociale.

- **Moyens affectés au service :**

Les structures actuelles, les bâtiments suivants, ainsi que le mobilier afférent, seront dédiés au service :

- Maison de quartier Eole – Située 1 Place les Jardins Sainte Thérèse,
- Maison de quartier de Grand-Vaux, agréée Centre social – située allée Georges Clémenceau,
- Maison de quartier des Prés-Saint-Martin et son annexe (anciens locaux de la PMI) – située 24-26 rue des Prés-Saint-Martin.

Le mobilier, mis à disposition de LEO LAGRANGE au titre du marché public, appartient à la Ville, il n'y a donc pas lieu d'acter un transfert de biens mobiliers.

- **Moyens financiers nécessaires au fonctionnement du service**

Les centres sociaux et les maisons de quartier étant regroupés au sein d'un service municipal à part entière, les règles de gestion seront identiques aux autres services municipaux.

- **Conditions générales d'accès au service et règlement intérieur du service**

Les conditions générales d'accès aux structures et leur règlement de fonctionnement sont annexés à la présente délibération dans le règlement de fonctionnement des centres sociaux et de la maison de quartier.

- **Maintien des agréments des structures**

Les maisons de quartier de Grand Vaux et des Prés Saint Martin disposent de plusieurs agréments CAF : agrément Centre social (Animation Collective Famille et Animation Globale et Coordination), accueil ados, accueils périscolaires et extra-scolaires, CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). La ville étant le porteur desdits agréments, ces derniers sont maintenus malgré le changement de mode de gestion.

- **Régie dépenses**

Une régie d'avance pour le paiement des menues dépenses est nécessaire à la mise en œuvre des programmes d'activité des structures suivantes :

- Le centre social de quartier de Grand-Vaux,
- Le centre social des Prés-Saint-Martin,
- La maison de quartier Eole.

La création de la régie d'avance et ses modalités organisationnelles feront l'objet d'une décision ultérieure.

- **Création des emplois nécessaires à l'organisation du service public en régie**

Les professionnels des maisons de quartier/centres sociaux seront intégrés aux effectifs de la ville et rattachés à la direction de la Cohésion sociale.

La création des postes afférents sera inscrite au tableau des emplois permanents.

- **Fixation des redevances et du prix à la charge des usagers**

Le statut d'adhérent des centres sociaux et de la maison de quartier nécessite le règlement de frais d'adhésion. La municipalité propose de fixer le tarif d'adhésion aux centres sociaux à 2 euros par an et par participant.

Les autres tarifs des services proposés par les centres sociaux et la maison de quartier ont été fixés par délibération du 17 juin 2015, modifiée le 23 mai 2017. Ils restent inchangés. Ils feront l'objet d'une modification après le renouvellement du projet social dont le terme est fixé au 31 décembre 2025.

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la reprise en régie des trois maisons de quartier ainsi que leur règlement intérieur, précisant les conditions générales d'accès à ces structures.

Interventions :

M. Flower :

« Merci monsieur le maire. Donc de juillet 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2025, la Ville a conclu un marché de services avec Léo Lagrange afin de proposer des activités sociales, culturelles et de solidarité toute l'année dans les différentes maisons de quartier. Or la Commune souhaite reprendre en régie la gestion des centres sociaux et la maison de quartier Eole à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025. Concernant cette délibération, il s'agit d'approuver les modalités organisationnelles de cette régie. A savoir la gestion des maisons de quartier se fera en service administratif, administré en régie simple et sera intégré à l'organigramme de la mairie. En deuxième lieu, un service des maisons de quartier sera créé au 1<sup>er</sup> juillet 2025 et rattaché à la Direction de la cohésion sociale. Les structures et le mobilier seront dédiés aux maisons de quartier. A noter le maintien des différents agréments CAF. On a également la création des emplois nécessaires à l'organisation du service public en régie. Donc les professionnels des maisons de quartier seront intégrés aux effectifs de la Ville. La création des postes sera inscrite au tableau des emplois permanents. Le statut d'adhérent des maisons de quartier nécessite le règlement de frais d'adhésion de 2 euros par an par participant. Et pour terminer, les conditions générales d'accès aux structures et le fonctionnement fait l'objet d'un règlement intérieur en annexe. Il est donc demandé d'approuver la régie des trois maisons de quartier ainsi que le règlement intérieur. »

M. le maire :

« Et je rebondis sur les 2 euros, c'est un tarif qui existe déjà. Il n'y a pas de changement de tarif. Il n'y a pas de création de tarif. Voilà, on reprend juste en régie qui va nous donner quand même plus de possibilités d'adapter le service public. »

Mme Kadri :

« Alors le passage en régie n'est pas une mauvaise idée en soi. Encore faut-il savoir pourquoi faire. En commission, nous vous avons interrogé sur les motivations de ce changement de mode de gestion des maisons de quartier. Et votre seule réponse a été de citer des chiffres de fréquentation fantaisistes. La note de synthèse n'est pas plus bavarde. Coût budgétaire, amplitude horaire, types d'activités, rien. Absolument rien n'est précisé. Si ce n'est un règlement intérieur en lieu et en place d'un vrai projet. Et pourtant bien des questions se posent. Quelle articulation avec les autres acteurs de l'intervention sociale sur notre territoire ? Quelle évolution budgétaire ? Quel mode de fonctionnement interne ? Comment impliquer davantage les familles, les associations ? Quel rôle pour Eole, le site le moins actif à ce jour alors que les besoins sont aussi importants qu'ailleurs ? Nous voterons cette délibération en espérant que ce passage en régie ne se soldera pas par une spirale de la diminution d'activités comme on peut hélas le constater pour d'autres secteurs du social. »

Mme Camelot-Gardella :

« Alors vous nous demandez de délibérer sur la reprise en régie des trois maisons de quartier de la Ville. Le projet pédagogique élaboré par qui ? Sur quels critères ? En lien avec le projet éducatif territorial, c'est ce que j'ai lu dans le règlement. Et quid du PEDT ? Nous n'avons rien. Aucun élément. Le projet social. Est-ce qu'un bilan a été effectué depuis les trois dernières années, sur les trois dernières années ? Et des besoins ont-ils été déterminés avant de monter ce projet ? Nous sommes juste informés que 48 bénéficiaires enfants et ado pour toute la ville pourront participer aux activités, c'est peu. A moins que je n'ai pas compris les formulations du règlement. Les horaires d'activités qui ne prennent pas en compte le travail des parents. 10h-12h30 et 14h-17h pour les enfants de 6 à 11 ans. Comme d'habitude nous devons délibérer sur un sujet sans informations concrètes sur ce projet. Quel est le cahier des charges ? L'analyse des besoins ? Aucune proposition de projet alors que la régie démarre en juillet 2025, c'est dans 3 mois. Nous allons voter pour ce règlement intérieur et ce passage en régie car les maisons de quartier sont indispensables et nous ne voulons pas bloquer cette initiative. Mais nous vous demandons une nouvelle fois de nous fournir des éléments probants sur la gestion de ce dispositif et nous serons vigilants quant aux choix pédagogiques que vous allez mettre en place. »

M. Vagneux :

« Je vous remercie. A titre liminaire, je trouve assez déloyal que soi-disant il y aurait des documents dans mon casier alors que vous me l'avez indiqué nulle part ailleurs. Voilà je lis dans votre réponse à ma demande d'informations « pour votre information, les maisons de quartier sont gérées actuellement sous le régime d'un marché public et non d'une DSP ». Il faudrait dire ça à monsieur Armand Steiger qui, en commission, je parle sous le contrôle de mes collègues des oppositions, nous a dit l'inverse, nous a dit que c'était une DSP. Est-ce que c'est vrai ? »

M. le maire :

« Très bien, sur le fond. Pas vos règlements »

M. Vagneux :

« Alors sur le fond, non mais c'est quand même intéressant de savoir que l'administration nous ment éhontément en commission. Voilà c'est-à-dire à quoi faire des commissions si c'est pour nous dire l'inverse de la réalité. Donc vous avez bien voulu me communiquer toutes les informations qui semblaient manquer à mes collègues effectivement mais ça aurait normalement dû faire l'objet d'un rapport, en tout cas figurer dans la note de synthèse. Maintenant eh bien je vous souhaite de réussir, je ne suis pas jaloux. Mais j'ai quand même et toujours des difficultés à appréhender comment vous pourriez réussir alors qu'il n'y a rien de concret et je suppose que vous allez vous servir de cette, de ce passage en régie pour progressivement faire des économies en retirant les activités les moins rentables les unes après les autres et qu'en fait c'est un moyen déguisé de réduire un budget qui était de 850 000 euros par an. Alors vous dites qu'il ne vous satisfaisait pas mais en réalité, dans le document, annexe 1, que vous m'avez communiqué on n'a pas réellement d'informations, de bilan, de qu'est-ce qui fonctionne, qu'est-ce qui ne fonctionne pas. Vous me donnez des chiffres, 273 usagers Qu'est-ce que ça représente ? Sur Grand-Vaux par exemple, qu'est-ce que ça représente ? Pour quelles activités ? Voilà. On a beaucoup de mal à s'y repérer, c'est très incomplet. Et donc ben continuez de vous lancer dans quelque chose que vous aviez déjà décidé depuis au moins septembre, enfin début septembre 2024. Avant même qu'on délibère dessus puisque vous aviez quand même publié votre lettre du maire qui annonçait cette reprise en régie sans même que le Conseil municipal, les conseillers municipaux d'opposition en soient informés. Voilà moi je pense que comme le centre culturel, vous allez vous vautrer mais je pense aussi que c'est plus ou moins voulu pour permettre des économies à long terme. Je vous remercie. »

M. le maire :

« Très bien. Je ne peux pas vous laisser dire que nous faisons des économies ou que nous cherchons à

faire des économies. Et ça répondra à une des questions de madame Camelot-Gardella, effectivement il y a un bilan annuel qui est fait entre les services de la Ville et Léo Lagrange. Première année, 2022, nous pouvions, et nous l'avons fait puisqu'ils n'ont pas redressé la barre, mettre une pénalité de 29 000 euros. L'année suivante, 2023, nous pouvions, puisque nous ne l'avons pas fait, donc nous n'avons pas cherché à faire des économies, leur mettre une pénalité de près de 52 000 euros. Tout ça c'est pour des actions qui ne sont pas réalisées et pourtant prévues au cahier des charges. Signe qu'il faut mieux adapter. Et le fait de l'avoir en régie, on peut adapter les actions à destination de ces populations. Et pour l'année 2024, c'est 73 500 euros de pénalités que nous pouvons leur infliger. Voilà. C'est un fait. Signe qu'il y a quelque chose qui ne fonctionne pas. Ensuite, là on est en train de travailler à la gestion donc c'est très administratif comme délibération et pas les actions. Mais le plan d'actions, et je laisserai Mathieu compléter s'il le souhaite et s'il pense que cela est nécessaire, est fait lors des discussions des renouvellements des centres, des agréments de centres sociaux et c'est pas la mairie ou la municipalité seulement qui détermine les actions, c'est la concertation avec les habitants qui est encore en cours, les services de la Ville, les partenaires financeurs comme la CAF ou la SDJES. L'avantage de reprendre en régie, et ça, oui ça va faire des économies, c'est qu'on va pouvoir être mieux subventionnés sur nos actions. Et effectivement nous pouvions arrêter le marché public à partir de janvier. Nous avons décidé de le prolonger jusqu'en juillet. Voilà. Histoire de laisser le temps d'échanger avec les salariés de Léo Lagrange et de monter un projet cohérent. Ensuite il restera 6 mois pour terminer l'année, vous l'avez bien vu lors du vote du budget, il n'y a pas de baisse du budget. Et c'est pas 850 000 euros puisque chaque année il y a une révision légale du marché et on est plutôt à 932 ou 942 000, je crois, euros. »

M. Vagneux :

« Je n'ai pas souvenir que l'IFAC était tellement meilleure »

M. le maire :

« Mais ce n'est pas ce que j'ai dit. »

M. Vagneux :

« mais l'IFAC ayant été créé par Santini et Gaudin ; ça n'était effectivement pas une officine du parti socialiste. J'ai un problème avec l'article 15 sur le bénévolat, qui nous dit que les bénévoles sont considérés comme des collaborateurs occasionnels du service public et doivent de ce fait se conformer aux principes du service public. Ce qui sous-entend que donc eh bien en fait vous fermez la porte au bénévolat et aux femmes voilées. Donc est-ce que »

M. le maire :

« A partir du moment où on rend un service public, monsieur Vagneux, le service public est laïque et donc du coup de facto »

M. Vagneux :

« On peut rentrer dans le débat philosophique de qu'est-ce qu'un voile »

M. le maire :

« Voilà mais on ne rentrera pas là ce soir. »

M. Vagneux :

« Très bien, je vous remercie de votre réponse. »

M. le maire :

« Je vous remercie pour votre constructivité. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Abstentions : Olivier VAGNEUX**

Le Conseil municipal,

APPROUVE la reprise en régie de la gestion des centres sociaux de Grand-Vaux et des Prés-Saint-Martin et de de la maison de quartier Eole à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

DECIDE que la gestion des maisons de quartiers se fera en service public administratif administré en régie simple.

DECIDE de créer un service des Maisons de quartier qui assurera la gestion des centres sociaux et maison de quartier (activités, et équipements) et sera rattaché à la direction de la Cohésion sociale.

PRECISE que les dépenses afférentes à la gestion de ces structures ont été inscrites au budget communal 2025 pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2025.

PRECISE que les modalités découlant de la reprise de personnel seront incluses au tableau des emplois permanents.

DIT que les bâtiments suivants, ainsi que le mobilier afférent, seront dédiés au service :

- . Maison de quartier Eole – Située 1 Place les Jardins Sainte Thérèse,
- . Maison de quartier de Grand-Vaux, agréée Centre social – située allée Georges Clémenceau,
- . Maison de quartier des Prés-Saint-Martin et son annexe (anciens locaux de la PMI) – située 24-26 rue des Prés-Saint-Martin.

APPROUVE les conditions générales d'accès aux structures et le règlement intérieur annexé à la présente délibération.

FIXE le tarif d'adhésion aux centres sociaux et à la maison de quartier à 2,00 euros par an et par participant.

MANDATE le maire pour faire exécuter la présente délibération et signer tous documents y afférents.

M. le maire :

« Ensuite j'ai reçu 4 questions orales. Une de madame Nathalie... Ah la motion effectivement, pardon. La motion. Merci de votre vigilance monsieur Vagneux. »

## **MOTION**

- **23/485 – MOTION : APPEL D'EPINAY-SOUS-SENART, PROPOSEE PAR LE GROUPE « RASSEMBLONS SAVIGNY ! »**

**Rapporteur : M. le maire**

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur du Conseil municipal le groupe « Rassemblons Savigny ! » a déposé une motion relative à l'appel de la commune d'Epinay-sous-Sénart.

Interventions :

M. le maire :

« L'appel d'Epinay-sous-Sénart proposé par le maire de cette même commune et signé par les différentes associations de maires. Je vais pas tous les citer. Vous voulez que je vous lise la motion ? Mais oui elle est longue parce qu'il y a beaucoup de sujets. »

**A l'unanimité par 37 voix Pour et 0 voix Contre, Abstention 1**

**Pour : Alexis TEILLET, Pascal LEGRAND, Catherine CHEVALIER, Daniel GUETTO, Aurélie GUÉGUEN, Charles DARMON, Sandrine VIEZZI, Mathieu FLOWER, Julie PLAZA, Jean-Charles HENRY, Isabelle AUFFRET, André MULLER, Anne-Marie GERARD, Georges DURAND, Abdelhak LARTIK, Dominique LABORIALLE, Sylvie LAIGNEAU, Agnès DUPUIS, Frédéric DELAMAERE, Nicolas FROGER, Stéphane TARAGON, Roxane NÉE, Joëlle EUGÈNE, Marie-Lucie CHOISNARD, Claude FERREIRA, Angélique DE OLIVEIRA PINTO, Léocadie PAUL, Jacques SENICOURT, Nathalie COETMEUR, Corinne CAMELOT-GARDELLA, Lydia BERNET, Thomas BRONES, Patrice KOUAMA, Jean-Marc DEFREMONT, Fatima KADRI, Aude HERNANDEZ, Henri DELTOUR**

**Abstention : Olivier VAGNEUX**

ADOPTE la motion suivante :

Un an après la signature des premiers nouveaux contrats de ville (CIV) et à l'approche d'un nouveau comité interministériel des villes, les associations du bloc communal (France urbaine, Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité, Ville & banlieue, Association des petites villes de France, Villes de France, Intercommunalités de France, Association des maires d'Ile-de-France) souhaitent interpeller le gouvernement et renouveler leurs attentes sur la méthode et les contenus des futures politiques de la ville et de cohésion sociale et urbaine.

Nous faisons face à une situation budgétaire et financière critique pour nos communes et intercommunalités, et sans perspectives d'amélioration. Nous craignons particulièrement l'extinction silencieuse de la politique de renouvellement urbain, alors même que les attentes n'ont jamais été aussi grandes pour transformer nos quartiers. De même, le budget de la politique de la ville a été réduit à 609 millions d'euros pour l'année 2025, alors que nos populations sont déjà vulnérables et que la nouvelle géographie prioritaire a conduit à une hausse du nombre de quartiers et d'habitants concernés par cette politique. Quelles réponses apportera l'État aux 8 % de la population qui vivent dans nos quartiers ?

Nous sommes attachés à montrer les forces de nos quartiers et souhaitons, en cette journée, réaffirmer notre engagement pour que les habitants aient accès aux mêmes droits et services, c'est-à-dire au droit commun qui prévaut sur l'ensemble du territoire national.

- **Considérant que les inégalités territoriales se creusent et que la situation dans les quartiers se dégrade ;**

- Nous appelons le gouvernement à se donner les moyens de mesurer et ajuster son intervention en direction des quartiers prioritaires de la ville grâce à une feuille de route interministérielle obligeant chaque ministère à mesurer l'atterrissage des crédits dans les quartiers prioritaires ou pour leurs habitants ;

- Nous appelons le gouvernement à assortir, pour chaque ministère, des objectifs chiffrés de réduction de l'inégalité des chances à l'échelle territoriale ;

- Nous appelons le gouvernement à mettre en place un suivi des mesures annoncées lors des Comités interministériels de la Ville afin de dresser un bilan exhaustif des actions menées ;

- **Considérant que l'éducation, l'accès à la culture, au sport et à l'emploi sont autant de leviers pour donner à chacun la possibilité de s'émanciper comme citoyen et d'accéder à l'autonomie dans ses choix de vie ;**

- Nous appelons le gouvernement à garantir la qualité du service public de l'éducation dans les quartiers comme sur l'ensemble du territoire national ;

- Nous appelons le gouvernement à aligner la géographie d'éducation prioritaire sur les zonages des quartiers prioritaires de la ville dans un but de cohérence de l'action publique ;

- Nous appelons le gouvernement à appuyer les démarches innovantes mises en place localement en faveur de l'insertion et de l'emploi des habitants des quartiers et assurer l'action en proximité de France Travail ;

- Nous appelons le gouvernement à s'engager en faveur d'un accès pour tous à des équipements culturels et sportifs en proximité dans nos quartiers.

- **Considérant l'aggravation des conditions de vie dans nos quartiers et la nécessité de permettre à chacun de vivre en bonne santé, en sécurité et dans des conditions décentes ;**

- Nous appelons le gouvernement à garantir l'accès aux soins de qualité et en proximité et à soutenir les actions déployées par le bloc communal dans les quartiers, notamment en matière de santé mentale ;

- Nous appelons le gouvernement à mieux soutenir les efforts de mise en accessibilité des logements sociaux et des espaces publics, ce qui contribue au bien-être de tous, qu'il s'agisse des personnes âgées, celles en situation de handicap ou en perte d'autonomie, ou encore des familles ;

- Nous appelons le gouvernement à agir face à la montée en puissance du nombre de personnes en situation de précarité ou d'extrême pauvreté qui nécessitent un meilleur accompagnement financier et

technique des initiatives déployées localement et qui ont fait la preuve de leur efficacité. Les CCAS ne peuvent absorber à eux seuls ce flux ;

Nous appelons le gouvernement à assumer sa mission régaliennne en assurant la sécurité de nos concitoyens dans les quartiers et en confortant les maires dans leur politique de prévention face à l'insécurité du quotidien et l'émergence de nouvelles formes de délinquance ;

- **Considérant la nécessité de travailler sur le renouvellement urbain de nos quartiers, y compris la mixité sociale et fonctionnelle pour que les habitants des quartiers prioritaires ne soient plus les premières victimes d'une paupérisation des logements et de leur cadre de vie ;**

Nous appelons le gouvernement à garantir la livraison des projets engagés dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain NPNRU et à renforcer la participation de l'État en pérennisant des financements pluriannuels et les modalités d'intervention de l'ANRU. C'est une nécessité pour traiter les politiques publiques dans leur ensemble sur le territoire, selon une approche globale, comportant à la fois une vision humaine et une vision urbaine, intégrant finement les enjeux connexes de voirie, de qualité du cadre de vie, de patrimoine, de développement économique, d'écologie, de sécurité ;

Nous appelons à préserver sa vocation à refaire l'égalité territoriale, sans étendre son périmètre aux quartiers situés en dehors de la géographie de la politique de la ville ;

Nous appelons le gouvernement à considérer prioritairement la question de la compensation intégrale des exonérations et abattements de taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les logements sociaux en réhabilitation et en QPV : il est paradoxal que les communes accueillant les populations les plus fragiles soient les moins soutenues alors qu'elles devraient pouvoir renforcer les services qui leur sont destinés ;

Nous appelons le gouvernement à anticiper les besoins futurs de nos quartiers en planifiant un programme pluriannuel d'investissement en faveur de la rénovation des logements, de la lutte contre les îlots de chaleur, contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées.

Nous appelons le gouvernement à se saisir dans la durée des enjeux liés aux quartiers prioritaires et de l'égalité territoriale.

Nous comptons sur la ministre déléguée en charge de la Ville, Juliette Méadel, la ministre en charge du Logement, Valérie Létard, et le président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, Patrice Vergriete, pour porter ce message auprès du Premier ministre. Nous leur rappelons notre détermination à porter de hautes ambitions pour la politique de la ville.

### QUESTIONS ORALES

Le maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu des questions orales.

Madame Coëtmeur procède à la lecture de sa question orale relative à l'évolution des effectifs scolaires en maternelle et en primaire

« *Monsieur le Maire,*

*La prévision des effectifs scolaires pour la rentrée de septembre 2025 et pour les années 2026-2029 sont indispensables pour apprécier votre projet d'un nouveau groupe scolaire à Champagne et pour comprendre les éventuelles futures modifications de la carte scolaire.*

*Nous souhaitons connaître l'évolution des effectifs scolaires en maternelle et en primaire dans notre commune pour septembre 2025 et pour les années futures, au total et par école, en tenant compte certes des évolutions démographiques, mais aussi des permis de construire signés et à signer et des conséquences de la rénovation de Grand-Vaux. Au final quel serait pour la ville le nombre de classes supplémentaires (ou pas) pour répondre aux besoins prévisibles ?*

*La majorité qui a précédé la vôtre en 2021-2022 disposait d'une étude à ce sujet. A-t-elle été actualisée ?*

*D'avance, nous vous remercions de votre réponse.*

*Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos meilleures salutations républicaines. »*

Madame Viezzi apporte la réponse suivante :

*« Madame la Conseillère municipale,*

*Vous n'êtes pas sans savoir, étant donné que vous avez été maire-adjointe aux affaires scolaires que les ouvertures de classes sont arbitrées par l'Education nationale.*

*Les services municipaux travaillent actuellement à la réactualisation des projections de KPMG, réalisées en 2021, au regard des écarts importants constatés par rapport aux chiffres réels (souvent surévalués d'ailleurs).*

*Nous collaborons donc étroitement avec l'Education nationale afin d'avoir des prévisions fines des effectifs scolaires pour les rentrées à venir et garantir à chaque enfant des conditions d'apprentissage optimales.*

*Ces prévisions nous permettent également d'anticiper les ruptures de capacité d'accueil au sein de nos établissements scolaires et l'opportunité de porter des projets ambitieux de création de classes et écoles, à l'image du groupe scolaire à Champagne.*

*Soyez assurée que les services de la Ville et de l'Education nationale ont un regard vigilant sur les conditions d'accueil des enfants. »*

Madame Kadri procède à la lecture de sa question orale relative à la desserte de transports collectifs aux Prés-Saint-Martin :

*« Monsieur le Maire,*

*Depuis quelques jours, des habitants du quartier des Prés-Saint-Martin nous alertent sur une décision aussi brutale qu'incompréhensible : à partir de 18h30, le bus 492 ne dessert plus son terminus habituel et s'arrête désormais à la gare de Savigny-sur-Orge.*

*Selon IDF Mobilités, ce changement serait dû à l'impossibilité pour le bus de faire demi-tour à cause des voitures mal stationnées sur le parking du terminus. Sur le papier, cette décision semble logique, mais elle ne prend pas en compte la responsabilité du bailleur qui par le nouvel aménagement des parkings, a contraint des habitants à se garer ailleurs, et pénalise sans discernement tous les habitants du quartier.*

*Cette soudaine dégradation de la desserte du quartier impacte durement les habitants, privés de leur accès habituel aux transports publics en fin de journée. Loin d'être anecdotique, cette modification crée une véritable difficulté pour de nombreuses personnes, qui fréquentent le quartier ou y habitent, et ne disposent pas d'autre moyen de transport.*

*Dans le même temps, si la police est présente pour verbaliser les véhicules mal stationnés, aucune communication claire n'a été faite auprès des usagers du bus sur la durée prévisionnelle de cette mesure. Il n'est pas acceptable que la région et la commune de Savigny manquent à ce point de considération pour les quartiers populaires en dégradant les services sans réfléchir à leurs conséquences humaines.*

*Cela fait des années que les habitants réclament une extension du 492 jusqu'à la gare de Juvisy-sur-Orge, notamment après 21h. Cette demande, fondée sur un réel besoin de mobilité, n'a toujours pas de réponse. Au lieu d'une amélioration nécessaire, les habitants constatent une régression brutale du service de transport public dans leur quartier.*

*Notre question : Quelles mesures sont-elles envisagées par la Ville afin de rétablir le terminus du bus 492 aux Prés-Saint-Martin, et afin de faire enfin avancer le dossier du prolongement de la ligne jusqu'à la gare de Juvisy ?*

*Je vous remercie. »*

Madame Chevalier apporte la réponse suivante :

*« Madame la Conseillère municipale,*

*Le terminus aux Prés-Saint-Martin n'a effectivement pas été desservi par la ligne 492 durant quelques jours, sur décision du gestionnaire de la ligne, mais est depuis de nouveau opérationnel.*

*Concernant son prolongement jusqu'au pôle d'échanges de Juvisy-sur-Orge, nous avons sollicité à plusieurs reprises la Présidente d'Ile-de-France Mobilités, madame Valérie Péresse.*

*Par courrier du 29 octobre 2024, Ile-de-France Mobilités nous informe qu'une réponse favorable sera apportée et que le prolongement de la ligne du T7 jusqu'à Juvisy sera l'occasion de réétudier les dessertes en bus.*

*La Ville participera activement aux échanges pour faire valoir le besoin des habitants du quartier. »*

M. le maire :

*« Monsieur Vagneux et je sais que la synthèse n'étant pas votre fort, je vous rappelle que vous avez 2 minutes. 3 pages avant d'arriver à votre question. Allez-y. »*

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative au bail commercial du 9 avenue Charles de Gaulle :

*« Monsieur le Maire,*

*Je me dois de vous faire cet aveu : je suis étonné que notre conseil municipal n'ait pas eu à examiner, lors de la séance de ce soir, la question de la rétrocession du bail commercial du 9, avenue Charles de Gaulle, qui serait prête, selon vos écrits, depuis la fin janvier 2025, voire même, selon vos affichages, depuis la fin novembre 2024.*

*Vous me répondrez certainement, puisque le bail n'a été cédé à la Commune que le 30 juin 2023, laquelle dispose de deux ans pour procéder à la rétrocession, qu'il sera donc toujours temps de la passer lors de la séance du conseil municipal du 27 juin 2025 ; il n'empêche que pour un projet qui vous tenait tant à cœur, vous ne semblez plus si pressé que cela de favoriser l'installation d'un nouveau commerce dans un secteur gare qui continue de sombrer... Et de vous rappeler les plaintes des riverains, ne serait-ce que pour trouver une tirette, sans avoir à monter sur le Boulevard !*

*Et pendant ce temps, la Commune continue de payer pour le bail préempté... Pendant trois de plus... Qu'à cela ne tienne, cela ne représente même pas un mois de vos indemnités de maire.*

*Je me garderais ici bien d'affirmer que vous redoutez un nouvel échec cuisant, après celui de l'appel à projet d'urbanisme transitoire de Grand-Vaux, qui n'était rien de plus qu'une énième opération de communication.*

*Et pour cause, un jury de fonctionnaires qui ne connaît, et qui ne comprend rien au commerce local, qui ont le mieux noté des commerçants qui n'ont malheureusement jamais trouvé leur rythme d'affaires, quand ce sont les moins bien notés qui résistent. Je trouve cela terriblement croustillant !*

*Toujours est-il que ce n'est pas le nouveau plan guide, qui ne réserve que 4 500 m<sup>2</sup> d'espace commercial pour tout un quartier, soit moins que ce qui existait avant, avec en plus en bordure de celui-ci, qui changera quoi que ce soit.*

*Mais revenons-en à notre appel à candidature pour le bail commercial du 9, De-Gaulle.*

*En séance du conseil municipal, pour l'approbation de son règlement, je faisais adopter un amendement pour corriger le code postal de l'adresse d'envoi des candidatures. Même si mon amendement était adopté, votre administration n'était même pas capable de corriger les documents...*

*L'appel à candidatures se déroulait, avec donc possiblement des candidatures qui ne sont jamais arrivées.*

*En commission municipale suivante, des questions étaient posées à l'adjoint en charge du commerce, incapable d'apporter la moindre réponse. Encore un sujet directement traité par le maire seul.*

*Début novembre 2024, un nouvel affichage sur la vitrine indiquait la passation d'un nouvel appel à candidatures, devant s'achever le 15 février 2025, sans même que le Conseil municipal n'en soit informé, et alors même que le précédent n'avait pas été clôturé.*

*J'en arrive à ma question : pouvez-vous donc nous expliquer comment le bail a-t-il pu être attribué dès la fin novembre 2024, selon ce qui était affiché sur la vitrine, alors que vous n'avez envoyé les courriers de rejet des autres candidatures seulement qu'à la fin janvier 2025 ? »*

Monsieur Henry apporte la réponse suivante :

*« Monsieur le Conseiller municipal,*

*Un appel à candidatures a été lancé pour le bail commercial du 9 avenue Charles de Gaulle et a reçu sept réponses. Six autres réponses ont été écartées car ne répondaient pas au cahier des charges validé par le Conseil municipal.*

*L'analyse des dossiers a nécessité des demandes complémentaires d'informations, notamment financières, mais également des entretiens avec les candidats.*

*Après cette phase d'analyse, et avant d'approuver la rétrocession officielle du droit au bail lors du Conseil municipal de juin, il a été envisagé d'attribuer au lauréat pressenti un bail précaire dérogatoire le temps de tester son enseigne dans le local.*

*Ce bail précaire n'a pas à ce jour été signé, le lauréat pressenti ayant demandé un délai supplémentaire pour se positionner.*

*Compte tenu de ces éléments, nous attendons, dans le courant du mois d'avril, soit son désistement, soit son engagement écrit. Nous présenterons ensuite, lors du Conseil municipal de juin, l'analyse des candidatures et déciderons ensemble soit d'approuver le choix du lauréat et la rétrocession du bail, soit de valider un nouveau cahier des charges.*

*Soucieux de l'offre commerciale de la commune, nous préférons prendre notre temps plutôt que de signer un bail qui ne soit ni conforme aux attentes des Saviniens, ni à l'ambition de la Municipalité. »*

Monsieur Vagneux procède à la lecture de sa question orale relative à la modification de la circulation et du stationnement :

*« Monsieur le Maire,*

*Le 19 février 2025, et alors qu'il leur avait d'abord été annoncé, si toutefois ils avaient reçu votre courrier, ce que tous ne peuvent pas dire, la date du 3 mars 2025, les riverains d'une partie des rues René-Legros, de Paris, Robert-Leuthreau, Boileau et Victor-Hugo avaient la surprise de découvrir leur rue mise à sens unique avec fixation du stationnement en chicane.*

*Sur ce sujet, je passe sur le fait que les agents de l'EPT avaient d'abord dépassé la limite imposée par votre arrêté dans la rue René-Legros, et qu'ils ont dû effacer ce qu'ils venaient de tracer.*

*Je passe également sur le fait qu'ils avaient tracé des places de parking, devant des sorties de bateau...*

*A se demander s'ils s'intéressent réellement à ce qu'ils font, pour ne pas s'en être rendu compte au moment des faits...*

*Relevons sinon, une fois de plus, qu'en comités de quartier, il avait d'abord été annoncé une expérimentation d'une rue par quartier, et que tel n'est finalement pas le cas...*

*Ainsi, si des concertations préalables avaient pu avoir lieu, écartant évidemment toujours les oppositions municipales ; concertations, pour certaines, notamment dans les rues René-Legros et de Paris, tel n'était pas le cas des autres rues, dans lesquelles les riverains ont à nouveau été mis devant le fait accompli de votre politique.*

*C'est d'ailleurs à se demander pourquoi leur avis serait plus écouté pour un bilan de cette expérimentation, quand il n'a déjà pas été demandé pour la mise en place de celle-ci. Déjà que vous refusez toute transparence sur les conclusions du bureau d'études et les documents présentés par eux au mois de juin 2024...*

*Une telle modification de la circulation et du stationnement n'est pas anodine. Elle pose de nombreuses questions en termes de nettoyage de la voirie, de ramassage des poubelles, de rallonge des temps de déplacements...*

*Rien que trente secondes de plus ne sont pas négligeables, notamment en cas d'accident vasculaire cérébral ou d'incendie. J'écris en connaissance de cause, lorsqu'on avait mis le feu à la haie de mon jardin. J'étais bien content que les pompiers n'aient pas mis trente secondes de plus pour arriver !*

*De plus, la matérialisation des places emporte pour conséquence qu'elle en réduit considérablement le nombre ; à tel point que votre marquage est finalement peu respecté, ou bien que les riverains des rues qui subissent l'expérimentation vont se garer dans les rues limitrophes.*

*Dans ces conditions, lorsque les autres rues seront à sens unique, selon les plans d'Ingetec présentés lors des ateliers de juin 2024, les riverains ne pourront alors plus déplacer le problème.*

*Au surplus, votre solution de stationnement résidentiel payant ne permettra que de créer un droit aux Saviniens de payer pour pouvoir se garer dans leur quartier, mais pas forcément devant chez eux.*

*Pour le reste, une habitante m'écrivait encore qu'il n'y avait désormais plus de poids lourds qui passaient dans sa rue. Je lui répondais qu'il existait cependant d'autres moyens pour ne plus faire passer de camions dans Savigny.*

*Toutes choses étant égales par ailleurs, cette calamiteuse gestion du sujet me rappelle votre fameuse liste des 46 voies les plus dégradées de la Commune, dont ni vous, ni vos élus, ni votre administration ne se sont rendu compte que deux des quarante-six voies ne figuraient même pas sur le territoire communal...*

*Ma question est la suivante : quels ont été vos critères pour aboutir au choix de ces cinq tronçons de rues ?*

*Sachez enfin, que nous ne sommes pas dupes du fait que ces expérimentations n'ont d'autre but que de faire patienter jusqu'aux élections, pour porter ce projet impopulaire, qui participera à dégrader lui aussi notre commune.*

*En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma question, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée. »*

Madame Chevalier apporte la réponse suivante :

« Monsieur le Conseiller municipal

*Le choix des rues visées par l'expérimentation n'est pas arbitraire, et est le fruit d'une étude de terrain poussée avec un bureau d'études.*

*La Ville a en effet missionné INGETEC en juillet 2023 afin de travailler à :*

- *Apaiser la circulation et favoriser le partage de l'ensemble de la voirie du territoire pour tous les usages (piétons, PMR, trottinettes, vélos, transports en commun, voitures et transports logistiques) ;*
- *Créer des parcours privilégiés pour relier les points d'intérêts de la ville (écoles, services à la population, lieux culturels et sportifs, commerces et zones d'activités, gare, parcs...) selon les différents modes de déplacement et ainsi limiter les conflits d'usage ;*
- *Améliorer et fluidifier les circulations en résorbant les points noirs identifiés pour chaque mode de transport ;*
- *Uniformiser la réglementation de voirie tout en tenant compte des contraintes et des spécificités des différents quartiers de la ville ;*
- *Favoriser l'intermodalité et l'usage des transports en commun et des modes actifs ;*
- *Répondre au juste besoin de stationnement dans tous les secteurs de la commune.*

*Pour atteindre ces objectifs, des phases de diagnostic ont été menées au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2024 : une campagne de comptage directionnel, une enquête sur le stationnement et les pratiques des usagers, une enquête d'occupation et de rotation.*

*Plusieurs phases de concertation ont également été menées avec les riverains et les commerçants afin d'identifier les difficultés et axes d'amélioration :*

- *Deux balades urbaines réalisées en octobre 2023 ;*
- *Deux ateliers avec les commerçants réalisés en octobre 2023 et juin 2024 ;*
- *Une concertation de co-construction de scénarii en 2024 ;*
- *Un atelier par quartier en juin 2024, à l'exception de Grand-Vaux qui, comme vous le savez, fait l'objet d'une procédure de renouvellement urbain.*

*Lors des Comités de quartier de l'automne 2024, de nouvelles sessions de concertation ainsi que le début de l'expérimentation en début d'année 2025 ont été annoncées.*

*A l'issue de ces différents temps de diagnostic et de concertation, il a été décidé d'expérimenter la mise en sens unique et la fixation du stationnement de 5 rues, pour une durée d'environ 6 mois c'est à dire jusqu'au 30 août 2025 :*

- *La rue Robert Leuthreau (sens unique et fixation du stationnement entre Tilleuls et Gabriel Péri) ;*
- *La rue de Paris et la rue René Legros (sens unique et fixation du stationnement) ;*
- *La rue Boileau (passage en sens unique dans la montée jusqu'à la rue des coquelicots et fixation du stationnement) ;*
- *La rue Victor Hugo (passage en sens unique et fixation du stationnement entre les rues des Glycines et Jean Allemane).*

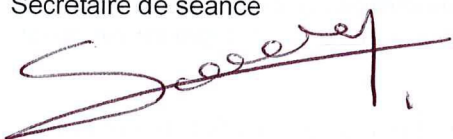
Ces rues ont été identifiées pour leur dangerosité aux intersections ou encore en raison de la vitesse excessive à laquelle elles sont empruntées, mais également pour contrer le phénomène d'itinéraire bis, certains automobilistes traversant les quartiers résidentiels pour éviter les grands axes.

Et enfin, pour votre information, nous avons de bons retours sur ces expérimentations. »

Le maire lève la séance à 01h39

Fait à Savigny-sur-Orge, le 24/07/2025

Georges DURAND  
Secrétaire de séance



Alexis TEILLET  
Maire

